This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

103
1 Germany - Politics, 1866 - 1870
ED

ECN

Chen[illegible]

L'ALLEMAGNE

POLITIQUE

DEPUIS LA PAIX DE PRAGUE

11332—IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

L'ALLEMAGNE
POLITIQUE

DEPUIS LA PAIX DE PRAGUE

(1866-1870)

PAR

VICTOR CHERBULIEZ

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1870

Droits de propriété et de traduction réservés

65

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
812757 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1935 L

L'ALLEMAGNE
POLITIQUE

DEPUIS LA PAIX DE PRAGUE

(1866-1870)

I

LA PAIX DE PRAGUE ET SES CONSÉQUENCES.

I

On assure qu'il n'y a plus de Pyrénées; mais on n'a pas supprimé le Rhin. Cette frontière subsistera longtemps encore : non que la France et l'Allemagne se fassent un point d'honneur de demeurer absolument étrangères l'une à l'autre; une telle prétention, toujours vaine, toujours déplacée, serait plus vaine encore et plus déplacée dans le siècle de la vapeur et de l'électricité. Une

35X0 32

femme d'esprit disait : « Au XIXe siècle, la patrie est un wagon de chemin de fer. » Dieu soit loué, il n'en est pas ainsi, on n'a point aboli la patrie. Nous avons tous la nôtre, grande ou petite, et ce ne sont pas les petites qu'on aime le moins ; mais nous avons tous aussi une patrie commune, qui est la civilisation. Français ou Belge, Hollandais, Allemand ou Suisse, quiconque ne se sent pas Européen n'est pas de son siècle. Il semble qu'à cet égard l'Allemagne ait rétrogradé, qu'elle soit inférieure à son passé. Ses grands penseurs d'autrefois étaient les esprits les plus ouverts, les plus magnifiquement hospitaliers, les plus cosmopolites qui furent jamais. Peu leur importait d'où leur venait la vérité ; ils l'aspiraient dans tous les vents. Ils avaient découvert un moyen bien simple de sauver leur dignité : ils donnaient plus encore qu'ils ne recevaient. Les temps ont changé. Aujourd'hui l'Allemagne a moins de complaisance pour ce qui lui vient du dehors ; elle se défend contre les importations. Fière de sa supériorité scientifique et universitaire, elle aspire, en politique aussi, à ne relever que d'elle-même.

L'Allemagne, quoi qu'elle en dise, a beaucoup appris de Napoléon Ier ; elle a fait sous ce terrible maître un cours élémentaire de démocratie et de droit civil moderne. Plus tard et pendant plus de

trente années, elle a été l'écolière de la tribune française. Elle regardait, elle écoutait, elle profitait. C'est de la France qu'elle a appris ce qu'elle ne sait encore qu'à moitié, l'égalité devant la loi, le gouvernement représentatif, le contrôle des assemblées, la publicité des comptes de l'État, la souveraineté de l'opinion. Les événements qui ont suivi la révolution de février, les terribles épreuves qu'a traversées la France, la longue éclipse qu'ont subie ses libertés, ont singulièrement amoindri au delà du Rhin le prestige dont jouissait l'école politique française. Dans cette réaction il entre une part de vérité, beaucoup d'injustice aussi et une grande méconnaissance des situations et des causes qui les ont produites. C'est une idée répandue parmi les libéraux d'outre-Rhin, que la révolution française est une entreprise manquée, que les espérances de 89 ont fait banqueroute et ne s'en relèveront pas, que, de tous les peuples de l'Europe, les Français sont peut-être le plus inapte à la liberté, que leurs leçons et leurs exemples ne sont bons à méditer que pour se préserver de leurs fautes et pour faire autrement qu'eux. A cette hautaine censure des erreurs d'autrui, les libéraux allemands joignent une prétention peut-être exagérée à l'originalité politique; ils estiment que l'Allemagne est assez riche

pour ne rien emprunter à personne, qu'elle doit tout tirer de son fonds, qu'elle est appelée à se créer de toutes pièces des institutions qui ne ressemblent à rien de ce qui se voit ailleurs. Son jour est à la fin venu; c'est à elle qu'il appartient de découvrir la vraie justice, la vraie liberté, de fonder l'État modèle. Voilà du moins ce qui se dit au nord du Mein, et assurément on ne peut que louer ce désir d'être soi; mais tout excès est un défaut, et il y a quelque danger dans cette prétention à ne rien faire comme les autres. C'est se condamner à des mécomptes ou à des injustices. Un homme d'État belge disait un jour à des libéraux prussiens en quête de la meilleure constitution allemande possible : « Vous bâtissez Chalcédoine en ayant Byzance sous les yeux. Faites une traduction libre de la constitution belge, et étendez à toute la Prusse les codes qui régissent la province du Rhin. » On lui répondit que ces codes étaient d'origine française, que d'autre part la Belgique, c'était encore la France, et que les Allemands entendaient faire du neuf. Un peu plus tard, l'un des anciens ministres de la justice en Prusse disait, dans un moment d'épanchement : « J'avais dans mes cartons un projet de code d'instruction criminelle; mais, quand nous avons achevé notre nouveau code pénal, nous avons trouvé qu'il ressemblait beau-

coup au code français. Cette découverte a chagriné le roi, qui m'a dit : Ne nous présentez pas autre chose. » Et pour citer un exemple plus récent, le congrès des jurisconsultes allemands assemblé à Heidelberg s'est prononcé à l'unanimité moins une voix en faveur du mariage civil obligatoire. A lire l'exposé des motifs, il est impossible de se douter que le mariage civil est de provenance française ; un tel aveu serait compromettant. La marchandise est bonne; en lui ôtant son estampille, elle aura cours.

Après tout, cette nouvelle espèce de gallophobie est bien innocente au prix de celle d'autrefois ; elle se peut concilier avec de bonnes relations internationales. C'est une chose convenue en Allemagne que Paris n'est plus le marché des idées; mais les idées ne sont pas tout : Paris reste, aux yeux des Allemands, une capitale européenne, un merveilleux caravansérail, une ville unique où la vie a une liberté et un charme qu'elle n'a pas ailleurs, la seconde patrie de l'Allemand, disent-ils, et ils ne se font pas scrupule d'en faire venir leurs modes et leurs pièces de théâtre. Quant aux démocrates, aux révolutionnaires à tous crins, c'est une autre affaire. Ce qu'ils attendent, ce qu'ils espèrent de Paris, comme les Israélites espéraient la manne du ciel, c'est une bonne petite révolution qui leur sera

expédiée un matin par le télégraphe et qu'ils se chargeront de faire courir des Alpes souabes jusqu'au bord de la Pregel. « Tant que Paris ne bougera pas, nous disait l'un d'eux, il n'y aura rien à faire ici. Les Français n'ont plus grand' chose à nous apprendre ; mais ils ont gardé l'initiative révolutionnaire, et eux seuls s'entendent à faire trembler la terre. » Les radicaux allemands se persuadent, à tort ou à raison, que les forges de Lemnos sont restées à Paris, et ils ne croient qu'aux tonnerres que fabrique le dieu Vulcain en personne.

Si les crises qu'a traversées la France ont diminué à l'étranger son crédit politique, il est permis de penser qu'elles n'ont pas été inutiles à son éducation. Elle a appris à se défier d'elle-même et la défiance est le commencement de la sagesse. La France, grâce à Dieu, a fait d'assez grandes choses dans ce monde pour qu'elle puisse sans inconvénient reconnaître publiquement ses torts, laver son linge sale à la face du ciel et de l'Europe; on ne prendra jamais ses modesties pour des aveux d'impuissance. Il n'en coûte guère à un fils de famille qui a fait avec des actions d'éclat d'assez grandes sottises de confesser tout haut ses désordres et ses repentirs; il sait bien que tel homme honnête et rangé dont personne n'a jamais parlé lui enviera secrètement ses erreurs

retentissantes, ses éclatants péchés, *peccata splendida.* Il est des pénitences où l'amour-propre trouve son compte. Ne se croyant plus infaillible, la France libérale est devenue plus curieuse de ce qui se passe hors de ses frontières; elle ne pense plus déroger en s'informant, en questionnant, en consultant, et la curiosité est presque le couronnement de la sagesse. Elle étudie l'Angleterre, elle étudie l'Amérique, non sans profit. Elle ne demanderait pas mieux que d'étudier l'Allemagne; mais il y a dans le tempérament germanique des bizarreries et des complications qui tiennent sa bonne volonté en échec, et il se passera du temps avant que la France sache l'Allemand et l'Allemagne.

Il est certain que l'Allemagne, pour diverses raisons, est difficile à connaître. D'abord c'est, avec la Suisse, le seul pays où l'esprit local, si puissant autrefois, subsiste dans toute sa force. Si l'on entend par capitale une ville petite ou grande où se concentre comme dans un foyer l'esprit général d'une société grande ou petite, l'Allemagne est le seul pays qui ait plusieurs capitales; elle en a presque autant que de villes. Un poëte s'est demandé dans une chanson célèbre quelle était la patrie de l'Allemand; il aurait dû répondre : La rue où il est né. L'Allemand est homme de clocher, et longtemps encore le bour-

geois primera en lui le citoyen. C'est précisément pour cela qu'il est cosmopolite, qu'il se résout facilement aux lointaines émigrations. Une fois sorti de l'ombre de ses murailles natales, peu lui importe où il va. Que le Francfortois s'établisse à Berlin ou au Brésil, il n'y sera pas chez lui. Telle cigogne badoise ou bavaroise s'en va passer ses hivers en Égypte ; ne détruisez pas le nid qu'elle s'est construit au sommet du clocher qu'elle aime ; ce nid, pour elle, c'est l'Allemagne, et, si elle ne le retrouve pas, elle se croira toujours en Égypte. Dernièrement, un journaliste prussien de méchante humeur reprochait aux bourgeois de Hambourg le peu d'enthousiasme que leur inspire la grande cause de l'unité nationale ; il ajoutait, non sans quelque dépit, que pour le Hambourgeois il n'y a que deux choses, Hambourg et le monde. A ce compte, toutes les ville allemandes sont des Hambourg : grand embarras pour l'étranger qui veut connaître l'esprit allemand. Où ira-t-il l'étudier? A Francfort, à Dresde, à Munich ou à Stuttgart?

A cette difficulté s'en joint une autre. On a dit que, sur trois Français, il y a toujours un caporal et deux soldats, et que, prenez au hasard trois Allemands, vous serez en présence de trois opinions, même de quatre, parce que l'un des trois en a une de rechange. Ce n'est pas à dire qu'il y

ait en Allemagne plus d'originalité d'esprit ou d'indépendance de caractère qu'en France; mais l'action personnelle de l'homme sur l'homme y est moins forte, le talent de se communiquer ou de s'imposer y est plus rare. Celui des trois Français qui passe caporal est celui qui sait parler, et, bien qu'on parle beaucoup en Allemagne, la parole n'y a pas de ces effets décisifs qui emportent toutes les résistances. Les Allemands se laissent discipliner par l'homme qui tient d'une paire d'épaulettes le droit de leur commander; mais ils se plient difficilement à la discipline des partis. Les chefs ont peine à compter sur leur monde, qui n'accepte leur autorité que sous bénéfice d'inventaire; souvent, au moment où ils sonnent la charge, chacun tire de son côté. Aussi est-il malaisé de savoir ce que veulent les partis allemands; ils se fractionnent, se morcellent à l'infini : où l'on pensait ne trouver qu'un programme, on en trouve dix; le texte primitif et commun disparaît sous la diversité des commentaires. De même qu'il est à la fois cosmopolite et homme de clocher, l'Allemand unit l'esprit de détail à l'esprit de système; telle vérité particulière qui l'a frappél ui est plus chère que la vie, il y voit le monde entier. N'est-ce pas l'Allemagne qui a inventé ce proverbe, que souvent les arbres empêchent d'apercevoir la forêt? Ajoutons

que le Français ne veut pas toujours la même chose, mais qu'il ne veut d'habitude qu'une chose à la fois. L'irrésolution de l'Allemand provient le plus souvent de ce qu'il a peine à rien sacrifier ; il examine en conscience le pour et le contre de chaque question ; la thèse lui plaît, l'antithèse a du bon. Ne lui demandez pas de choisir; sa langue est souple, elle a des complaisances que n'a pas le Français ; il saura trouver une formule qui dira tout, et qui mettra son cerveau en paix avec sa conscience. Cet Allemand qui voulait à la fois la liberté absolue de la presse et la censure, quiconque a voyagé au delà du Rhin l'a connu. Il en est plus d'un parmi ses compatriotes qui se flatte de concilier la centralisation avec la pleine autonomie des provinces, le militarisme avec le régime parlementaire, qui est à la fois conservateur et radical, et vit dans les contradictions comme le poisson dans l'eau ; il n'est pas bien convaincu que, pour faire une omelette, il soit nécessaire de casser les œufs.

Non, le Rhin n'est pas une frontière fictive. Il sépare deux peuples qui sont d'autant plus appelés à agir l'un sur l'autre qu'ils se ressemblent moins : l'un, race vive, communicative, électrique, dont le souverain légitime est le discours écrit ou parlé, et où l'on voit par instants une grande passion commune se répandre de proche

en proche comme une contagion et enflammer toutes les âmes; l'autre, race lente et réfléchie, qui raisonne ses impressions, creuse ses passions et les refroidit en les expliquant, compromet ses espérances à force de les discuter, se défie de ce qui semble évident, où chacun tient à avoir sur toute chose son propre avis et se donne quelquefois le luxe d'en avoir deux; l'un, amoureux des idées claires, qui sont quelquefois des idées étroites; l'autre, visant au complet et se payant souvent d'idées confuses qui le mènent où il ne veut pas aller; l'un enfin, pays de la méthode, de l'éloquence, des chansons et des folies passionnées; l'autre, pays des systèmes, de la critique audacieuse, des longues patiences et des folies froides. Français et Allemands, les deux peuples causent l'un avec l'autre par-dessus le Rhin; mais ils ne se comprennent pas toujours, et dès que les amours-propres s'en mêlent, ils ne se comprennent plus du tout.

Au surplus, il n'est pas besoin aujourd'hui d'être Français pour avoir de la peine à comprendre l'Allemagne. Il lui est difficile à elle-même de savoir bien nettement ce qu'elle est et ce qu'elle veut, et la faute en est moins au génie de la nation qu'aux circonstances. Depuis longtemps les Allemands sont travaillés du désir de se donner une organisation plus forte, qui se

prête au développement de leur puissance politique. Il ne leur suffit plus de jouer un rôle considérable dans l'histoire de la civilisation, d'être une des grandes races de ce monde, la plus féconde de toutes, l'une des plus riches en grands esprits et en aptitudes diverses. Ils envient à leurs voisins de l'est et de l'ouest leur constitution unitaire et les facilités qu'elle donne pour la politique active; ils désirent devenir un peuple, dire leur mot, peut-être un mot décisif dans toutes les questions que l'Europe peut avoir à résoudre. La confédération germanique, qui a été enterrée en 1866 et dont personne au delà du Rhin n'oserait porter publiquement le deuil, laissait peu de chose à désirer au point de vue de la sécurité de l'Allemagne. C'était une constitution défensive d'une incontestable efficacité. La nation allemande avait deux puissants tuteurs, qui se trouvaient toujours d'accord quand il fallait défendre leur pupille contre les convoitises de l'étranger et contre toute ingérence indiscrète dans ses affaires. Cela s'est bien vu en 1840. En revanche, s'agissait-il de faire quelque chose, de se réunir pour quelque entreprise commune, les jalousies intestines, le désaccord des intérêts et des conseils, de fatales rivalités, donnaient libre jeu aux intrigues étrangères et réduisaient l'Allemagne à l'impuissance. Il y a bien paru en 1850. L'Allemagne était en

sûreté chez elle ; mais les fêtes de l'amour-propre lui étaient refusées. Elle a fini par mépriser son bonheur. Il lui faut de la gloire, de la gloire sonnante et trébuchante, bien qu'elle puisse se convaincre par l'exemple de ses voisins que la gloire se paye, et que souvent elle se paye très-cher.

Il serait inutile de raisonner sur ce point avec les Allemands. Ils sont unanimes à déclarer qu'ils entendent être forts et contraindre le monde à compter avec eux. Qu'on ne s'avise pas de leur contester le droit d'avoir des fantaisies, de régler à leur guise leurs grandes et petites affaires; ils prieraient les donneurs d'avis de passer leur chemin. Ils s'appartiennent; s'il leur plaît de resserrer les nœuds de leur antique alliance, de se constituer en corps de peuple, sur tous les arrangements qu'il leur convient de prendre ils n'ont à s'expliquer avec personne. Voilà une volonté claire et précise. En apparence, rien de plus simple ; en réalité, rien de plus compliqué : c'est un problème de hautes mathématiques, et les Allemands le savent bien. Si chères en effet que leur soient leurs ambitions et ces rêves de grandeur qu'ils caressent, ils ne sont pas hommes à leur tout sacrifier. Ils veulent l'unité, mais ils sont très-attachés à leur particularisme, qui est un souvenir, une coutume, une tradition, une

garantie de bonheur. Souabes et Bavarois ne seraient pas fâchés de peser dans la balance des destinées de l'Europe de tout le poids d'une grande Allemagne unie; ils désirent aussi rester Souabes et Bavarois; l'unité qui assimile et qui nivelle n'est pas leur fait, ils veulent être unis en demeurant indépendants. Première difficulté à résoudre. D'autre part, les Allemands veulent être forts; mais par leur tempérament, par leurs habitudes d'esprit, ils sont l'un des peuples les plus sérieusement libéraux qui soient au monde. Le plaisir d'être grands et de faire peur ne pourrait leur tenir lieu de tout; après un étourdissement passager, leur conscience protesterait contre leur gloire, et l'Allemand ne peut être heureux longtemps quand sa conscience ne l'est pas. Être forts sans cesser d'être libres, autre difficulté.

En 1866, quand on se fut remis de la surprise causée par l'éclatante et imprévue victoire de Sadowa, les libéraux allemands s'abandonnèrent à un mouvement de joie et d'espérance. L'Autriche venait d'être évincée de l'Allemagne, et l'Allemagne se voyait délivrée de ce dualisme qui avait pendant un demi-siècle paralysé ses forces, tenu ses rêves en échec. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que rien n'était résolu, qu'on n'avait fait que changer de crainte et de

péril, que ce dualisme tant décrié était un préservatif contre l'absorption des petits États par les grands, que la Prusse, débarrassée de sa rivale, avait désormais les bras libres, et que ses bras ressemblaient à des serres, que le gouvernement et les partis prussiens ne prenaient véritablement au sérieux que la grandeur de la Prusse, qu'ils entendaient par l'unité de l'Allemagne la conquête de l'Allemagne, et qu'ils exploitaient l'idée allemande au profit de l'idée prussienne. Il se fit aussitôt un partage dans les esprits. Parmi les libéraux du sud, le plus grand nombre dirent et disent encore : « Nous voulons être Allemands; à aucun prix nous ne voulons devenir Prussiens. Berlin nous trompe; il entend faire de nous les instruments de son insatiable ambition; il nous déplaît d'être dupes. Et qu'est-ce que Berlin? C'est le gouvernement militaire, c'est la bureaucratie, c'est l'impôt, toutes choses antipathiques au génie allemand. Ce que nous aimons, nous, c'est l'économie, c'est la liberté, c'est sentir nos coudes à l'aise. Un gouvernement libre, discret, facile dans ses allures, qui ne met personne à la gêne et coûte peu, voilà ce qui nous convient. Ajournons l'unité de l'Allemagne, et Dieu nous garde de travailler pour le roi de Prusse ! Qu'on ne nous reproche pas notre particularisme souabe ou bavarois; — le grand

obstacle à l'unité, c'est le particularisme prussien. Nous attendrons patiemment que les circonstances aient changé, que Berlin se soit amendé et nous offre des conditions compatibles avec notre indépendance et nos franchises. Qu'on ne nous reproche pas non plus de faire le jeu de l'étranger. Le gouvernement prussien n'est-il pas un étranger pour nous? Provisoirement nous resterons ce que nous sommes. Si on essaye de nous prendre, nous crierons, et si l'Europe accourt, ce ne sera pas notre faute. »

D'autres au contraire dirent et disent encore : « Sans doute la situation n'est pas bonne. Nous aussi, nous avions rêvé autre chose ; mais il faut prendre le temps comme il vient et le vent comme il souffle. Nous voulons deux choses, l'unité et la liberté. Commençons par l'unité. Le déplaisir qu'en aura la France nous consolera du plaisir que nous ferons au roi de Prusse. Qu'on ne nous accuse pas d'être Prussiens et de faire bon marché de nos libertés; nous ferons la conquête morale de la Prusse, nous la convertirons à l'Allemagne et au libéralisme. La transition sera dure, nous pâtirons; un avenir prochain nous dédommagera de nos peines. L'essentiel est de commencer par prouver à l'étranger qu'une Allemagne unie est en état d'imposer au monde ses volontés. Que s'il nous représente

que nous payerons notre grandeur par notre servitude, nous lui répondrons que les verges prussiennes sont après tout des verges allemandes, et que, s'il nous plaît d'être battus, ce sont nos affaires et non les siennes. »

Telle est la situation des partis allemands. Voilà ce que disent ceux qu'on appelle les nationaux, ceux qu'on appelle les particularistes. Ces derniers veulent l'unité comme les premiers, mais ils l'ajournent, parce que la liberté leur est plus chère encore. Les premiers, à part quelques niais, redoutent la Prusse comme les seconds, et savent que, sous couleur de travailler pour eux, elle ne travaille que pour elle; mais ils en prennent leur parti en réservant l'avenir : ils traverseront le désert, ils ont foi dans la terre promise. En attendant, cette querelle n'est pas près de finir. Comme le disait le grand Frédéric à propos de sa confédération des princes allemands, ce n'est pas assez de quinze jours pour mettre tant de têtes sous un chapeau, — d'autant plus que ce chapeau est un casque.

II

Si la logique gouvernait les affaires de ce monde, il n'y aurait plus pour le moment de question allemande. Nous disons pour le moment, tout est provisoire en politique; mais c'est quelque chose pour la paix du monde qu'un provisoire qu'on renonce à discuter, et qui a par là quelque chance de durer; c'est une sûreté qu'une ambition qui se déclare satisfaite, et qui, sans se refuser d'avance aux occasions que l'avenir lui réserve, renonce à les faire naître. La fortune, qui est aveugle, n'a pas de passions, partant point d'impatience; si on la laissait faire, les peuples seraient assurés de longs intervalles de repos que l'inquiétude des ambitions réussit à troubler et à raccourcir.

Les murailles du Palais-Bourbon n'ont pas oublié les accents pathétiques de M. Rouher ré-

vélant à la France les anxiétés qui avaient assailli son gouvernement au lendemain de Sadowa. Déconcerté par l'événement, se trouvant aux prises avec une situation qui répondait si peu à son attente, qu'allait faire le cabinet des Tuileries? Quelle conduite lui conseillaient ses intérêts? La main sur la garde de son épée, la France se contenterait-elle de parlementer avec le vainqueur pour modérer ses convoitises, ou, jetant le fourreau, allait-elle tenter de dicter ses conditions, de réclamer sa part dans les dépouilles? Grave question que la nécessité a résolue tout autant que la sagesse. Ces perplexités qui troublaient le sommeil des hommes d'État français, la Prusse n'a pu en être exempte. Elle avait créé l'événement, qu'allait-elle en faire? Cette éclatante victoire qu'elle devait à l'audace heureuse d'un grand politique, au patriotisme de ses peuples, au courage et à l'admirable discipline de ses armées, et, pour tout dire, à la complicité des circonstances et aux complaisances de la fortune, quel parti en allait-elle tirer? Décision d'une importance extrême, de laquelle dépendaient les destinées de l'Allemagne et de l'Europe. Pour qui et pour quoi s'était battu l'heureux vainqueur? Qu'avait-il en tête? Une reconstitution de l'Allemagne conforme aux intérêts et aux vœux nationaux, ou l'agrandisse-

ment de la Prusse? Était-il le champion de l'idée allemande, ou avait-il entendu faire une guerre de conquête et d'annexions? Je ne sais s'il hésita, mais il ne fut pas long à prendre son parti, et l'Allemagne put se convaincre que depuis Frédéric II la royauté prussienne n'a pas changé d'humeur, qu'elle encourage les rêveries d'autrui parce que cela peut servir, que pour son compte elle rêve peu, que, selon le mot de Voltaire, elle a un héroïsme avisé et va droit au solide.

Le grand Frédéric, qui faisait toutes ses affaires lui-même, n'a jamais craint les responsabilités. S'agissait-il de prendre la Silésie, il ne se mettait guère en peine d'établir son droit; il lui suffisait d'expliquer aux contemporains et à la postérité que la monarchie laissée par Frédéric Ier à ses descendants était une espèce d'hermaphrodite, tenant plus de l'électorat que du royaume, qu'il y avait de la gloire à *décider cet être*, et que ce sentiment fut sûrement l'un de ceux qui fortifièrent le roi dans les grandes entreprises où tant de motifs l'engageaient. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent d'habitude en Prusse. « En 1804, dit M. Thiers dans son *Histoire de l'Empire*, la Prusse avait un roi fort jeune, fort sage, qui mettait beaucoup de prix à passer pour honnête, qui l'était en effet, mais

qui aimait infiniment les acquisitions de territoire.... On possédait un singulier moyen pour tout expliquer d'une manière honorable. Les actes équivoques étaient attribués à M. d'Haugwitz, qui se laissait immoler de bonne grâce à la réputation de son roi. » En 1866, il y avait aussi à Berlin un roi profondément honnête, dont l'honnêteté, assure-t-on, allait jusqu'au scrupule; ce roi avait un ministre qui était un grand oseur, que les scrupules n'incommodaient point, un bien autre homme assurément que M. d'Haugwitz, et ce ministre finit par vaincre les hésitations de son maître et par lui forcer la main. C'est ainsi que parle la légende.

Si les Prussiens avaient été vaincus à Sadowa et que le général Benedek fût entré à Berlin, l'opinion publique se serait apitoyée sur l'infortuné souverain victime, en dépit de sa conscience, des coupables témérités d'un nouvel Albéroni. Cependant cela n'eût pas été tout à fait juste. Les rois de Prusse, comme le disait Saint-Simon, sont de tous les princes de l'Europe les plus attentifs à leur agrandissement, et ce n'est pas sur le trône des Hohenzollern qu'il faut chercher le type du conquérant malgré lui. La fortune ne leur pourra jamais reprocher de s'être refusés aux occasions qu'elle leur offrait; elle

les a toujours trouvés prêts et attentifs : aussi les a-t-elle toujours gâtés, et ce n'est que justice; si elle les aime, ils le lui rendent bien. Frédéric II faisait profession d'adorer sa sacrée majesté le hasard, — sentiment vraiment prussien, bien que le langage ne le fût pas. Les successeurs du grand Frédéric, comme ses devanciers, n'ont jamais distingué la Fortune de la Providence. Race étrange, très-appliquée à ses devoirs, dévouée au bien de l'État, lui sacrifiant ses fantaisies et ses plaisirs, un peu roide d'allures et très-souple d'esprit, d'une raison courte, mais exacte et saine, à l'âme droite, au cœur pieux, aux mains prenantes, et dont la devise est sans doute : *ora et labora*, prie, travaille et prends. Où trouver ailleurs cette bizarre combinaison d'un esprit froidement positif, qu'aucune rêverie ne vient jamais distraire de ses calculs, avec un mysticisme qui voit Dieu partout, mais surtout dans les affaires prussiennes, et qui n'entreprend rien sans le mettre de part? Croire à sa mission est une manière vraiment royale de se débarrasser de ses scrupules, et c'est faire tort, pensons-nous, au roi Guillaume Ier que de prétendre que M. de Bismarck ait eu de la peine à lui faire goûter ses plans ou à le réconcilier avec ses moyens, avec cette alliance révolutionnaire sans laquelle on ne pouvait rien, avec laquelle on

pouvait tout. Le roi était prêt, d'avance ses principes s'étaient résignés. Cette armée qui a fait merveille en Bohême, c'était lui qui l'avait créée dans la prévision de quelque conjoncture favorable, et il a pu dire après la victoire, non sans une certaine complaisance : « Décidément l'instrument était bon. Il est facile de faire de bonne politique quand on a 500 000 hommes comme ceux-là derrière soi. »

Ce n'était pas assez d'avoir 500 000 hommes, il en fallait un de plus, l'un de ces hommes indispensables qui possèdent, comme disait Gil Blas, l'*outil universel*. Il fallait au roi Guillaume un ministre qui fût à la fois de la race des habiles et des audacieux, assez habile pour créer l'occasion désirée, assez audacieux pour prendre froidement la mesure des difficultés et pour communiquer sa confiance. A défaut de scrupules, le roi avait des inquiétudes, et il lui était permis d'en avoir au moment d'engager une si grosse partie. Quelles n'eussent pas été les conséquences d'un échec! Et pour qui la défaite est-elle plus à redouter que pour un roi de Prusse, que pour le maître d'un État fait de pièces rapportées, et qui offre d'avance pour ainsi dire une proie facile aux fantaisies d'un vainqueur irrité, lequel peut le démembrer sans le détruire? Otez à la Prusse la Silésie, Posen ou la province rhénane,

vous n'aurez pas détruit la Prusse; mais vous aurez supprimé la royauté prussienne et l'une des cinq grandes puissances de l'Europe. Le roi Guillaume n'avait pas besoin qu'on stimulât son ambition, il avait besoin qu'on le délivrât de ses anxiétés, et c'est à quoi son ministre s'employa avec autant de persévérance que de succès. Il sut lui prouver que la partie n'était pas aussi aventureuse qu'il le semblait, qu'on avait bien des as dans son jeu; il lui fit voir de l'autre côté du Rhin la France se prêtant bénévolement à cette alliance vraiment providentielle qu'il se proposait de conclure avec l'Italie, avec cette jeune royauté que l'empereur Napoléon III a tenue sur les fonts du baptême; soufflant sur les brouillards du Mein, il lui découvrit les infirmités cachées de cette apparente coalition germanique qu'on avait à combattre, les impuissances secrètes de l'Autriche et les pieds d'argile du colosse, le néant politique et militaire des États du sud, le défaut de cohésion de l'ennemi, la faiblesse du commandement, l'incertitude des conseils, le décousu et les lenteurs de l'exécution, le désaccord inévitable de volontés qui n'étaient que des *nolontés* et qu'avec un peu d'audace on aurait bientôt à sa merci. Oser et faire vite, à ce prix était le succès. Il suffisait de frapper un grand coup, et le fantôme de l'Allemagne coali-

sée se dissipait comme une vapeur; un seul coup d'épée, c'en était assez pour mettre fin, comme Renaud, à tous les enchantements, et pour se frayer au travers d'une forêt pleine de menaces un grand chemin au bout duquel on apercevait Vienne et ses portes ouvertes.

La force apparente de l'ennemi n'était pas la seule chose qui alarmât le roi Guillaume. Jamais souverain, il faut en convenir, n'assuma sur sa tête une responsabilité plus redoutable que celui qui en 1866, contre la volonté expresse de son peuple et de son parlement, précipita la Prusse dans une guerre que les uns traitaient d'insensée, les autres de criminelle. Si l'événement n'avait pas répondu aux espérances, si cette guerre, voulue par deux hommes et condamnée par toute une nation, avait conduit à une issue fatale, ou si l'on n'avait été seulement qu'à demi victorieux, que serait-on devenu? La royauté prussienne eût été condamnée à se présenter devant son parlement dans l'attitude d'un pénitent, à faire amende honorable et à battre sa coulpe, à dire tout haut en se frappant la poitrine : « Je me suis trompée, et c'est vous, petites gens, juges et assesseurs, professeurs et fabricants, c'est vous qui aviez raison. » Que devenait son prestige, et la majesté du droit divin, et l'infaillibilité de cette providence particulière dont on

s'était réclamé, et dont les oracles se seraient trouvés menteurs? S'humilier devant l'Autriche, passe encore: de couronne à couronne, l'honneur est sauf; mais s'humilier devant une chambre! De tels abaissemens sont mortels au cœur d'un Hohenzollern. Aussi bien n'était-ce pas donner des armes à la révolution endormie, mais toujours vivante? car on ne persuadera pas au roi Guillaume que la révolution soit morte. Ce spectre rouge qu'il a vu se dresser un jour sur les barricades de Berlin, qu'il a combattu et vaincu dans le Palatinat et dans le grand-duché de Bade, hante quelquefois encore son imagination, sujette aux effaremens. M. de Bismarck dut conjurer ce spectre. Sa tête, très-lucide et très-poméranienne, n'a jamais cru aux fantômes; mais ceux qui y croient ne souffrent pas qu'on en plaisante, et le plus sûr moyen de les guérir de leurs terreurs, c'est de commencer par leur donner raison. Certainement le sceptique ministre de sa majesté Guillaume Ier dut représenter à son maître qu'il était à bout de ressources dans sa lutte sempiternelle avec le parlement, que le conflit suscité par la nouvelle loi militaire s'envenimait de session en session, qu'il était insupportable d'avoir à s'aboucher avec des gens de rien ou de peu, qui disaient non quand on leur disait oui, et d'en recevoir des pierres quand on leur

demandait du pain ; que sans doute on ne cédait pas et qu'il ne pouvait être question de céder, mais qu'à la longue la couronne compromettait sa dignité dans ce conflit sans cesse renaissant ; que, danger pour danger, il y en avait moins à oser qu'à ne rien faire ; qu'il fallait étouffer par une entreprise heureuse les aigres contradictions qu'on essuyait chaque année, et qui trouvaient peut-être quelque écho dans le pays ; qu'il importait de prouver *ipso facto* que la loi sur l'armée était bonne, et de fermer les bouches libérales avec un peu de cette gloire militaire qui est le meilleur des bâillons ; bref que, plutôt que de s'exposer à rencontrer un jour le spectre rouge dans les rues de Berlin, il était mieux entendu de l'aller tuer en Bohême, au son des tambours et des fanfares, et de l'enterrer sous une litière de drapeaux autrichiens.

On assure qu'un soir M. de Bismarck crut avoir ville gagnée et rentra chez lui en disant : « L'affaire est dans le sac. » Le lendemain lui réservait une surprise. En quelques heures, on lui avait défait son ouvrage. Le roi avait employé la nuit à causer avec sa conscience, sa conscience d'autrefois, conscience droite, bien disante et persuasive, qu'il a longtemps consultée, dont il a fini par mépriser les avis parce qu'elle a le grand tort d'être une conscience con-

stitutionnelle et presque parlementaire, peut-être aussi parce qu'ayant toujours raison dans les choses essentielles, elle s'est quelquefois trompée sur les détails. Dans les grandes crises, dans les heures troubles, la fibre s'amollit, on se défend mal contre ses souvenirs, et on se prend à écouter tous les conseils, surtout ceux qu'on avait autrefois l'habitude d'écouter. Revirement complet! En arrivant au palais, M. de Bismarck trouva un roi qui ne voulait plus entendre à rien, et qui, dit-on, l'interpella très-vivement, lui reprocha de le perdre, de conduire la monarchie aux abîmes. L'entraînant dans l'embrasure d'une fenêtre et lui montrant du doigt la statue du grand Frédéric : « On renversera cette statue, lui dit-il, et on la remplacera par un échafaud! » Le geste acheva la pensée. M. de Bismarck est un grand musicien, et son répertoire est riche. Il ne perdit pas son temps à raisonner, à disputer. Il ne dit qu'un mot, dont l'effet fut magique : « Sire, répliqua-t-il avec un merveilleux sang-froid, si telle est la situation, n'est-il pas plus digne de vous et de moi de mourir sur un champ de bataille, l'épée à la main? » Il y a dans tout roi de Prusse un soldat. Quelques jours plus tard, le Rubicon fut franchi.

La victoire dépassa tout ce qu'on avait osé espérer, — victoire bien méritée, si on considère

non-seulement la vaillance de l'armée, mais les combinaisons politiques de M. de Bismarck, la justesse et la fermeté de son coup d'œil, la vigueur de son action, la rapidité qu'il sut imprimer à toutes ses mesures. Comme les neutres, comme les vaincus, les vainqueurs furent surpris par le caractère décisif de l'événement. Un mois avait suffi, et on tenait l'Autriche et l'Allemagne à sa discrétion. Quel usage allait-on faire de la victoire? Il est permis de supposer que M. de Bismarck entrevit toutes les chances possibles. Diverses combinaisons durent se présenter à cet esprit si inventif et si fertile. Cet homme à la volonté de fer n'est pas un homme de parti pris. Il a l'imagination souple, il sait se retourner.

« Il vous est impossible, nous disait un jour un conservateur libéral prussien en arpentant avec nous l'une des avenues du Thiergarten, il vous est impossible, à vous autres Velches, Français ou Romans, de comprendre notre *premier*. Un tel homme n'a pu naître qu'en Prusse, il n'a pu croître et grandir que sur le pavé de Berlin. Il y a en lui du *Bursche* d'université, du *Junker*, du lieutenant de la garde, du diplomate, du despote et du révolutionnaire, tout cela assaisonné d'une sorte de fantaisie ironique qui fait de lui un artiste et presque un poëte. Aristocrate, il

l'est jusque dans la moelle des os, non qu'il ait des préjugés ou le respect des traditions, mais par tempérament, par le goût et le talent de commander, par son immense mépris de la *phrase libérale*. Le fond de son âme est le scepticisme ; il ne croit qu'à la bêtise humaine, et il n'a jamais pris de sa vie les vessies pour des lanternes; il les crève sans pitié. Hélas ! il ne respecte pas davantage nos pauvres petites lanternes libérales, il souffle malicieusement sur ces lumignons fumeux. Avec cela, radical dans l'âme, radical par sa méthode, par son peu de répugnance pour les moyens violents et sommaires, par son goût de trancher dans le vif....

« Non, continuait notre interlocuteur, cet aristocrate sceptique et radical n'est pas un type commun ; ce n'est pas un homme complet, je le veux bien, mais c'est un homme très-compliqué. On admire beaucoup son audace, on admire aussi sa géniale et méphistophélique insolence, et soyez sûr que la Prusse s'est réjouie plus d'une fois d'être représentée dans ce monde par un insolent : elle sentait encore sur sa joue la rougeur du soufflet d'Olmutz; mais l'insolence de M. de Bismarck n'est point raideur d'esprit étroit ni morgue de doctrinaire ; c'est un procédé, un moyen de gouvernement. Rien ne lui est plus antipathique que le doctrinarisme, et en ceci il est vraiment Prus-

sien; c'est le propre de la politique prussienne de faire fi des idées comme des sentiments, des doctrines comme des traditions; c'est par essence une politique de la *main libre*, qui est toujours prête à jouer tous les jeux possibles, sans jamais engager l'avenir. A cet égard, M. de Bismarck est le modèle accompli de l'homme d'État prussien. Jamais homme ne fut plus affranchi de toute pédanterie et de toute pruderie conservatrice; il est prêt, s'il le faut, à lier partie avec la révolution; il se sent de force à lui faire tirer les marrons du feu et à les croquer à sa barbe. Ce qui n'est qu'à lui, c'est l'étonnante liberté et la merveilleuse franchise de son langage. Il méprise les petites dissimulations, il a inventé une nouvelle espèce de diplomatie, qui consiste à gagner en montrant son jeu. Il parle, il parle beaucoup, il instruit de ses projets l'univers, qui n'en croit rien. Il dit : Tel jour je ferai ceci, et il le fait. A l'époque où la révolution tenait le haut du pavé, M. de Bismarck, alors simple député de la droite, entre un soir dans une *Kneipe* où se réunissaient les coryphées du radicalisme. Notre homme s'assied, se fait apporter une chope de bière, allume son cigare et prend un journal. Cependant on tenait autour de lui des propos malsonnants et séditieux. Il interrompt sa lecture, regarde entre les deux yeux le plus échauffé

de ces discoureurs d'estaminet, et lui dit froidement : « Monsieur, si vous n'avez pas vidé la place quand j'aurai vidé ma chope, je vous la casserai sur la tête. » Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Et tandis que les habitués interdits se consultaient du regard : « Garçon, qu'est-ce que je vous dois pour le verre que je viens de casser sur la tête de monsieur? » Telle fut toujours la manière de faire de notre grand homme. Il n'a jamais cassé de verres ni de vitres sans avoir d'avance averti tout son monde. Aussi refusa-t-on longtemps de le prendre au sérieux; on le traitait de hâbleur, de brise-raison; à Paris, on le comparait au brochet, qui met les poissons en mouvement, et on se disait : C'est nous qui pêcherons. — Il a fallu, je pense, en rabattre. C'est souvent un grand moyen de domination pour un homme d'État que de posséder les qualités les plus opposées au tempérament de la nation qu'il gouverne. Quels services n'a pas rendus à M. de Bismarck, dans un pays taciturne, compassé, gourmé et boutonné comme la Prusse, ce merveilleux abandon qui le caractérise, cette suprême désinvolture de conduite et de langage, où se révèle la parfaite liberté d'un esprit abondant en idées, riche en combinaisons, qui, sûr de son but, est toujours prêt à changer de route, ne s'asservit à aucun système, saisit l'occasion au vol, vit au jour le jour, et

pour ainsi dire invente au fur et à mesure ses moyens, — grand virtuose dont la carrière politique est une perpétuelle improvisation!... Soyez sûr, nous dit notre interlocuteur par manière de conclusion, soyez sûr qu'à Kœniggrætz notre *premier* portait dans sa tête bien des plans. Sa vive imagination avait entrevu les différents partis qu'on pouvait tirer de la victoire, et, si on l'avait laissé faire, peut-être les événements eussent-ils changé de face; mais une volonté plus forte que la sienne a décidé de tout. Une indiscrétion autrichienne nous a appris que l'idée qui a triomphé à Nikolsbourg était l'idée du roi, car le roi avait son idée, et il n'en avait qu'une, et cette idée était de prendre, de prendre beaucoup, de prendre tout ce qu'il était possible de prendre.... »

Sur un point, il n'y avait pas à hésiter : l'Autriche devait sortir de l'Allemagne. C'était le premier fruit de la victoire, et c'est pour cela proprement qu'on avait fait la guerre. Par l'éviction de l'Autriche, on atteignait deux buts : on donnait satisfaction tout à la fois aux intérêts de la grandeur prussienne et au sentiment national de l'Allemagne, lasse du dualisme et de ses tiraillements. Il est vrai qu'elle a depuis changé d'avis, sans qu'on puisse l'accuser de versatilité. L'Autriche, dirigée par un homme

supérieur, s'est appliquée à se rendre regrettable, elle y a réussi; mais alors l'esprit de réaction qui dominait dans ses conseils, le concordat, les louvoiements d'une politique qui dans la question danoise tour à tour rendait la main à M. de Bismarck, entrait dans son jeu, et par de brusques retours de pudeur ou d'effroi affectait de défendre contre lui la dignité de la diète de Francfort; toutes ces tergiversations, toutes ces inconséquences avaient discrédité l'Autriche dans l'esprit des libéraux allemands, et ils étaient disposés à voir dans le triomphe de la Prusse un événement heureux et pour l'unité et pour la liberté de l'Allemagne. Quels que puissent être les torts de son gouvernement, Berlin est Berlin, c'est-à-dire un foyer de lumières et de haute culture, l'une des capitales de la pensée libre, et, comme on dit sur les bords de la Sprée, la ville de l'intelligence.

Évincer l'Autriche de l'Allemagne, c'était le premier pas. Cela fait, on avait devant soi deux systèmes de conduite, deux politiques : l'une difficile peut-être, mais généreuse, visant à résoudre la question allemande, à réorganiser l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne; l'autre plus facile, d'un profit plus évident, plus palpable, mais conduisant peut-être à des résultats moins durables, une politique d'agrandissement et de

conquête. On pouvait choisir entre les annexions et la présidence d'une nouvelle confédération germanique embrassant l'Allemagne, et toute l'Allemagne, reconstituée sous les auspices de la Prusse; car prétendre concilier les deux choses, il n'y avait pas d'apparence. Toute vraie confédération demande un certain équilibre de forces entre les États qui la composent; telle qu'elle était avant 1866, la grandeur de la Prusse était déjà un obstacle et un danger pour une organisation fédérative de l'Allemagne. L'agrandir encore, c'était témoigner clairement, pour nous servir de l'expression d'un grand diplomate prussien d'autrefois, que sous le nom d'alliance on affectait l'empire, et que par empire on entendait l'absorption. Depuis que la Prusse a pris le Hanovre, les États secondaires savent ce qui les attend, et c'est pour cela que l'unité de l'Allemagne n'est pas encore un fait accompli, que la Bavière et le Wurtemberg s'affermissent d'année en année dans ce qu'on appelle à Berlin leur particularisme. Le cyclope fit sans doute à Ulysse une faveur singulière en lui promettant qu'il serait mangé le dernier; mais c'est la fantaisie de certaines gens de tenir à n'être pas mangés du tout. C'est aussi la fantaisie des Bavarois et des Souabes.

L'Europe eût été bien étonnée si à Nikols-

bourg la Prusse avait tenu le langage que voici : « Nous ne réclamons pour prix de notre victoire que le droit de régler les affaires d'Allemagne avec le concours et l'assentiment des Allemands. Hormis les provinces que nous avons conquises sur le Danemark, et qui sont nécessaires à notre marine, à notre légitime influence dans la Baltique, nous ne réclamons pas un pouce de terrain. Nous avons pris les armes pour tirer l'Allemagne et nous-mêmes d'une situation fausse qui devenait intolérable. Le premier devoir d'un État est de vivre, et l'Autriche s'appliquait à nous rendre la vie impossible. Nous n'avons rien entrepris, rien essayé, sans la trouver sur notre chemin; elle prenait à tâche de nous isoler et de nous annuler. Cependant, par la force même des choses, il y avait une conspiration latente entre le nom prussien et toute l'Allemagne libérale. En 1849, nous avons refusé la couronne impériale que nous offrait la révolution. Nous avons été payés de nos ménagements par nos humiliations de 1850. Il s'est trouvé plus tard que l'Autriche, menacée dans ses possessions italiennes, a eu besoin de nous. Elle nous a requis de venir à son aide; nous lui avons répondu qu'en notre qualité de confédérés nous n'étions point tenus de lui garantir ses possessions non allemandes, mais que nous étions prêts à entrer en arrange-

ment avec elle, à lui offrir notre alliance, si elle voulait signer avec nous une convention. Et que lui demandions-nous pour prix de nos services? Le partage de la présidence et l'*union étroite* avec les petits États qui sont chez nous ou dans notre banlieue, et dont il nous importe d'être sûrs pour avoir la liberté de nos mouvements. L'Autriche n'a voulu entendre à rien; elle a mieux aimé perdre l'Italie que renoncer à sa prépotence dans la confédération germanique, qu'elle a tenté plus tard, au congrès de Francfort, de réorganiser sans nous et contre nous. Il ne nous restait plus qu'à abdiquer; mais l'abnégation est une vertu de moines, non de politiques. Les armes ont décidé; désormais nous serons chez nous en Allemagne. Nous n'entendons pas néanmoins y régner en maîtres absolus, nous n'aspirons qu'à l'hégémonie, à laquelle nous avons droit par ce que nous sommes et par ce que nous avons fait. Nous prouverons que les Prussiens sont des Allemands, comme nous avons prouvé, en refusant de nous agrandir, que nous n'affections pas la tyrannie. Nous savons que dans toute l'Allemagne règnent deux sentiments également forts, également légitimes, le sentiment national et un attachement traditionnel au *self-government*. Nous savons aussi par l'exemple de la petite Suisse, qui, depuis la

réforme de son pacte, se compose de cantons souverains très-libres chez eux et cependant très-étroitement unis, qu'il est possible de créer une constitution fédérative où le pouvoir central ait une force réelle sans entreprendre sur la souveraineté des États. Nous allons chercher avec les gouvernements nos confédérés cette forme politique qui convient à l'Allemagne, et nous nous occuperons avec eux de faire la part de notre légitime influence, celle de l'indépendance des États et celle de la liberté des peuples, après quoi nous soumettrons notre projet à un parlement national. »

Si le cabinet de Berlin, par impossible, avait tenu ce langage, et qu'il se fût empressé de donner des gages de ses dispositions pacifiques et de son libéralisme, la Prusse, forte de son désintéressement, du prestige moral qu'elle en eût recueilli et du concours unanime de l'Allemagne, aurait eu ce grand avantage de pouvoir prendre tous les arrangements que lui dictaient ses convenances sans avoir à traiter avec un tiers. Elle eût représenté très-courtoisement à la France que le règlement des affaires allemandes était une question purement intérieure; que, renonçant à toute acquisition de territoire qui aurait pu compromettre l'équilibre européen, elle avait le droit de réformer la constitution de l'Allema-

gne avec le concours et selon les vœux des Allemands. Il n'eût pas été impossible, pensons-nous, de persuader le cabinet des Tuileries. Un homme d'État allemand d'un esprit fin et sagace, et qui déplore les fautes commises à Nikolsbourg, nous disait un jour : « L'empereur Napoléon est un homme moderne qui parle napoléonien, et il goûte toutes les idées modernes moyennant qu'on lui traduise dans sa langue celles qui lui pourraient être désagréables. » N'était-ce pas faire un usage vraiment moderne de la guerre que de se servir de la victoire la plus décisive qui ait été remportée depuis les temps de Marengo et d'Austerlitz, non pour accroître son territoire, mais pour étendre et fortifier son influence? Cela peut très-bien se traduire en napoléonien; cela s'appelle combattre pour une idée, mettre son épée au service d'une grande cause nationale et de la souveraineté des peuples. Il est vrai qu'un accroissement d'influence n'est pas un résultat aussi net qu'une annexion ou une conquête, et c'est un proverbe allemand que le chasseur ne peut fonder sa cuisine que sur le lièvre qu'il rapporte sur son dos; mais, au dix-neuvième siècle, le gouvernement d'influence tend de plus en plus à se substituer au gouvernement d'autorité : c'est le fond de ce qu'on appelle la politique constitutionnelle et

parlementaire, qui finira par renouveler la politique internationale. Il était plus aisé du temps de Pascal de trouver des moines que des raisons; aujourd'hui, dans certains pays, la raison la plus facile à trouver, c'est un caporal et quatre hommes. Toutefois, le caporalisme a peu d'avenir; commander ne suffit plus, il faut persuader. Sans doute, persuader est une fatigue, et la Prusse aurait eu besoin, pour gouverner une Allemagne fédérative et libre, de beaucoup de talent et d'habileté. Serait-ce donc un si grand malheur? Un prince qui a prouvé qu'il savait son métier de soldat, et qui prouvera peut-être un jour qu'il sait son métier de roi, disait : « Je ne crois en politique qu'aux choses difficiles. » Ajoutons qu'il n'y a de durable que ce qui est modéré. Dans l'état actuel de l'Europe, toute domination avide et intempérante est sûre de rencontrer à son troisième pas une ligue d'intérêts coalisés contre elle. Il n'est pas moins vrai qu'on ne refait pas son tempérament, que les hommes qui ont voulu la guerre de 1866 et qui l'ont conduite avec tant de succès auraient dû faire violence à leur nature, s'ils avaient employé à la reconstruction d'une Allemagne libre l'épée qui avait vaincu à Sadowa. C'eût été vraiment un miracle de la grâce.

Puisque la Prusse était résolue à prendre, elle

avait un autre système à suivre, et il est regrettable pour la paix et la tranquillité de l'Europe qu'elle ne l'ait pas pratiqué jusqu'au bout avec cet esprit de conséquence où les intérêts comme la logique trouvent leur compte. Quand on ne suit pas une politique généreuse, c'est quelque chose du moins d'adopter une politique franche. « Nous avons fait la guerre, aurait pu dire la Prusse aux Allemands, parce que nous n'étions pas contents du lot qui nous a été attribué par les traités de Vienne. Nous avons été sacrifiés en 1815. D'abord, nous sommes trop petits pour le personnage que nous sommes appelés à jouer dans ce monde. L'étendue de notre territoire ne répond pas à notre importance politique, à ce rôle de grande puissance dont nous ne saurions décliner les charges et les devoirs sans que l'équilibre européen en souffrît. De là une tension de forces qui nous fatigue. D'autre part, les traités nous ont fait une configuration malheureuse; nous avons des enclaves, des étranglements de territoire très-gênants. Nous userons du droit de la guerre pour nous arrondir, nous refaire et nous compléter. Outre le Slesvig-Holstein, nous garderons le Hanovre, la Hesse électorale, Nassau, Francfort. Ce résultat nous suffit; nous nous garderons de former avec vous une confédération illusoire. Outre que nous sommes trop

grands, nous ne pouvons faire ménage ensemble, nous vous ressemblons trop peu politiquement et socialement. Il sera mieux pour tout le monde que vous formiez entre vous une confédération nouvelle où vous réglerez vos affaires intérieures comme vous l'entendrez. Seulement, nous ne voulons pas vous devenir étrangers; nous vous sommes nécessaires, et vous nous êtes nécessaires; vous êtes nos alliés naturels, et nous sommes vos protecteurs naturels. Nous conclurons avec vous des traités commerciaux et militaires qui sauvegarderont les intérêts économiques de l'Allemagne et sa sûreté. » Il eût été plus difficile peut-être de faire agréer à l'Allemagne et à l'Europe cet arrangement, qui trompait les espérances des uns, donnait prise aux défiances des autres. Cependant, la franchise est toujours rassurante, et cette solution eût été moins dangereuse que l'équivoque instrument de paix qui a été ébauché à Nikolsbourg, mis au net à Prague.

Le 17 août 1866, c'est-à-dire peu de jours avant que le traité de Prague fût définitivement signé et parafé, le roi Guillaume Ier recevait une députation hanovrienne composée du ministre d'État, du vice-président de la haute cour d'appel et d'un conseiller du trésor. Ces messieurs venaient tenter un dernier effort pour

sauver l'indépendance de leur pays. Ils assurèrent au roi que, depuis les derniers événements, l'immense majorité de leurs compatriotes ne faisait plus difficulté de reconnaître la suprématie de la Prusse en Allemagne; que les Hanovriens se prêteraient de bon cœur à tous les sacrifices que la nouvelle confédération pourrait imposer à leurs droits de souveraineté, mais qu'ils étaient profondément attachés à la maison de leurs princes; qu'au surplus, si le possesseur actuel de la couronne de Hanovre ne paraissait pas offrir à la Prusse des garanties suffisantes, il était prêt à abdiquer en faveur de son successeur légitime. La réponse du roi est empreinte de cette bonhomie fourrée de finesse dont Guillaume Ier se sert pour donner de la grâce à ses refus, un air d'abandon cordial et paternel à ses partis-pris. Il déclara qu'il n'avait garde d'en vouloir aux Hanovriens de l'attachement qu'ils témoignaient à leurs princes, qu'il les en estimait davantage et leur savait gré de leur démarche; qu'il en prenait occasion de leur exposer les motifs qui l'avaient conduit, contrairement à ses intentions primitives et après bien des combats intérieurs, à former le dessein, « maintenant irrévocable, » de faire des annexions. Il n'avait jamais eu en vue que le bien de l'Allemagne et de la Prusse, et n'avait jamais songé à faire que des *conquêtes*

morales : si, à l'âge de soixante-dix ans, il en venait à désirer davantage, on devait s'en prendre aux circonstances, aux agressions incessantes de ses prétendus alliés. « L'Autriche, continua-t-il, a voulu la guerre pour s'assurer la domination de l'Allemagne. Or, nous ne saurions renoncer à notre influence en Allemagne sans compromettre notre existence elle-même. C'est pour nous une question de vie ou de mort. Il fallait deux choses pour que je me décidasse à la lutte : 1° la conviction que notre cause était juste, que nous pouvions compter sur la protection du Très-Haut et de cette main toute-puissante qui dispose du sort des batailles; 2° la certitude que l'instrument de la guerre, l'armée prussienne, était bon. Que l'instrument fût bon, je ne pouvais en douter, ayant consacré toute ma vie au perfectionnement de notre armée. Que notre cause fût juste, cela me paraissait démontré, parce que notre existence même était en jeu, et c'est ainsi que je me décidai, le cœur gros (*schweren und schwersten Herzens*), à une lutte décisive, dont je remettais l'issue à Dieu. » Le roi ajouta que les résultats de cette lutte avaient dépassé toutes ses prévisions, qu'il ne s'en était guère vu de pareils dans l'histoire, et qu'il y reconnaissait une faveur visible de la Providence, sans laquelle l'armée la mieux dres-

sée ne saurait accomplir de tels prodiges. Il conclut en disant que, la Providence ayant parlé, il ne pouvait que remercier la députation de sa franchise, mais qu'il devait à son peuple un dédommagement, à son armée une garantie contre le retour des périls dont elle venait de sortir si glorieusement, et que l'annexion du Hanovre était un fait accompli.

Il est difficile de relire ce discours sans sourire depuis qu'une dépêche fameuse, dont la publication a soulevé des tempêtes à Berlin, nous a révélé que le roi Guillaume voulait avant tout et par-dessus tout des annexions. Cependant il est bon d'être équitable envers les rois comme envers les particuliers. Le roi Guillaume pourrait alléguer pour sa justification qu'il n'a point fait de propos délibéré, comme Frédéric II, la guerre à l'Autriche pour s'arrondir, que lorsqu'il travaillait à perfectionner l'*instrument*, il n'avait en vue que des conquêtes morales; mais que, l'occasion se présentant, il a fait la guerre, et que, du moment qu'il faisait la guerre, les conquêtes morales ne lui suffisaient plus. Il lui aurait semblé dur de s'être dérangé pour si peu; il est allé droit au solide. On prétend même qu'il eut grand'peine à s'arrêter, que ce n'était pas assez des provinces de l'Elbe, du Hanovre, du Nassau, de Cassel, pour satisfaire les appétits de sa verte

et vaillante vieillesse, qu'après Sadowa il désirait frapper un second coup qui lui permît de s'étendre encore du côté de la Bohême ou de la Silésie autrichienne M. de Bismarck, qui dit tout, doit avoir dit un jour à quelqu'un : « Il est fort heureux que la France nous ait empêchés d'entrer à Vienne. Tout le monde autour de moi avait la tête en feu et des démangeaisons dans les jambes. Le roi ne pouvait se consoler de ne pas aller coucher à la *Burg;* mais il n'entrait point dans mes plans de détruire l'Autriche. Je ne voulais pas faire un trou dans le midi de l'Europe [1]. » Si l'on renonçait à entrer à Vienne et à coucher à la *Burg*, que ne pouvait-on du moins prendre la Saxe? On l'eût prise, si la France ne se fût trouvée là, car on avait dû se résigner à causer avec la France; on demandait trop pour ne pas se mettre en règle avec elle, pour ne pas l'autoriser

1. Ne serait-ce point M. de Bismarck qui a raconté l'anecdote que voici et qui nous semble piquante? On était convenu à Nikolsbourg que l'Autriche et les États du sud rembourseraient à la Prusse la moitié des frais de la guerre. Le roi Guillaume était consentant; mais quand on lui présenta le projet de traité, il s'étonna, il se récria : il avait entendu la chose autrement, l'Autriche devait payer une moitié des frais et ses alliés l'autre moitié, à moins toutefois qu'elle ne préférât s'acquitter en nature, par quelque cession de territoire. M. de Bismarck eut besoin de deux heures de discussion pour faire entendre raison à cet auguste et opiniâtre étonnement.

à dire son mot sur les affaires allemandes. L'éminent diplomate qui représentait la France était homme à soutenir cette conversation, et personne ne saurait lui contester l'honneur de s'être tiré à merveille du rôle difficile que lui imposaient les circonstances. Sadowa avait pris son gouvernement au dépourvu. Manquant d'instructions, s'efforçant en vain d'en obtenir, l'oreille collée à des fils télégraphiques qui se recueillaient et se taisaient, livré à lui-même et à ses propres inspirations, il avait vu grossir de jour en jour comme une marée montante le succès et la fortune des armes prussiennes, de jour en jour il était obligé de modifier ses calculs et la mesure de ses concessions. Tout d'abord il avait jugé suffisant d'accorder au vainqueur les provinces de l'Elbe, puis des bandes découpées au travers du Hanovre et de la Hesse pour assurer à la Prusse ce qu'on appelait la contiguïté territoriale. Après Kœniggrætz, il en était réduit à arrêter le vainqueur sur le Mein et à déclarer que, si on touchait à la Saxe, on aurait la guerre. Peut-être avec la Saxe eût-il sauvé autre chose encore sans l'incroyable précipitation de l'Autriche, qui soit cette hâte d'en finir qui est comme la fièvre du malheur, soit dépit de n'avoir pu obtenir cette médiation armée qu'elle sollicitait à Paris, substitua tout d'un coup à un entretien à trois un

dialogue à deux, se mit à causer directement avec la Prusse derrière le dos du médiateur, et offrit la paix à cette triple condition, qu'elle ne perdrait elle-même que la Vénétie, que la Saxe serait respectée, et qu'on ne dépasserait pas le Mein. Le médiateur fut ainsi mis hors de jeu, et son habileté fut réduite au silence. Après tout la Saxe était intacte, et il pouvait se consoler en se disant que c'est la marque d'un grand artiste de faire d'un rôle ingrat un premier rôle, et de sauver à force de talent la faiblesse de la pièce qu'il est condamné à interpréter.

Certes la Prusse n'était pas à plaindre. Si elle n'avait pu satisfaire toutes ses convoitises, si elle avait dû lâcher Dresde et accepter la limite du Mein, elle ne laissait pas d'avoir beaucoup pris; pour se dédommager de n'avoir pu prendre davantage encore, elle se rappela qu'elle faisait de la politique allemande, il lui ressouvint de ses principes, et elle s'empressa d'ajouter à ses annexions des conquêtes morales. Et d'abord elle conquit plus que moralement et le royaume de Saxe et les petits États situés au nord du Mein en les englobant dans une confédération où 24 millions de Prussiens se trouvent en présence de 6 millions d'Allemands non prussiens. Puis elle se hâta de prouver que le Mein était guéable : pour bien spécifier le sens qu'elle attachait à cet

article IV du traité de Prague qui garantit aux états du sud « une existence internationale indépendante », elle conclut avec Baden, avec le Wurtemberg, avec la Bavière, des traités secrets d'alliance offensive et défensive, et plus tard elle fit régler officiellement par le *Reichstag* la manière dont s'opérerait l'accession de ces États à la confédération du nord. En pareil cas, ce qu'on fait dire est encore plus important que ce qu'on dit. A tous les mécontents qui se plaignaient que la Prusse avait trahi la cause et les intérêts allemands, qu'elle n'avait pensé qu'à s'agrandir, que le résultat le plus net de la paix de Prague avait été d'admettre l'intervention de la France dans le règlement de la grande question nationale, de déchirer l'Allemagne en trois tronçons, de livrer les États du sud à eux-mêmes et aux influences étrangères, de détruire la confédération germanique sans la remplacer et de rétrograder de 1815 jusqu'en 1648, des traités de Vienne jusqu'à la paix de Westphalie, les journaux officieux de M. de Bismarck répondaient que ces mécontents se méprenaient, qu'il y paraîtrait bientôt, que la situation n'était que provisoire, que la Prusse n'avait renoncé à rien, qu'elle était plus allemande de cœur que jamais, qu'elle ne se résignerait jamais à n'avoir pris que la moitié de l'Allemagne, et que la confédération

du nord ne tarderait pas à abriter dans son sein toutes les tribus dispersées et gémissantes d'Israël et de Juda. On avait beaucoup pris, on donnait à entendre qu'on escamoterait le reste. Depuis 1866, l'Europe vit dans l'attente de ce grand tour de gobelets : si habile que soit le prestidigitateur, la muscade n'a pas encore passé.

III

Le bon sens européen a jugé dès la première heure que la paix de Prague était une paix fourrée et bâtarde, une solution ambiguë, grosse d'embarras, et qui ne résolvait rien. Ce qu'il faut reprocher à la Prusse, ce n'est pas Sadowa, c'est Nikolsbourg. Le roi Guillaume n'avait pas absolument tort quand il déclarait aux Hanovriens, dans un style emprunté à Darwin, que la guerre de 1866 avait été « un combat pour l'existence ». Le malheur est qu'après avoir vaincu on a fait une paix qui n'en est pas une. La fortune offrait à la Prusse une occasion unique de satisfaire à la fois l'Allemagne et elle-même; il lui était facile de se concilier le concours des peuples, l'agrément de l'Europe, si elle eût témoigné de son esprit pacifique et de son respect pour les garanties constitutionnelles. Les appétits l'ont em-

porté sur les nobles ambitions, l'esprit militaire sur l'esprit moderne, la politique d'embrouillement sur la politique de franchise. Qui trompe-t-on ici? comme dit Figaro. Il fallait choisir ou de s'agrandir et de rendre l'Allemagne à elle-même, ou de se mettre à la tête de l'Allemagne en renonçant à s'agrandir; car se dire Allemand, déclarer qu'on avait fait la guerre pour l'Allemagne, pour les intérêts de la grande patrie, et en même temps exercer sur les Allemands du Hanovre et de la Hesse le droit de conquête comme on l'eût fait sur des étrangers, la contradiction était trop flagrante, c'était démasquer trop ouvertement ses véritables visées. Et qu'on ne cite pas l'exemple du Piémont, lequel a conquis la péninsule sur l'étranger et sur des dynasties vassales et clientes de l'étranger, sans compter qu'il lui apportait toutes les libertés, sans compter qu'il a pour ainsi dire disparu dans sa victoire, et qu'il s'est anéanti volontairement au profit de cette Italie qu'il avait créée de son sang! — Si vous êtes des Allemands, pouvaient dire à la Prusse les Hanovriens et les Hessois, d'où vient que vous tenez si fort à faire de nous des Prussiens? Si vous êtes nos protecteurs naturels, pourquoi nous prenez-vous? Si nous sommes votre sang et votre famille, pourquoi commencez-vous par démarquer notre argenterie et notre

linge pour y graver des aigles prussiennes? — Si vous faites des conquêtes en Allemagne, pouvaient s'écrier de leur côté les Saxons, c'est qu'apparemment vous n'êtes pas des Allemands. Confessez-le franchement, et puisqu'on peut dire encore de vous ce que le marquis d'Argenson disait du grand Frédéric : « Il fait son pot à part, » ne vous mêlez pas de nos affaires, laissez les Allemands s'arranger entre eux, et de grâce respectez le pot des autres.

Les chasseurs ont depuis longtemps découvert qu'il est dangereux de courir deux lièvres à la fois. Prétendre concilier les annexions et les conquêtes morales, le bonheur de s'agrandir et cet ascendant que donne le désintéressement politique, qui est souvent le meilleur des calculs, vraiment c'est vouloir l'impossible. Aussi les vrais libéraux prussiens, élite d'esprits supérieurs et éclairés, très-attachés à leur pays, mais qui ne laissent pas d'avoir la fibre allemande, ont-ils amèrement déploré les annexions. Ils ont senti que c'en était fait du prestige moral de la Prusse, que désormais il n'était plus possible de croire à sa *mission allemande*, que les espérances de l'Allemagne étaient indéfiniment ajournées. Au lendemain de Sadowa, le Mein n'était qu'un mince filet d'eau. Les battus du midi étaient disposés à prendre leur parti de leur défaite, qu'ils

attribuaient à la faiblesse de leurs gouvernements, à l'impéritie de leurs généraux ; ils se disaient qu'après tout les Prussiens étaient des Allemands, qu'ils venaient de prouver à l'Europe que les Allemands savent vouloir et agir. Aujourd'hui le Mein est un fleuve, et le particularisme a repris toute sa puissance à Munich et à Stuttgart ; Bavarois et Souabes s'en tiennent au *statu quo*. Cette confédération du nord, où on les presse d'entrer, leur fait l'effet d'une ratière qu'on n'a pas même pris la peine d'amorcer. Les vents qui soufflent de Berlin n'apportent à leurs oreilles qu'un bruit de tambours et des airs de trompettes, les murmures de contribuables qu'on surcharge, le râle obstiné du Hanovre, qui ne peut se décider à mourir, par intervalles le sourd gémissement de la Saxe, qui, le cou pris dans un nœud coulant, cherche à se dégager et se plaint qu'on l'étrangle. Ces concerts n'ont rien qui les puisse ravir. Ils secouent la tête et se disent : On pourra nous prendre, nous ne nous donnerons pas.

Les libéraux prussiens, qui considèrent les annexions comme une faute, ont une autre raison encore de souhaiter que la Prusse pût rendre gorge. Depuis que la guerre de Crimée a brisé le faisceau des trois puissances du nord, il n'y avait plus en Europe d'alliance naturelle, nécessaire,

permanente. Les atomes politiques flottaient en liberté, ils se rencontraient, s'accrochaient au passage, contractaient des unions éphémères, et bientôt se séparaient pour en former d'autres au gré du vent qui soufflait. La paix de Prague a mis fin à cet état de choses. Il y a désormais en Europe une alliance nécessaire et permanente, et cette alliance est dirigée contre les ambitions prussiennes. La France et l'Autriche interprètent de la même manière et au pied de la lettre l'article IV du traité de Prague, qui assure au midi de l'Allemagne une existence indépendante et internationale. Cet article les console en quelque mesure, l'une de sa déception, l'autre de sa défaite; elles ont d'égales raisons de ne pas se le laisser escamoter. Pour la France, c'est une question de sûreté, et si elle doit à ses principes tant de fois proclamés de ménager beaucoup les sentiments nationaux de l'Allemagne, on ne peut lui demander de respecter les convoitises de la Prusse. Pour l'empire des Habsbourg, c'est une question d'existence. Que la Bavière devienne une province prussienne, et la Prusse, maîtresse du Danube, des routes et des portes de Vienne, revendiquera dès demain pour l'Allemagne les provinces allemandes de l'Autriche, désormais menacée d'une expropriation et de se voir réduite à je ne sais quel empire hongro-slave qui

ne serait plus l'Autriche. Les cabinets de Vienne et de Paris sont aujourd'hui liés par de communs intérêts; il n'est pas besoin d'écrire, il est à peine besoin de parler; leur alliance est si naturelle, leur est tellement imposée par la situation, qu'il faudrait pour la rompre des conjonctures trop extraordinaires pour qu'on les puisse prévoir, ou un accès de démence que rien non plus ne fait présager. Il passe pour constant en Allemagne que la Prusse ne pourrait franchir le Mein sans trouver devant elle cette redoutable coalition. De là ce malaise dont toute l'Europe souffre, ces défiances réciproques, cette nécessité de s'armer jusqu'aux dents, les inquiétudes, les embarras d'une paix incertaine et morbide. Depuis 1866, une guerre est dans l'air; par lassitude de la craindre, beaucoup de gens se prennent à la souhaiter, préférant le mal à la peur du mal et désirant, comme ils disent, qu'on en finisse. Heureusement cette guerre qui finirait tout est difficile à commencer, puisqu'on nous l'annonce de mois en mois depuis trois ans, et que les belligérants en sont encore à se regarder l'arme au pied.

Est-elle certaine, est-elle probable, cette grande mêlée qui serait peut-être aussi longue que celle de 1866 a été courte? A qui appartient-il de la vouloir et de la commencer? Il nous

semble prouvé que ce droit de redoutable initiative n'appartient ni à l'Autriche ni à la France. Quels que puissent être leurs déplaisirs ou leurs rêves secrets, ces deux puissances sont dans la position de gens qui se défendent et à qui l'offensive est interdite. Elles sont condamnées à accepter les faits accomplis, à prendre pour base de leur politique la paix de Prague; leur rôle consiste à la faire respecter des autres, à empêcher qu'on ne la viole ou qu'on ne l'élude à leurs dépens.

C'est une des vertus des Allemands de savoir profiter de leurs revers. Il n'est pas d'exemple dans l'histoire qu'un peuple ait fait un usage plus heureux de ses malheurs que ne l'ont fait la Prusse après Iéna, l'Autriche après Sadowa. Sa défaite a donné à l'Autriche M. de Beust et la liberté, et elle est à moitié consolée d'avoir été battue; mais l'organisation nouvelle qu'elle a dû s'imposer, très-favorable à son bien-être intérieur, l'est beaucoup moins à la liberté de ses mouvements au dehors, et lui ôte cette facilité d'entreprendre qu'elle possédait autrefois et dont la Prusse a hérité. Un gouvernement libéral doit compter avec l'opinion publique; le malheur du gouvernement autrichien est qu'il y a désormais dans l'empire deux opinions publiques, et qu'il doit se mettre en règle avec l'une et l'autre, s'at-

tacher aux intérêts communs qui les peuvent concilier, ne rien essayer avant de les avoir accordées. Or l'opinion hongroise est d'avance hostile à tout ce que pourrait tenter le cabinet de Vienne pour défaire ce qui a été fait à Prague et pour reconquérir son ancienne situation en Allemagne. La Hongrie a le visage et les yeux tournés vers l'Orient, elle ne demande qu'à vivre en paix avec la Prusse; tous ses ombrages et toutes ses défiances lui viennent de la Russie; il n'y a de guerre populaire au delà de la Leitha que celle qui pourrait enrichir l'Autriche de dépouilles russes, du moins la fortifier contre les intrigues panslavistes de Saint-Pétersbourg. M. de Beust est tenu d'observer dans tous ses agissements une extrême circonspection; on l'a accusé plus d'une fois, non sans aigreur, de nourrir des ressentiments, des rancunes, des idées de représailles et de revanche; on lui a reproché l'activité un peu inquiète de sa plume, également habile aux coquetteries et aux picoteries; on lui a fait un crime de ses démangeaisons d'écrire, et on a feint de croire que ses dépêches allaient tout brouiller, que la paix de l'Europe était à la merci d'une épigramme finement aiguisée. « M. de Beust, a dit quelqu'un, est un grand ministre doublé d'un journaliste qui finira par le compromettre. » Nous ne voyons pas que jusqu'ici le

ministre ait à se plaindre du journaliste, et que cette plume si vaillante, qui eut toujours les honneurs de la guerre, ait gravement compromis la politique autrichienne. On se plaît à croire à Berlin que l'Autriche est une ruine, le rêve d'une ombre, comme dit Pindare. Il est naturel qu'elle saisisse toutes les occasions de se rappeler au souvenir de ses amis et de ses ennemis, de dire son mot dans les questions qui les intéressent, de leur faire connaître ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut point, et de prouver qu'elle existe, que le fantôme parle et marche. M. de Beust a déclaré dans une dépêche célèbre que désormais l'empire des Habsbourg ne prendrait pour règle de sa conduite ni ses souvenirs, ni ses regrets, ni même ses sentiments, qu'il ne consulterait en toute rencontre que les intérêts de sa sûreté et de son influence dans le monde. Souffrir que l'Inn devînt un fleuve prussien serait pour l'Autriche un renoncement à l'existence. Il lui est bien permis de prévoir que, pour accomplir son rêve, la Prusse sera obligée de nouer certaines intrigues, de rechercher certaine alliance, de signer certaines promesses, qui d'un coup mettraient d'accord Autrichiens et Hongrois, de telle sorte que des deux côtés de la Leitha tout le monde s'entendrait à vouloir la guerre. Sa politique n'est pas ce système d'indifférence auquel

la voudraient condamner ses ennemis; c'est une politique expectante. Elle ne peut qu'attendre l'occasion; il ne dépend pas d'elle de la créer.

La France est-elle plus libre que l'Autriche de provoquer la guerre? L'amour réfléchi de la paix est aujourd'hui une disposition dominante en France, témoin les dernières élections et les discours des candidats à leurs électeurs. On ne saurait nier cependant que, de toutes les guerres que pourrait faire la France, celle qui deviendrait le plus facilement populaire serait une campagne contre la Prusse. Autrefois un philosophe français affirmait, aux applaudissements de son auditoire, que la France n'avait pas été vaincue à Waterloo; c'est aujourd'hui la fantaisie de beaucoup de Français de prétendre qu'ils ont été vaincus à Sadowa. On ne saurait prendre plus franchement le contre-pied de cette fameuse circulaire qui déclarait que la France voyait dans l'agrandissement de la Prusse l'accomplissement des destinées et de la philosophie de l'histoire. La vérité se trouve entre ces deux extrêmes; c'est pousser d'un côté trop loin la rage d'avoir été battu, de l'autre la fureur d'être content de soi. La France n'a sujet ni de se couvrir la tête de cendres, ni de se féliciter d'une situation qu'elle n'a point voulue, qu'elle a subie, et dont les obscures conséquences se dérobent encore au

calcul. On ne saurait nier que le gouvernement impérial s'est trompé dans ses pronostics, qu'avec toute l'Europe il s'est abusé sur la véritable force de la Prusse, que malgré certains avertissements, malgré les inquiétudes du ministre qui occupait alors l'hôtel du quai d'Orsay et qui condamnait la politique expectante, il a voulu garder toute sa liberté d'action dans la prévision d'une guerre longue, indécise, qui promettait à la France les avantages d'un glorieux arbitrage, dont elle comptait s'acquitter avec une habile modération. Il est peu probable qu'à Biarritz M. de Bismarck ait rien promis, parce qu'il est peu probable qu'on lui ait rien demandé : celui qui demande se lie comme celui qui accorde, et la politique impériale entendait se conserver libre de tout engagement. Comment ne pas songer à ce Memnon qui conçut un jour le projet insensé d'être parfaitement sage? La parfaite sagesse des Tuileries avait compté sans les succès foudroyants de la Prusse. Ses calculs furent confondus, son jeu fut bouleversé, et l'arbitre qui attendait son heure dut se borner à enrayer le char triomphal du vainqueur. Il est regrettable que la France ait après coup réclamé à Berlin une compensation. Mécontent d'avoir servi malgré lui une politique qu'il blâmait et dont il avait prévu l'issue, M. Drouyn de Lhuys essayait d'en revenir à la sienne, à ce

système d'*arrangement gradué* qu'il avait conseillé et qui consistait à dire à la Prusse : Si vous prenez peu, nous ne demanderons rien ; si vous prenez beaucoup, nous réclamerons notre part. La Prusse avait assurément beaucoup pris ; mais on en était réduit à lui demander bien peu. Était-ce la peine de s'exposer à l'affront d'un refus ? M. Benedetti, qui avait si habilement rempli son rôle à Nikolsbourg, se voyait condamné à le gâter, et sans doute il lui en coûta beaucoup d'obéir. On assure que M. de Bismarck lui offrit avec une grâce parfaite Genève, un morceau de Belgique, ce qui lui attira cette réponse : « Ces pays sont-ils donc à vous ? » Sur quoi l'ambassadeur français partit pour Paris et s'en alla demander à son gouvernement s'il voulait la guerre et s'il était prêt, regrettant apparemment de n'avoir pu commencer par là.

La France, en 1866, n'était pas prête, et il lui est permis de le regretter ; mais du moment qu'elle ne voulait ni ne pouvait faire la guerre, il faut convenir qu'elle s'est tirée avec honneur des embarras où l'avaient engagée ses fausses prévisions. — « On est singulièrement injuste à Paris envers le gouvernement impérial, nous disait un homme d'État allemand que nous avons déjà cité. Après tout, la France n'a pas eu besoin de faire avancer un seul régiment sur le Rhin,

et sa parole a eu assez d'autorité pour se faire écouter. Elle a arrêté la Prusse sur le Mein par un mot, elle a sauvé la Saxe par un mot, plus tard elle a ôté le Luxembourg à l'Allemagne par un mot. » Non, il ne peut être question en tout cela ni d'affront à venger ni de défaite à réparer; il s'agit seulement d'un mécompte sur lequel on serait bien aise de ne pas rester, aujourd'hui qu'on est prêt. On s'imagine en Allemagne que le gouvernement impérial serait heureux de trouver dans quelque grande entreprise hors de ses frontières un dérivatif à ses difficultés intérieures, en sorte qu'après avoir rendu à la France la liberté de parler et d'écrire pour se faire pardonner les échecs de sa politique étrangère, il chercherait à engager une partie au dehors pour lui faire oublier qu'elle s'est mise en tête de se gouverner elle-même. Une conduite si incohérente, si décousue, si hasardeuse, nous paraît peu vraisemblable. L'empereur Napoléon est un esprit trop grave, trop réfléchi, pour ne pas se rendre compte des conséquences de ses actions. Ses ennemis croient remarquer dans sa conduite des indécisions, des tâtonnements auxquels il n'avait point accoutumé l'Europe. Peut-être en faut-il chercher la raison dans l'importance qu'ont acquise récemment en France les questions de personnes, et qu'elles ne pouvaient avoir alors qu'une dictature qui croyait

en elle-même se chargeait de vouloir et de décider pour tout le monde. Le jour où le pouvoir personnel abdique, le jour où le gouvernement d'influence est substitué au gouvernement d'autorité, il faut trouver des hommes, et l'empereur, comme tous les politiques à étoile qui ont beaucoup vécu avec leurs idées et cherché en eux-mêmes le secret du destin, tâtonne et se trompe souvent dans les questions de personnes, — on étudie mal ce qui semble indifférent; — mais sur les choses il ne peut hésiter, et il est difficile de croire qu'il n'ait pas une vue nette de l'avenir qu'il est en train de préparer à son pays et à lui-même. En France, au dix-neuvième siècle, le pouvoir personnel ne peut avoir qu'un temps; l'empereur a voulu profiter du délai qui lui était accordé pour accomplir cinq ou six grandes entreprises qui devaient donner à son règne un caractère et en être en quelque sorte la signature. Il a réussi dans la plupart, les autres lui ont manqué dans la main, et l'échéance, hâtée par ses échecs, l'a surpris avant qu'il eût exécuté tout son programme. Toutefois il ne peut ignorer que les situations sont plus fortes que les volontés, et qu'en rendant à la France le régime parlementaire il s'ôte à lui-même le droit et le pouvoir de faire une guerre de fantaisie ou de revanche. Il n'y a plus de possible pour lui qu'une guerre de

raison ou de conservation. Quel que soit son amour de la paix, que la France se sente atteinte dans sa sûreté et dans son honneur par une imprudente provocation ou par quelque entreprise sournoise et violente contre quelqu'un de ces petits États qui sont la plus sûre garantie de son influence dans le monde, l'empereur pourra faire ce qu'il voudra, il aura le pays derrière lui. Ajoutons qu'il lui importe si fort que cette guerre soit heureuse et d'avoir toutes les chances pour lui, qu'il faudra que la provocation soit de nature à mettre l'opinion européenne de son côté. On voit que l'occasion qu'il lui est permis de rêver, il ne dépend pas de lui de la créer; c'est à la Prusse qu'il appartient de la lui fournir.

Ce qui cause le malaise actuel, ce qui impose aux peuples les charges écrasantes de la paix armée, c'est qu'il y a en Europe une question ouverte, et c'est la Prusse qui la tient ouverte. La Prusse autrefois attendait; sa politique dépendait de ce que feraïent les autres. Aujourd'hui elle est en possession de les faire attendre; elle tient dans sa main la paix et la guerre et les lendemains de l'Europe; c'est à elle de vouloir et de décider, honneur dont elle a le droit d'être fière, et que personne ne lui enviera, si elle accepte la charge avec le privilége, si elle a le sentiment sérieux de sa responsabilité.

La Prusse veut-elle la guerre ? Assurément elle a beaucoup de raisons de ne pas la vouloir. « Pour faire la guerre, disait Voltaire, il faut qu'il y ait prodigieusement à gagner, sans quoi on la fait en dupe. » Que rapporterait une nouvelle campagne à la Prusse ? Quelque confiance qu'elle puisse avoir en ses armées, on est trop avisé à Berlin pour ne pas envisager les mauvaises chances de cette formidable loterie qu'on appelle la guerre. La Prusse n'ignore pas que, si elle a dû avant tout ses succès à l'habileté de ses combinaisons, à la valeur de ses soldats, une part de la victoire revient à sa fortune, et s'il est permis de compter deux fois sur son courage ou sur son mérite, il est défendu de compter deux fois sur son bonheur. La Prusse n'a plus en face d'elle une Italie inachevée dont elle pouvait acheter l'alliance en lui offrant Venise, une Autriche obstinée à maintenir sa grande situation et en Italie et en Allemagne, et qui d'avance succombait sous le poids de ses prétentions, une France à qui la neutralité était commandée par ses embarras au Mexique, par ses affections italiennes, et attendant, l'épée au fourreau, les bras croisés, un improbable concours de circonstances qui lui permît de gagner sans avoir rien risqué. A cette heure, l'habile pêcheur de Berlin ne peut plus compter sur l'eau trouble pour faire

bonne pêche. Les situations sont nettes, les conduites sont indiquées d'avance. Est-il sage d'affronter des intérêts coalisés qui savent ce qu'ils feront, pour s'annexer des populations froides ou hostiles, résignées tout au plus à se laisser prendre, mais décidées à ne pas se donner?

La Prusse sent son isolement. Il lui faut une alliance. Où la trouvera-t-elle? Est-elle sûre de la Russie, peu charmée de sa prétention à faire de la Baltique un lac prussien? Que lui promettra-t-elle pour la gagner et que lui peut-elle promettre sans indisposer l'Angleterre? Si, renonçant à lier partie avec Saint-Pétersbourg, la Prusse cherche à s'assurer la neutralité de l'Autriche, ne faudra-t-il pas s'entendre avec le cabinet de Vienne sur le vrai sens de la paix de Prague, s'engager à respecter en quelque mesure l'article IV et cette indépendance des États du sud qui permet à l'Autriche de respirer du côté de l'Allemagne? Ces gouvernements du sud eux-mêmes, ne faudra-t-il pas entrer en pourparlers avec eux pour s'assurer leur concours? Depuis que la Prusse a fait ses annexions, les Allemands ne peuvent plus traiter avec elle sans lui demander des garanties; on trouverait difficilement au sud du Mein un soi-disant prussophile qui consentît à entrer dans la confédération du nord sans conditions. Or il en coûterait beaucoup au cabinet de

Berlin de négocier avec ces États secondaires qu'il traite dédaigneusement de non-valeurs politiques, et il est difficile de croire que M. de Bismarck consentît à réformer sa confédération du nord, chef-d'œuvre de sa politique, pour y fourrer ces libéraux souabes qui, selon le mot d'un conservateur prussien, *rendraient la cuisine impossible.* Qu'on ne dise pas que les États du sud se sont à jamais liés par les traités d'alliance qu'ils ont signés avec la Prusse au lendemain de Sadowa. Ces traités, par lesquels les parties contractantes se garantissent l'intégrité de leurs territoires, sont solidaires du traité de Prague, et dès qu'il y aura doute sur l'interprétation du traité de Prague, il y aura doute sur l'interprétation des traités d'alliance. En un mot, les États du sud ont gardé le droit de déterminer le *casus fœderis.* « C'est un droit qui ne fait pas question, » disait le 29 octobre 1867, à la Chambre des députés de Stuttgart, le président du ministère wurtembergeois, M. de Varnbüler, et il ajoutait : « La Prusse nous a demandé si nous considérions l'affaire du Luxembourg comme un *casus fœderis.* Nous lui avons répondu que nous devions préalablement connaître et apprécier les circonstances. Cette réponse a été trouvée suffisante. » Sans doute, en pareille occurrence, l'embarras des gouvernements du sud serait extrême. Ils

auraient à s'inspirer d'une part du sentiment national, qui est très-vif à Stuttgart et à Munich; mais l'opinion du midi ne se prononce pas avec moins d'énergie sur la nécessité de demander des garanties à la Prusse, et les gouvernements ne pourraient lui accorder leur concours sans marchander, sans lui faire leurs conditions. Dans cet embarras, on pousserait le temps avec l'épaule, on étudierait, on éplucherait la question, et de protocole en protocole on attendrait peut-être tout doucement que la fortune eût prononcé. Que si on se décidait sur un signe de cette capricieuse déesse à seconder la Prusse et qu'on l'aidât à vaincre, pourrait-elle prendre ce moment pour dépouiller ses alliés? Guerre bien hasardeuse en vérité que celle où un échec remettrait tout en question, Sadowa, les annexions, la grandeur de la Prusse, et où d'autre part la victoire ne conduirait pas sûrement au but et condamnerait le vainqueur à des concessions qui corrompraient la douceur de son triomphe!

Somme toute, il est probable que le roi Guillaume et son ministre ne sont pas pressés de commettre les résultats acquis aux hasards d'une aventure. Le roi est dans un âge où le désir de conserver l'emporte d'ordinaire sur le désir d'acquérir, et il peut se flatter d'avoir fait assez pour sa grandeur et pour celle de son pays

M. de Bismarck de son côté est homme à jouir de sa gloire ; il ne recommencera une partie que si certains événements liaient les bras à la France. Le grand tour d'escamotage s'est trouvé plus difficile qu'il ne l'avait d'abord pensé ; il est à croire qu'il en a pris son parti, et se soucie médiocrement de l'accession du midi, qui ajouterait aux embarras de son gouvernement. Les conservateurs prussiens ne s'en soucient pas plus que lui ; ils ont peur de la démocratie et des *cerveaux brûlés* du midi ; ils parlent avec une arrogance amère de cette *lourde et épaisse Bavière ultramontaine*, de ce Wurtemberg *idéologue et démagogue*, de la *phrase* et de l'incorrigible indiscipline du midi, *die süddeutsche Zuchtlosigkeit*. Il vaut mieux, suivant eux, laisser ces Souabes et ces Franconiens, qui demandent des garanties quand on aurait besoin de leur en demander, bouder chez eux jusqu'au moment où on pourra les tenir pieds et poings liés, les discipliner, les dresser. Il est vrai que Baden semble racheter par ses empressements la mauvaise grâce, les méchants propos de ses voisins ; mais on sait très-bien à Berlin ce qu'il y a sous ces empressements, et que les vœux du pays y ont moins de part que certaines influences secrètes, que des attachements de famille, les inquiétudes d'un gouvernement faible qui a peur

de beaucoup de choses, et qui aspire à se faire médiatiser dans l'espérance d'être plus fort contre les menées des radicaux et des ultramontains. Faire la guerre pour Baden, vraiment le jeu ne vaudrait pas la chandelle. Et n'a-t-on pas chez soi assez d'occupations pour passer honnêtement le temps et ne se point ennuyer, des populations annexées à éduquer et à contenir, une constitution ecclésiastique à perfectionner, des synodes et des justices de paix à expérimenter, une marine à créer, des conversations à soutenir avec le parlement, des finances malades à guérir, un déficit à combler, des procès politiques à expédier, des journaux à saisir et de petits Francfortois à exporter ?

Le malheur de la situation est que le gouvernement prussien, fût-il animé des sentimens les plus sages et les plus pacifiques, fût-il décidé à s'en tenir au *statu quo*, à laisser dormir indéfiniment la question du Mein, serait forcé de se garder le secret. Il est possible qu'il veuille résolûment la paix et qu'il n'y ait en ce moment plus de question allemande ; mais il ne peut le dire. Il est des désirs qu'il ne peut ouvertement contrarier, il est des espérances qu'il ne peut décourager ; il lui est interdit de rassurer l'Europe, de la délivrer de ces visions de bataille, de ce cauchemar intermittent qui trouble ses diges-

tions. Si puissant que soit un gouvernement, il est obligé dans un pays comme la Prusse de compter avec les partis, avec leur tenace obstination. Si M. de Bismarck venait dire un jour hardiment à la chambre prussienne : « Il est bon d'être conséquent avec soi-même et d'accepter la logique des situations. En 1866, nous avons profité de nos victoires pour agrandir la Prusse, et nous avons fait aux petits États du nord des conditions telles que les États du sud ont abjuré pour longtemps tout désir de faire ménage avec nous. Nous sommes contents de ce que nous avons fait, et peu nous importe ce qu'en pense l'Allemagne. Nous sommes Prussiens, nous faisons de la politique prussienne. Nous ne savons ce que nous réserve l'avenir; mais rien ne presse, et dans l'intérêt de la paix de l'Europe nous nous déclarons satisfaits. Aussi bien la besogne ne nous manque pas : nous avons à digérer nos annexions, à mortifier et à mater les petits États nos confédérés pour les rendre mangeables, car il est écrit qu'un jour ou l'autre nous les avalerons; mais l'Europe peut se rassurer, nous acceptons pleinement la paix de Prague et la limite du Mein... » Une telle déclaration soulèverait un *tolle* général, et la *Gazette nationale* pousserait des cris de fureur qui feraient voler en éclats toutes les vitres de la Wilhelms-strasse.

Le parti *national-libéral* exerce par sa force numérique et par la considération dont jouissent ses chefs une véritable puissance. Après le roi, son ministre et la chambre des seigneurs, c'est en Prusse le quatrième pouvoir de l'État. Un parti qui compte parmi ses coryphées des hommes tels que MM. de Forckenbeck, de Bennigsen, Miquel, Twesten, Lasker, de Bunsen, ne le cède à aucun autre en Europe pour l'honorabilité personnelle, pour les lumières et les talents; il renferme des orateurs, des jurisconsultes, des administrateurs, nombre d'esprits distingués et de caractères au-dessus de tout soupçon. Ce qu'on peut reprocher aux nationaux-libéraux leur est à peine imputable; c'est aux circonstances qu'il faut s'en prendre de leurs fautes. Il est fâcheux pour un parti qui soutenait une cause juste d'être battu par les événements; le malheur est plus grand encore quand il se prend à se repentir d'avoir eu raison, à se féliciter d'avoir été battu. Les Allemands sont en général plus incorruptibles à l'adversité qu'au bonheur. Ils ont prouvé dans les grandes crises de leur histoire qu'ils possèdent cette espérance infatigable dont les ailes, selon le mot du poëte, croissent et grandissent à mesure que tout la trompe; mais le succès les grise, et les dispose à absoudre toutes les habiletés. Comme le dormeur éveillé

du conte arabe, qui, dans son ivresse d'avoir été calife une nuit durant, prenait en mépris sa cabane nue, sa pauvreté, son honnêteté, et, méconnaissant sa vieille mère, se mit à la rouer de coups, les Allemands, dans l'exaltation du succès, se mettent en colère contre leur vieille conscience, la traitent de haut en bas, la renvoient bien loin, lui reprochant de ne rien entendre aux affaires, et que, s'il ne tenait qu'à elle, on ne serait jamais calife. Elle saura bien les retrouver, on ne se débarrasse pas ainsi d'une conscience allemande; mais, pendant qu'ils sont brouillés avec elle, ils ont le temps de commettre quelques légèretés, qu'ils racontent à l'univers d'un air cavalier et vainqueur. Les libéraux prussiens ont fait tout ce qui était en eux pour prévenir la guerre de 1866; ils ont rejeté coup sur coup, pendant plusieurs années, la nouvelle loi militaire, ils ont défendu avec autant d'éloquence que d'énergie les droits de la chambre contre la couronne et stigmatisé la politique illégale et criminelle qui conduisait leur pays à une guerre fratricide et l'entraînait à sa perte. Après Sadowa, il s'est trouvé que cette coupe amère qu'ils avaient voulu éloigner des lèvres de la Prusse était pleine d'un nectar délicieux, dont ils ont bu eux-mêmes à longs traits. Il n'est pas rare d'entendre un libéral berlinois dire avec com-

plaisance, presque avec attendrissement : Notre Bismarck. L'homme qu'on voulait jadis traîner aux gémonies a su donner des ombrages à la France. Que ses péchés lui soient pardonnés !

Toutefois l'honneur du parti ne permettait pas aux nationaux-libéraux d'accorder à M. de Bismarck un témoignage d'absolue satisfaction. Ils se sont décidés à le blâmer, non de ce qu'il avait fait, mais de ce qu'il n'avait pas fait assez. Eux qui ne voulaient rien, ce qu'on leur donnait ne leur suffisait plus; désormais ils demandaient tout. On a entendu dans la seconde chambre un député libéral tancer le ministère pour s'être trop hâté d'assurer aux petits États qui s'étaient rangés du côté de la Prusse la conservation de leurs territoires et déclarer qu'il était vraiment déplorable qu'on n'eût pas incorporé dans la Prusse toute l'Allemagne du nord, y compris la Saxe. Un autre, recourant à des arguties byzantines pour concilier le droit de conquête avec le droit moderne, prétendait que la souveraineté des États secondaires était quelque chose de contraire à l'histoire, *etwas unhistorisches*, un abus imposé à l'Allemagne par Napoléon Ier, et qu'en prenant le Hanovre on faisait non pas une annexion, mais une *réunion*. Achever l'unité allemande en centralisant le nord et en conquérant le sud, voilà le mot d'ordre du parti. Les mêmes

gens qui avaient repoussé le verre de gloire qu'on leur présentait en sont venus à vouloir défoncer le tonneau. Ce n'est pas qu'au milieu de leurs fumées ils oublient la liberté, leur ancien amour, mais ils savent que les circonstances lui sont peu favorables; désespérant de son prochain triomphe, ils se distraient de leur chagrin par des rêves fiévreux de grandeur. Ils veulent commencer par l'unité, ils arriveront plus tard à se rendre libres, comme si l'épée avait jamais fondé la liberté, comme si l'épée ne gardait pas pour elle tout ce qu'elle prend, comme s'il était d'exemple dans l'histoire que des canons victorieux aient fait hommage de leurs conquêtes à un parlement. Il est vraiment curieux de voir l'organe principal du parti, la *Gazette nationale*, présenter un jour à ses lecteurs prussiens un tableau lugubre de la situation intérieure, déplorer l'absence des garanties constitutionnelles et prophétiser à la liberté une longue suite de jours sombres et douloureux, puis le lendemain, s'adressant aux Allemands du sud, censurer aigrement leur particularisme, leur peu de sentiment national, leur amitié pour l'étranger, leur reprocher de ne s'être pas encore annexés à la Prusse. Ils pourraient répondre : Avant de nous inviter chez vous, faites de grâce que votre maison soit logeable.

Qui ne connaît le charmant conte des *Deux Maîtresses?* L'auteur a voulu prouver qu'il est possible d'aimer deux femmes à la fois. Son héros, nommé Valentin, avait partagé son cœur entre une marquise et une bourgeoise, et tantôt son ton léger, son chapeau de travers, son air d'enfant prodigue, le faisaient prendre pour quelque talon rouge d'autrefois, tantôt on ne voyait plus en lui qu'un modeste étudiant de province se promenant son livre sous le bras. Cependant, dit l'histoire, il gardait dans ses bizarreries un reste de logique, et, s'il y avait en lui deux hommes, ils ne se confondaient pas. Les libéraux-nationaux sont comme ce Valentin, ils ont deux maîtresses, la liberté et la gloire, et ils les adorent l'une et l'autre. Aussi les appelle-t-on en Allemagne les hommes aux deux âmes, *die Zweiseelenmänner*.

Si le gouvernement prussien avait ses caisses pleines, il pourrait à la rigueur se soucier modérément des déplaisirs et des rancunes des nationaux-libéraux. C'est un axiome de la politique prussienne qu'un ministère qui a les mains garnies peut traiter sous jambe son parlement. Aujourd'hui le gouvernement a de fréquents besoins d'argent, et il ne peut s'en procurer sans l'agrément des hommes aux deux âmes. On sait qu'en Prusse la chambre n'a qu'un droit incom-

plet de voter l'impôt : à proprement parler, elle ne vote que le budget des dépenses, la constitution renfermant un article 109 qui déclare que tous les impôts, une fois consentis, continuent à être perçus indéfiniment; mais s'agit-il d'en établir un nouveau, les nationaux-libéraux profitent de cette occasion pour dire : — Donnant, donnant. Nous vous voterons des fonds, si en retour vous nous accordez quelque chose, et par exemple la suppression de cet article 109, qui rend toutes nos libertés illusoires. Concédez-nous le droit absolu de budget, nous vous promettons d'être coulants. — Ce marché n'a guère de chances d'être accepté. Le roi, dit-on, a juré qu'on lui couperait plutôt la main droite que d'obtenir de lui la suppression de l'article 109. Comment serait-il disposé à renoncer à la moindre de ses prérogatives? En 1866, il a eu raison contre tout le monde. Six semaines après Sadowa, quand la victoire ouvrait tous les cœurs à la conciliation, il répondait à la députation de la chambre chargée de lui remettre l'adresse qu'il avait dû gouverner pendant plusieurs années sans budget voté par le parlement, que ce qu'il avait fait alors, il avait dû le faire, et qu'il le referait le cas échéant. — Il est bon d'être tout à fait constitutionnel, et nous sommes ici très-forts sur ce chapitre, disait un jour le roi

Léopold. Le roi Guillaume est très-constitutionnel aussi, il pratique avec une parfaite sincérité sa constitution telle qu'il l'entend, et il croirait manquer au premier de ses devoirs, s'il permettait que le droit divin cédât à ce qu'il appelle la pression parlementaire. — Les libéraux, comme on peut croire, n'ont pas meilleur jeu avec M. de Bismarck. Il n'est pas homme à redouter un *conflit*, bien qu'il ait déclaré un jour qu'il verrait avec regret le *conflit* devenir en Prusse une institution nationale et permanente. On raconte que, lorsqu'il était à Saint-Pétersbourg, il s'était amusé à apprivoiser un jeune ours, lequel avait ses entrées dans son salon, mais finissait toujours par grogner et prendre des privautés désagréables. Alors M. de Bismarck le saisissait à bras le corps, le secouait vigoureusement, le réduisait au silence et le mettait à la porte. « Voilà, disait-il en riant, comme il faut traiter les assemblées parlementaires. » Aujourd'hui encore, quand l'ours libéral grogne, il s'entend à le secouer, et quand son parlement sollicite des extensions de pouvoir, il lui oppose, non le droit divin, mais les droits du génie. « Le parlementarisme, dit-il, serait le règne du dilettantisme, et les dilettanti sont des bousilleurs qui gâtent les affaires. » Tel Paganini remettant à sa place un petit amateur de salon qui lui voudrait enseigner à tenir son

archet... Entre le roi et son ministre, entre le droit divin et les droits du génie, les nationaux-libéraux se trouvent comme étranglés entre deux battants de porte. Ils se retournent d'un autre côté. Ils n'ignorent pas qu'il leur est impossible d'en finir de sitôt avec M. de Bismarck. Forcés de le subir, ils désirent qu'il leur serve à quelque chose. Ils ont une confiance absolue dans son habileté diplomatique. Qu'il fasse mine de passer le Mein, et les cordons de la bourse se dénoueront comme par miracle.

Les conversations du gouvernement prussien et des nationaux-libéraux peuvent se résumer ainsi : Nous manquons d'argent, nous ne pouvons plus aller. Il faut que vous nous votiez de nouveaux impôts. — Ah! permettez, nous ne croyons pas à votre disette d'argent. Vous voulez remplir vos caisses pour pouvoir vous passer de nous. — Examinez nos livres, vous verrez qu'il s'agit d'un déficit sérieux, permanent, tout ce qu'il y a de plus permanent. — Soit, nous vous voterons des fonds, si en retour vous nous accordez quelque chose. Il y a dans la constitution certain article... — Oh! ne nous parlez pas de cet article 109, ce serait ouvrir la porte au parlementarisme. Que deviendraient le droit divin, les droits du génie? Le dilettantisme perdrait la Prusse. — Fort bien, vous n'aurez pas un thaler.

— En ce cas, nous serons forcés de faire des économies, et nous choisirons celles qui vous seront le plus désagréables. Les services publics en souffriront, nous dirons au pays que c'est votre faute. — Nous lui dirons, nous, que vous avez dans votre *trésor* 30 millions de thalers qui chôment et qui dorment. Que ne vous en servez-vous pour combler votre déficit?—Impossible, ces 30 millions sont le fonds de réserve de la guerre. La Prusse n'est pas riche; elle ne pourrait pas comme la France, lors de son dernier emprunt national, encaisser 100 millions de thalers en un jour. Nous serions les plus imprudents des hommes, si nous touchions à notre magot. Ne savez-vous pas que l'argent est le nerf de la guerre ?—Alors que ne faites-vous quelques réductions dans le budget de l'armée? Sacrifiez quelques régiments de cavalerie. — Impossible encore. Dans l'état actuel de l'Europe... — Mais vous avez donc des projets? s'écrient les nationaux-libéraux, dont l'œil s'allume. Faites-nous-en part, vous savez que cela nous intéresse. Vous disposez-vous par hasard à passer le Mein? Nous sommes patriotes ; si vous l'êtes aussi, nous voterons tout ce qui vous fera plaisir... Ici le gouvernement fait la sourde oreille et interrompt la conversation ; mais une fois qu'ils ont touché ce bouton, les nationaux-libéraux ne sont

pas gens à s'arrêter. Ils déclarent et répètent que passer le Mein est la chose la plus facile du monde, qu'on n'aura pas la guerre, que l'Europe laissera faire. Le gouvernement les laisse dire, il sait à quoi s'en tenir, et que, si les nationaux-libéraux étaient au pouvoir, ils seraient aussi réservés et aussi circonspects que lui. C'est le grand avantage du gouvernement parlementaire que non-seulement les ministres, mais l'opposition elle-même s'y sentent responsables. Une opposition qui sur un vote de majorité a chance d'arriver au pouvoir sait qu'on la mettra en demeure d'exécuter son programme, de faire ce qu'elle demandait aux autres de faire; il en résulte qu'elle pèse ses paroles et ses censures, qu'elle s'abstient de demander l'impossible. Les libéraux-nationaux obtiendraient dix votes de majorité que cela ne changerait rien à la distribution des portefeuilles. « Ils peuvent chanter impunément tous les airs qui leur plaisent, nous disait un Berlinois; si jamais ils arrivent au pouvoir, ce sera dans si longtemps qu'on ne se souviendra plus qu'ils ont demandé la lune. » Ce qui n'empêche pas qu'un parti composé d'hommes honorables et sérieux qui demande tous les jours la lune est inquiétant pour le repos de l'Europe, parce que la répétition est de toutes les formes de rhétorique la plus puissante, et

qu'un gouvernement finit par s'user quand son rôle se réduit à un perpétuel refus. Les plus forts n'y tiendraient pas, et, comme on l'a dit, c'est la transaction qui gouverne le monde raisonnable. Puisse-t-il ne s'en point faire en Prusse aux dépens de la paix !

Il est fâcheux que M. de Bismarck soit un homme compliqué, mais incomplet. Esprit supérieur, caractère fortement trempé, homme d'entreprise et incomparable diplomate, il ne possède pas les qualités qui font d'un grand ministre le modérateur des partis. Il a su se créer une éloquence qui n'est qu'à lui, éloquence laborieuse, qui cherche le mot, mais le trouve toujours heureux, juste, quelquefois charmant. Ses discours, plein de verve, d'*humour*, d'idées originales et spécieuses, bien que souvent contradictoires, sont toujours des événements, et il n'est pas de talent oratoire dont l'Europe soit plus curieuse que du sien; mais il n'entend rien à cet art si délicat du maniement des assemblées. Soit hauteur, soit impatience nerveuse, il ne trouve pas ces habiles tempéraments qui concilient les dissidences, ou ces coups de partie qui étonnent et décomposent une majorité réfractaire. Il lui est plus facile de faire des compliments que des concessions, et sa méthode est d'emporter les hommes comme les choses de

haute lutte; la résistance le rebute ou l'aigrit. « M. de Bismarck, disait un politique qui possède précisément tout ce qui manque au ministre prussien, est un homme d'une puissante imagination et d'un prodigieux caractère, qui n'est pas né homme d'État, qui l'est devenu par un concours singulier de circonstances, qui a réussi et qui jouit de son succès. Il en faut plus, il en faut moins, ajoutait-il, pour faire un ministre. Le premier point est de n'être pas un sot, le second de ne pas craindre les détails. » C'est peu de chose qu'un détail, et quelquefois c'est tout; la politique, comme la vie, en est faite. M. de Bismarck est un esprit jaillissant et bondissant, primesautier, riche en idées et en saillies; mais sa carrière fut un peu décousue : il n'a point passé par les filières accoutumées, il n'a pas eu le temps ni les occasions d'acquérir la science, qu'il dédaigne et à laquelle l'instinct ne supplée pas toujours. Il méprise les pédants, les doctrinaires et les petits hommes; il méprise aussi les petites choses, et les petites choses se vengent.

Lorsque, alléguant des raisons de santé, il se fit relever provisoirement de la présidence du ministère prussien pour ne conserver que ses fonctions de chancelier de la confédération, ce grave événement fit beaucoup jaser Berlin. Les uns disaient tout simplement que M. de Bismarck

était malade, qu'il avait besoin de repos, que ses grands bois de Varzin lui plaisent, qu'il s'accommode à merveille de la solitude, qu'il y a en lui un romantique, un poëte, à qui son cheval et ses sapins font compagnie. D'autres prétendaient avec le *Kladderadatsch* que, lassé de sa malencontreuse campagne parlementaire de l'an dernier, cet olympien jugeait à propos de quitter pour un temps l'arène poudreuse des pugilats oratoires et de rentrer dans son nuage, « où les flèches de Lasker, où la lance de Twesten ne pouvaient l'atteindre. » Il voulait mettre sa gloire en sûreté, laissant à d'autres le détail épineux, et sachant bien, comme dit Voltaire, qu'en tout genre il n'y a que les choses principales qui restent dans la mémoire des hommes. D'autres enfin assuraient qu'il y avait des questions de personnes pendantes entre le roi Guillaume et son ministre, et que ce ne sont pas seulement les résistances et les refus de ses parlements qui exercent une fâcheuse influence sur le système nerveux très-irritable du chancelier de la confédération du nord. On affirmait que certaines destitutions désirées et demandées n'avaient pu être obtenues, et que M. de Bismarck était bien aise de laisser à quelques-uns de ses collègues la tâche ingrate de solliciter auprès du parlement prussien les accroissements d'impôts qu'a refusés le parle-

ment fédéral. Bien que le roi Guillaume se fasse un scrupule constitutionnel de renvoyer des ministres désagréables à la Chambre et qu'il ait un attachement presque superstitieux pour tous les hommes qu'il a vus à ses côtés en 1866, il faut bien faire quelquefois de nécessité vertu. Quoi qu'il en soit, les villégiatures de M. de Bismarck ne se peuvent prolonger sans que l'opinion s'inquiète. Quand il n'est pas là, tout chôme et la Prusse ne se sent plus conduite. Il a le sentiment des situations et peu de goût pour les dangereuses folies. Plaise à Dieu qu'il n'ait jamais à s'occuper de se rendre nécessaire! Tant de raisons militent pour le maintien de la paix, qu'elle a peu de risques à courir tant qu'il sera content de lui-même et de sa situation dans le monde. Plaise à Dieu qu'il n'en soit jamais réduit à frapper un grand coup pour raffermir sa fortune chancelante ou pour tirer la Prusse d'un nouveau conflit! Cela pourrait venir, quelque invraisemblable que cela paraisse, surtout si par malheur les difficultés intérieures de l'Autriche et les embarras révolutionnaires de la France condamnaient un jour ces deux gouvernements à l'inertie et à l'impuissance. Le Mein serait bientôt franchi, et, sauf une élite d'esprits très-sages et très-sensés, Berlin battrait des mains.

La situation intérieure de la Prusse, les pas-

sions un peu factices des partis, qui, privés de satisfactions au dedans, en cherchent au dehors, voilà le point noir, voilà ce qui menace la paix de l'Europe. En vérité, il n'y a d'impatients que sur les bords de la Sprée et à Carlsruhe. Les Allemands ne craignent pas les longues échéances, ils sont assurés de ne pas changer d'idée en chemin, et n'est-il pas facile de prendre patience quand on aperçoit quelque chose devant soi? Ce quelque chose dont on s'occupe d'avance et qui créerait à l'Allemagne une situation nouvelle, c'est l'avénement possible ou même probable du libéralisme sur le trône de Prusse dans la personne d'un prince ouvert aux idées modernes et plus Allemand que Prussien. Nous causions un jour de ce futur contingent avec l'un des grands politiques du midi; nous lui demandions si l'inauguration d'un régime libéral en Prusse ne changerait pas la face des choses et ne ferait pas tomber d'un coup les résistances souabes et bavaroises. « Il faut d'abord, répondit-il, savoir si un prince royal ne change pas d'idée en arrivant sur le trône, secondement si on le croira, troisièmement s'il trouvera des hommes. De toute façon, il aura beaucoup à faire. » Ajoutons qu'il aura beaucoup à défaire, et qu'à Berlin défaire est malaisé. Quiconque observera de près le tempérament de la Prusse, ses traditions, ses institu-

tions, l'esprit de son peuple, surtout ce que ses maîtres ont fait depuis 1866, se convaincra que la situation actuelle est un provisoire qu'il est difficile de faire durer, et qu'il n'est pas moins difficile de détruire.

II

LE CARACTÈRE PRUSSIEN, LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE ET LA ROYAUTÉ DE DROIT DIVIN

I

Le particularisme du midi est le seul obstacle à l'unité allemande, dit-on souvent à Berlin, et on y reproche aigrement au Bavarois de n'aimer que sa Bavière, au Wurtembergeois de préférer sa Souabe à la grande patrie. Allez à Stuttgart, vous y entendrez dire : « Il n'y a qu'un obstacle à l'unité, c'est le particularisme prussien. Quand les Prussiens seront des Allemands, l'Allemagne sera faite. » C'est ainsi que du nord au midi on se renvoie la balle.

Lors de la première session du parlement douanier, il se trouva que nombre des députés du sud voyaient Berlin pour la première fois.

C'était pour eux une terre étrangère, et ils s'y sentaient fort dépaysés; plus d'un pouvait dire comme le doge de Gênes à Versailles : Rien ne m'étonne plus que de m'y voir. On se fit un plaisir de tout leur montrer, et beaucoup de choses leur parurent admirables. Le moyen de parcourir les *Linden* dans leur longueur, du pont du château à la porte de Brandebourg, sans ressentir quelque admiration, sans être obligé de convenir que Berlin est une vraie capitale, où l'on sent battre le cœur d'un grand et puissant royaume? Que si vous visitez les arsenaux, les hôpitaux, les prisons, les écoles, l'impression est plus vive encore; tout vous avertit que vous êtes dans un pays d'excellente administration, où règne l'ordre, un ordre minutieux et sévère, dans un pays où les savants ne gouvernent point, mais où le gouvernement s'entend à les employer, pays où ne croît point l'olivier, et qui ne laisse pas d'être cher à Pallas-Athéné, déesse de la dialectique hégélienne, de la science appliquée aux arts et du fusil à aiguille. Toutefois, à l'admiration qu'éprouvaient les députés dont nous parlons se mêlait un secret malaise; on assure que, lorsqu'ils eurent repassé le Mein, ils respirèrent plus librement. L'un d'eux s'écria : « Je comprends à cette heure pourquoi Henri Heine aimait à s'appeler un Prussien libéré. »

Tacite avait observé chez les Germains deux choses qui étaient propres à étonner une âme romaine : le prix infini que chacun de ces barbares attachait à son indépendance personnelle, et le besoin qu'il éprouvait de l'aliéner volontairement en servant un chef de son choix auquel il se donnait pour un temps. Rien n'était plus antipathique au génie germain que ce savant et compliqué mécanisme que nous appelons l'État, où les individus, distingués en administrés et en fonctionnaires, ne comptent que par les charges qu'ils acquittent, par la quotité des redevances auxquelles ils sont tenus, par les services officiels qu'ils rendent à la chose publique, où ils sont tous soumis au perpétuel contrôle de cet être impersonnel qui se nomme le gouvernement, lequel dispose d'eux, fixe à chacun sa place, les emploie, les taxe et en quelque mesure leur fait leur destinée. Pour employer les fortes expressions d'un publiciste fameux, « être gouverné, c'est être inspecté, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, autorisé et empêché. » Or le Germain avait horreur de la toise, du cordeau, de la cote, du règlement, des autorisations et des empêchements, non que pour être libre il fût disposé à vivre seul : sa barbarie, dont notre civilisation est née, s'ac-

commodait mal de l'isolement, la nature avait mis en lui un penchant passionné pour la vie collective; mais il n'entendait pas qu'on disposât de lui sans son consentement. Il se donnait, parce que se donner c'est témoigner qu'on s'appartient, et il choisissait l'homme auquel il voulait se donner, parce que le choix est la liberté. Le chef auquel il s'était lié par un serment, il le servait en fidèle et loyal compagnon, ne lui refusant ni son cœur, ni ses sueurs, ni sa volonté, ni son sang; mais quand expirait le terme de son engagement, il reprenait sa liberté, quitte à l'aliéner bientôt par un nouveau choix et par un nouveau contrat. Ces barbares, vêtus de peaux de bêtes, avaient inventé une chose où n'avaient pu atteindre ni les philosophes de la Grèce ni les légistes de Rome : ils s'étaient avisés que la société est une tyrannie, si elle ne repose sur une transaction volontaire, sur un contrat libre, et leur découverte a renouvelé le monde. Disciples de la Grèce et de Rome, quelle que soit notre admiration pour Platon ou pour César, il y a dans chacun de nous du Germain, un homme des bois qu'effarouchent le cordeau, la toise et le règlement, que le percepteur et le commissaire de police ont quelque peine à apprivoiser, et qui trouve plus facile de se dévouer que de se soumettre, de se donner que d'obéir. On a eu tort

de prétendre que le régime parlementaire était sorti des forêts de la Germanie. Un parlement ou un césar, qu'importait aux Cattes et aux Chérusques? C'étaient deux faces de la servitude, et peut-être s'accommodaient-ils mieux d'un maître qui entend et qui parle que de ce maître muet et sourd qu'on appelle la loi. Il est plus juste de dire que le grand philosophe qui a exposé le premier la théorie de l'État moderne, Spinoza, s'inspirait du génie des Germains quand il déclarait que le meilleur gouvernement est celui qui impose aux individus le moindre sacrifice de leur liberté.

Sur beaucoup de points, les Allemands d'aujourd'hui ne ressemblent plus au portrait qu'a fait Tacite de leurs ancêtres. Ils ont des villes, et de fort belles villes, et ils souffrent que leurs maisons se touchent, *patiuntur inter se junctas sedes;* ils connaissent le ciment, le mortier, la tuile ; on ne saurait plus dire que leurs bâtisses sont informes, qu'ils n'accordent rien à la décoration ni à l'agrément. Les Allemands sont des Germains très-civilisés, et la civilisation suppose des rapports permanents, des attaches fixes. Que deviendrait-elle, si chacun de nous n'acceptait que des dépendances volontaires, s'il n'existait entre les hommes que des liaisons personnelles et librement consenties, si l'État n'ob-

tenait de nous que ce que nous voulons bien lui donner? En attendant que se réalise la fameuse anarchie rêvée par Proudhon, et qui nous ramènerait dans les bois d'où nous sommes sortis, il nous faut prendre notre parti d'être un peu gouvernés, bien ou mal. En vrais fils des Germains, les Allemands demandent à l'être le moins possible. Il leur déplaît d'être englobés dans ces grands États où le pouvoir est exercé de loin par des bureaux invisibles, de près par des fonctionnaires subalternes et irresponsables qu'on voit trop. La seule autorité à laquelle ils se plient facilement et s'affectionnent, c'est la commune, parce que la commune est un petit monde dont on peut faire le tour, une sphère d'intérêts et de rapports assez restreinte pour que les individus qui la composent n'y soient point absorbés ni annulés; ils ont le plaisir d'y compter pour quelque chose et de se sentir exister. L'Allemand souffre volontiers le contrôle de magistrats municipaux de son choix; ils agissent et fonctionnent sous ses yeux; à son tour, il les peut contrôler. Les taxes qu'ils lèvent sur lui, il en surveille l'emploi; il sait où va son argent. Au surplus, s'il est mécontent, il saura à qui s'en prendre, et ses plaintes auront quelque chance d'être écoutées. On lui a fait une réputation d'homme peu pratique; il s'égare souvent dans les intérêts

généraux, faute d'y prendre assez de part; en revanche, il est très-avisé sur ses intérêts prochains, immédiats, et il les discute mieux que personne. Sa commune est pour lui comme une grande famille : aussi lui est-elle si chère qu'il accepte tout d'elle, même la tyrannie. On voit dans les populations de la Suisse allemande, si jalouses de leurs franchises, si ombrageuses à l'égard de l'État, si attentives à borner ses pouvoirs, l'autorité communale exercer dans des questions de mariage ou de gestion de fortune des ingérences presque despotiques, qui seraient insupportables à des Français, et qui à Zurich ou à Bâle n'étonnent et ne blessent personne.

Dans aucun pays, l'esprit municipal et communal n'est si fort ni si vivace qu'en Allemagne; il faut ajouter que nulle part non plus l'esprit d'association libre n'est si répandu ni si puissant. En dehors de cette petite société à laquelle l'Allemand appartient par sa naissance, qui le baptise, le marie et l'enterre, il lui en faut une autre dans laquelle il entre librement et par choix, un *Verein* dont il a voté les statuts, où il vit dans un commerce journalier avec ses pairs, qui élargit son moi en lui créant des intérêts communs à plusieurs, sans être ceux de tous, une association toute volontaire qui donne, pour ainsi dire, un peu de gloire à son bonheur en en

faisant une petite chose publique. L'Allemand prend son parti de bien des privations. Vous lui persuaderiez sans trop de peine que le monde peut exister sans journaux et sans parlements; ôtez-lui le droit de s'associer, vous le réduirez au désespoir. On sait la prodigieuse fortune qu'ont faite en Allemagne les banques populaires, les sociétés coopératives; elles y pullulent, elles y prospèrent, parce que l'Allemand est réfléchi, patient, parce qu'il a compris depuis longtemps qu'il faut semer avant de moissonner, parce qu'il est capable de s'imposer de grands sacrifices pour des intérêts où il voit clair et qui le touchent. Sa commune et son *Verein*, voilà ses plus chères affections et de quoi remplir sa vie. Il s'occupe peu du gouvernement, et il tient à ce que le gouvernement s'occupe peu de lui. « Nous autres, Allemands du sud, disait l'un d'eux, nous n'avons pas encore bien compris l'utilité et la nécessité de l'État, et, s'il pouvait se passer de nous, nous aurions bientôt fait de nous passer de lui. »

Franchissez le Mein, vous trouverez un grand pays qui parle allemand et dans lequel l'idée romaine de l'État subsiste dans toute sa force, s'est enracinée au fond des cœurs avec une puissance qu'on ne retrouverait peut-être nulle part ailleurs en Europe. C'est à Berlin que Hegel,

oublieux de sa Souabe, a professé sa philosophie du droit, qu'on pourrait appeler plus justement la philosophie de la royauté prussienne. Hegel enseigne que l'État est l'incarnation sublime de l'idée morale, et que les individus doivent reconnaître en lui leur vrai moi, leur moi raisonnable et leur véritable cause finale. Quels que soient les vices d'un État, dit-il encore, il n'en est pas moins l'État, c'est-à-dire la puissance de la raison se manifestant dans le monde pour le gouverner. Un cul-de-jatte, un manchot, un être rachitique et rabougri, en dépit de ses difformités, ne laisse pas d'être un homme et de vivre. Pareillement l'État dont les institutions sont les plus vicieuses et les plus oppressives porte toujours en lui l'idée de l'État, *ce dieu vivant*, et il a reçu la mission d'élever les individus au-dessus d'eux-mêmes en les contraignant à sacrifier leur bien-être au bien public, en les arrachant au cercle étroit où les enfermait leur égoïsme, en les initiant à la vie commune et raisonnable. Écoutons encore un autre docteur prussien, un publiciste éminent, dont les écrits, justement estimés en Europe, font autorité à Berlin. Le professeur Gneist accuse la révolution française d'avoir inauguré dans le monde un système de gouvernement qu'on ne saurait trop réprouver, et qui subordonne l'État à la société. Il reproche

à la France moderne de considérer l'institution politique comme une compagnie d'assurance destinée à garantir les intérêts privés, le développement des forces productives de la nation, et de chercher à atteindre ce but par la combinaison d'une législation démocratique et d'une administration dictatoriale. M. Gneist, ou, pour mieux dire, la Prusse elle-même, au nom de laquelle il porte la parole, déclare que l'État a de tout autres fonctions à remplir : loin d'être au service des intérêts, son premier devoir est de tenir école de désintéressement, d'enseigner aux particuliers cette abnégation, cet esprit de sacrifice qui fait les peuples forts ; — il est plus qu'un arbitre, ou qu'un garant, ou qu'un assureur, il est le grand éducateur chargé d'élever les hommes à la vie morale par les prestations qu'il exige d'eux, par les emplois auxquels il les appelle, par les habitudes et les institutions qu'il leur impose, et la plus précieuse, la plus salutaire de ces institutions est le service militaire obligatoire et universel, « parce qu'il coupe le mal à la racine en opposant aux groupements artificiels des intérêts qui désorganisent la société la grande pensée du service personnel que, riche ou pauvre, chacun doit à la chose publique. Nous avons sujet de croire, ajoute M. Gneist, que, dans la grande crise

que traverse l'Allemagne, ce sera l'État et non la société qui vaincra. Autrement c'en serait fait des destinées idéales de l'espèce humaine. Ce qu'est dans la vie de l'individu la lutte entre les devoirs et les désirs nous est représenté dans la vie des peuples par l'éternelle lutte entre l'État et la société[1]. »

Cette philosophie politique n'est pas une vaine spéculation, elle a passé depuis longtemps dans le cœur et dans le sang du peuple prussien ; depuis longtemps, on lui a infusé le respect de l'État, de son omnipotence, des droits absolus qu'il a sur la société et sur les intérêts privés. Qu'on se représente un peuple froid, réfléchi, étranger aux passions bruyantes des nations du midi, à la vivacité électrique du Français, et qui n'a pas davantage l'ardeur concentrée de l'Anglais, ni ces fureurs sourdes de la volonté que les difficultés irritent et qui renversent tous les obstacles. Frédéric II reprochait à ses Prussiens de n'avoir que des passions ébauchées ; mais ce peuple est solide dans ses goûts et dans ses attachements, tenace dans ses desseins, dur à la peine, âpre à l'effort. S'il n'a pas les rapidités d'une intelligence primesautière, ni cette finesse de perception qui est l'apanage des races ex-

1. *Verwaltung*, *Justiz*, *Rechtsweg*, v. Dr Rudolf Gneist, Berlin, 1869, p. 61 et 62.

812757 A

quises et permet à leur ignorance d'avoir du génie[1], en revanche il a le sens droit, le jugement ferme; il est appliqué, se donne tout entier à ce qu'il fait; il sait bien ce qu'on lui a enseigné, et il s'entend à s'en servir. Au demeurant, peu de fantaisie, — allez chercher les poëtes en Souabe ou à Francfort, non sur les bords de la Sprée; — une médiocre originalité d'esprit, comme il est naturel dans une race où la faculté de sentir et de deviner est inférieure à la faculté d'apprendre; une *aurea mediocritas*, une certaine aisance intellectuelle très-répandue, un niveau moyen de culture plus élevé qu'ailleurs, mais que peu dépassent. De toutes les contrées de l'Allemagne, la Prusse est celle qui a produit le moins de génies. Le plus grand penseur qu'ait vu naître son ciel brumeux est Kant, le fondateur du criticisme, et en effet le trait dominant du Prussien est un tour d'esprit critique qui examine de près les choses et qui trouve toujours à en rabattre, une sorte d'ironie narquoise qui se défie des apparences, crève et dégonfle tous les ballons, démonte tous les moulins à vent, pro-

1. Un Prussien d'esprit distingué, qui connaît l'Italie, nous disait : « J'ai éprouvé souvent à Florence un étonnement mêlé de dépit. J'entendais de vrais ignorants, dénués de ces connaissances élémentaires que possèdent tous nos Prussiens, prononcer sur les choses de la vie ou de la politique des jugements pleins de finesse et de cette originalité naturelle qui est si rare chez nous. »

nonce sur toutes les chimères le verdict d'une sagesse qui a souvent raison, mais qui a trop raison. Cependant ce peuple ironique et critique est respectueux pour ceux qui le gouvernent ; il est le seul chez qui le respect puisse se passer d'illusions, et malgré sa froideur naturelle l'esprit public s'est développé chez lui avec une puissance, une intensité qu'on chercherait vainement ailleurs. Il a une capitale de plus de sept cent mille âmes, et dans cette capitale on a peine à découvrir un oisif vivant en rentier ou en curieux, vivant pour le plaisir de vivre ; tout le monde s'y croit obligé de faire quelque chose, chacun sert l'État ou à l'armée, ou à la cour, ou dans l'administration, ou dans quelque fonction gratuite qui lui dévore ses loisirs ; tous, tant qu'ils sont, ils trouvent naturel que l'État prenne sur leur temps, sur leurs affaires. Ils se plaignent quelquefois, et ne laissent pas d'obéir ; ils jugent leurs maîtres, et ils obéissent ; ils raisonnent, ils discutent, ils ergotent, et ils obéissent. Que s'il éclate quelque crise qui mette l'État en danger, chacun est à son poste, prêt à faire son devoir, et plus que son devoir, et ils se montrent capables de tous les sacrifices, ils acceptent toutes les charges et toutes les fatigues ; on leur a enseigné à faire sans enthousiasme des choses grandes et difficiles.

Il exprimait bien la pensée de son pays, ce Berlinois qui disait : « Nous avons beaucoup pâti en 1866, et nous pâtirons encore ; mais cette guerre qu'on a décidée sans nous, que nous avons faite malgré nous, a eu d'excellents résultats. Il est bon que les peuples souffrent, cela les pousse à l'effort. La Prusse était trop heureuse, elle commençait à s'endormir, Sadowa l'a réveillée. Nous avons tiré aussi de leur béate quiétude ces petits États, nos voisins, qui vivaient tranquilles, au jour le jour, sans soucis, presque sans impôts. Ils en payent beaucoup aujourd'hui, cela les forcera de s'évertuer. Heureux les États du sud si une nouvelle secousse les guérissait de leur grasse et indolente prospérité, et pouvait leur apprendre qu'il y a pour les peuples quelque chose de préférable au bonheur ! »

Comment nier que le Mein soit une frontière? Il sépare deux idées, deux politiques. Au nord, on fait passer l'État avant la société ; au midi, la société avant l'État ; au nord, on accepte l'effort comme la loi suprême de la vie ; au midi, on prend très-bien son parti d'être heureux.

II

Pour expliquer le génie propre de la Prusse, on a prétendu que les Prussiens ne sont pas des Allemands, de vrais Allemands, qu'ils ont été fortement mélangés de sang slave, qu'ils descendent des Sorbes, des Obotrites, des Wiltzes ou Welatabs, de ces tribus wendes qui occupaient jadis le territoire compris entre l'Elbe, la Vistule et la Baltique. Il est permis aux patriotes hanovriens de se souvenir que la ville de Brandebourg s'appelait au xe siècle Branybor et qu'elle était la résidence d'un prince wende, Tugumir, qui opposa une vigoureuse résistance à Henri l'Oiseleur. Ils ont aussi quelque raison de prétendre que la maison ascanienne, dont Albert l'Ours fut le premier margrave, n'eut garde de dépeupler le pays en exterminant les Wendes, qu'elle se contenta de les soumettre, de les convertir, qu'elle se fit

aider dans cette tâche par les templiers et les chevaliers de Saint-Jean, qu'appelant dans la Marche des colons allemands, elle favorisa de tout son pouvoir le mélange des deux races et les mariages entre les deux noblesses. Un historien hanovrien, M. Schaumann, dans un manuel de l'histoire des Guelfes qu'il destinait à l'enseignement des gymnases, oppose aux races allemandes pures, dont les Hanovriens tiennent la tête, les races et les provinces de l'Allemagne orientale, où l'élément slave s'est trouvé en lutte avec l'élément germanique, et où le premier a eu jusqu'à nos jours le dessus.

Ces explications guelfes nous paraissent insuffisantes. Il est possible qu'il y ait dans le sang prussien quelques gouttes de sang wiltze ou obotrite. Le malheur ne serait pas grand pour la Prusse, ce sont les mélanges de races qui font les peuples fortement trempés. A coup sûr, les Prussiens ne sont pas des Slaves. Par leurs qualités et par leurs défauts, ils ressemblent aussi peu aux Russes qu'aux Polonais; ils sont à cent lieues de cette anarchie géniale, héroïque et folle du *liberum veto*, à cent lieues aussi de cette obéissance passive qui tremble sous la verge et de loin en loin se venge de ses soumissions par d'effroyables révoltes. Il n'est pas de nation moins fantaisiste, moins chevaleresque, plus étran-

gère à la souplesse du Slave, à sa facilité d'humeur, à ses généreux élans; leur bon sens les préserve de toutes les folies dangereuses, ils ne feront jamais la guerre pour une idée, et quand d'aventure ils ont l'air de s'éprendre d'une dulcinée, on peut être sûr qu'elle a une dot. D'autre part, il n'est pas de nation moins moutonnière, moins servile; si leurs maîtres leur ont donné jadis des coups de bâton, ils leur expliquaient pourquoi, et ils étaient tenus d'avoir raison. Les Prussiens sont le peuple le plus disciplinable et le plus discipliné de la terre; mais leur discipline raisonne, elle est ennoblie par l'esprit public. Ce qu'ils étaient, ce qu'ils sont devenus, s'explique bien mieux par les situations que par les Obotrites, et ce sont bien des Allemands qui habitent les bords de la Havel et de la Sprée, mais des Allemands dont une éducation particulière, commandée par les circonstances, a fait des Prussiens.

« Vous autres habitants de Francfort et des contrées où croît la vigne, vous êtes plus riches que nous, s'écriait naguère un député prussien dans le *Reichstag*, et pourtant sur notre sol stérile et dur à cultiver on a vu pousser et grandir l'arbre qui couvrira un jour l'Allemagne de son ombre. Notre pauvreté a su trouver les ressources nécessaires pour créer la grande patrie.»

La richesse de la Prusse consiste dans le travail de l'homme sur une terre ingrate, disait plus récemment dans une séance du parlement prussien le célèbre professeur Virchow. Rien ne ressemble moins à la plantureuse Bavière, au riant Wurtemberg, que ce triste Brandebourg, surnommé autrefois la sablonnière de l'empire. Aucun pays n'a été moins gâté du ciel que la Prusse, ce pays de seigle et de sapins. Les mornes sévérités d'un climat dur et capricieux, les tristesses d'un ciel gris, les rudesses d'un hiver de huit mois, des oasis perdues dans des plaines de sables, des eaux dormantes, des rivières immobiles, des marais, des bruyères, une végétation maigre et rachitique, voilà ce que la nature a fait pour les Prussiens. Cette grande plaine que parcourent l'Elbe, l'Oder, la Vistule, et qui est une Russie commencée, « est grave et triste, a dit un historien, comme la mer, dont elle rappelle souvent l'image, comme le ciel du nord. Elle est fertile sur les bords des fleuves; dans l'intérieur, une culture maigre se développe çà et là au milieu des éclaircies des forêts de sapins, et si quelquefois elle présente le spectacle de l'abondance, c'est lorsque de nombreux bestiaux ont engraissé le sol; mais telle est la puissance de l'économie, de la persévérance, du courage, que dans ces sables s'est formé un État de pre-

mier ordre, sinon riche, du moins aisé, la Prusse, œuvre hardie et patiente d'un grand homme, Frédéric II, et d'une suite de princes qui, avant ou après Frédéric II, sans avoir son génie, ont été animés du même esprit. » La somme de volonté qu'il a fallu dépenser pour créer la Prusse est incalculable. La nature refusait tout; on a dû forcer ses résistances, tout arracher à son avarice, engager avec ses sournoises perfidies une lutte incessante et séculaire, vaincre son mauvais vouloir à force de travail, d'ordre, d'épargne, de tenace constance. Nos défauts sont l'inévitable rançon de nos qualités. Peut-on en vouloir aux Prussiens de ce je ne sais quoi d'âpre et de dur qui est en eux, de ce goût d'empiéter qui inquiète et moleste le voisin, de leur ingénérosité à l'égard des petits[1]? Les mains qui travaillent deviennent calleuses, et les cœurs habitués à l'effort deviennent incléments pour autrui comme pour eux-mêmes.

1. Voilà trois ans écoulés, et la Prusse n'a pas encore exécuté l'article 5 de la paix de Prague, par lequel elle s'engageait à rétrocéder au Danemark les districts du nord du Sleswig. Toutes les fois que les réclamations danoises ont réussi à se faire entendre dans le parlement prussien, elles ont excité sur tous les bancs la plus vive hilarité. « C'est une chose des plus comiques pour les députés prussiens, lisons-nous dans le *Dagbladet* du 10 novembre, que 200 000 Danois qui croient pouvoir en appeler à leur bon droit. Invoquer les traités contre la Prusse leur paraît une naïveté si bouffonne, que c'est à qui en fera des gorges chaudes. »

Les énergiques travailleurs qui ont fait la Prusse n'étaient point de cette race d'où sont sortis les pionniers américains, race d'initiative résolue et hardie, qui n'attend point pour agir qu'on lui commande ou qu'on la conseille. Il y a dans l'Allemand un flegme qui a besoin qu'on le réveille, une irrésolution naturelle qui a besoin qu'on la décide. Dans tous les temps, les Prussiens ont eu des maîtres qui se sont chargés de les réveiller et de les décider. La destinée a voulu les dédommager de ses rigueurs en leur donnant une suite de princes parmi lesquels on trouve à peine un ou deux oisifs, un ou deux hommes de plaisir ou de dissipation. Les autres furent des administrateurs sans pareils, de vrais pères du peuple, médiocrement aimables à la vérité, aux manières un peu rudes, au bras pesant, mais les plus intelligents des despotes, protégeant l'agriculture et l'industrie, attirant l'étranger auprès d'eux, Hollandais, Français, tout ce qui pouvait leur servir, créant des routes, des canaux, desséchant les marais, ayant l'œil et la main partout, ne pensant pas déroger en s'occupant des plus menus détails, à l'exemple du grand électeur, qui ordonnait à ses paysans d'entourer leur maison d'un potager, et ne leur permettait le mariage qu'à la condition de planter six chênes et de greffer au moins six arbres fruitiers. Ce

furent des bourgeois, mais des bourgeois-soldats qui savaient se battre, ces Hohenzollern, parmi lesquels Frédéric Ier avec ses visées chevaleresques, ses légions de chambellans à la clef d'or et ses vingt trompettes qui annonçaient à tout Berlin que son couvert était mis, fut une brillante et coûteuse exception. La Prusse pourrait écrire sur sa porte : « Ici l'on travaille et l'on sait obéir. Voilà ce que m'ont enseigné mes souverains. » Elle pourrait prendre aussi pour devise ces mots de son grand Frédéric, qui fut non-seulement un grand roi, mais un grand homme sur le trône : « l'honnête médiocrité convient le mieux aux États ; les richesses y portent la mollesse et la corruption. »

Si la nature, par ses sévérités de marâtre, a condamné ces Allemands qui sont devenus des Prussiens à l'effort perpétuel, l'ambition de leurs princes n'a pas moins fait pour cela que les saisons et l'infécondité du sol. La formation de la monarchie prussienne est un phénomène unique dans l'histoire ; il n'est pas en apparence de création politique plus factice, où la volonté et les desseins de l'homme aient eu plus de part. Avant de conquérir la Grèce et l'Espagne, Rome avait réduit l'Italie sous ses lois. La Prusse a commencé par prendre ce qui était le plus loin, par s'emparer de ses frontières, se promettant qu'un

jour elle aurait le reste. Composée de provinces détachées, qui n'avaient ensemble point de communications ni rien de commun que de dépendre du même prince, elle avait une tête, des bras, des jambes; il ne lui manquait que le corps. Dans les premières années du XVIIe siècle, elle possédait à l'orient et à l'occident ses limites actuelles. Par le traité de Xanten, l'électeur de Brandebourg, Jean-Sigismond, avait acquis la moitié de la succession de Juliers, c'est-à-dire Clèves, la Mark et Ravensberg; trois ans plus tard, il acquérait à titre de fief la Prusse ducale. Ainsi par delà la Vistule il possédait Kœnigsberg et la Pregel, il possédait par delà le Weser Clèves et les bords de la Meuse et du Rhin; mais il ne remplissait pas l'entre-deux, la Vistule et le Weser n'étaient pas à lui. C'était une sorte de défi jeté à la destinée; ces provinces détachées, *disjecta membra*, on comptait bien les rendre un jour contiguës, et déjà le successeur de Jean-Sigismond acquérait dès 1648, par le traité de Westphalie, à l'est la Poméranie orientale, à l'occident les archevêchés et évêchés sécularisés de Magdebourg, Halberstadt, Minden. La conquête de la Silésie, le partage de la Pologne, les traités de Vienne et 1866 devaient achever ce grand ouvrage. La Prusse s'est tirée d'affaire; elle ne peut se plaindre aujourd'hui qu'elle a plus de frontières que

de territoire; mais qu'il a fallu de sagesse, d'attention, d'efforts soutenus, de modération dans la bonne fortune, de courage dans la mauvaise, pour gagner une telle partie, pour mener à bonne fin des ambitions si hardies et si périlleuses!

Le vrai fondateur de la monarchie prussienne fut Frédéric-Guillaume, le grand électeur, lequel mourut sans avoir été roi, mais après avoir mis son fils en état de le devenir. Étrange personnage, qui employa au service d'une grande pensée et des plus vastes desseins une habileté, une rouerie de maquignon, très-dévot au demeurant et s'enfermant dans son oratoire pour consulter Dieu, qui lui conseillait de signer à Labiau un traité d'alliance avec le Suédois contre la Pologne, et dix mois plus tard de signer à Welau un traité d'alliance avec la Pologne contre le Suédois, et, quelque jeu qu'il jouât, de gagner toujours! On ne peut tout faire à la fois. La paix d'Oliva enlevait le duché de Prusse à la suzeraineté de la Pologne; mais la paix de Saint-Germain laissait à la Suède ses possessions en Poméranie: grande amertume pour Frédéric-Guillaume, qui, imputant son mécompte à l'empereur, fit prêcher par son chapelain un sermon sur ce texte: « il est bon de se fier à Dieu et de ne pas se fier aux hommes. » A sa mort, la future

monarchie prussienne consistait encore en trois tronçons ; mais cette Prusse de l'avenir qu'avait entrevue son puissant cerveau, il en laissa le rêve en héritage à ses successeurs. S'il fallait un siècle et demi pour créer l'unité territoriale de la Prusse, le grand électeur avait tout fait pour donner à ces membres épars, que de nouvelles conquêtes devaient rejoindre ensemble bout à bout, l'unité morale et un gouvernement commun. Il avait abaissé et réduit à l'impuissance les assemblées provinciales ; pour se procurer des ressources indépendantes de leur consentement, il avait établi, non sans peine, des impôts indirects ou de consommation, et il avait employé cet argent à se créer une armée permanente, instrument de ses volontés, et un corps d'employés, interprètes et serviteurs de ses pensées, qui devaient en quelque sorte répandre jusqu'à l'extrémité des provinces l'âme de la royauté. Ce qu'il avait commencé, ses successeurs le continuèrent ; ils travaillèrent à perfectionner les deux outils de la monarchie, le soldat et le fonctionnaire, et ils les amenèrent à un point de perfection qui ne s'était jamais vu ailleurs. C'est alors que l'Europe apprit à connaître le type classique du roi de Prusse, un souverain très-réglé dans ses mœurs, se levant à cinq heures du matin, plus riche en bottes qu'en chemises, et,

quand il achetait un habit neuf, faisant servir ses vieux boutons, entassant des millions dans des tonneaux pour que l'occasion le trouvât prêt, assistant chaque matin à la parade, enseignant à ses grenadiers à manœuvrer avec une précision d'automates et les faisant passer par les baguettes pour la moindre peccadille, dressant ses employés comme ses soldats, les chargeant à leur tour de dresser ses peuples. L'obéissance était si aveugle, dit un témoin, que quatre cents lieues de pays étaient gouvernées comme une abbaye.

Le grand Frédéric n'inventa rien; il suivit les traditions que son père et son arrière-grand-père lui avaient léguées avec « leurs longs et étroits États. » Il communiqua seulement à cette monarchie soldatesque et bourgeoise dont il était l'héritier la gloire de ses actions, le prestige de sa renommée, cette grandeur qu'imprime le génie à tout ce qu'il touche. Sa philosophie lui servit à s'affranchir de tous les préjugés qui auraient pu nuire à sa politique, jamais elle ne lui coûta rien. Si pénétré qu'il pût être du grand principe de l'égalité des hommes, il entendait que l'ordre régnât chez ses peuples comme dans ses régiments, que chacun connût sa place et s'y tînt; il attachait une extrême importance à la distinction des classes, au maintien de la hiérar-

chie sociale. Le métier de roi était considéré à Berlin comme l'art de tirer des hommes tout ce qu'ils peuvent donner sans les excéder, de les condamner au labeur sans les réduire au désespoir, de tenir les sources de la richesse publique toujours ouvertes sans les jamais tarir. Le grand Frédéric s'occupait beaucoup de l'élève du mouton ; il fit venir des béliers d'Espagne pour améliorer l'espèce ; il s'occupait plus encore de l'élève de l'homme ; c'était son art de prédilection. « Les petits États, disait-il, peuvent se soutenir contre les plus grandes monarchies, lorsque ces États ont de l'industrie et beaucoup d'ordre dans leurs affaires. » Pour faire jouer à un petit État le rôle d'une grande puissance, la royauté prussienne s'efforça d'apprendre à ses sujets deux grandes choses : le travail, qui supplée à la richesse, et la discipline, qui supplée à la force, parce qu'elle est elle-même la plus grande des forces.

Toutefois, si la discipline et le travail, conduits par le génie, suffisent pour mettre un pays en état de soutenir une guerre de sept ans contre toute l'Europe, ce n'est pas assez pour faire un peuple. Ce qui fait un peuple, c'est l'esprit public, et l'esprit public est tué par l'excès de gouvernement. Une nation qui n'est jamais appelée à vouloir ne peut avoir le cœur patriote.

Exclue de toute participation aux affaires de l'État, elle les considère comme les affaires de ses maîtres et se désintéresse de ses propres destinées, dont elle ne se sent pas responsable. Pour que la Prusse devînt ce qu'elle est devenue, il lui fallait des malheurs, et les malheurs ne lui ont pas manqué. Au commencement de ce siècle, la royauté prussienne, livrée à des intrigues de cour et de cabinet, éblouie de son renom et de cet imposant édifice que le grand Frédéric avait maçonné de ses mains victorieuses, surtout trop confiante en ses mercenaires, se souvenant trop de Leuthen et de Rossbach, tenta une formidable aventure qui lui devint funeste. Ce fut assez d'une bataille, et elle se trouva sans armée, n'ayant plus dans la main que la moitié d'une épée, en proie à l'épouvante, voyant ses forteresses se rendre l'une après l'autre sans coup férir, et ses peuples à terre, sous le genou du vainqueur, moins inconsolables qu'étonnés de leur désastre. Ce fut comme un écroulement, comme une banqueroute. La paix de Tilsitt lui ôta d'un coup ses provinces polonaises, Dantzig, tous ses territoires compris entre l'Elbe et le Rhin. De six milliers de milles carrés, il ne lui en restait que trois mille; de dix millions de sujets, elle était réduite à cinq, et elle avait à payer d'écrasantes contributions qui semblaient devoir

épuiser pour bien longtemps toutes les sources de son revenu.

On pouvait croire que c'en était fait de la Prusse, qu'elle allait être rayée du nombre des nations qui comptent dans l'histoire. Cependant le jour de sa défaite fut le commencement de sa vraie grandeur, Iéna lui rapporta plus encore que toutes les victoires du grand Frédéric. Il n'est pas à craindre qu'elle oublie jamais les noms de Stein, de Scharnhorst, de Hardenberg, de ces demi-étrangers qu'elle avait eu la bonne fortune de prendre à son service et qui lui donnèrent ce qui lui manquait encore, — les vertus civiques, sans lesquelles un peuple n'est qu'un troupeau. Ces grands esprits croyaient aux forces morales ; rendre aux âmes leur ressort, qu'avaient affaibli ou brisé les abus du gouvernement militaire, du règlement et de la bureaucratie, ce fut tout le secret de leur politique. On les vit attaquer résolûment les servitudes féodales qui pesaient sur le paysan, lui donner accès à la propriété, lui permettre de se racheter de ses corvées et de ses prestations personnelles, le relever de son abaissement, puis conférer aux villes des franchises et des libertés, le choix de leurs magistrats et de leurs représentants, une constitution municipale fondée sur la participation de tous aux affaires publiques, — et d'une

part préparer de vastes projets d'instruction populaire, de l'autre fonder à Berlin une université ouverte à la science libre, où l'éloquence d'un Fichte allait trouver une chaire et une tribune, — enfin réformer l'État, enlever la direction des affaires au cabinet royal pour la rendre au ministère, et, changement plus hardi que tous les autres, reconstituer l'armée en proclamant ce principe tout nouveau, que l'armée c'est le peuple, que le régime des enrôleurs avait fait son temps, que tout Prussien de dix-huit à vingt-cinq ans, sans distinction de naissance ni de classe, se devait au service de son pays, et qu'en retour les grades étaient désormais accessibles à tous.

Le malheur et la nécessité sont nos dieux, a dit un Prussien. Les institutions que ses désastres lui rendaient nécessaires et qui l'ont mise en état de les réparer, la Prusse les a conservées dans la prospérité, et l'habitude les lui a rendues supportables. C'est ainsi que s'est formée la Prusse d'aujourd'hui, dont le tempérament politique étonne l'étranger, pays d'obéissance et de raisonnement, d'esprit militaire et d'esprit public, d'instruction populaire et de préjugés de caste, et, pour tout dire, pays où une royauté de droit divin gouverne une société fondée sur deux institutions républicaines, l'enseignement obli-

gatoire et le service militaire universel. Tel est le miracle opéré par Iéna.

La plupart des peuples anciens, a dit Montesquieu, vivaient dans des gouvernements qui ont la vertu pour principe, et, lorsqu'elle y était dans sa force, on y faisait des choses que nous ne voyons plus aujourd'hui et qui étonnent nos petites âmes. Cette vertu politique dont parle Montesquieu, et qui consiste dans l'amour du pays et des lois, dans l'attachement passionné pour l'intérêt général, est un triomphe de l'éducation sur la nature. Aussi l'État antique était-il fondé sur l'éducation, ou, pour mieux dire, sur une double éducation, celle que l'État donne au citoyen en l'instruisant, et celle que le citoyen se donne à lui-même en servant l'État; on retrouve en Prusse quelque chose de pareil. Tout Prussien passe par l'école et par l'armée; sous cette double discipline, il apprend à connaître et à servir son pays. Il en résulte que dans cette nation très-monarchique et très-féodale il règne quelque chose de l'esprit républicain de l'antiquité, un dévouement raisonné à la chose publique, je ne sais quelle étrange combinaison de sujets et de citoyens. Si le grand Frédéric revenait au monde, assurément il reconnaîtrait la Prusse, elle tient encore de lui; pourtant il la trouverait bien changée. C'est que le malheur l'a greffée.

III

Il semble que, les Prussiens étant le peuple le plus discipliné de la terre, la Prusse doit être le pays du monde le plus facile à gouverner. Qu'un Français qui aurait eu le bonheur d'assister à quelques-unes de ces charmantes conversations électorales qu'on entend aux Folies-Belleville et ailleurs se transporte d'une seule traite de Paris à Berlin; après avoir employé quelques jours à prendre langue, il sera sûrement tenté de se dire : « Heureux pays où règne l'ordre et la tranquillité! heureux pays où un flegme naturel, aidé d'habitudes contractées dès l'enfance, met une sourdine aux passions des partis, où l'on se croit tenu d'avoir le sens commun, où les exagérations dangereuses ont peu de chances de succès, où les têtes façonnées par le casque ont peu de goût pour le bonnet rouge! Il est ici des convenances que tout le monde observe, des institutions

que personne ne discute, des respects universels. Heureux pays, heureux gouvernants surtout, auxquels leurs peuples font des loisirs! » Et si ce Français transporté à Berlin avait lu Montesquieu, peut-être se souviendrait-il de ce mot : « le bon sens et le bonheur des particuliers consistent dans la médiocrité de leurs talents et de leurs fortunes: un pays où les lois auront formé beaucoup de gens médiocres se gouvernera sagement. »

S'il en restait sur sa première impression, ce Français risquerait de se tromper gravement. En France, tout est clair, apparent, tout est bruyant; les maladies politiques et sociales y poussent tout de suite à la peau, la tête se prend, le pouls bat la campagne, et le premier venu, sans être médecin ni sorcier, peut dire : Voilà une fièvre de cheval qui sûrement emportera son homme. Pourtant il arrive quelquefois que l'homme est plus fort que la fièvre, et qu'au moment où l'on se dispose à l'enterrer, il se ravise et se décide à vivre. En Allemagne, les maladies sont compliquées et silencieuses: les gouvernements s'y trouvent aux prises avec des difficultés dont ils ont seuls le secret, avec des dangers occultes, avec des embarras sourds. Malgré les apparences, c'est une question de savoir si la Prusse d'aujourd'hui est plus facile à gouverner que la France.

Si Prussiens que soient les Prussiens, et quelque peine que se soit donnée leur gouvernement pour les façonner, à plus d'un égard ils sont restés Allemands, et on retrouve chez eux plus d'un trait du caractère germanique, entre autres ce *particularisme* de province, de clocher, de métier, qui est le signe de la race, et que M. de Bismarck a peint d'une manière piquante dans l'un de ses plus remarquables discours. « Les Allemands, disait-il, n'ont pas seulement un patriotisme de ville et de village, tel que ne le connaissent ni les Slaves ni les Romans; ils ont encore un patriotisme divisionnaire, un patriotisme de boutique et de bureau. Chez nous, un employé de la poste considère comme pays étranger tout ce qui n'appartient pas à son département; il traite en ennemis tous les autres services publics et s'applaudit des mauvais tours qu'il peut leur jouer au profit de l'administration dont il relève. » Le particularisme est partout en Prusse, et d'abord dans les provinces, qui, en dépit de la bureaucratie, ne sont point disposées à abdiquer leur caractère, leurs coutumes, leurs traditions. Le Provençal et le Picard diffèrent plus entre eux de visage, d'allure, de tour d'esprit, que le Poméranien et le Westphalien; mais vous trouverez chez eux un fonds commun d'idées et d'habitudes sociales. Il n'en va pas ainsi en Prusse. Si

le Français dont nous parlions visitait tour à tour la province rhénane et l'une des provinces orientales de la Prusse, il serait bien surpris des différences qu'il observerait. Sur les bords du Rhin, il aurait eu affaire à un pays d'industrie où domine l'esprit démocratique, vivant sous le régime du code Napoléon et très-attaché à ce régime, une sorte de Belgique allemande. Dans les provinces orientales, il verrait des populations qui ont gardé beaucoup de souvenirs du régime féodal, des campagnes d'où le servage n'a entièrement disparu que depuis dix-huit ans, les terres distinguées en terres nobles et en terres roturières ou vilaines, les propriétaires des domaines nobles exerçant un patronage sur la commune, remplissant les fonctions d'un bailli et d'un juge de paix, faisant la police locale, nommant le pasteur et le préposé communal, inspectant l'école, tout-puissants dans les assemblées de cercle, où ils siégent de droit. S'il parcourait le code civil de ces provinces, le fameux *Landrecht*, il s'apercevrait qu'il repose sur la distinction des trois classes, nobles, bourgeois et paysans, lesquelles ont leur représentation particulière dans les assemblées provinciales. A chaque pas, il rencontrerait des conflits de pouvoirs et de juridiction. On lui apprendrait qu'en Prusse c'est le clergé qui fait les mariages et le magistrat qui prononce les divorces, et qu'il ar-

rive souvent qu'un divorcé ne peut user du droit de se remarier, faute de trouver un ecclésiastique qui reconnaisse pour évangéliques les motifs du tribunal, de telle sorte qu'en Prusse on peut à la fois être divorcé et ne l'être pas. Notre Français s'étonnerait que dans un pays où l'école obligatoire et le service militaire universel doivent rapprocher toutes les classes, la société soit en proie aux idées de caste et du haut en bas partagée en couches impénétrables les unes aux autres. Certaines anecdotes berlinoises mettraient le comble à ses étonnements. Il arriva, il y a peu d'années, qu'un homme de qualité s'éprit d'une danseuse et l'épousa. Il en eut un enfant, auquel il légua sa fortune en mourant. Les collatéraux, frustrés de leurs espérances, attaquèrent le testament et plaidèrent la nullité du mariage, le *Landrecht* interdisant les unions entre la noblesse et la petite bourgeoisie; mais ce même *Landrecht* a fait aux artistes la gracieuseté de les classer parmi la grande bourgeoisie. Le tribunal fut embarrassé; une danseuse est-elle, oui ou non, une artiste? On jugea que celle qui danse des solos fait de l'art, mais que le corps de ballet est de petite bourgeoisie. On feuilleta les registres de l'Opéra, il fut constaté que la ballerine en question avait dansé une fois un pas seul. Le mariage fut

déclaré valide, et l'enfant hérita. Que d'émerveillements pour un Français! Il avait pu se croire chez lui à Cologne et à Dusseldorf; à Berlin déjà, il est dépaysé; que sera-ce en Poméranie! Il se demandera s'il y a deux Prusses ou s'il n'y en a qu'une.

Les diversités provinciales et l'organisation hiérarchique de la société compliquent la tâche d'un gouvernement, mais ne sont pas des obstacles invincibles à la bonne marche des affaires. Il a été dit depuis longtemps qu'on ne s'appuie que sur ce qui résiste; dans l'intérêt même du pouvoir, il est bon qu'une société soit défendue contre ses usurpations ou ses fantaisies par des barrières naturelles. L'Allemagne jouit de nombreuses libertés qui lui sont plus chères que la liberté même. Ces droits, ces prérogatives de classes ou de corporations, qu'un gouvernement doit ménager et concilier, l'empêchent de verser d'un côté, contribuent au maintien de la balance politique. Ajoutez à cela l'esprit pointilleux de l'Allemand, toujours prêt à chicaner non-seulement sur le fond, mais sur la forme. Bridoison n'avait pas tort, les formes sont une grande chose, car elles sont de grands empêchements, et on doit désirer que les sociétés ne soient pas trop faciles à conduire, qu'un gouvernement ne puisse pas tout, qu'il soit soumis comme le commun des

mortels à la dure loi du travail, qu'il mange son pain à la sueur de son front.

En revanche, il est essentiel aussi qu'en dépit de toutes les divergences d'intérêts et d'opinions il y ait dans un peuple un fonds commun de sentiments et d'idées d'où procèdent ses lois et ses institutions. Il faut que les partis aient entre eux des points de contact pour qu'à certains moments, chacun d'eux relâchant de ses prétentions, ils puissent transiger ensemble. A cette condition seulement la vie législative d'un peuple est possible, car toute loi est l'œuvre d'une transaction. Un pays où les premiers principes des partis sont diamétralement opposés, où ils vivent côte à côte sans pouvoir converser, comme des étrangers qui ne parlent pas la même langue, est condamné à l'impuissance législative ou à de perpétuels conflits que le pouvoir se chargera de résoudre par des coups d'autorité.

Il est curieux de comparer à cet égard la France et la Prusse. Il semble au premier abord que l'avantage soit du côté de celle-ci. La France est un pays où l'on discute tout, la Prusse est un pays où il y a certaines choses que l'on ne discute pas. « Quel usage font les Français du droit de réunion? disait un Allemand. Au bout de vingt minutes, ils ont discuté Dieu, la propriété et l'empereur. » La révolution, en remuant le sol

de la France jusque dans ses profondeurs, a mis à découvert, selon l'expression d'un publiciste, les racines du pouvoir. Le flambeau d'une inexorable critique, agité par des mains sanglantes, a promené sa lumière dans les recoins les plus obscurs de la constitution sociale; il n'y a plus dans la politique française de mystères sacrés ni de dieu inconnu; la France n'a plus de dogmes ni de préjugés, et la vie est difficile pour un peuple sans préjugés. En Prusse, rien de pareil. Gouvernée depuis quatre siècles et demi par une famille qui a traversé avec le pays des fortunes diverses et partagé avec lui ses bonheurs et ses malheurs, la Prusse est une nation profondément dynastique, et le paysan poméranien, comme le propriétaire de terres nobles, n'a garde de distinguer dans ses affections le roi de la patrie. Peut-il seulement se les représenter l'un sans l'autre? Au surplus, ce paysan a reçu l'éducation de la caserne et des camps, il a été soldat. Qu'est-ce qu'un soldat? Un homme qui apprend à se tenir à sa place et à son rang, parce qu'il est encadré. Un caporal à droite, un caporal à gauche, maintiennent l'alignement. Nombre de Prussiens, après avoir quitté le service, restent toute leur vie encadrés et alignés. Regardez-les marcher, écoutez-les parler; les deux caporaux sont toujours là. Réussira-t-on jamais à

encadrer l'indiscipline française? La France, comme on l'a remarqué, est une nation belliqueuse, elle n'est pas une nation militaire.

Toute étoffe a son revers et son endroit. Si la révolution a eu l'inconvénient d'inaugurer en France le régime de l'universelle discussion, d'autre part elle a tellement renouvelé la face de la société française et si bien détruit ce qui existait, que tout rêve de restauration du passé est devenu impossible. Examinez de près les cerveaux les plus réactionnaires de la France, vous y trouverez plus d'un vestige des idées de 89; les aristocrates les plus déclarés ont dans leur sang un peu de virus révolutionnaire; il n'en est point qui n'aient fait leur deuil de la vieille monarchie et des concessions à l'esprit du siècle. Napoléon Ier a régné assez longtemps pour implanter à jamais le nouveau code civil, pour asseoir la société sur ses bases démocratiques. Après sa chute, trente glorieuses années de régime constitutionnel, pendant lesquelles l'éloquence a gouverné, ont fortement enraciné les habitudes parlementaires, et au lendemain d'une réaction dictatoriale provoquée par des crises violentes, la France y revient comme par la force naturelle des choses.

Ainsi la France est le pays où l'on discute tout; mais la France est aussi le pays où, par l'effet

d'une révolution victorieuse qui de ses mains puissantes a repétri toutes les têtes, certaines idées sont entrées dans le domaine public, et d'autres en sont sorties à jamais, sont démodées, hors de cours, — on ne les rencontre plus que dans les musées d'antiquités, chez les marchands de bric-à-brac. En Prusse, il en va tout autrement; on n'y a point encore établi la prescription contre les vieilles idées : en fait de principes, tout y est possible. A Berlin, dans cette ville de la science, vous rencontrez à chaque pas des revenants qui ne se doutent point que l'horloge de l'université a sonné midi ; la lumière ne les incommode pas, ils cheminent hardiment sans cligner des yeux. Il n'y a jamais eu en Prusse de révolution qui, s'imposant à tous les esprits avec l'évidence d'un fait accompli et irréparable, ait bouleversé et entremêlé toutes les couches sociales, renouvelé l'opinion publique et l'âme de la nation. Les idées démocratiques et constitutionnelles y ont pénétré du dehors ; ces importations étrangères ont fait un silencieux et rapide chemin parmi les classes moyennes, elles ont été répudiées avec horreur ou mépris par tous les privilégiés. Ces notions élémentaires de la société moderne, qu'on appelle les principes de 89, et qui sont le bien commun de tous les partis en France et de tout ce qui pense en Europe, vous

n'en trouveriez pas trace dans ces têtes carrées et casquées qui composent le grand parti conservateur prussien. Ne leur parlez pas d'accommodements, de transactions ; la révolution est pour elles le choléra-morbus, on ne traite pas avec le choléra. L'homme qui se chargea de rédiger et de proclamer leur *credo* politique, le fameux professeur Stahl, ne fit que traduire en allemand et en luthérien Joseph de Maistre et de Bonald. Encore les a-t-il expurgés : les fantaisies géniales de l'un, les hardiesses spéculatives de l'autre l'inquiétaient; tous deux lui semblaient avoir trop d'esprit, bien que lui-même en eût beaucoup. Mais il avait mis le sien au régime de la discipline prussienne et d'une vieille orthodoxie qui catéchisait; on ne saurait lui reprocher d'avoir jamais exposé son drapeau par aucune imprudence, de l'avoir jamais déshonoré par aucun compromis. Des partis qui ne s'accordent rien et ne s'accordent sur rien, des corps de doctrines armés en guerre et condamnés à la lutte à outrance et sans merci, voilà le spectacle que présente la Prusse, voilà ce qui fait de l'héritage du grand Frédéric un pays de gouvernement difficile et périlleux.

Le parti conservateur prussien, qu'on appelle aussi le parti féodal, le parti de la Croix, le parti des *junker* ou des hobereaux, est un phénomène

curieux, qui ne ressemble à rien. On n'en peut trouver l'analogue dans le vieux torysme anglais, qui, en dépit de ses préjugés, est trop rompu au maniement des affaires, au grand jeu du gouvernement, pour s'obstiner contre l'esprit moderne, et possède cette indépendance d'esprit attachée aux grandes fortunes, aux situations incontestées. Le *junkerthum* prussien n'a rien de commun non plus avec cette aristocratie légitimiste de France qui, liée par ses serments, par ses souvenirs, par ses regrets, s'est retirée de la vie publique, et désintéressée des événements. Il rappelle encore moins cette aristocratie du dix-huitième siècle qui avait employé ses loisirs à lire les philosophes, que Voltaire avait émancipée, à qui Rousseau avait tourné la tête, dont les imprévoyances égalaient les générosités, et qui pour l'amour des idées nouvelles, fit dans la nuit du 4 août le glorieux abandon de ses priviléges. Les conservateurs de Prusse n'ont jamais rien abandonné. La suppression graduelle du servage et des redevances féodales leur fut imposée d'en haut, il a fallu un demi-siècle pour avoir raison de leurs résistances. Ils tiennent d'autant plus aux prérogatives qui leur restent. La royauté de droit divin et l'armée, voilà pour eux la Prusse; la seule réforme qu'ils rêvent serait une décentralisation qui affaiblirait la bureaucratie, accroî-

trait les pouvoirs des diètes provinciales où leur influence est souveraine, et mettrait l'administration en leurs mains. La démocratie et le parlementarisme sont à leurs yeux des idées étrangères, exotiques, que tout bon Prussien doit réprouver ; ils y voient aussi les inventions d'une philosophie raisonneuse et mécréante ; le principe du gouvernement représentatif est la défiance, et le catéchisme luthérien ordonne de croire. Ils croient, ils ont une religion politique.

Ce qui fait leur force, c'est qu'il n'est pas en Europe d'aristocratie plus attachée à ses devoirs, plus travailleuse, plus méritante. S'ils tiennent à leurs priviléges, ils en acceptent aussi toutes les charges. Ils se considèrent comme les serviteurs de l'État, ils sont toujours prêts à payer de leurs personnes. Leur richesse, qui va rarement jusqu'à l'opulence, ne les a point amollis ; le repos et les loisirs ne sont point ce qui les tente. La royauté qu'ils servent leur a donné quelque chose de son tempérament ; ils méprisent le faste et l'oisiveté. On peut les traiter de barbares, ils ne s'en offenseront point. Les arts, les spectacles, les plaisirs de l'esprit, les raffinements de la civilisation ont pour eux de médiocres attraits ; ils n'ont garde de s'y connaître, pareils à ces sénateurs romains qui rougissaient de savoir le grec et le nom de Praxitèle. La littérature est à leur

sens une sorte de baladinage supérieur, le journalisme un mal nécessaire. On pourrait définir la Prusse un pays où tout le monde sait lire et où l'aristocratie ne lit pas. Ces *junker* vont, eux aussi, droit au solide ; ils ne sont jaloux que de leur influence, ils font tout pour la conserver. L'une des choses qui frappe l'étranger à Berlin, c'est le petit nombre des hôtels particuliers. L'aristocratie n'a point contracté l'habitude de venir passer ses hivers dans la capitale pour s'y livrer aux plaisirs de la société et du monde. Le *junker* ne se rend à Berlin que pour ses affaires, qui sont en général les affaires du pays. L'*absentéisme* n'est pas une maladie prussienne. Le propriétaire de terres nobles quitte le moins possible sa province ; il n'a le plus souvent ni fermiers, ni métayers ; il cultive lui-même, avec ses journaliers, son domaine, qui embrasse souvent tout le territoire d'une commune ; il connaît son monde, et son monde le connaît ; on le voit à l'œuvre, il administre, il gère, il inspecte, il surveille, il fait la police des familles, il encourage, il punit ; en cas d'accident ou de sinistre, c'est à lui qu'on s'adresse ; son coffre-fort est le fonds de réserve de la commune ; il pourvoit à l'entretien de l'école, il répare à ses frais l'église qui menace ruine ; son métier de propriétaire n'est point une sinécure, et quand il

sort de son château, c'est le plus souvent pour aller faire un séjour dans le chef-lieu du cercle ou dans le chef-lieu de la province, où il trouve d'autres affaires à traiter, d'autres devoirs à remplir. Comment s'étonner qu'une aristocratie si laborieuse soit une puissance?

Son caractère vient en aide à son autorité. On lui reproche l'étroitesse et l'inflexibilité de ses idées, *die junkerhafte Bornirtheit*, sa raideur gourmée et militaire, ses mépris, sa morgue. Elle a toutes les qualités de ses défauts, et les premières de toutes, la bonne foi, la franchise. « On peut dire tout le mal qu'on voudra des féodaux prussiens, nous disait à Berlin le représentant d'une petite puissance très-démocratique. Ils sont tout d'une pièce, entiers dans leurs idées, hérissés de préjugés, raides comme des barres de fer; mais ils possèdent la plupart une grande qualité, bien rare dans ce siècle de maquignonnage, une parfaite droiture qui me confond. Nous autres démocrates, la vie politique nous a tous plus ou moins gauchis. » Il est facile d'avoir le courage de ses opinions quand on sait clairement ce qu'on veut; c'est l'avantage qu'ont les conservateurs prussiens sur leurs adversaires. La *Gazette de la Croix*, qui est peut-être le journal de Prusse le mieux rédigé et le plus spirituellement écrit, n'a jamais recouru aux artifices de

la rhétorique et de la casuistique pour rendre ses idées acceptables. Dieu et le roi, le gouvernement providentiel du monde, l'omnipotence d'une royauté de droit divin qui a reçu mission de façonner les peuples à l'obéissance, le mépris absolu des fictions constitutionnelles, la haine de l'égalité, la doctrine nettement avouée que les députés sont de simples locataires et que le propriétaire est libre de les mettre à la porte quand bon lui semble, voilà ce qu'enseigne tous les jours le principal organe du conservatisme prussien. Le parti a bien été quelquefois en délicatesse avec la royauté ; il n'a pas toujours approuvé sa politique étrangère, cette politique de la main libre qui est prête à essayer de tout, à s'allier même avec la révolution quand il y a gros à gagner. En 1866, les féodaux ont eu peine à pardonner à leur roi son entreprise contre la légitimiste Autriche, son alliance avec l'Italie, qui était une mésalliance ; leur conscience s'alarma, et pour accepter les annexions ils ont dû raisonner beaucoup. Heureusement un Prussien ne raisonne jamais en vain ; si rigides que soient ses principes, sa conscience finit par se réconcilier avec son bonheur. Le roi Guillaume disait aux Hanovriens : « Je vous prends, parce que la Providence le veut et que je dois une indemnité à mes peuples. » De leur côté, les nationaux

libéraux leur disaient : « Vos princes sont peu regrettables, c'étaient des despotes. N'êtes-vous pas heureux et fiers de faire partie d'un grand pays qui sera libre un jour ou l'autre.... plutôt l'autre, mais qu'importe? — Hanovriens, s'écriait à son tour la *Gazette de la Croix*, vous regrettez vos princes légitimes, ce sentiment vous honore ; cependant il est bon de considérer que les volontés de Dieu sont supérieures à toutes les légitimités humaines. Dieu vous a donnés à la Prusse pour vous châtier ; vous aviez péché contre lui de diverses manières, surtout en refusant ce catéchisme que votre roi voulait vous imposer, catéchisme purifié de tout accommodement avec le siècle et qui enseignait la doctrine du diable, des peines éternelles dans toute sa sainte crudité. Considérez aussi que les petites monarchies allemandes étaient des boulevards insuffisants contre les deux fléaux des sociétés modernes, la démocratie et la libre pensée. Vous n'étiez pas assez protégés, vous le serez bien mieux par cette glorieuse royauté prussienne, qui est ici-bas le champion de Dieu, le bras du conservatisme religieux et politique. » Que de consolations variées reçoivent de toutes parts les Hanovriens ! Hélas ! Rachel refuse de se laisser consoler.

Le parti libéral est loin d'offrir la même consistance que ses adversaires. D'abord il s'affaiblit

par ses divisions intestines, que les événements ont envenimées. L'accord est difficile entre les nationaux libéraux, pour qui l'unité de l'Allemagne est une affaire qui a le pas sur toutes les autres, et les progressistes, qui, sans renoncer à l'unité, ne la croient possible que par la liberté. Les uns et les autres ont à se défier du socialisme, lequel a fait de rapides progrès dans la classe ouvrière, et se compose lui-même de sectes diverses : les unes arborent les couleurs de la république, tandis que les autres professent l'indifférentisme politique; leurs intrigues et leurs violences ont fait souvent le compte du gouvernement. Il y a peu de semaines, l'un des chefs et le plus éloquent orateur du parti progressiste, M. Lœwe, avait essayé de porter devant une assemblée populaire la question du désarmement général. Le *meeting* pacifique a été dissous par des bandes de socialistes armés de gourdins. L'un d'eux a cru devoir expliquer qu'on aurait tort de voir la main de M. de Bismarck dans cette échauffourée : explication ingénue que personne ne lui demandait.

« Nous autres libéraux, disait un Berlinois à un Français, nous vivons entre l'enclume et le marteau; nous sommes condamnés à nous défier de tout le monde, de ce qui est au-dessus de nous comme de ce qui est au-dessous. Notre plus grand

malheur, c'est que nous n'avons qu'un point d'appui mal assuré et chancelant. La Prusse n'a jamais été assez riche pour pouvoir se donner le luxe d'une *classe politique*. On n'y trouve rien de semblable à cette *gentry* anglaise qui possède le double avantage d'avoir des lumières et des loisirs, et se consacre aux affaires publiques. Nous n'avons pas non plus le pendant de cette riche et vaillante bourgeoisie française qui a fait bien des sottises, mais qui sait quelquefois les réparer, et force ses gouvernements à compter avec elle. Le sens politique, l'intelligence des intérêts généraux sont moins répandus en Prusse qu'en France. L'Allemand s'enferme volontiers dans le cercle des intérêts prochains et municipaux, il est excellent administrateur, et ses villes, avec ce qu'elles possèdent de *self-government*, gèrent à merveille leurs petites et grandes affaires; mais nos classes moyennes, soit inertie naturelle, soit préoccupation du travail quotidien, soit défaut de culture, sont atteintes d'une disposition à l'indifférence politique, et nous avons grand'peine à dégourdir leur indolence de philistins. Que vous dirai-je? Quand il y a au Palais-Bourbon une discussion orageuse, c'est l'événement de Paris, le sujet de toutes les conversations, et le soir l'écho en retentit dans tous les salons. Berlin est un lieu sourd; ce qui se passe au parlement ne fait

point de bruit au dehors : il n'y a que les tambours qui soient toujours sûrs d'être entendus. Et que sont la plupart des députés? Des gens qui ont peu de loisirs et des affaires qu'ils sont obligés de laisser en souffrance. Beaucoup aussi sont fonctionnaires, car une loi des incompatibilités est impossible en Prusse. Les hommes nous font tellement défaut que, si vous vouliez exclure les fonctionnaires de la chambre, vous ne réussiriez pas à former un parlement qui ait quelque intelligence politique. On ne sait pas assez à l'étranger ce qu'il faut de vertu pour être député libéral à Berlin. En sortant de l'université, les jeunes gens qui se destinent au service de l'État se préparent pendant trois ou quatre ans à leur examen, souvent ils attendent plusieurs années encore avant d'attraper une place de 500 thalers. C'est de cette place qu'ils vivent; s'ils la perdaient, ils seraient sur le pavé. De là dépendance complète; mais au bout d'un certain temps ils se redressent, et c'est dans cette classe d'hommes, qui semblaient voués à l'éternelle soumission, que le gouvernement a souvent rencontré ses plus courageux adversaires. Voilà, je pense, qui fait honneur à la dignité prussienne. Quant aux autres, avocats, fabricants, pendant qu'ils donnent leur temps et leurs peines à la chose publique, leurs affaires chôment, et ils trouvent,

en rentrant chez eux, un formidable arriéré à liquider. Aussi ne peuvent-ils guère s'occuper des intérêts de l'État dans l'intervalle de deux sessions. C'est pour cela que M. de Bismarck les traite de *dilettanti*. Il en parle à son aise. Si nos députés avaient des rentes et qu'ils pussent consacrer douze mois par an à leur violon, ils deviendraient, eux aussi, des artistes. Puisse le dieu tutélaire de la Prusse donner des lumières à nos conservateurs, des loisirs à nos libéraux! Puisse-t-il aussi faire croître en nombre et en force ces conservateurs libéraux qui sont plutôt une fraction de parti qu'un parti, mais qui pourront un jour nous rendre des services! Pour le moment, c'est le génie qui nous gouverne, et cela coûte très-cher. Nous n'avons pas encore acquitté les arrérages de Sadowa. »

En attendant que le dieu tutélaire de la Prusse exauce ce triple vœu, il devrait l'aider à réformer sa constitution. La Prusse a adopté le système des deux chambres, lequel n'est salutaire, n'est praticable qu'à la condition que la chambre haute joue le rôle de modérateur, et se constitue en cour d'appel politique. Quand l'un des partis dominants d'un pays exerce la prépondérance dans la chambre élective et que le parti adverse vient se grouper dans la chambre haute en masse compacte, quand ces deux partis sont de telle

nature que toute conciliation est impossible entre eux, quand on est assuré d'avance que si l'une des chambres dit oui, l'autre dira non, et que tout projet de loi semblera trop peu libéral à celle-ci, trop révolutionnaire à celle-là, la vie politique devient en quelque sorte impossible. On a inventé les sabots pour ralentir la marche des voitures, non pour l'arrêter. La Prusse semble condamnée à l'enrayement perpétuel. La roue grince, crie, et l'on plaint les chevaux, qui soufflent et piétinent sur place; mais il se pourrait faire qu'un jour le sabot cassât.

IV

Il semble que dans un tel état de choses le rôle de médiateur appartienne à la royauté, qu'il lui siérait de tenir la balance entre les partis. Il en a été plus d'une fois ainsi. On a vu la couronne user de son ascendant sur ses amis de la chambre des seigneurs pour leur arracher des concessions que le pays réclamait, souvent même elle les a tancés, rudoyés : leurs intérêts ne s'accordent pas toujours avec les siens, ni ses ambitions avec leurs préjugés; mais dans toutes les questions doctrinales, dans celles qui touchent au principe du gouvernement, elle prend son point d'appui dans le conservatisme. Les préjugés de ses amis lui sont plus souvent utiles que nuisibles.

La Prusse, avons-nous dit, offre ce caractère distinctif et original d'être un gouvernement de droit divin fondé sur deux institutions démocratiques, l'enseignement obligatoire et gratuit et

le service militaire universel. Or des principes opposés ne peuvent subsister longtemps face à face, l'un d'eux entreprend sur l'autre. Il ne pouvait manquer d'arriver, ou que le pouvoir se laissât modifier par les institutions, ou qu'insensiblement il les tirât à lui en les faussant. Pour savoir ce qu'est la royauté prussienne, quel esprit l'anime, il suffit d'examiner ce qu'elle prétend faire de l'école et de l'armée.

Il était admis dans les républiques anciennes que l'État doit se charger de répandre parmi les citoyens l'amour du bien public et des lois, de donner à toutes les âmes la même forme par une éducation commune. Dans l'antiquité, tout était simple; dans les sociétés modernes, tout est compliqué. A Sparte, la religion se confondait en quelque sorte avec l'État; le prêtre n'était qu'un fonctionnaire civil, et les dieux avaient été sécularisés comme le clergé. L'avénement du christianisme dans le monde a tout changé; l'Église et l'État sont devenus deux puissances absolument distinctes l'une de l'autre, et qui, le plus souvent rivales, engagées dans d'insolubles conflits, poursuivent dans l'éducation des buts différents, quelquefois contraires. L'État se propose de faire des citoyens, l'Église de faire des croyants, et les vertus civiques ne s'accordent pas toujours avec les vertus confessionnelles.

La question des rapports de l'Église et de l'école est aujourd'hui en Allemagne sur le premier plan. Des bords du lac de Constance jusqu'à Breslau, dans les chambres, dans les congrès comme dans les assemblées populaires, on la discute, on la résout en des sens divers, et partout elle passionne les esprits. Il semble que ce problème offre moins de difficultés dans les pays protestants. Un clergé marié a des intérêts communs avec la société, un clergé national ne dépend point d'un souverain étranger. En Prusse, le roi est le chef, le patron de l'église évangélique, son évêque, et il la gouverne par l'entremise d'un haut conseil ecclésiastique qui relève directement de lui; mais depuis longtemps la Prusse est devenue par ses conquêtes un pays mixte. Le catholicisme y est dominant dans quatre provinces, Posen, la Silésie, la Westphalie et le pays rhénan; c'est la religion d'un tiers de la population totale de la Prusse. La royauté prussienne, à qui le sens politique ne fit jamais défaut, a très-franchement accepté cette situation; elle a pris pour règle de sa conduite un système d'équité en matière religieuse auquel on a donné le nom de *paritarisme*, et Rome a eu rarement à se plaindre de ses relations avec Berlin. « Un ministre ou un prince protestant, a dit un jour M. de Varnbüler, a ce grand avantage dans ses

rapports avec le saint-père qu'il ne peut être mauvais catholique. »

Il n'en est pas moins vrai que, dans un pays qui possède deux religions nationales, le système de l'éducation officielle et obligatoire présente de sérieuses difficultés. Quelle place l'État y fera-t-il à l'Église? La religion sera-t-elle tenue à l'écart de l'école, et si elle y a ses entrées, comment concilier entre elles les prétentions des deux confessions rivales? Comment accorder les exigences de l'une et de l'autre avec les droits de l'État?

Le système qui semblerait à la fois le plus logique et le plus libéral, qui est en effet recommandé par les libéraux, consisterait à donner à l'école un caractère essentiellement laïque. L'état professerait le principe que, dans une nation où les sujets sont appelés à être des citoyens, où l'esprit public doit prendre la place de l'obéissance servile, une certaine instruction générale est un objet de première nécessité. La loi obligerait tous les enfants à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de quatorze ans, et dans cette école ils recevraient un enseignement primaire sans couleur confessionnelle ; ils apprendraient à connaître leur pays, sa géographie, son histoire, et cette morale universelle qui est commune ou supérieure à toutes les confessions. Catholiques ou

protestants, la Prusse, par l'intermédiaire du maître d'école, ferait de tous ses enfants des Prussiens aussi raisonnables et aussi honnêtes que possible, des Allemands du dix-neuvième siècle. Quant à l'enseignement religieux, les libéraux ne demandent pas, ce qui pourtant serait conforme au principe, qu'il soit simplement facultatif, que sur ce point l'État s'en rapporte à la liberté des pères de famille, aux décisions de leur conscience. Ils estiment que cet enseignement doit être obligatoire comme le reste et se donner dans le local de l'école ; mais ils demandent qu'on le mette à part, qu'on le distingue soigneusement des études communes à tous, que cette branche de l'instruction populaire dépende seule du clergé et seule soit soumise à son inspection. Bref, pour nous servir de leur langage, ils désirent que l'école prussienne soit une école non-confessionnelle, où les enfants de toute confession acquièrent les notions techniques et les idées morales qui leur sont nécessaires à tous, quelles que soient leurs croyances; mais ils désirent aussi que cette école soit hospitalière pour tous les cultes, que chaque confession soit invitée à y venir enseigner son catéchisme particulier.

Ce système aurait quelque chance d'être agréé d'une partie des catholiques prussiens à la con-

dition que les libéraux se joignissent à eux pour réclamer du pouvoir l'absolue liberté d'enseignement, et cette prétention nous paraît légitime. « Que l'État, disent les catholiques, établisse à nos frais communs des écoles officielles où l'enseignement religieux soit considéré comme une sorte d'appendice ou de luxe, nous y consentons; mais veuillez remarquer qu'un grand nombre de pères de famille catholiques ou protestants ont des principes absolument différents des vôtres. Ils tiennent que la religion n'est pas le superflu de l'école, qu'elle en est le nécessaire; qu'elle n'est pas le couronnement de l'éducation, qu'elle en est la racine; qu'elle doit tout inspirer, tout pénétrer de son esprit; qu'il y a une manière catholique et une manière protestante d'enseigner la géographie et l'histoire, que la loi naturelle est d'une efficacité douteuse; que la religion n'est rien sans un dogme positif, ni la morale sans un *credo* et une sanction; que croire en Dieu est peu de chose, qu'il s'agit de croire à un certain Dieu. Voudriez-vous contraindre le père de famille à envoyer son enfant dans une école où manquerait ce qui est à ses yeux l'âme et l'essence même de l'éducation? Vous êtes trop libéraux pour cela. Nous vous accordons vos écoles non-confessionnelles; en retour, unissez-vous à nous pour obtenir de l'État qu'il nous

octroie la pleine liberté de fonder des écoles confessionnelles à l'usage de ceux qui font passer leur confession avant tout. » Les libéraux n'ont pas l'air d'entendre cette requête, qui les dérange; mais le gouvernement, qui a l'oreille fine, l'entend, et il en tire des conclusions dont ne se peuvent réjouir ni les catholiques éclairés ni le libéralisme conséquent.

Le gouvernement prussien a très-peu de goût pour la liberté absolue de l'enseignement, telle qu'elle se pratique en Belgique. Ce ne sera jamais de ce côté qu'il ira chercher ses modèles. Il n'aurait garde d'encourager outre mesure l'enseignement privé, ni de biffer l'article de la loi qui astreint quiconque veut fonder une institution particulière à subir un examen et à démontrer qu'il possède les qualités et les connaissances nécessaires au métier. En revanche, il s'empresse de reconnaître que le premier devoir de l'école est d'éduquer plus que d'instruire, et que la religion est le fondement même de l'éducation. La loi naturelle, la morale indépendante ne lui plaisent guère; ce sont de faibles palliatifs contre l'esprit d'insubordination et de discussion. Aussi bien la théorie de l'école laïque est solidaire de la théorie de l'État laïque, laquelle n'est point admise en Prusse. A Berlin, l'État se reconnaît pour chrétien, et si l'article 12 de la constitution pro-

clame la liberté religieuse, l'article 14 déclare que la religion chrétienne est la base de toutes les institutions qui sont en rapport avec l'exercice de la religion, article très-vague et très-compréhensif, où l'enseignement, bien malgré lui, se trouve englobé. Le gouvernement prussien, qui est très-avisé, sait bien que, si dans l'école publique la religion n'était qu'un objet secondaire, il s'ouvrirait bientôt nombre d'écoles confessionnelles où elle serait le fondement de tout. Aussi s'est-il converti depuis longtemps au principe de l'école confessionnelle, et il se fait un devoir d'en établir deux partout où les confessions se balancent. Il n'entend pas que son double clergé se dérobe à sa direction pour lui faire concurrence; il aime bien mieux l'attirer chez lui, en lui rendant sa maison agréable, en l'organisant selon son cœur. Il sait que la religion est le plus puissant de tous les moyens de gouvernement; curés ou pasteurs, il n'importe, tout peut servir, et son habile politique lui rapporte ce double profit de discipliner la religion en l'enchaînant par ses bienfaits et de l'employer à discipliner ses peuples.

Ce qui était depuis bien des années la pratique du ministère prussien, il vient d'en faire un corps de doctrines, et il a livré son secret dans le nouveau projet de loi que M. de Mühler a présenté

récemment à la chambre des députés, et qui ne peut manquer de rencontrer de vives résistances et dans le camp libéral et dans les rangs des catholiques, s'ils sont prévoyants, s'ils craignent les rois et leurs bienfaits. Ce projet renferme trois dispositions principales. Il assigne à la religion la première place dans l'école, et, pour qu'on n'en puisse douter, il confère l'inspection officielle de tous les établissements primaires au clergé, qui tiendra le maître d'école dans sa main ou sous ses pieds, à la seule charge de référer au ministère de toutes les mesures qu'il pourrait prendre, et de s'assurer de son agrément. Enfin, au mépris d'une disposition constitutionnelle, la gratuité de l'enseignement est abolie, mais l'obligation est maintenue, et tout père de famille qui négligera d'envoyer l'un de ses enfants à l'école sera passible d'une amende ou de quelques jours de prison. On ne peut dire plus clairement : « Nous abolissons la gratuité en conservant l'obligation, parce que vous pourriez vous imaginer que toute charge imposée aux peuples par le gouvernement leur confère un droit corrélatif et équivalent, ce qui est contraire à nos principes, selon lesquels le peuple doit tout sans qu'on lui doive rien. Nous tenons beaucoup à ce que vos enfants fréquentent nos écoles ; nous leur apprendrons à lire, à écrire, à chiffrer, et nous inviterons

le clergé des deux confessions à venir s'assurer que notre arithmétique, notre géographie sont orthodoxes; il s'assurera aussi que notre catéchisme est le bon, que le maître d'école ne se permet pas d'y faire des ratures ou des retouches inspirées de l'esprit du siècle. Nous désirons que le clergé se plaise chez nous, qu'il y soit heureux et comme chez lui. Nous avons le droit d'espérer qu'il sera sensible aux faveurs dont nous le comblons, que le catéchisme, mis par nous à la place d'honneur, se montrera reconnaissant, qu'il se souviendra que toutes les obéissances sont solidaires, et qu'il vous enseignera non-seulement vos devoirs envers le ciel, mais vos devoirs envers nous. » Voilà comment la royauté prussienne prétend faire d'une institution essentiellement libérale, dont elle a dénaturé l'esprit, un instrument de discipline. La discipline! que de fois nous avons répété ce mot! C'est qu'en écrivant sur les affaires prussiennes, c'est toujours le premier et le dernier qui vient sous la plume.

Il en est de l'armée comme de l'école. L'invention des Stein et des Scharnhorst a été détournée de son véritable esprit, elle n'a point eu toutes les conséquences politiques qu'on en pouvait attendre. Le service militaire universel est une institution libérale et démocratique ; dans les pays où il est pratiqué sincèrement, on peut

dire que l'armée est le peuple, et que le peuple est l'armée. Les Prussiens aiment à se vanter qu'il en est ainsi chez eux : nous possédons, disent-ils, la seule armée vraiment nationale ; nous n'avons pas de soldats de profession, parce que chez nous le soldat c'est tout le monde. L'étranger qui arriverait à Berlin pénétré de cette idée ne tarderait pas à éprouver un certain étonnement ; il est difficile d'y passer huit jours sans s'apercevoir qu'il n'est pas d'autre ville en Europe où règne à ce point l'esprit militaire. La Prusse a mille mérites ; mais on ne saurait lui accorder qu'elle donne à la toge le pas sur l'épée. Dans les États du roi Guillaume, l'épaulette jouit de toutes les préséances ; l'uniforme y est le grand porte-respect ; qui l'a une fois endossé a peine à le quitter, et tel personnage, s'il s'avisait de se promener en redingote dans la rue, ferait autant de sensation que s'il y paraissait en robe de chambre. Durant le séjour que le prince Napoléon fit à Berlin, la foule se pressa plus d'une fois sur ses pas, attirée par la curiosité de contempler un prince en habit bourgeois. Cela n'est pas étonnant dans une ville où le président du conseil, beaucoup plus célèbre en Europe par son génie de diplomate que par sa qualité de colonel d'un régiment de cavalerie de la landwehr, se croit cependant obligé, quand il assiste aux

séances du parlement, de ne se point séparer de son uniforme et de son casque. Le chancelier de la confédération du Nord ne fait rien qu'à bon escient; il connaît son pays et ce qu'on y vénère. Un journaliste fort connu nous racontait qu'il était allé voir un jour M. de Bismarck, lequel, après une heure d'entretien, le congédia et le reconduisit jusqu'au seuil de son cabinet, où il s'arrêta, suivant son visiteur du regard. Le journaliste avait à traverser une antichambre qui a deux issues, l'une de face, grande et large, l'autre de côté, petite porte dérobée qui ressemble à une porte de dégagement ou de service. Il s'en allait sans penser à rien, quand un éclat de rire le fit tressaillir et se retourner. « Vous venez de me faire faire pour la centième fois, lui cria M. de Bismarck, une expérience intéressante. Tous les militaires qui sortent de chez moi s'en vont droit devant eux gagner la grande porte que voici, tous les civils obliquent à gauche et se dérobent modestement par la petite. »

L'organisation militaire de la Prusse est sans doute admirablement entendue, puisqu'elle lui a donné l'une des meilleures armées de l'Europe ; à ne la juger qu'au point de vue politique, il est difficile de convenir qu'elle ait le caractère libéral qu'on se plaît à lui attribuer. Tant vaut le principe, tant vaut l'institution ; mais certains

gouvernements se font un jeu d'escamoter les principes. Il est dans l'esprit du service universel, lequel exclut toute exemption et tout privilége, que les grades soient accessibles à tous, qu'ils soient considérés, non comme le partage exclusif d'une classe, mais comme une fonction conférée par l'État aux plus méritants. C'est ce qu'avaient compris en 1808 les inventeurs du système; leurs idées n'ont pas fait souche, après eux on est revenu bien vite aux anciens errements. Sur deux cent huit généraux que possède actuellement l'armée prussienne, neuf seulement sont bourgeois. Cela répond du reste, si l'on excepte toutefois les armes savantes, où la bourgeoisie a su se faire sa place. Tandis qu'en France l'esprit démocratique de la société s'impose aux institutions les moins libérales, en Prusse l'esprit de caste supplante partout l'égalité, là même où la loi l'avait mise. Autre caractère du service militaire universel : il ne rapproche pas seulement l'officier du soldat en faisant du soldat un officier en espérance, il rapproche aussi le soldat du citoyen en faisant du soldat un citoyen en uniforme. Point de classe militaire, et l'armée soumise autant que possible au droit commun, voilà ce que réclame la logique du système. Que devient ce principe quand le soldat relève de tribunaux spéciaux, qui n'offrent pas même,

comme en France, la garantie de la publicité, et dont toutes les délibérations sont enveloppées d'un religieux mystère, lorsque les enquêtes s'appliquent à atténuer ou à faire évanouir le délit, lorsque des violences exercées par des officiers sur des citoyens sont souvent punies de peines dérisoires, lorsque dans tout démêlé avec l'autorité civile le dernier mot reste toujours à l'administration militaire, et qu'on peut voir ce qu'on a vu dernièrement en Hanovre, un général faisant démolir de son chef un monument privé que protégeait contre lui la décision d'un tribunal? Si un tel état de choses engendre beaucoup moins d'abus qu'on ne s'y attendrait, cela tient uniquement à la modération, à l'esprit de conduite du militaire prussien, qui a l'habitude de se respecter; mais il avait raison, ce libéral qui disait: Il me déplaît que ma sûreté dépende de la vertu d'autrui. — « Durera-t-il longtemps encore, dit M. Gneist, ce régime qui livre la vie, la santé, la liberté, l'honneur et la fortune d'une population aux autorités militaires, sans protection légale, sans contrôle juridique, de telle sorte que la constitution de l'État et les tribunaux ordinaires ne subsistent plus que par tolérance? Il est certain que la plupart des conflits sont prévenus ou écartés par la sagesse des chefs et de l'administration militaire; mais il importe

que la voie légale reste ouverte pour faire au besoin triompher le droit par la contrainte.... » Et il ajoute que l'armée prussienne constitue actuellement une classe à part, un État dans l'État; on ne peut trouver quelque chose d'analogue, dit-il, que dans l'Église romaine du moyen âge, qui, pour tout ce qui concernait les personnes et les maximes d'administration, refusait obéissance aux lois civiles.

C'est à ce point de vue qu'il convient d'apprécier le fameux conflit que suscita la nouvelle loi militaire et qui fit si grand bruit. Il semble d'abord qu'il s'agissait dans cette querelle de cinq ans d'une simple question d'économie et de compétence, le roi s'attribuant la faculté de réformer l'armée sans avoir à demander à la chambre autre chose que les subsides nécessaires, la chambre revendiquant d'une part son droit de voter sur le principe, de l'autre s'opposant aux nouvelles charges qu'on allait faire peser sur le pays. Des intérêts plus importants encore étaient engagés dans le débat : le projet de réforme était un pas de plus dans la voie du militarisme, une atteinte grave à ce qui pouvait rester de libéral dans l'institution. La partie vraiment nationale d'une armée est la landwehr; le soldat en service actif a pour patrie ses quartiers, pour magistrat le drapeau; il sent plus ou moins la caserne, et il aspire

peut-être au bivouac. Une loi militaire est libérale en raison inverse de la durée qu'elle assigne au service actif; la plus libérale de toutes est celle qui ne retient le citoyen sous les drapeaux que le temps strictement nécessaire pour son instruction, et qui se hâte de le renvoyer dans ses foyers en ne le soumettant plus qu'à un service intermittent. A ce compte, l'homme ne fait que traverser la caserne, il n'a pas le temps d'y oublier qu'il est citoyen; c'est à l'État de lui rappeler dans l'occasion qu'il est soldat. Une telle armée peut faire merveille dans une guerre défensive ou patriotique. Ces réserves et cette landwehr qui, aidées d'héroïques volontaires, ont contribué si puissamment à renverser Napoléon Ier, n'avaient eu qu'une instruction très-courte. L'impitoyable vainqueur d'Iéna avait interdit à la Prusse d'entretenir sous les drapeaux plus de 42 000 hommes. Pour éluder cette tyrannique exigence, Scharnhorst créa des cadres permanents où de nouvelles recrues se succédaient sans cesse à de courts intervalles. Au bout de trois ans, on avait 150 000 hommes prêts à entrer en campagne. En Prusse, il suffit de quelques mois pour fabriquer un soldat. On l'a bien vu en 1813; mais un gouvernement qui pour se battre a besoin de sa landwehr doit renoncer aux guerres de fantaisie. La landwehr est une armée qui se marie, qui a

ses chaumières et ses charrues, qui raisonne aussi, qui a tout à la fois des affaires et des idées. A plusieurs reprises depuis 1815, l'armée prussienne avait été mobilisée, et la landwehr avait paru se demander si c'était bien la peine, si on avait eu des raisons suffisantes de la déranger, d'interrompre le cours de ses idées et de ses affaires.

La réforme que le roi Guillaume annonça dès 1860 à la chambre, et qu'il lui imposa de son autorité, était destinée à mettre fin à ces causeries intérieures de la landwehr. Jusqu'alors, le soldat prussien avait passé deux ans sous les drapeaux, trois dans la réserve. Le nouveau projet l'astreignait à sept années de service dans l'armée active, dont trois sous les drapeaux. En revanche, le service dans la landwehr était réduit de quatorze à neuf. Du même coup la levée annuelle était portée de 40 000 à 63 000 hommes. Il en résultait qu'une mobilisation ordinaire laissait les hommes de la landwehr dans leurs villes et leurs villages; on pouvait dorénavant se passer d'eux. Par cette réforme, le gouvernement prussien atteignait un double but : il avait sous la main un outil dont il pouvait se servir à sa guise et qui lui assurait la liberté de ses mouvements, et comme il est essentiellement éducateur, en augmentant le contingent annuel et la durée

du service actif, il s'assurait également le moyen de mieux façonner son monde à l'obéissance. Une armée où passent presque tous les hommes valides, où les officiers appartiennent presque tous à une classe conservatrice par naissance et par principes, où les recrues sont retenues assez longtemps à la caserne pour en contracter l'esprit, assez longtemps sous la discipline pour en prendre à jamais le pli, une armée ainsi constituée est une admirable école de respect et de docilité, un merveilleux complément dans l'éducation d'un peuple au catéchisme enseigné par ordonnance de la police. On crée ainsi non une armée nationale, mais une nation militaire et gouvernable. D'une institution libérale et démocratique, le système qui régit actuellement la Prusse a fait un instrument de dressage et de gouvernement.

L'un des embarras intérieurs de la Prusse est l'opposition radicale, absolue, que se font deux chambres incapables de s'entendre et même de se comprendre. Son autre maladie politique est l'omnipotence d'une administration qui se dérobe à tout contrôle, qui interprète les lois et les institutions contrairement à leur esprit et dans le sens de ses intérêts. Ce que le gouvernement prussien a fait de l'armée et de l'école, il le fait de la constitution elle-même : il la traduit à sa façon,

et, comme il a la force en main, il faut bien que son interprétation soit la bonne.

On sait comment la Prusse s'est transformée de monarchie absolue en monarchie constitutionnelle. Du 3 février 1847 au 31 janvier 1850, elle a eu quatre constitutions. La première lui fut octroyée; œuvre personnelle du roi Frédéric-Guillaume IV, c'était une charte selon le cœur de la royauté, et qui renfermait les suprêmes concessions qu'elle fût disposée à faire à ses sujets. Une chambre, formée de la réunion des diètes provinciales, acquérait le droit de voter les nouveaux impôts et un simple droit de délibération législative. Les Hohenzollern ne sont pas seulement des soldats, plusieurs d'entre eux furent orateurs. Dès le quinzième siècle, on vit succéder à Albert, surnommé Achille, Jean, surnommé Cicéron. Frédéric-Guillaume IV, qui était un homme de beaucoup d'esprit, aimait à parler, — on lui a même reproché de trop parler; — mais ce qu'il disait était toujours précieux à recueillir. On en pourrait faire un manuel qu'on intitulerait : recueil de maximes à l'usage des princes qui sont obligés d'accorder une constitution à leurs peuples et qui désirent connaître la manière de s'en servir. « Je sais, dit-il à cette chambre qu'il avait convoquée, je sais qu'avec les droits que je vous octroie je confie dans vos

mains un précieux trésor de libertés. Ce fut le bon plaisir de Dieu de rendre la Prusse grande par l'épée, par l'épée de la guerre au dehors, par l'épée de l'esprit au dedans ; mais l'esprit dont je parle n'est pas l'esprit de négation du siècle, c'est l'esprit d'ordre et de discipline. De même que dans un camp une seule tête doit commander, de même, sous peine de déchoir de leur grandeur, les destinées de ce pays doivent être dirigées par une seule volonté. Sans doute un roi de Prusse commettrait un crime, s'il exigeait de ses sujets la docilité des esclaves ; il en commettrait un plus grand encore, s'il n'exigeait d'eux ce qui est la couronne de l'homme libre, l'obéissance au nom de Dieu et de la conscience. »

Survint la révolution de 1848, et le peuple prussien, qui n'estimait pas que son seul droit fût d'obéir, se donna cette fois une constitution à sa guise, laquelle, selon le mot des royalistes purs, soumettait la couronne à l'oppression d'un parlement. La couronne ne tarda pas à en appeler ; l'assemblée nationale fut dissoute, le roi remplaça la charte qu'elle avait votée par une autre qui lui plaisait moins cependant que celle de 1847 ; mais il se réservait d'en effacer tout ce qui pouvait compromettre son autorité et sa puissance. La révision se fit, et cette constitution

expurgée est aujourd'hui la loi du royaume. Elle renferme nombre de dispositions libérales qui pouvaient inspirer des inquiétudes ; toutefois on avait tant légiféré depuis trois ans qu'il fallait en finir, et Frédéric-Guillaume IV se dit très-sagement qu'une constitution est peu de chose, que le grand point est la façon de l'interpréter. Au surplus il pouvait se rassurer. La chambre élective n'avait que le droit de voter les nouveaux impôts, elle ne pouvait toucher aux impôts existants ; quel moyen avait-elle de faire prévaloir ses idées? C'était un parlement, mais un parlement désarmé. D'autre part, la chambre des seigneurs était là pour protéger la couronne contre le droit d'initiative qu'on avait concédé aux députés bourgeois. Composée des princes de la famille royale, des comtes et des princes médiatisés, de l'élite des grands propriétaires fonciers et d'hommes de confiance, cette chambre haute était véritablement le camp retranché, les forts détachés de la royauté. Le langage que tint le roi en prêtant serment à cette quatrième charte était exactement le même qu'il avait tenu en 1847. « Pour que cette constitution soit viable, dit-il, il est absolument nécessaire qu'elle me rende le gouvernement possible. En Prusse, le roi doit gouverner, non parce que tel est son bon plaisir, mais parce que c'est l'ordre et la volonté

de Dieu. Un peuple libre sous un roi libre, telle fut ma devise depuis dix ans, et je ne changerai pas tant qu'il me restera un souffle de vie. »

Un peuple libre sous un roi libre, — formule magique, insondable, pleine de mystères et de ténèbres! Où finit la liberté du roi? où commence celle du peuple? Assurément les Prussiens jouissent aujourd'hui de certaines franchises, de certains droits; ils possèdent une certaine liberté de la presse, tempérée, il est vrai, par la saisie administrative; ils possèdent une autre liberté, bien plus chère aux Allemands et sans laquelle ils ne pourraient vivre, celle de s'assembler et de s'associer; ils sont encore autorisés à nommer par une élection à deux degrés une chambre qui est maîtresse de refuser les projets de loi qui ne lui conviennent point. Voilà la part du peuple. Quelle est celle du roi? Un roi de Prusse n'est « libre » que lorsqu'il a le droit absolu de choisir ses ministres selon son goût et sans s'inquiéter s'ils agréent ou désagréent à sa chambre; il n'est libre qu'à la condition que son armée soit à lui et ne soit qu'à lui, qu'il en puisse disposer comme il lui plaît, et qu'il n'ait à rendre compte qu'à Dieu de sa politique étrangère; il n'est libre encore qu'à la condition de pouvoir administrer et gouverner comme il l'entend et d'assouplir les lois qui le gênent par les décisions d'une juris-

prudence politique dont les interprétations sont indiscutables. Si la chambre des députés, se souvenant qu'elle a part à l'initiative des lois, proposait au gouvernement quelque réforme libérale, il n'aurait pas à prendre la peine de la refuser, la chambre des seigneurs se chargera d'enterrer ce projet mort-né. Ou si, par voie d'interpellation, les députés essayaient d'exercer quelque influence sur la conduite des affaires, ils s'entendraient dire ce qu'on leur a dit si souvent : « Nous respectons infiniment les droits du parlement, pourvu qu'ils soient conciliables avec les prérogatives de la couronne et avec la sûreté de l'État. Nous aurons toujours du plaisir à causer avec vous ; mais ne vous flattez point de nous lier jamais les bras. Croyez-nous, nous sommes meilleurs juges que vous des intérêts du pays, nous représentons à la fois le droit divin et le salut public. » Que le parlement, faute de mieux, s'avise de rayer du budget des dépenses un modeste article de 4,000 thalers destinés aux émoluments de juges suppléants dont l'indépendance lui est suspecte, on se fâchera tout rouge, on lui dira tout crûment, comme dans la séance du 1er décembre 1868 : « Que prétendez-vous avec vos propositions ? Vous avez des volontés, c'est possible ; mais nous vous sommes garants qu'elles ne seront pas exécutées. Ne vous laissez pas

tromper par les journaux; on a voulu vous persuader que moi, ministre de la justice, j'avais des velléités libérales. Il n'en est rien, je vous jure; je ne suis point libéral, et j'ai moins de penchant encore à coqueter avec les partis. Qu'arrivera-t-il, messieurs? J'allouerai à mes juges subsidiaires des indemnités qui leur seront payées, et je vous porterai ces indemnités en compte sur le budget. C'est un cas de conflit; le gouvernement ne l'a pas cherché, mais il est prêt à ramasser le gant. » On ne se fâche pas toujours; on se contente le plus souvent de déclarer d'un ton superbe et dégagé que le centre de gravité politique ne réside pas dans les assemblées, qu'il ne leur appartient point de rien décider, que la Prusse n'est pas et ne veut pas être un pays parlementaire, qu'il faut abandonner le soin de conduire les affaires à ceux qui les connaissent.... On sait le reste. Un peuple libre sous un roi libre! En y réfléchissant, on découvre que la chose n'est pas aussi mystérieuse qu'il semblait, que c'est à peu près le contraire du parlementarisme. Pourtant cette définition n'épuise pas les profondeurs occultes de la formule magique. C'est plus qu'une formule, c'est un dogme de théologie politique, et l'on sait que Frédéric-Guillaume IV était connaisseur en théologie comme en beaux-arts. Les dogmes ne s'expliquent

pas; il faut s'incliner, renoncer à comprendre et se soumettre. *Credo quia absurdum.*

Tout observateur désintéressé qui fait un séjour de quelque durée en Prusse ne saurait manquer d'éprouver deux impressions également vives. Il ne pourra se défendre d'admirer les qualités fortes, solides et saines de ce peuple, la vigoureuse constitution d'une société où, du roi jusqu'à l'artisan, chacun est tenu de s'employer pour la chose publique, et où personne ne songe à discuter son devoir. D'autre part, il aura le sentiment que la Prusse est dans une situation tendue, qu'ainsi que le confessait un jour M. de Bismarck, la royauté absolue, qui n'a point abdiqué, s'y trouve en présence de la monarchie constitutionnelle, l'une avec ses prétentions d'un autre âge, ses légions d'employés, sa police tracassière et impérieuse, l'autre avec d'heureux commencements de *self-government*, d'administration libre, — que l'une ne peut plus convenir au peuple, que l'autre est insupportable à la couronne, — que chacune des parties adverses tire à soi la constitution, que le conflit est toujours prêt à renaître, nuage éternellement suspendu sur Berlin, et que nul pays n'a un problème intérieur plus difficile à résoudre. On n'a guère à craindre que cette situation équivoque et pénible se dénoue par une émeute; on ne peut

présumer non plus que le parti libéral consente à faire sa soumission, il a pour lui l'esprit du siècle. Il faut désirer que la couronne cède, qu'elle se résigne à n'être plus « libre ».

« Cela se fera, nous dit un Prussien, n'en doutez point. Les Hohenzollern prouveront au monde qu'un roi de Prusse peut unir aux vertus militaires, au sentiment du devoir, à l'esprit d'application de ses ancêtres, le courage de la pensée et cette générosité du caractère qui a confiance dans la liberté et se plaît aux choses difficiles. Il faut d'abord que le système actuel s'use, ses embarras financiers toujours croissants l'y aideront, après quoi notre tour viendra. Sans doute l'entreprise ne sera pas aisée ; on aura contre soi l'esprit militaire et la chambre des seigneurs. Les découragés prétendent aussi que les hommes nous font défaut, que le régime parlementaire ne peut s'en passer, que tricoter est une chose charmante, mais qu'il faut pour cela de la laine et des aiguilles, que les aiguilles nous manquent, qu'elles sont toutes passées dans nos fusils. C'est se noircir l'esprit à plaisir. Au fond, qu'avons-nous besoin d'hommes de génie? Le talent et l'honnêteté nous suffisent. La Prusse est une machine supérieurement montée : seulement les ressorts sont trop tendus, il faut les détendre et les huiler, diminuer nos charges et augmenter

nos droits, et, sans détruire nos institutions, les appliquer dans un esprit vraiment libéral. Nous sommes le peuple le plus éduqué de l'Europe. La discipline est une admirable préparation à la liberté ; mais il est bien temps de reconnaître que notre éducation est terminée et de nous mettre hors de page. Les Allemands rendent justice à nos qualités. Ce qui les éloigne de nous, c'est notre esprit de caste, notre bureaucratie, notre police politique, notre militarisme. Ils nous diraient volontiers ce que votre Corneille fait dire par Cornélie à César : *Que de vertus vous nous faites haïr !* A Stuttgart, on nous reproche de n'être pas aimables, et on nous appelle les Macédoniens de l'Allemagne. Quand nous joindrons la liberté à la discipline, quand nous aurons le gouvernement que nous méritons, on conviendra que les Macédoniens sont des Grecs, et on se décidera peut-être à nous aimer. »

III

LES MYSTÈRES DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD ET DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE.

I

Il y a des gens dont la fantaisie est d'être contents ; il en est d'autres qui ne sont pas contents, mais qui font de nécessité vertu : ils tiennent par dignité à n'avoir pas l'air fâché, ils pratiquent philosophiquement ce grand principe, que, lorsqu'on n'a pas ce qu'on aime, il faut tâcher d'aimer ce qu'on a. Grande Saxe et petites Saxes, Brunswick, Oldenbourg, les deux Mecklembourgs, les deux Reuss, les deux Lippes, grands-duchés, duchés, principautés et villes libres, dans tous ces petits États souverains qui ont l'honneur de composer avec la Prusse, depuis 1867, la confédération allemande du nord, on trouve, sans

trop les chercher, des gens qui sont contents et d'autres qui tiennent à s'en donner l'air.

Ces heureux et ces philosophes entrent souvent en conversation avec leurs frères et voisins de l'autre côté du Mein, et ces échanges de propos rappellent l'entretien classique que jadis eurent ensemble certain dogue et certain loup de La Fontaine. « Hommes de peu de foi, de quoi vous sert de bouder? disent aux Souabes et aux Bavarois ces intrépides optimistes du nord. Ferez-vous éternellement bande à part? Venez à nous; c'est le dieu de la nouvelle Allemagne qui vous y convie, dieu tutélaire et libéral qui nous comble de ses dons. Il nous tarde de partager avec vous nos félicités. N'est-ce donc rien que de faire partie d'un grand empire que la France contemple d'un œil jaloux et qui désormais, si vous vous y prêtez, fera partout la pluie et le beau temps? Est-ce peu de chose que d'avoir une grande patrie, une grande armée, une grande marine, un grand budget et surtout un grand chancelier dont tout l'univers s'occupe, dont l'Europe envoie prendre chaque matin les nouvelles? Ce chancelier est à nous tous, à Schwarzbourg-Rudolstadt aussi bien qu'à Schwarzbourg-Sondershausen; sa gloire est un bien commun. Nous voilà devenus des personnages, des puissances; l'étranger en crève de dépit. Et si vous

saviez comme on vit à son aise chez nous ! Nous ne faisons tous qu'une famille ; nous cousinons avec Berlin ; plus de barrières ni de barricades. Grâce à l'indigénat commun, à l'absolue liberté d'établissement que nous avons proclamée, nous allons les uns chez les autres sans difficultés, sans façons, et jusque dans l'extrême Orient nos consuls, qui sont devenus de grands consuls, protégent au nom de la Prusse et de Sadowa les intérêts du plus petit Lippois d'entre nous. Quels encouragements, quelles facilités pour notre industrie, pour notre commerce ! Quel présent, quel avenir ! »

Il existe deux sortes de confédérations, les vraies et les fausses. On peut affirmer, sans trop s'avancer, que la confédération de l'Allemagne du nord appartient à la seconde espèce. Comment en serait-il autrement ? Toute confédération digne de ce nom suppose entre les États dont elle est formée un certain équilibre de forces qui sauvegarde l'égalité des droits. Une agrégation politique composée d'une puissance de premier ordre et de très-petites puissances est nécessairement une société léonine, dans laquelle il y a un maître et des vassaux. Le *Nordbund* comprend vingt-deux États et 30 millions d'âmes. Si la Prusse ne s'était agrandie, son apport social eût été de 20 millions d'âmes sur 30. Grâce à

l'annexion préalable du Hanovre, de la Hesse-Électorale, de Nassau, de Francfort, du Slesvig-Holstein, plus de 24 millions de Prussiens se trouvent en présence de moins de 6 millions d'Allemands du nord non Prussiens. On ne saurait avoir trop de prudence. Gouverner ne suffit pas, il importe que le gouvernement soit facile. Par ses annexions, la Prusse se mettait en quelque sorte hors de pair. Saxons de l'Elbe et de la Thuringe, Brunswickois et les autres, elle avait tout ce monde à sa discrétion ; elle les tenait tous dans sa main, matière ductile et malléable qu'elle allait façonner à son gré ; elle pouvait se promettre qu'avant peu ses confédérés ne seraient plus que des annexés du second degré, ou, si l'on aime mieux, des Prussiens de seconde classe.

La constitution du Nordbund a trouvé parmi les publicistes allemands de fervents et pieux admirateurs. L'un d'eux l'a proclamée un chef-d'œuvre accompli, l'effort suprême du génie politique. Il ajoute qu'on en chercherait vainement le modèle dans l'histoire antique et moderne, que la ligue achéenne n'en approche point, que ni la Suisse ni les États-Unis n'offrent rien qui lui ressemble. Il a raison, cent fois raison. Il pourrait dire aussi que le grand inventeur qui a fabriqué cette étonnante machine savait bien ce qu'il faisait, qu'il avait son but et qu'il ne l'a

point manqué. Jamais œuvre ne fut plus personnelle, ne porta plus distinctement l'empreinte d'un homme, la marque et le poinçon de l'ouvrier. Il est probable que le roi Guillaume eut peu de part dans cette création. Il avait dit à Nikolsbourg son mot, le mot décisif. Il avait obtenu une bonne portion de ce qu'il demandait. Du moment qu'on ne pouvait tout avoir, qu'il fallait se résigner à ne posséder certaines provinces qu'à moitié, se contenter de l'usufruit en laissant à d'autres la propriété nue. — Sur tous les arrangements à prendre, le roi s'en rapportait à son ministre. Il était assuré qu'on le servirait à son goût, que la confédération du nord aurait un chef, que ce chef serait le généralissime de toutes les forces de terre et de mer, qu'annexés et alliés, tout le monde ferait l'exercice à la prussienne, que désormais le contingent annuel pourrait être porté de 60 000 hommes à 100 000, et que l'*instrument*, déjà excellent, deviendrait plus excellent encore. C'était l'essentiel. Quant au reste, il donna carte blanche à son ministre, lequel a tout fait pour le mieux, sans toutefois s'oublier. — « Qu'est-ce que la confédération allemande du nord? disait un Allemand. Une institution créée par un homme et pour un homme. » Grande parole, qui mérite d'être expliquée et approfondie.

Après Sadowa, dira-t-on peut-être, le vainqueur ne pouvait-il disposer du nord de l'Allemagne comme il l'entendait? Qui l'obligeait à garder des ménagements, à laisser aux petits États un semblant d'autonomie? Puisqu'on jetait le masque et qu'avouant franchement ses convoitises, on sacrifiait l'Allemagne au désir de s'agrandir, pourquoi ruser et s'imposer les ennuis d'une inutile comédie dont personne n'était dupe? Pourquoi ne pas proclamer tout haut le droit de l'épée, et, pour citer encore La Fontaine, ce grand docteur en politique, pourquoi ne pas dire comme le lion de la fable : « Nous prenons le Hanovre en qualité de sire et par la raison que nous nous appelons lion; les petites Saxes nous doivent échoir par le droit du plus fort; comme les plus vaillants, nous prétendons à Brunswick; si quelqu'un de vous touchait au reste, nous l'étranglerions tout d'abord. » Hélas! on a beau s'appeler lion et bien porter sa crinière, on ne peut se passer toutes ses fantaisies. Le vainqueur, sous peine de se mettre sur les bras une méchante affaire avec la France, avait dû respecter la Saxe royale. Ce beau royaume de 2 500 000 habitants, l'un de ces morceaux friands qui mettent en appétit, on s'était vu contraint de le restituer à son propriétaire légitime; mais on n'entendait à aucun prix s'en dessaisir

tout à fait. Pour l'avoir sous la main, il importait de l'incorporer dans une confédération du nord, et comme on ne traite pas un roi de Saxe avec le même sans gêne qu'un prince de Reuss ou de Waldeck, comme il y faut quelque cérémonie, il était nécessaire que cette confédération eût à peu près l'air d'une confédération. Partant il fallait y mettre des formes, sauver les apparences, étudier l'art d'écrouer les gens avec civilité, écarter avec grand soin tout ce qui pouvait éveiller des idées funestes. Beaucoup de badigeon partout, point de geôlier à la porte, surtout point de grilles aux fenêtres ! Quand on sait s'y prendre, il est aisé de donner à une prison un faux air de palais; l'essentiel est qu'une fois dedans, personne n'en puisse plus sortir.

Il est bon de se rappeler aussi que, parmi les petits États du nord, plusieurs s'étaient rangés avant ou pendant la guerre du côté de la Prusse, les uns de bonne grâce, les autres à contre-cœur. Nombre de ces nationaux-libéraux, qui en matière de conquêtes sont plus royalistes que le roi, estimaient et déclaraient qu'on ne devait rien à ces petits États, que la reconnaissance n'est pas une vertu royale, qu'au surplus les questions de droit sont infiniment embrouillées, que, lorsqu'on a l'honneur d'être un grand pays, on doit faire de la grande politique, et que la

grande politique ne s'arrête pas à des misères, qu'elle a les bras longs et la conscience large comme la manche d'un cordelier. La galerie crut plus d'une fois dans ces discussions reconnaître la voix d'un personnage de la comédie populaire : « Les Saxes sont-elles à nous ? — Elles doivent être à nous. » Tout le monde demeurait d'accord qu'en croquant ces principautés, la Prusse leur ferait beaucoup d'honneur. Je ne sais plus quel homme d'État prétendait que dans la politique étrangère le gouvernement le moins scrupuleux l'est toujours plus que l'opposition la plus honnête. C'est que tout gouvernement est obligé de prendre quelque souci de son crédit et de sa parole ; cette valeur doit avoir cours sur le grand marché européen : il ne peut la laisser déprécier et avilir. Avant la guerre, le cabinet de Berlin avait garanti l'intégrité de leur territoire à tous les souverains allemands qui épouseraient sa cause ou qui du moins observeraient une stricte neutralité ; après la victoire, il n'hésita point à remplir ses engagements. « Il n'est pas un Hohenzollern, s'écria un jour dans le *Reichstag* M. de Bismarck, qui soit capable de toucher un seul cheveu à l'un de ses alliés. » Les annexions consommées, on respecta pieusement les cheveux de tous les petits princes du nord ; on se contenta de leur enlever les plus

beaux fleurons de leur couronne. Depuis lors, cette couronne est devenue si légère qu'ils sont obligés de la retenir à deux mains sur leur tête : le moindre coup de vent pourrait l'emporter.

Il arriva même que, les innocents plaidant pour les coupables, on fit grâce à un ou deux petits princes dont les dispositions avaient été hostiles ou douteuses et qu'on aurait eu le droit de frapper. On ne pouvait garder la grande Saxe ; à quoi bon séquestrer Saxe-Meiningen ou Reuss branche aînée ? Il valait mieux s'en servir pour meubler la maison, pour faire nombre dans la confédération du nord, car il importait qu'elle fît honnête figure devant l'Europe. Vingt-deux États, vingt-deux confédérés ! Aussi bien, — n'oublions point ceci, — cette confédération n'était qu'un commencement ; on espérait y englober un jour l'Allemagne tout entière. On croyait alors le Mein plus guéable qu'il ne l'est. « Qu'est-ce que la frontière du Mein ? » s'écriait aux applaudissements du *Reichstag* un des chefs du parti national-libéral, M. Miquel. « Une station où l'on fait halte pour prendre du charbon ou de l'eau et souffler un instant avant de poursuivre son chemin. » Si, par impossible, on avait réussi à s'annexer tout le nord, il n'y aurait plus eu dès ce jour de question allemande, et l'on tenait beaucoup à ce qu'il y eût une question allemande.

Renoncer au sud, à ces beaux pays où croît la vigne, peu de Prussiens s'y résigneraient. Mieux valait ne se point presser, s'astreindre à de sages tempéraments; quand il s'agit d'une capture telle que l'Allemagne, on peut attendre quelques années. Ces Allemands du sud sont des têtes dures, contre lesquelles se brisent tous les raisonnements; on a beau leur démontrer pertinemment que le plus grand bonheur pour un Allemand est de devenir un Prussien, que c'est là sa vraie cause finale, ils s'obstinent à n'en rien croire; il leur faut une Allemagne fédérative. La sagesse conseillait de s'accommoder à leurs goûts, d'entrer dans leur fantaisie, de créer au nord du Mein un modèle de confédération, en leur déclarant qu'il ne tenait qu'à eux d'y entrer, que la porte restait ouverte, qu'on les attendait.

C'est le propre des grands esprits d'accomplir par des moyens simples des desseins vastes et compliqués; ils savent, comme on dit vulgairement, tirer d'un sac deux moutures. La confédération du nord n'était pas seulement un habile expédient, commandé par les circonstances, et qui devait acheminer la Prusse à l'empire de l'Allemagne. Dans les vues de l'inventeur elle devait avoir un autre résultat d'égale importance: il se proposait de s'en servir pour rendre ses Prussiens plus gouvernables. En 1866, on sortait

d'un long conflit constitutionnel. Des années durant la chambre des députés avait repoussé la réforme militaire, refusé les fonds qu'on lui demandait. On l'avait laissé dire, on avait trouvé de l'argent, on avait agi, et à ses plaintes, à ses protestations, à ses entêtements, on venait de répondre par un coup de tonnerre. La réponse avait été jugée bonne, elle avait fermé la bouche à tous les plaignants; mais de telles répliques sont coûteuses, on n'y peut recourir tous les jours. Le conflit pouvait renaître; cette institution a ses racines, nous l'avons vu, dans l'état social de la Prusse et dans la charte dont elle jouit par la faveur de ses princes. Ce n'est pas que cette charte, nous l'avons aussi remarqué, soit bien gênante pour le pouvoir; mais elle donne lieu à de perpétuels litiges. Il est arrivé naguère qu'un député, ayant interpellé un ministre pour savoir de bonne part quelles mesures avait prises le gouvernement en conséquence d'un vote récent de la chambre, en reçut cette réponse : « Je n'ai jamais entendu parler de ce vote. » Étonnement, rumeurs, stupéfaction. On s'empresse de mettre sous les yeux du ministre le compte rendu sténographié de la séance, sur quoi, un de ces députés qui ne comprennent rien à l'esprit des institutions s'écrie qu'il est hautement regrettable que le gouvernement ne sache pas même ce qui

a été décidé par la chambre. Un autre, plus raisonnable, propose d'ajourner la discussion jusqu'à ce que le ministre ait eu le temps de s'informer. Quelques mois auparavant, le ministre de la justice s'était fondé sur l'article 62 de la constitution, qui porte que le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le roi et les deux chambres, pour conclure que lorsque les deux chambres ne pouvaient s'entendre, le gouvernement était libre de faire ce qui lui plaisait. L'honorable M. Simson lui répliqua que, si la charte prussienne soumet la confection des lois à l'accord du roi et des deux chambres, elle n'ajoute pas : ou à la conviction du roi que les deux chambres se trompent. « L'étrange théorie qui vient de nous être exposée, poursuivit-il, on l'appliquera demain peut-être à toutes les questions de finance ou de budget; c'est un abîme où ira s'engloutir toute la constitution. »

De telles discussions sont désagréables. Bien qu'on n'y attache qu'une médiocre importance, le pays les entend et fait ses réflexions. Pour un gouvernement qui tient à faire vite, qui a le goût des mesures expéditives, ce qu'on appelle en Prusse « l'accord des trois facteurs législatifs » est un grand et fâcheux empêchement. Comment remédier à ce mal? Changer la constitution? Toute modification constitutionnelle doit être

acceptée par les deux chambres à la majorité absolue des voix. Les événements de 1866 offraient au gouvernement prussien une admirable occasion de se tirer d'affaire, de se délivrer tout au moins d'une partie de ses embarras, des incessantes contestations des *trois facteurs*. La Prusse dorénavant n'était plus livrée à elle-même; elle allait devenir le centre d'une confédération du nord qu'il s'agissait de constituer, terrain tout neuf, surface plane, unie, où l'on pouvait bâtir à sa guise. Au lieu de modifier la constitution prussienne, on en ferait une autre à côté, qu'on se rendrait aussi commode, aussi agréable que possible, et on aurait soin d'écrire au frontispice de ce nouveau bâtiment que, dans tout ce qui relève de la compétence de la confédération du nord, les lois fédérales ont le pas sur les lois particulières des États. Désormais on pourrait accomplir fédéralement en Prusse beaucoup de choses que la constitution prussienne avait rendues jusqu'alors impraticables ou difficiles.

Il semble qu'avant d'en arriver là, M. de Bismarck dut éprouver quelque hésitation, car enfin, parmi ces trois facteurs que la charte prussienne admet au partage du pouvoir législatif, se trouve la chambre haute, la chambre des seigneurs, palladium de la royauté, rempart assuré contre les innovations dangereuses, contre les préten-

tions outrecuidantes de la chambre bourgeoise, élective et libérale. Sacrifier la chambre des seigneurs! M. de Bismarck put-il s'y résoudre sans frémir? Ce serait le mal connaître que d'en douter. Assurément il a commencé par être un chevalier de la croix, il a fait ses premières armes dans le parti féodal, il en fut longtemps le porte-bannière. Tous les grands hommes ont leurs années de candeur; mais le naïf qui est en eux s'use vite, et ils sont impitoyables dans la revanche qu'ils prennent de leurs crédulités. M. de Bismarck, qui depuis longtemps n'est plus un Éliacin, a raconté un jour au *Reichstag* l'histoire de ses changements et de ses expériences, comme quoi il avait porté en 1850 au parlement d'Erfurt les sentiments de pieux conservatisme qu'il avait sucés dans la maison paternelle avec le lait de sa nourrice, et qu'avait avivés en lui la tourmente révolutionnaire de 1848; mais, à peine entré dans les affaires, il avait appris à connaître la politique pratique, qui est la grande politique, et il s'était bientôt convaincu que « le monde vu des coulisses est tout autre que vu du parterre, et que beaucoup de prétendues grandeurs, avec lesquelles on l'avait accoutumé à compter, n'étaient que néant. — Je ne suis pas de ces hommes, ajouta-t-il, qui n'apprennent rien des années et de l'expérience. »

Bien qu'il n'ait jamais rompu avec ses anciennes amitiés, qu'il sache au besoin les regagner et endormir leurs mécontentements par d'aimables attentions, par d'alléchantes promesses, M. de Bismarck les a souvent consternées par les infidélités de sa mémoire, par les ingratitudes de son génie. Le chevalier de la croix est devenu à de certains moments l'épouvante, le désespoir de son parti. Il a de superbes indifférences, qui font bon marché de ce qui tient le plus au cœur d'un *junker;* il y a en lui un douteur qui raille les reliques et les dogmes, un utilitaire à qui tous les moyens sont bons pour atteindre son but, un radical dont les irrévérences, dont les imaginations hardies, effarouchent les fervents adorateurs du passé. Dans ses jours de belle humeur, M. de Bismarck a des jeunesses, des gaietés, des boutades, des sarcasmes, qui font frémir toutes les bonzeries de Berlin. Il joue sans façon avec les fétiches et les magots, et, ce qui leur est plus désagréable encore, il les explique, les démontre. Quand il promène des mains téméraires sur l'arche sainte, et qu'aux éclats saccadés de sa voix et de son rire les autels tremblent, on se prend à frissonner. Aujourd'hui tous les dieux sont devenus si fragiles! Cet homme étonnant, si la chronique fait foi, n'a pas craint de déclarer un jour, en plein

conseil des ministres, que l'union de l'Église et de l'État était une source de graves embarras pour un gouvernement, que c'est un héritage du passé qui a fait son temps, que la liberté absolue des cultes convient aux sociétés modernes, que l'Amérique a du bon, que l'Europe a beaucoup à lui prendre. Et un autre jour : « Que le portier de l'*Orpheum*, se serait-il écrié, vienne à moi avec une bonne idée, un bon expédient financier, je ne verrai aucun inconvénient à lui confier le portefeuille des finances ! »

Comme tous les grands esprits, M. de Bismarck a de secrètes intelligences, de muettes communications avec son siècle ; il lui appartient par un côté, et les préjugés des têtes à perruque lui causent de nerveuses impatiences. Il sait très-bien dans quel temps il vit, il ne demande pas mieux que de faire certaines concessions à l'esprit moderne, à la révolution elle-même. Il a fort étonné le *Reichstag* en l'assurant qu'il acceptait de grand cœur les droits de l'homme tels qu'ils ont été proclamés en France en 1791. Il est vrai qu'il croit un peu moins aux droits des Prussiens ; mais un peu de démocratie n'est point pour l'effrayer. S'il a fait son stage à Saint-Pétersbourg, il a étudié aussi à Paris ; il s'y est convaincu que la démocratie est plus gouvernable qu'on ne croit, que le suffrage universel est un

instrument dont on apprend très-vite à jouer. Dès 1861, il regrettait que par pruderie conservatrice on n'accordât point à l'Allemagne un grand parlement électif qui aurait pu opérer les réformes civiles et économiques désirées par la nation. Ce qu'il regrettait qu'on n'eût pas fait en 1861, il l'a réalisé en 1867. En ce qui concerne la liberté industrielle, la Prusse était de quatre-vingts ans en arrière de ses voisins de l'Occident; elle avait conservé tout un système d'entraves, de prohibitions et de monopoles, de très-beaux restes de l'antique régime des maîtrises et des jurandes. On n'eût jamais obtenu du parti conservateur qu'il prêtât la main au sacrifice de ces gothiques traditions. M. de Bismarck les a fait balayer par son jeune parlement fédéral derrière le dos de la chambre des seigneurs, et sans contredit c'est un précieux service qu'il a rendu à la Prusse.

M. de Bismarck est prêt à tout comprendre, à tout supporter, à tout aimer, hormis le libéralisme. S'il est de son siècle en économie politique, s'il transige sur tel ou tel point avec la démocratie, il n'accordera jamais rien aux parlementaires. Un gouvernement éclairé, intelligent, qui exécuterait de lui-même toutes les réformes désirables sans avoir à s'imposer la fatigue de raisonner avec une assemblée, voilà son idéal. Malheureusement les assemblées existent, et on

ne peut les supprimer. Dans les cas incurables, un palliatif a bien son prix. M. de Bismarck a découvert que le plus sûr moyen d'affaiblir les parlements, c'est de les multiplier; cela fait naître des conflits de compétence qu'un gouvernement habile peut exploiter. Lorsqu'il souhaitait à l'Allemagne un grand parlement électif, il avait fait cette observation fine, que l'on pourrait s'en servir pour tenir en échec les parlements particuliers des États. La création du *Nordbund* lui a permis d'appliquer son principe. Le parlement prussien a dû se dépouiller d'une partie de ses attributions au profit du parlement fédéral; il ne concentre plus dans ses mains le vote de toutes les lois, du budget tout entier; son crédit, son importance, se sont amoindris. Ce qui est vrai en arithmétique n'est pas vrai en politique, deux moitiés de parlement ne valent pas un parlement. Ajoutez que la chambre prussienne avait affaire à la royauté, représentée par un ministère responsable; la chambre fédérale, qui désormais la supplée dans une partie de ses devoirs et de ses droits, se trouve en présence d'un corps anonyme et irresponsable, d'une sorte de royauté sans roi, de ministère sans ministres; quand on parle à ce corps, qu'on l'interroge, souvent il n'y a personne pour répondre, ce qui abrége singulièrement les conversations. Que d'utilités diverses

a le *Nordbund!* Outre les services que peut en attendre M. de Bismarck pour le règlement de la question allemande, il en a recueilli ce précieux avantage de médiatiser, non la Prusse, grand Dieu! mais la constitution prussienne.

Décidément il n'a pas tort, ce publiciste qui porte aux nues la nouvelle charte, le nouvel engin politique inventé par le fertile génie de M. de Bismarck. Fabriquer quelque chose qui ressemblât à une confédération et qui en différât beaucoup, quelque chose qui eût l'air d'une Allemagne en raccourci et qui ne fût qu'une Prusse agrandie, une constitution qui, vue de loin, eût je ne sais quel air libéral et démocratique, et, vue de près, fût tout le contraire, la besogne n'était pas mince; elle exigeait une connaissance approfondie de la perspective linéaire et aérienne appliquée à la politique et de tous les secrets de l'optique de théâtre. Le publiciste dit vrai, on ne trouve rien à comparer à ce chef-d'œuvre; ni les États-Unis ni la Suisse n'offrent rien de pareil; la ligue achéenne en approche aussi peu que la Maison carrée d'une pyramide d'Égypte.

II

Quelle que fût la confiance de M. de Bismarck dans le suffrage universel, et bien qu'il se crût de force à jouer de cet instrument comme les grands maîtres de l'art, il n'entendait point laisser à une assemblée représentative le soin de donner une constitution au *Nordbund.* — Les constituantes sont des assemblées dangereuses. Elles ont le champ libre et carte blanche; les espaces leur sont ouverts; il peut leur venir des fantaisies, et, une fois en route, il est difficile de les enrayer. Si l'on eût convoqué en 1866 un parlement constituant, qui sait quelles motions subversives en seraient sorties, à quoi se seraient attaquées ses ardentes témérités? Peut-être se fût-il souvenu du parlement révolutionnaire de Francfort et eût-il essayé de recommencer 1848. M. de Bismarck entendait faire lui-même sa constitu-

tion, non toutefois sans en donner avis aux gouvernements confédérés, non sans daigner les interroger : il lui en coûtait peu, il avait prévu leurs réponses, et ses répliques étaient prêtes. Le projet lestement bâclé, il se proposait de le soumettre à une assemblée nationale nommée par le suffrage universel, en lui disant : « Dieu nous garde d'exagérer le mérite de notre constitution ; mais nous pouvons vous certifier qu'il est impossible d'y rien changer. *Sit ut est aut non sit !* Messieurs du suffrage universel, c'est à prendre ou à laisser. » Tel était le rôle que M. de Bismarck destinait à ce qu'on appelle le *Reichstag* constituant de la confédération du nord, et les choses se sont passées, il ne s'en faut guère, comme il l'avait prévu et décidé.

Dès le 16 juin 1866, à l'ouverture de la campagne, la Prusse avait adressé des notes identiques à tous les petits États du nord de l'Allemagne, les deux Mecklembourgs, les quatre petites Saxes, Oldenbourg, Brunswick, Anhalt, les deux Schwarzbourgs, Waldeck, les deux Reuss, les deux Lippes, les trois villes hanséatiques. La Prusse les engageait tous à épouser sa querelle, et les invitait aussi à conclure avec elle un traité d'alliance permanente dont les clauses seraient arrêtées en commun avec un parlement national convocable dans le plus bref délai. Parmi ces

États, les uns, comme Saxe-Cobourg et Oldenbourg, s'étaient empressés de répondre à cet appel. On avait dû peser sur les autres de tout le poids de son ambition et de son bonheur. Le 4 août, il ne restait plus que deux principautés renitentes, lesquelles ne devaient pas tarder à se rendre, Saxe-Meiningen et Reuss branche aînée, qu'on fit occuper par deux compagnies prussiennes. A cette date, la Prusse adressait à tous ses futurs confédérés une dépêche circulaire qui renfermait la minute du traité proposé. Aux termes de ce projet, les gouvernements de l'Allemagne du nord devaient conclure avec Berlin pour un an une alliance offensive et défensive et mettre leurs troupes sous le commandement du roi Guillaume. Ce traité provisoire devait être rendu définitif par une constitution fédérale qu'élaboreraient et débattraient des plénipotentiaires de tous les intéressés réunis en conférence. Plus tard, par le traité qu'elle signa avec la Prusse le 21 octobre, la Saxe royale accédait à cette alliance et s'engageait à entrer dans cette future confédération, où Hesse-Darmstadt était aussi comprise pour la partie de son territoire situé au nord du Mein.

Le 15 décembre 1866 se rassemblèrent pour la première fois à Berlin, sous la présidence de M. de Bismarck, les plénipotentiaires des vingt-

deux gouvernements. La plupart avaient un nuage au front, de sombres pressentiments dans le cœur. Ils ne savaient que trop ce qui les attendait, ce qu'on allait leur demander et ce qu'ils ne pourraient refuser. Le maître était là, qui les tenait courbés sous son indomptable regard, portant sur son visage, comme parle Saint-Simon, « malgré le soin de se composer, un vif, une sorte d'étincelant, » qui trahissait l'ivresse du triomphe et des vastes espérances. Il semblait compter et recompter ces têtes qui lui étaient si chères.

Au premier rang de ce mélancolique cortége se tenait la Saxe royale comme enfermée dans une fière solitude, se ressouvenant peut-être de son Frédéric le Sage, qui fut vicaire de l'empire, le patron de la Réforme et l'âme de la ligue de Smalkalde. Tomber sous la coupe de la Prusse, lui prêter le serment d'hommage et d'allégeance, il en devait coûter à ce noble pays, grand par ses gloires comme par ses revers, dont les maîtres avaient longtemps effacé de leur éclat les électeurs de Brandebourg, et longtemps avaient paru destinés au sceptre de l'Allemagne du nord. A qui s'en prendront-ils de leurs abaissements? A l'infidèle fortune, à leurs fautes, à la Réforme trahie, aux deux Augustes, à ces mains insouciantes et folles qui ont gaspillé l'avenir, à la

Pologne aussi qui les a enveloppés dans son malheur! Tant de fois partagé, rogné, taillé par d'impitoyables ciseaux, ce pays s'est amoindri sans déchoir. Il fait encore figure dans le monde par son industrie, par son commerce, par l'intelligence et l'activité de ses habitants, les plus Allemands peut-être de tous les Allemands, par cette dignité mêlée de douceur à laquelle on reconnaît un peuple qui a de la race, par les splendeurs et le charme de sa capitale, cette Florence de l'Allemagne. Il est des infortunes qu'il faut mettre à part et ne toucher que d'une main respectueuse. Ce qu'a souffert la maison royale de Saxe depuis Sadowa, le monde n'en saura rien par elle ; il faut compter entre ses vertus le courage et la dignité du malheur.

Derrière la Saxe albertine venaient les Saxes ernestines ou thuringiennes, petits duchés, petits territoires, mais dont la petitesse a ses grandeurs. Celle-ci tient à bien des trônes par ses alliances ; l'autre a trop bien mérité des lettres pour que les lettres l'oublient jamais ; le génie l'a consacrée, lui a mis au front une couronne d'impérissables souvenirs. Puis venait Oldenbourg, souche de rois et d'empereurs ; Anhalt et Brunswick, qui se repentent peut-être d'avoir jadis trop bien servi la Prusse et trop fait pour son élévation. Derrière eux se pressaient d'autres

petits États qui n'ont point eu affaire avec la gloire. Ils n'avaient pas à trembler pour leur importance, mais ils devaient renoncer à leurs aises, à leur tranquille bonheur, car il y avait quelque bonheur dans ces parvulissimes et patriarcales principautés. On y vivait sans trop de soucis, au jour le jour. Les gouvernements ne refusaient rien à leurs sujets, par la raison que leurs sujets ne leur demandaient rien. En 1848, quelques brandons, quelques étincelles égarées du grand foyer, avaient menacé d'incendier la bergerie, et la terre avait tremblé sous ces petits trônes brodés de paillon; mais l'alerte avait été courte, et pour éteindre l'incendie on avait emprunté les pompes et les pompiers du voisin. Après cette émotion d'un instant, chacun avait repris le cours de ses petites affaires, se garant de son mieux de tous les événements, d'où qu'ils pussent venir, attendu que les pays les plus heureux sont ceux où il ne se passe rien. Bien différentes étaient les trois villes libres, les glorieuses cités hanséatiques, Lubeck, Hambourg et Brême, dont les sénats et les destins se trouvaient mêlés à tous ces duchés, à toutes ces principautés. Elles s'inquiétaient pour leurs traditions républicaines, pour cette longue habitude qu'elles avaient contractées de se gouverner elles-mêmes, pour ce bonheur, le plus cher de tous à qui l'a

une fois connu et goûté, le sentiment d'être maître dans sa maison. Elles se demandaient avec anxiété si l'on n'allait pas faire d'elles des demi-Francforts, et si en tondant les moutons on ne risque pas de les écorcher.

M. de Bismarck ne voulut pas que les condamnés pussent se faire illusion sur leur sort. A peine les eut-il comptés, il leur annonça qu'on avait des sacrifices à leur demander, qu'on allait pratiquer sur eux une opération qui sûrement ne serait point de leur goût, que la résignation est le meilleur adoucissement aux maux inévitables, qu'au surplus il s'engageait à les opérer d'une main légère. « Il s'agit pour vous, leur dit-il à peu près, de devenir une grande nation. Or l'indépendance illimitée des petits États et des petites dynasties a été le fléau de l'Allemagne, la principale cause de sa faiblesse. Il va sans dire par conséquent que nous allons vous prier d'abdiquer une part de votre indépendance. Exécutez-vous galamment pour le plus grand bien de l'Allemagne. » Ce langage n'avait rien d'énigmatique pour les plénipotentiaires : ils savaient ce que parler veut dire et ce qu'on entend à Berlin par le plus grand bien de l'Allemagne.

C'est une chose charmante que de devenir une grande nation; mais les frais d'établissement

sont considérables. Voilà ce qui épouvantait les petits gouvernements. Qu'on leur enlevât les plus beaux fleurons de leur couronne, qu'on fît d'énormes accrocs à leurs droits de souveraineté, qu'on les transformât d'un coup de baguette en vassaux et en hommes liges du roi de Prusse, si dure que leur parût cette métamorphose, ils en prenaient encore leur parti. Ce qui leur causait les plus vives appréhensions, c'était les charges nouvelles qu'on prétendait leur imposer. Le système militaire prussien allait être étendu à toute la confédération : le service obligatoire universel, trois ans sous les drapeaux, quatre ans dans la réserve ; Weimar et Rudolstadt comme Hambourg et Brême allaient être soumis à ce régime ! C'était l'idée du roi Guillaume, lequel tient beaucoup à ses idées ; il n'y avait sur cet article aucune concession à espérer de lui. Sombre perspective, avenir plein d'embarras et de dangers ! comment se tirerait-on d'affaire ? comment se procurer des fonds ? On allait vider ses caisses, solder chaque année ses comptes par un déficit. Quelques-uns de ces États avaient des finances un peu dérangées ; ils désespéraient de faire face à la situation. On s'épuisa en représentations, en très-humbles remontrances ; M. de Bismarck fut inflexible : ce qu'il exigeait était le minimum de ce qu'un roi de Prusse a le

droit de requérir de ses confédérés, le minimun de ce que réclamait le bien de l'Allemagne.

En revanche, sur d'autres points, il était infiniment plus coulant et se montrait bon prince. Parmi les gouvernements confédérés, il en était un dont on n'avait guère à se plaindre. C'était Mecklembourg, pays singulier, riche en lacs et en chevaux, gouverné par la plus ancienne maison de l'Europe, laquelle se pique de remonter à Genséric, roi des Vandales, — petite Chine en miniature, protégée contre les tempêtes par une invisible mais impénétrable muraille, pays où fleurit je ne sais quel absolutisme féodal et consistorial dont le solide tempérament défie les autans, les années et les révolutions. Dans ce monde tout est comparatif. On sait que les Lapons atteints de la poitrine s'en vont, par ordonnance du médecin, passer les hivers à Saint-Pétersbourg. Ce que demandent les libéraux mecklembourgeois les plus avancés, c'est la liberté comme à Berlin. Mecklembourg-Schwerin et Mecklembourg-Strelitz eussent été les plus malheureux des Vandales, si en leur qualité de membres de la confédération du nord ils avaient dû faire à leurs paysans quelques concessions libérales.— M. de Bismarck n'imposa rien de pareil aux descendants de Genséric. Il immola généreusement à leurs scrupules grand-ducaux et à la constitution

mecklembourgeoise de 1755 la tendresse qu'il a toujours portée aux droits de l'homme et à la constitution française de 1791. Il poussa même la délicatesse jusqu'à bannir de la charte fédérale toutes ces garanties qui sont contenues dans le titre II de la charte prussienne, et qui assurent aux sujets du roi Guillaume la liberté de conscience, l'inviolabilité du domicile, le droit de penser, d'écrire et d'imprimer. Sans doute ce sacrifice lui coûta. Il faut savoir faire quelque chose pour ses alliés.

Si l'humeur accommodante de M. de Bismarck à l'endroit des garanties constitutionnelles faisait le compte du Mecklembourg, cela n'importait guère d'ailleurs à la plupart des autres États, qui n'avaient rien non plus à objecter à une confédération très-libérale, pourvu qu'elle fût vraiment fédérative, aussi économique que possible, aussi peu militaire que le comportaient les exigences de la situation. On dissertait, on discutait, on se débattait. M. de Bismarck, tout éperonné, tout botté, dut s'échauffer plus d'une fois et monter sur ses grands chevaux pour avoir raison de ces argumentateurs plaintifs ou revêches. Les feuilles officieuses mettaient le public dans la confidence de ses hautains mécontentements. Après tout, n'était-ce pas trop de condescendance de raisonner avec des principicules et des sénats

qu'on tenait sous son talon? Il suffisait d'ordonner. Les plénipotentiaires le savaient bien. Ils ne se cabraient point, ils acceptaient le licou, ils demandaient seulement qu'on le rallongeât un peu : on allait les étrangler, et ne faut-il pas que chacun vive? M. de Bismarck aurait pu leur répondre qu'il n'en voyait pas la nécessité. Plusieurs séances, dit-on, furent vraiment orageuses. Le 23 décembre, la conférence se prorogea sans qu'aucune décision eût été prise et qu'on eût pu s'accorder sur rien. Elle se réunit de nouveau le 4 janvier 1867.

Une vieille chronique rapporte que je ne sais quel shah de Perse, dans je ne sais quel siècle, ayant fait une guerre victorieuse, s'annexa quelques tribus des Beloutchis, et résolut d'incorporer les autres dans une confédération dont il serait le généralissime et le président. Par son ordre, les Beloutchis envoyèrent des députés à Téhéran pour dresser le contrat. On eut peine à s'entendre. La pilule parut amère à ces petites gens, le grand vizir qui traitait avec eux ne cherchait point à la dorer; ils firent quelques façons, et en vérité ils disputaient sur des pieds de mouches. Un matin qu'il faisait grand vent, les esprits se mirent à l'orage; des propos aigres furent échangés, le vizir se fâcha tout rouge et l'on se sépara très-peu satisfaits les uns des autres. Or le soir

de ce même jour, il y avait grande réception chez le shah et les plénipotentiaires y étaient conviés. Ils se présentèrent de bonne heure au palais, en habit de gala. En attendant que le shah parût, le maître des cérémonies eut fort à faire pour disposer convenablement son monde selon le cérémonial accoutumé. A Téhéran, l'étiquette est sévère ; chacun a sa case, et chacun doit s'y tenir. Les Beloutchis furent placés dans un coin du salon d'honneur, et ils n'étaient point mécontents de leur sort, quand un accident leur advint. Juste au-dessus de leurs têtes pendait un grand candélabre chargé de bougies enfermées dans des globes. Un craquement se fait entendre : un globe venait d'éclater. L'instant d'après, la bougie commence à couler, et, comme un malheur n'arrive jamais seul, la flamme, mise en liberté, surchauffe les globes voisins; ils éclatent tous l'un après l'autre. Voilà nos Beloutchis les plus empêchés des hommes; éclats de verre et bougie pleuvaient sur eux comme à plaisir. Que faire ? se reculer? La muraille était là. Avancer d'un pas? L'étiquette est une autre muraille. Sur ces entrefaites paraît le grand vizir. Le maître des cérémonies, qui avait une âme compatissante, court à lui, lui explique le cas, montrant du doigt ces pauvres gens et leur piteuse contenance. Le vizir, qui avait encore sur le cœur l'altercation

du matin, lui répondit avec un sourire noir : « C'est leur place, qu'ils y restent ! » Et debout, immobile, appuyant ses deux mains sur la poignée de son grand sabre de cavalerie, la tête portée en avant, la prunelle étincelante, il contempla longtemps d'un regard fixe les Beloutchis, sur qui le verre et la bougie continuaient à pleuvoir.

Non, rien de pareil n'a pu se passer à Berlin, bien que l'étiquette y soit sévère, surtout à l'égard des Beloutchis, et que les grands vizirs n'y soient pas toujours commodes ; mais chaque pays a ses mœurs, et nous ne croyons pas un mot de certaines histoires qui circulent le long des *Linden*. Le Berlinois est gausseur. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les délibérations des plénipotentiaires furent troublées par quelques débats tempêtueux, par quelques scènes un peu vives, qui firent jaser la rue et les salons. Cependant, dès le 17 janvier, la *Correspondance provinciale* annonçait que la conférence laissait de plus en plus entrevoir un heureux dénoûment. Les plénipotentiaires commençaient à reconnaître qu'on ne leur demandait rien que de raisonnable. Sans doute, ajoutait l'officieux journal, les petits États auraient à souffrir, la transition serait épineuse, difficile ; mais le gouvernement prussien s'emploierait de son mieux pour l'adoucir.

Le 9 février, les plénipotentiaires apposaient tous leur signature au projet de constitution, et le 24 du même mois le roi Guillaume, ouvrant avec éclat la session du parlement fédéral chargé d'examiner et de ratifier le projet, déclarait avec cette bonhomie sincère, charmante et prussienne dont il a le secret, qu'il tenait à remercier ses hauts confédérés pour la bonne grâce qu'ils avaient mise à se sacrifier aux intérêts de la commune patrie. « Je les remercie, dit-il, dans la pensée que je n'aurais pas mis moins d'empressement à me sacrifier moi-même, si la Providence ne m'avait placé à la tête du plus puissant des États confédérés, de celui qu'elle appelle à conduire les autres. » On ne pouvait mieux penser ni mieux dire.

Au reste, licence avait été donnée aux vingt-et-un petits États de consigner dans le protocole final de la conférence leurs observations, l'expression de leurs doléances et de leurs regrets. Cet appendice au projet de constitution est une pièce curieuse, une lecture pleine de mélancolie. Que de plaintes modestes et humblement formulées! que de douleurs contenues! que de soupirs mal étouffés! On croirait entendre les gémissements confus de ces âmes désolées que Dante rencontra dans les cercles du purgatoire. Toujours digne et réservée, la Saxe royale rappelait

qu'elle avait protesté contre plusieurs dispositions du projet; ses représentations n'ayant point été écoutées, elle s'abstenait de les répéter. Les deux Mecklembourgs, quoique délivrés du fantôme des droits de l'homme, laissaient voir des inquiétudes; ils exprimaient le vœu que les règlements militaires permissent à leurs soldats de concilier l'obéissance qu'ils devaient au roi de Prusse avec le serment de fidélité qui les liait à leurs princes : question d'arrangement, de rédaction; ce n'était pas une affaire. Saxe-Meiningen, longtemps récalcitrante et qui avait des péchés à se faire pardonner, se bornait à se plaindre qu'on n'eût pas réussi à lui épargner les charges qu'allait faire peser sur elle sa quote-part dans la création d'une marine, dont elle ne sentait pas très-bien l'utilité pour elle-même, attendu qu'elle demeurait à quelque cent lieues de la mer. Toutefois, ses amendements ayant été repoussés, elle signait des deux mains le projet, s'en remettant du reste à la Providence, dont les décrets insondables l'avaient sans doute prédestinée à remporter un jour une victoire navale. Oldenbourg, que ses remords n'obligeaient point de mâcher ses mots, exprimait hautement son regret que la constitution ne donnât à l'Allemagne ni chambre haute, ni ministère fédéral, ni un budget militaire en forme constitutionnelle. Brunswick

adressait un placet au futur président de la confédération pour qu'il n'abusât pas de son droit de composer à son gré les garnisons dans toute l'étendue du territoire fédéral. Les trois villes hanséatiques faisaient observer que, le contingent étant fixé au prorata de la population, cette mesure avait quelque chose d'inique pour elles, qui comptaient un grand nombre d'étrangers domiciliés et établis, exempts du service militaire. Schwarzbourg-Rudolstadt, Reuss branche aînée et Reuss branche cadette gémissaient sur les impositions écrasantes dont on allait les grèver, insupportable fardeau pour de tout petits États. D'un ton plus tragique, Lippe faisait appel au bon cœur de la Prusse, et l'adjurait de lui épargner les horreurs du déficit et de la banqueroute.

Chose admirable, parmi tous ces mécontents, il y avait un heureux, — que dis-je? un mécontent à rebours, qui se plaignait qu'on l'avait trop ménagé, qu'on ne lui prenait pas assez, qu'on ne l'avait pas tondu d'assez court. — Soit philosophie naturelle, soit un goût prononcé pour les situations nettes, Saxe-Cobourg-Gotha regrettait que la nouvelle confédération fût trop fédérale. Il se joignait, il est vrai, à la plupart de ses confédérés pour déplorer l'inévitable accroissement d'impôts dont il faudrait payer la gloire de devenir une grande nation; mais il

protestait qu'en dépit de tout il était content, très-content, — qu'une seule chose gâtait son bonheur : on avait trop respecté ses droits de souveraineté. Il se serait bien facilement contenté d'un bon fauteuil dans une chambre des pairs où auraient siégé tous les princes et les principicules du nord, et il estimait que la Prusse ne s'était pas fait la part assez belle, il lui aurait cédé de grand cœur le gâteau tout entier. Il n'ajouta point, ce qu'il se disait peut-être tout bas, que de toute façon la Prusse le mangerait, le gâteau, et qu'autant valait l'écrire dans la constitution. Quoi qu'il en soit, il se trouvait quelqu'un pour reprocher au lion l'excès de ses scrupules et de sa délicatesse. En vérité, il est permis de croire que les rois de Prusse ont une providence particulière ; il y a des bonheurs qui n'arrivent qu'à eux.

III

Le projet élaboré par M. de Bismarck est aujourd'hui la charte constitutionnelle du Nordbund. Résumons-en les principales dispositions, en tenant compte des principales retouches que lui a fait subir le *Reichstag*.

La compétence législative du *Bund* embrasse le droit d'établissement, la naturalisation, les passeports, la police des étrangers, l'exercice de l'industrie, les assurances, la colonisation et l'émigration, les douanes et les impôts indirects, les monnaies, les poids et mesures, les banques, les brevets d'invention, la propriété intellectuelle, les consulats, les chemins de fer, les postes et les télégraphes, les obligations, le droit commercial, le droit pénal et la procédure, les mesures sanitaires, l'armée et la marine. La confédération a, pour fournir à ses dépenses, le

produit net des douanes, de la poste et du télégraphe, l'impôt sur le sucre de betterave, sur le sel, sur l'eau-de-vie, sur le malt et sur le tabac, plus des contributions matriculaires ou taxe personnelle et variable répartie entre les États au prorata de la population. La confédération ne peut se trouver en déficit; ses recettes doivent s'ajuster à ses dépenses, lesquelles sont présentées en tête du budget. Elle dit aux États : « J'ai besoin de tant, il me faut tant, ingéniez-vous. » — Cela s'explique : la confédération, c'est la politique étrangère, c'est la flotte, c'est l'armée, c'est la guerre, et la guerre n'admet pas qu'on lui refuse rien; ses ressources doivent toujours être au niveau de ses besoins.

A qui appartient le pouvoir législatif et comment s'exerce-t-il? Le constituant, qui n'était pas une assemblée, mais un homme, a résolu ce point capital par une combinaison étrange, d'une incontestable originalité. Le Nordbund a un parlement, formé en apparence d'une seule chambre, appelée *Reichstag* ou chambre impériale, laquelle est élue pour trois ans, par le suffrage universel et direct et au scrutin secret. Les lois fédérales ayant le pas sur les lois des États, il importait que le *Reichstag* eût une provenance vraiment populaire et démocratique, qu'il n'émanât point, comme la chambre des dé-

putés prussiens, d'un système d'élection à deux degrés qui répartit les électeurs primaires en trois classes déterminées par la quotité du cens. C'est aux racines qu'on juge l'arbre. Cette assemblée très-démocratique possède toutes les prérogatives chères aux parlements, et que le corps législatif de France a eu si grand'peine à recouvrer. Elle fait elle-même son règlement, elle nomme son bureau, son président et ses vice-présidents; elle a le droit d'interpellation, elle vote des adresses, elle jouit d'une entière liberté de raisonner et de parler, elle discute les lois qui lui sont proposées, les accepte ou les rejette. Elle jouit même du plus précieux de tous les priviléges parlementaires : elle a part à l'initiative des lois. Toutes les propositions signées de quinze de ses membres sont mises en délibération, elles portent cet en-tête : « Plaise au *Reichstag* de décider.... » Selon la teneur de l'article 28 de la constitution, le *Reichstag* décide à la majorité absolue des voix. Cependant ce corps si bien apanagé, qui a le droit de décider de tout, ne décide de rien.

Le *Reichstag* ne décide de rien, pour deux raisons. La première est qu'il n'a aucun moyen d'imposer ou de faire respecter ses décisions. C'est par le vote annuel de l'impôt que les assemblées tiennent les gouvernements et les

obligent de compter avec elles. On sait qu'à cet égard le parlement prussien est dans une fâcheuse position, que le fameux article 109 protége contre ses repentirs tous les impôts une fois votés. Le parlement fédéral n'est pas dans une situation meilleure. La confédération vit de ses revenus et du produit d'un certain nombre d'impôts indirects; le supplément nécessaire est fourni par des contributions dont le roi de Prusse fixe la quotité, et qu'il répartit entre les États. Reste au parlement le droit de refuser les nouveaux impôts qu'on pourrait lui demander. Cela s'est vu en 1869 par l'imprudence du gouvernement, qui désirait se servir de la confédération pour combler le déficit prussien. C'est un plaisir que n'aura pas souvent le *Reichstag*, le chancelier fédéral n'étant pas de ces hommes qui commettent deux fois une faute.

Il est une autre raison encore pour que les décisions du *Reichstag* ne décident de rien. Il semble qu'il n'y ait qu'une chambre dans la confédération du nord, et en effet il n'y en a qu'une qui porte et qui mérite ce nom. Qu'est-ce qu'une chambre? Un endroit où l'on parle haut devant une galerie, et où chacun répond de ce qu'il dit; il faut même que les gens du dehors entendent, qu'ils sachent qui a parlé, et ce qu'on a dit. Or il existe à Berlin une seconde chambre

fédérale, qui n'a pas le nom de chambre, mais qui en est bien une, puisqu'on y délibère et qu'on y vote. Seulement tout s'y passe dans le secret de l'intimité, les portes fermées, les verroux tirés. On ne sait qui parle dans ces mystérieux conciliabules; à peine croirait-on qu'il s'y dise quelque chose si, en collant son oreille à la serrure, on n'entendait de temps à autre un vague et confus chuchotement. Comment se nomme cette assemblée, secrète comme le conseil des dix? L'article 5 de la constitution porte que le pouvoir législatif est exercé collectivement par le *Reichstag* et le *Bundesrath;* il ajoute que toute loi, pour être une loi, doit être votée par la majorité des deux assemblées. Et comment est composé ce *Bundesrath* ou conseil fédéral? Ce n'est ni une chambre des lords, ni une chambre des pairs, ni un sénat, ni une délégation des parlements particuliers des États. Il se compose des gouvernements eux-mêmes, représentés par des commissaires. Le *Reichstag* peut voter tout ce qu'il lui plaira; les gouvernements, par l'organe de leurs mandataires, votent à leur tour, et il n'y a de lois possibles dans le Nordbund que celles qui agréent à la majorité des gouvernements.

Pénétrons plus avant dans ce labyrinthe. La confédération comprenant 22 États, le conseil fé-

déral compte 22 votants; mais ces 22 votants ne sont pas sur un pied d'égalité, ils n'ont pas également voix au chapitre. La Prusse à elle seule a 17 voix, ou, pour mieux dire, sa voix vaut 17. La voix de la Saxe vaut 4, la voix de Mecklembourg-Schwerin, comme celle de Brunswick, vaut 2, la voix de chacun des autres États ne vaut que 1. Le total étant de 43, pour avoir la majorité, qui est de 22, il suffit à la Prusse que cinq des plus petites principautés, de celles qui lui sont tout acquises, votent avec elle, et son vote l'emportera sur celui des seize autres gouvernements réunis. Ajoutons qu'en vertu d'un amendement émané du *Reichstag* constituant, dans les questions de première importance, c'est-à-dire en tout ce qui concerne l'organisation militaire, la voix de la présidence ou de la Prusse est décisive, fût-elle seule contre 21, si elle se prononce pour le maintien des institutions établies. — « Il était bon, s'écrie un des plus chauds admirateurs de la constitution fédérale, qu'en théorie la Prusse pût à toute rigueur se trouver en minorité; il était plus important encore qu'en fait cela fût impossible, et c'est à quoi la constitution a pourvu. » Nous avions tort de dire tout à l'heure qu'il n'y a de lois possibles dans le Nordbund que celles qui agréent à la majorité des vingt-deux gouvernements; il fal-

lait dire : Dans le Nordbund, les lois sont votées par le gouvernement prussien. Le *Reichstag* propose, le *Bundesrath*, c'est-à-dire la Prusse, dispose; ou plutôt le *Reichstag* ne propose guère, il se contente d'émettre des vœux et d'exercer la seule de ses prérogatives que les autres et lui-même prennent au sérieux, son droit de *veto*. N'allons pas trop loin. M. de Bismarck a prévu le cas où l'initiative du *Reichstag* pourrait servir ses desseins. Il lui conviendrait, par exemple, que telle motion, menaçante pour la paix de l'Europe ou dangereuse pour ce qui peut rester d'indépendance aux petits États du nord, émanât de l'assemblée élective et parût sortir des entrailles du peuple; cette motion, si elle flattait les passions prussiennes, rallierait facilement la majorité dans une chambre où les Prussiens forment les quatre cinquièmes. M. de Bismarck se laisserait faire une douce violence; il dirait : J'en suis fâché, mais ce que le peuple veut, Dieu le veut.

On assure qu'il est de l'essence d'une bonne constitution de séparer soigneusement les pouvoirs, en particulier le législatif et l'exécutif. La confusion systématique des pouvoirs est le trait distinctif de la constitution du Nordbund. Le *Bundesrath* est une chambre haute; il est autre chose encore : il remplit l'office d'un conseil

d'État chargé de préparer les lois et le budget. A cet effet, il forme dans son sein des commissions permanentes au nombre de sept, l'une pour l'armée et les forteresses, la seconde pour la marine, la troisième pour les douanes et les contributions, la quatrième pour le commerce, la cinquième pour les chemins de fer, les postes et les télégraphes, la sixième pour la justice, la septième pour la comptabilité. Elles sont toutes présidées par la Prusse, et les deux premières sont à sa nomination, parce qu'elles sont les plus importantes, et que tout ce qui touche à l'armée doit relever directement de la Prusse. Ces commissions élaborent les projets de loi, qui, une fois votés par le *Bundesrath*, sont présentés et défendus par lui dans le *Reichstag*. — Ainsi la haute chambre, qui est aussi un conseil d'État, possède le droit de parole dans la chambre élective; elle y a ses entrées, son pied à terre. On voisine, mais il n'y a qu'un des voisins qui ait la faculté d'aller chez l'autre. Ce n'est pas tout. Le *Bundesrath* a quelque part aussi à l'administration et au pouvoir exécutif. Comme l'expliquait un jour M. de Bismarck, ses commissions permanentes sont de véritables ministères, qui ont le précieux avantage d'être irresponsables et en quelque sorte anonymes. Le conseil fédéral, à vrai dire, n'a le plus souvent qu'un simple droit

consultatif ; la présidence lui demande son préavis ou lui présente un rapport motivé de ses faits et gestes. En certains cas cependant, il a de graves décisions à prendre. Il peut décréter, par exemple, une exécution contre les États confédérés qui ne rempliraient pas leurs devoirs constitutionnels, et cette exécution peut aller jusqu'à la séquestration du territoire et de son gouvernement.

Ne nous arrêtons pas trop aux bagatelles de la porte. Le *Bundesrath* est une assemblée ou un conseil très-occupé. Les commissaires qui le composent sont des premiers commis, très-actifs, hommes de confiance, qui ont procuration pour régler d'eux-mêmes certaines affaires courantes; mais la grande maison de commerce qui les emploie a son patron, son chef, qui a la haute main sur tout et de qui en réalité tout procède. Comment se nomme ce chef? C'est ici qu'on peut voir que les souverains de la Prusse dédaignent les apparences et vont droit au solide. La chambre élective porte le nom pompeux de *Reichstag* ou chambre impériale. Il faut laisser les titres à ceux qui n'ont point la rente, hochets dorés dont s'amuse leur impuissance. La chambre haute s'appelle simplement conseil fédéral. Montons plus haut encore : la modestie des noms va croissant, utile modestie qui sert de voile aux am-

bitions et de réponse aux insinuations des jaloux. Le chef du Nordbund n'est point un empereur, il n'est qu'un président. Le général Grant peut le traiter de pair à compagnon. Un Américain célèbre porta naguère à Berlin un toast dans lequel il s'amusait à comparer les institutions de la confédération allemande et de la république étoilée. Ici comme là, le suffrage universel, une chambre des représentants, un sénat, un président : l'analogie était frappante. Quelques-uns de ses compatriotes lui demandèrent s'il avait voulu plaisanter, et à quelle fin. Il répondit à peu près : « Que voulez-vous? cela leur fait plaisir, et cela ne nous fait point de mal. »

Président et généralissime du *Bund*, voilà les deux titres que confère au roi de Prusse la constitution fédérale, et cette double fonction lui assure, on le croira sans peine, des pouvoirs très-effectifs et du plus vaste ressort. En sa qualité de généralissime, il a sous ses ordres, en temps de de paix comme en temps de guerre, toutes les forces militaires de la confédération, équipées, armées, organisées et exercées à la prussienne, soumises à la législation prussienne, aux institutions et aux règlements prussiens, au code pénal prussien, à la procédure prussienne, à toutes les dispositions prussiennes sur le recrutement, sur le temps de service, sur

les fournitures, sur les logements et le reste. Toutes les troupes fédérales prêtent serment d'obéissance absolue au roi de Prusse, qui les inspecte, fixe leur effectif, les répartit, les cantonne, les disloque à sa guise, règle les garnisons, nomme les commandants en chef de chaque contingent et les commandants de toutes les forteresses, ratifie la nomination de tous les généraux. Le généralissime a encore le droit de déclarer l'état de siége d'un bout à l'autre du territoire fédéral, et dans le cas où un des États serait en arrière de ses prestations militaires, il décrète contre lui, sans avoir à consulter le *Bundesrath*, cette exécution qui va jusqu'au séquestre, véritable mainmise pour défaut de foi et d'hommage. On voit que le généralissime a un bon nantissement et qu'il n'est pas à craindre que ses confédérés lui manquent jamais.

Comme président, les attributions du roi de Prusse ne sont pas moins étendues. Il promulgue les lois, en surveille l'exécution, convoque, proroge et clôture le *Bundesrath* comme le *Reichstag*. Il nomme de son autorité privée tous les employés fédéraux, les assermente et les destitue. Apanage plus précieux encore, il représente seul la confédération dans ses relations internationales; il déclare la guerre, fait la paix, conclut des alliances. La politique étrangère est tout entière

dans ses mains, et dans ses mains seules; elle est soustraite à l'assentiment, au contrôle et même à la connaissance du conseil fédéral; parmi les sept commissions, il n'en est aucune qui ait à s'occuper des affaires étrangères, arche sainte à laquelle le roi de Prusse peut seul toucher. Libre à lui d'engager ses confédérés dans quelque entreprise qu'il lui plaise sans les consulter. Étrange confédération, qui n'a pu être imaginée qu'à Berlin!

Enfin par quel organe s'exercent les pouvoirs fédéraux du roi de Prusse, et qui sert d'intermédiaire entre la présidence et le *Bundesrath*? Le très-grand personnage qui remplit ces importantes fonctions s'appelle le chancelier fédéral. Il n'a pas été moins modeste que son auguste maître : il faut chercher les articles qui le concernent, qui définissent ses attributions, comme on cherche une violette dans un pré; son parfum seul la trahit. Ces deux articles portent : l'un, que la présidence du *Bundesrath* et la conduite des affaires appartiennent au chancelier, qui est à la nomination du président, — l'autre, que les ordonnances et les décisions du pouvoir exécutif sont rendues au nom du *Bund* et contre-signées par le chancelier fédéral, qui par là en assume la responsabilité, clause ajoutée par le *Reichstag* constituant. Ces deux articles disent beaucoup

de choses en peu de mots, ils n'en diront jamais assez. Le chancelier, qui tient si peu de place dans la constitution, en tient beaucoup, comme on peut croire, dans la confédération du nord; il en est l'âme, la cheville ouvrière; tout passe par ses mains et tout y revient; c'est par lui que tous les rouages de la machine se combinent et s'engrènent; il préside et il dirige; il parle et il agit; il propose et il dispose. Il y a dans sa situation quelque chose d'indéfinissable, de savantes obscurités, de mystérieuses complications. La Prusse étant à peu près tout dans le *Nordbund*, il convenait que le chancelier fût aussi président du ministère prussien. Comme, d'autre part, les questions extérieures relèvent de lui et que seul il en est responsable, il était nécessaire aussi qu'il fût le ministre en titre des affaires étrangères. Enfin il est encore de son office de chancelier d'avoir la conduite de toutes les affaires intérieures de la confédération. Trois fonctions réunies sur une même tête, vraie trinité politique! On conviendra qu'un seul homme était capable de porter ce triple fardeau sans plier, et que l'article 15 est incomplet. Il devrait stipuler que le président nomme le chancelier fédéral, lequel est tenu d'être un homme universel, un génie.

En revanche, ces fonctions si lourdes ont leurs

avantages, qu'avait prévus l'inventeur de la constitution. M. de Bismarck est un de ces hommes qui ne sont heureux que lorsqu'ils ont leurs coudées franches, et ne partagent avec personne la responsabilité de leurs actions. Ce n'est pas seulement le contrôle parlementaire qui lui pèse, les délibérations en commun dans le sein d'un conseil de ministres sont peu de son goût; ses collègues lui sont à charge plus encore que ses ennemis. Il a confessé lui-même qu'à persuader les autres on perdait un temps précieux, on s'imposait une dépense de forces qu'on emploierait mieux autrement. Dans le temps où l'on préparait la constitution fédérale, il avait été question de confier les trois portefeuilles fédéraux de la guerre, de la marine et des finances aux trois ministres qui sont en Prusse à la tête de ces départements. M. de Bismarck rejeta bien loin cette combinaison. Quelques-uns de ses collègues figurent dans le *Bundesrath*, mais à titre de simples commissaires. Les mesures de compétence fédérale qu'ils peuvent conseiller au roi, chacun dans son ressort, doivent être contresignées par le chancelier, et d'autre part le ministre des affaires étrangères, M. de Bismarck, ne doit compte à aucun de ses collègues prussiens des instructions qu'il peut donner à M. de Bismarck chancelier fédéral. On voit que les com-

plications peuvent servir à quelque chose. M. de Bismarck ne s'est pas seulement proposé de médiatiser la constitution prussienne, il a médiatisé aussi à son profit le ministère prussien. Nous commençons à comprendre ce que voulait dire cet Allemand qui prétendait que la constitution du *Nordbund* avait été faite par un homme et pour un homme.

Mais aussi quel homme! On en trouve peu de cette trempe et qui justifient mieux leurs prétentions par la supériorité de leurs talents, de leurs qualités et de leurs défauts, car en politique les petits défauts peuvent nuire ; les grands, mis au service d'une grande passion, sont une arme puissante : la crainte vient en aide au respect. M. de Bismarck se révéla tout entier dans ce *Reichstag* soi-disant constituant auquel il présenta son projet le 4 mars 1867. Il le pria de se hâter dans son examen, vu que le temps pressait. Les traités d'alliance entre les gouvernements avaient été conclus pour un an, ils expiraient le 18 août. Il fallait qu'avant ce terme non-seulement le *Reichstag* eût expédié sa modeste besogne, mais que la nouvelle constitution eût été ratifiée par les chambres des États. Le *Reichstag* se le tint pour dit; le 16 avril il avait terminé ses travaux; six semaines lui suffirent pour découvrir que, si beaucoup de choses lui

déplaisaient dans le projet, il était inutile de désirer mieux; que c'était à prendre ou à laisser.

Dans cette session de six semaines, M. de Bismarck déploya des talents d'orateur qui dépassèrent ce qu'on attendait de lui. Infatigable, parlant d'abondance, la réplique toujours prête et toujours vive, fertile en raisons captieuses, cherchant quelquefois ses mots et jamais ses idées toujours obéissantes à ses desseins, escamotant les idées des autres ou jonglant avec leurs arguments, comme un prestidigitateur à la main preste, jamais il ne resta court, jamais on ne le prit au dépourvu. Ses discours sont des monuments de l'art de raisonner et de déraisonner, des chefs-d'œuvre d'escrime oratoire. Il semblait que cet homme, qui venait de donner à son pays cinq provinces, plus une ville impériale, et d'employer deux mois à dresser, la houssine à la main, des gouvernements peu enclins à goûter la bride, sortît tout frais de son cabinet, l'esprit libre et dispos, qu'il n'eût rien de mieux à faire que de causer avec une assemblée, que de l'éblouir des étincelles de son esprit ou d'amuser ses inquiétudes par des jeux de gobelets. Le succès dissipe comme par enchantement les lassitudes de M. de Bismarck ; il avait la belle humeur d'un audacieux qui a réussi contre vent et marée, d'un Prussien qui a trouvé le moyen de faire tout

à la fois de grandes choses et de très-bonnes affaires. Tenir dans son sac cinq provinces et vingt et un confédérés, petits ou grands, cela vous allége un homme; il se sent comme porté par son fardeau.

M. de Bismarck chanta devant le *Reichstag* tous les airs, prit tous les tons. Il disait aux récalcitrants : « Mon Dieu, notre œuvre n'est pas parfaite, la perfection n'est pas de ce monde. Nous ne nous flattons point d'avoir découvert la pierre philosophale, ni résolu la quadrature du cercle; mais je vous mets au défi de faire mieux. » Et ceci encore : « Ce que vous nous proposez peut être exellent, et quant à moi vous savez que je n'ai pas de préjugés; mais je ne suis pas seul. Nous étions vingt-deux à travailler; l'un voulait ceci, l'autre cela. Nos confédérés ne sont pas gens commodes ni faciles à convaincre, j'en sais quelque chose, et nous leur devons des égards. » Il ajoutait : « Messieurs, ne vous arrêtez pas à des minuties, à des pointilleries. Travaillons vite, hâtons-nous, l'Europe nous regarde. L'essentiel est de mettre l'Allemagne en selle; bien ou mal assise, une fois le pied dans l'étrier, elle galopera. » Si l'on s'entêtait, si l'on se butait, il le prenait de plus haut, et, posant la question de cabinet : « Vous estimez que je vous suis nécessaire, que sans moi l'Allemagne ne se fera

pas; il m'est permis de vous faire mes conditions. Si vous m'en imposiez de telles que le gouvernement me devînt impossible, je renoncerais à gouverner. Je prierais ceux qui nous veulent mener au chaos de nous en tirer et d'y trouver leur chemin. » Il lui arriva même de rencontrer des accens du plus haut pathétique, une éloquence qui semblait n'être point dans ses cordes. A bout d'arguments, il recourut à cette figure qui se nomme l'apostrophe, laquelle, au dire de Paul-Louis Courier, est la mitraille du discours. Oui, M. de Bismarck eut un jour un mouvement à la Démosthènes, il attesta les guerriers morts à Marathon ou à Sadowa. « Messieurs, vous n'êtes pas à la hauteur de la situation, répliqua-t-il aux libéraux, qui s'obstinaient à introduire dans le projet quelques-unes des garanties qu'assure à la liberté la constitution prussienne. Que répondriez-vous à un invalide de Kœnigsgraetz qui vous demanderait pourquoi il s'est battu en Bohême, ce qu'ont produit ces champs de carnage où son sang a coulé? Vous lui diriez : Hélas! c'en est fait de l'unité allemande, elle se retrouvera dans l'occasion; mais nous avons sauvé le droit de budget de la chambre des députés, le droit de remettre chaque année en question l'existence de l'armée prussienne. Un tel droit ne saurait se payer trop cher; c'est pour le posséder

à jamais que nous avons combattu et vaincu l'Autriche... Guerrier, que ce soit ta consolation! Que ce soit la vôtre, veuves éplorées qui avez porté au tombeau des époux morts au champ d'honneur! » Ce discours, qui ne manqua point son effet, nous rappelle que Frédéric le Grand, lui aussi, déclama une fois dans sa vie. Au commencement de la guerre de Silésie, Marie-Thérèse lui dépêcha le sieur Robinson, ministre d'Angleterre à Vienne, pour essayer de l'amener à un accommodement. La première condition était que ses troupes évacuassent la Silésie dans le plus bref délai. Frédéric raconte dans ses mémoires que ce ministre négociait avec l'emphase dont il aurait harangué dans la chambre basse, et que le roi, enclin à saisir les ridicules, prit le même ton et lui répondit : « Si j'étais capable d'une action si lâche, si infâme, je croirais voir sortir mes ancêtres de leurs tombeaux. Non, me diraient-ils, tu n'es plus notre sang!... » Robinson fut étourdi de ce discours, auquel il ne s'attendait point, et ne demanda pas son reste.

Grand fut dans cette session l'embarras des nationaux-libéraux. Ils étaient à la fois très-dolents et très-heureux, et leurs *deux âmes* se disputaient entre elles. En leur qualité de nationaux, ils sentaient bien que la nouvelle confédération était une merveilleuse aubaine pour la

grandeur de la Prusse ; en leur qualité de libéraux, ils ne pouvaient se dissimuler qu'on allait médiatiser et démanteler leur vieille constitution prussienne, qui, avec tous ses défauts, avait du bon [1]. Nous ne saurions comparer la confusion de leurs pensées et de leurs sentiments qu'au deuil que mena Gargantua de sa femme Badebec, laquelle était morte en donnant le jour à Pantagruel. « Quand Pantagruel fut né, qui fut bien ébahi et perplexe. Ce fut Gargantua son père, car, voyant d'un côté sa femme Badebec morte, et de l'autre son fils Pantagruel né, il ne savait que dire ni que faire, ni s'il devait pleurer pour le deuil de sa femme ou rire pour la joie de son fils. »

1. Les nationaux-libéraux sont les uns plus nationaux, les autres plus libéraux. Cela s'est vu dans les discussions du premier *Reichstag*. Parmi les chefs de ce parti qui sont le plus disposés à sacrifier au gouvernement les garanties constitutionnelles, à la seule condition qu'il travaille activement *à faire l'Allemagne*, se trouvent quelques députés des provinces annexées, comme par exemple le Hanovrien M. de Bennigson, politique de grand talent. Dans la séance du 14 décembre 1869 de la chambre des députés, une scission momentanée s'opéra dans le parti. Un de ses plus habiles orateurs, M. Lasker, avait déclaré, à propos de la loi de consolidation présentée par le nouveau ministre des finances, que les libéraux ne pouvaient faire plus de concessions au gouvernement sans violer la charte, ce qui lui attira cette riposte de M. de Bennigsen : « S'il en est ainsi, vous qui parlez et cette chambre tout entière, vous avez péché cent fois contre la constitution ! »

On veut tout avoir. Les libéraux tentèrent d'énergiques efforts pour concilier les deux intérêts qui leur étaient chers. On leur accordait le suffrage universel, M. de Bismarck estimant que c'est un système qui en vaut un autre ; mais le projet excluait les fonctionnaires du parlement fédéral. Nous avons expliqué dans un précédent chapitre pourquoi, en Prusse, le gouvernement est favorable aux incompatibilités, pourquoi les libéraux les repoussent. L'éducation politique de la Prusse et d'une partie de l'Allemagne est trop incomplète encore pour qu'une chambre d'où les fonctionnaires seraient exclus possédât quelque autorité. C'est dans les services de l'État, dans l'ordre administratif, dans la judicature, que le parti libéral se recrute de quelques-uns de ses orateurs les plus éclairés et les plus indépendants. Sur ce point M. de Bismarck céda ; mais il fut intraitable sur la question d'un traitement à allouer aux députés. Point d'indemnité, ce fut son premier et son dernier mot. Il semble pourtant que, dans les grands pays, défrayer et indemniser les représentants du peuple soit un corollaire indispensable du suffrage universel. C'est peut-être pour cette raison même que M. de Bismarck ne céda point. Il consent à coqueter avec la démocratie, mais cela ne va pas jusqu'au mariage, et, quand il lui tait

des concessions, il a soin de lui demander des sûretés.

Deux points tenaient particulièrement au cœur des libéraux. Notre chère constitution prussienne, si défectueuse qu'elle soit, disaient-ils, renferme un article 44, qui porte que le pouvoir exécutif s'exerce par l'organe d'un ministère, et que ce ministère est responsable. C'est une garantie à laquelle nous ne pouvons renoncer. Dans votre projet, la responsabilité n'est nulle part; du haut en bas, il ne s'y trouve pas un agent qui soit appelé à répondre de ses actions. Il est vrai que vous nous faites la grâce d'accepter un amendement proposé par nous, en vertu duquel le chancelier fédéral endosse la responsabilité de toutes les mesures décrétées par le président de la confédération. Concession insuffisante, responsabilité illusoire! Qu'est-ce que le chancelier? Le factotum de la confédération. Qui répond de tout ne répond de rien. Ajoutez à votre projet l'article que voici : Le pouvoir exécutif appartient au roi de Prusse, qui l'exerce par l'entremise d'un conseil de ministres responsables. — M. de Bismarck avait sa réponse prête. Aux conservateurs qui, à l'instar d'Oldenbourg, demandaient l'établissement d'une chambre haute, il avait répliqué : Mais vous l'avez déjà, cette chambre haute; c'est le *Bundesrath*. Aux

libéraux qui demandaient un ministère responsable, il ripostait : Un ministère? Vous en avez un, c'est le *Bundesrath*, dont les commissions permanentes sont autant de ministres impersonnels. — En vérité, le *Bundesrath* est le maître Jacques de la confédération ; selon qu'il ôte ou qu'il met sa casaque, il est ceci ou cela.

— Soit, reprenaient les libéraux. Le *Bundesrath* est, si vous le voulez, une collection de ministères ; mais ces ministres ne sont pas responsables, et ce n'est pas notre affaire. Aussi bien de quoi répondraient-ils? De leur signature? Ils ne signent rien. Ces entités politiques ne sont pas des personnes, n'ont pas de visage, et c'est à peine si elles ont un nom. — J'en conviens, répliquait M. de Bismarck, mais que voulez-vous? Est-il rigoureusement nécessaire qu'un ministre soit responsable ? — Et il recourait à des arguments qu'il a répétés le 16 avril 1869, sous une forme plus heureuse encore et plus piquante, en réfutant M. Twesten et le comte de Münster, qui avaient essayé sans plus de succès de remettre sur le tapis cette grosse question. — Vous alléguez, leur disait-il, que ma responsabilité est trop étendue pour être effective. Croyez-vous par hasard qu'il y ait au monde un seul ministre qui soit au fait de tout ce qui se passe dans son département? J'estimerais bien heureux et bien

inoccupé celui qui aurait le temps de lire le quart des pièces qu'il doit signer. Gardez vos ministères collectifs. Quant à moi, ne me prenez pas pour un ministre. Je suis le fondé de pouvoir de la présidence, et en cette qualité je signe; aussi je réponds de tout. — Après cela, il alléguait que ce ministère responsable nommé par le président serait une atteinte portée aux prérogatives du *Bundesrath*, un acheminement à l'unitarisme, et il plaidait chaleureusement la cause des États confédérés, rappelant qu'on était lié avec eux par des traités dont on devait respecter l'esprit et la lettre. Et le télégraphe s'empressait d'annoncer à l'Europe que le chancelier fédéral était un chaud partisan du principe fédératif, qu'il était prêt à le défendre de la griffe et du bec contre les empiétements des unitaires prussiens. Le télégraphe aurait dû ajouter que, l'instant d'après, M. de Bismarck avait laissé voir ses cartes, donné ses vraies raisons. — Messieurs, quiconque a été dans un ministère ou s'est trouvé à la tête d'un conseil de ministres et a dû prendre des résolutions sous sa propre responsabilité ne craint point cette responsabilité, mais il redoute la tâche de persuader à sept personnes qu'il a raison de vouloir ce qu'il veut. C'est un bien autre labeur que celui de gouverner un État. Tous les membres d'un conseil de minis-

tres ont leurs fermes et loyales convictions; chacun d'eux est entouré d'une nuée de conseillers, qui de même ont leurs convictions, et le président du conseil, s'il en a le temps, doit se donner la peine de convaincre chacun de ces conseillers qui ont l'oreille de chacun de ses collègues. Quel métier! — Puis, se découvrant tout à fait : — Non, vous ne me rendriez point ma besogne plus facile en m'adjoignant un conseil de ministres, et, si vous voulez trouver un chancelier qui consente à accepter des collègues, cherchez ailleurs. Je me fonde sur mon droit constitutionnel. J'ai accepté l'office tel qu'il est défini dans la constitution. Le jour où j'aurais un collègue, ce collègue serait mon successeur. — Voilà qui s'appelle combattre la visière levée et laisser voir dans ses yeux et dans son cœur. Ces aveux hautains, cette candeur superbe de M. de Bismarck orateur parlementaire, font un singulier contraste avec ses tortuosités diplomatiques. Il y a en lui « du divers et de l'ondoyant », une âme étoffée qui varie ses attitudes, et il faut convenir que cet homme est plus qu'un personnage, que c'est une figure.

Sur un autre point d'égale importance, les revendications des libéraux ne furent pas plus heureuses. La seule garantie efficace que pût posséder le *Reichstag* était le vote annuel du

budget militaire. On ne le savait que trop en haut lieu, et le projet y avait pourvu par de prévoyantes dispositions, qu'une volonté souveraine protégeait contre les réclamations des mécontents. En tout ce qui regarde son armée, la royauté prussienne a les jalousies. l'âpre inquiétude d'un propriétaire qui ne saurait admettre qu'on touche à son bien. D'une part, on avait fixé le chiffre de présence en temps de paix à un pour cent de la population ; d'autre part, on avait stipulé que les États confédérés verseraient annuellement dans la caisse présidentielle 225 thalers par tête de soldat sous les drapeaux. On déterminait ainsi une fois pour toutes et l'effectif et la dépense : hommes, argent, le budget militaire tout entier était réglé d'avance, et ne devait être porté que pour la forme à la connaissance du parlement.

Cette fois les libéraux s'insurgèrent; ils se plaignirent que leurs maîtres passaient la mesure, qu'on les traitait à la turque, qu'après toutes les concessions qu'ils avaient faites, c'était abuser d'eux, les travestir en personnages de comédie. Cependant leurs prétentions étaient modestes, ils ne demandaient qu'à partager le différend. Ils acceptaient les dispositions du projet comme un provisoire et renonçaient à leur droit de budget jusqu'au 31 décembre 1871.

Passé ce terme, ils entendaient rentrer en possession. Leur amendement fut voté. Quelques jours plus tard, M. de Bismarck vint déclarer que les gouvernements le rejetaient, qu'ils ne pouvaient céder, qu'ils ne céderaient pas, — car tour à tour M. de Bismarck a des collègues ou il n'en a point, il dit : Je veux, ou : Nous voulons; c'est une affaire de circonstances. — Les libéraux s'étaient trop engagés, ils avaient mis trop fièrement flamberge au vent pour qu'ils pussent se rendre sans conditions. On capitula. Ville qui capitule, ville rendue. On chercha péniblement les termes d'une transaction, et on finit par en trouver qui semblaient dire quelque chose et qui ne disaient rien. A l'article qui fixait l'effectif sur le pied de paix on ajouta ces mots : « A dater du 31 décembre 1871, ce chiffre sera déterminé par voie législative. » Qu'est-ce à dire? Vous ferez une loi? Vous la proposerez; mais sera-t-elle acceptée par la majorité du conseil des gouvernements, ou, pour être plus exact, sera-t-elle votée par le président, dont la voix est prépondérante dans toutes les questions militaires, si elle se prononce pour la conservation de ce qui existe? Le bon billet qu'a le parlement! Passe encore si la question d'argent avait été entièrement réservée. Le président n'est pas en peine à cet égard, les fonds ne lui manqueront

pas. L'article 62 amendé porte que les États verseront annuellement dans la caisse fédérale 225 thalers par homme jusqu'au 31 décembre 1871, qu'à partir de cette époque, ces cotes continueront d'être acquittées jusqu'à ce que le chiffre de l'effectif ait été modifié par une loi. La répartition du montant sera réglée par la loi du budget; mais l'article ajoute que, dans la fixation du budget des dépenses militaires, on prendra pour base l'organisation de l'armée telle qu'elle se trouve légalement établie dans la constitution, — termes louches, équivoques, que les deux parties pouvaient accepter, chacune les interprétant à sa façon. Qui vivra verra. Peut-être en l'an de grâce 1872 la question militaire suscitera-t-elle un conflit dans la confédération de l'Allemagne du nord. Voilà ce qu'ont gagné les libéraux : ils ont ajouté à la constitution un cas de conflit; après tout, c'est bien quelque chose.

Les vrais libéraux avaient le cœur serré; ils eurent peine à boire jusqu'à la lie l'amertume de ce calice. Dans la chambre des députés prussiens, il se trouva une minorité de 93 voix contre 227 pour voter en seconde lecture contre le projet. Oui, les vrais libéraux étaient décidément plus chagrinés que contents; ils comparaient avec une mélancolie croissante ce qu'on leur donnait

et ce qu'on leur prenait. Pantagruel ne leur paraissait plus si joli, ils regrettaient amèrement Badebec. Mais depuis lors le Pantagruel allemand a grandi, on peut déjà deviner à quelle fin on l'a mis au monde et ce qu'il adviendra de lui.

IV

Une constitution faite pour un homme ! Le mot est juste ; il le serait davantage encore si l'on disait : pour un homme et pour une idée.

La constitution fédérale a trouvé en Allemagne des admirateurs et des détracteurs. L'un de ces derniers la traitait, si nous ne nous trompons, de monstre politique, déclarant qu'elle ne durera point, que celui qui l'a imaginée et fabriquée sait très-bien ce qu'il veut, mais qu'il ne s'arrête pas longtemps à choisir ses moyens, que les plus courts chemins lui paraissent les meilleurs, que les fondrières l'inquiètent peu, que cependant on y reste quelquefois. Nous ignorons si M. de Bismarck a jamais lu *Télémaque*. Il pourrait répondre : « On est trop heureux de n'être trompé que dans des choses médiocres ; les grandes ne laissent pas de s'acheminer, et c'est

la seule chose dont un grand homme doit être en peine. »

Une confusion systématique des pouvoirs, des compétences mal délimitées, des attributions mal définies, une confédération où les questions décisives sont résolues par un seul, une chambre haute qui n'est pas une chambre, des ministères qui n'en sont pas, une assemblée élue par le suffrage universel, qui a toutes les prérogatives d'un parlement et qui est dans l'impossibilité de s'en servir, un chancelier qui répond de la politique étrangère, des finances, de l'administration militaire, des affaires intérieures du *Bund*, et qui ne répond de rien parce qu'il répond de tout, enfin un président qui tour à tour est chef de la confédération et roi de Prusse, sans qu'il soit possible de savoir où finit le roi, où commence le président, que d'anomalies ! que d'énormités[1] ! Tous ces rouages s'engrènent mal les uns dans les autres, beaucoup de forces se perdent en frot-

1. Il est quelquefois utile à la politique prussienne de ne pas savoir où finit le roi de Prusse, où commence le président. Quand Juarez, par l'entremise du ministre des États Unis, négocia pour se faire reconnaître à Berlin, le roi Guillaume eut des scrupules. Il alléguait qu'il avait reconnu l'empereur Maximilien, qu'il ne pouvait se dédire. M. de Bismarck lui représenta qu'il avait reconnu Maximilien en sa qualité de roi de Prusse, qu'il reconnaîtrait Juarez en sa qualité de président de la confédération du nord, ce qui conciliait tout. Cette juste observation leva les scrupules royaux.

tements; la machine s'arrêterait à tout coup, si le mécanicien qui l'a faite, qui en connaît le secret, n'était là pour la surveiller, pour la remonter, pour la faire aller au doigt et à l'œil. — C'est trop peu dire : cet homme universel et nécessaire en est à la fois le grand ressort et le balancier, le puissant moteur et le souverain modérateur. Grâce à lui, elle marche et travaille; qu'il vienne à disparaître, la voilà détraquée.

Le plus grand défaut de cette constitution, c'est qu'elle repose sur des consentements tacites qu'un homme seul pouvait obtenir, que seul il peut imposer. Croit-on, par exemple, que le ministère prussien consentirait à se laisser médiatiser par un autre chancelier que M. de Bismarck? Croit-on que le roi Guillaume.....Qu'allons-nous dire? En vérité, nous côtoyons des abîmes. M. de Bismarck déclarait, en 1869, au *Reichstag*, que le chancelier n'était qu'un agent de la présidence chargé de répondre de tous ses actes, et pourtant il préside le *Bundesrath*, où le président de la confédération, en sa qualité de roi de Prusse, a 17 voix sur 43. Le roi Guillaume ne représente qu'une fraction de ce grand conseil des gouvernements, le chancelier représente ce conseil tout entier. Depuis quand la partie est-elle plus grande que le tout? Dans cette même séance, il vint à M. de Bismarck une idée étrange.

Se rappelant l'ancienne constitution des Provinces-Unies, il s'avisa de dire : « Messieurs, mes souvenirs ne sont pas assez précis pour que je puisse vous expliquer le mécanisme de cette institution, qui a une si grande analogie avec la nôtre. Je ne sais pas au juste si le chancelier des Provinces-Unies, qui portait le nom de grand-pensionnaire, était environné d'un conseil de ministres, ou s'il n'avait à ses côtés que la maison d'Orange, je veux dire le généralissime ou le stathouder chargé du département de la guerre. » Un stathouder ! un grand pensionnaire ! deux statues sur deux piédestaux ! Périlleux rapprochement ! Un tel breuvage ne semblerait-il pas trop amer au roi Guillaume, si les mains qui le lui présentent n'avaient commencé au préalable par lui donner cinq provinces ? Il est vrai que la chancellerie a des charges que ne surpassent point ses honneurs. Qui porterait ce fardeau, si les épaules fatiguées de M. de Bismarck le refusaient ? Sans compter le reste, il a deux parlements, quatre chambres à gouverner, et des chambres chicaneuses : qui ne peut faire la grande guerre fait la guerre de chicane. Sans contredit, l'idée est ingénieuse de multiplier les parlements pour les affaiblir les uns par les autres ; encore faut-il leur parler, à ces parlements, comme si on les prenait au sérieux. Que

de forces dépensées en explications ! La constitution devrait stipuler que non-seulement le chancelier est tenu d'être un homme de génie, mais que cet homme de génie est tenu de se porter toujours bien. Hélas ! M. de Bismarck s'est usé à sa tâche, il n'a plus qu'une santé intermittente, et, dès qu'il se permet d'être malade, il y a crise. Il a été obligé de se démettre provisoirement de la présidence du conseil des ministres. Le moyen de le remplacer ? Si cette démission devenait définitive, les affaires étrangères ayant passé à la confédération, M. de Bismarck ne serait plus rien dans le ministère prussien, lequel donne leurs instructions aux commissaires qui représentent la Prusse dans le *Bundesrath*. Partant, il n'aurait plus barre sur ces commissaires, désormais endoctrinés par d'autres que lui. Grave amoindrissement de la chancellerie, atteinte portée au principe de l'institution[1] ! C'est ainsi que M. de Bismarck ne peut être souffrant sans que sa confédération soit malade aussi. Il a dû rêver à cela dans ses solitudes de Varzin, dans ses forêts de haute futaie. Il en a

1. L'honorable M. Delbrück, président de la chancellerie fédérale, siégera désormais dans le ministère prussien avec le titre de ministre sans portefeuille. Il y sera l'homme de son chef, M. de Bismarck ; mais ce n'est encore qu'un palliatif. Reste à trouver le remède.

sans doute rapporté quelque expédient, quelque combinaison, quelque projet de réforme constitutionnelle. Tout semble l'annoncer, et surtout cette inquiétude sourde qui depuis quelques mois se répand de proche en proche dans les petits États confédérés. Ils savent que les changements qui se feront ne sont pas ceux qu'ils désirent, mais plutôt ceux qu'ils redoutent. Le pigeonnier tremblant, effaré, sent vaguement planer au-dessus de lui, comme un invisible et redoutable épervier, une idée de M. de Bismarck.

Que la constitution fédérale de l'Allemagne du nord présente certains vices de conformation qui, plus sensibles d'année en année, finiront par compromettre son existence, M. de Bismarck serait le premier à le confesser; bien naïf qui croirait l'humilier en lui représentant que son œuvre n'est pas née viable, ou que du moins elle vivra peu. Il serait désolé qu'il en fût autrement, que sa création s'éternisât. Il lui a tracé lui-même d'avance ses destins, ses transformations; l'histoire de cette métamorphose est écrite dans sa pensée.

Non, M. de Bismarck n'a jamais aspiré à la gloire des Solon ni des Numa. Il fait le métier de législateur en diplomate, en ministre des affaires étrangères. Il disait au premier *Reichstag :* « Ce projet que je vous apporte, fruit pénible de mes

élaborations, appelez-le constitution ou de tel autre nom qu'il vous plaira, cela ne fait rien à l'affaire. Je vous affirme seulement que, si vous l'acceptez, nous cheminerons ensemble sur une grande route qui nous conduira infailliblement au but. » Il disait encore : « On me reproche d'être avant tout ministre des affaires étrangères, de n'être que cela. Il est certain que c'est là mon plus cher intérêt, celui dont je m'inspire, et qui me dirige dans toutes mes actions; il n'est pas moins certain que je suis prêt à me frayer un passage à travers tous les obstacles qui m'empêcheraient d'atteindre au but. » Le but! quel but? M. de Bismarck n'avait-il à cœur que de satisfaire ses convoitises personnelles, son goût de primer et quelquefois d'opprimer? Prétendait-il simplement mettre les affaires étrangères et lui-même sur le pavois, s'assurer l'absolue liberté de ses mouvements, se dispenser désormais de la peine de convertir ses collègues et n'être plus obligé de convaincre qu'un homme qui d'avance est convaincu? A Dieu ne plaise que nous fassions du chancelier de la confédération un ambitieux d'honneurs, occupé de procurer à ses prétentions leurs grandes et leurs petites commodités! M. de Bismarck ne s'oublie point; mais, défauts et qualités, il se donne tout entier à son idée. Depuis le grand Frédéric, la Prusse n'a pas eu de servi-

teur plus héroïque et plus dévoué; tout lui est instrument, mais il se considère lui-même comme l'instrument, comme l'outil prédestiné des ambitions de son pays. Qu'est-ce donc que cette informe constitution, qui vivra ce qu'elle pourra? Un moyen, un engin, une machine à faire des annexions, une machine à fabriquer des Prussiens.

Tous les défauts qu'on peut signaler dans la constitution fédérale sont amplement rachetés par cette admirable combinaison qui partage le pouvoir législatif entre une vraie chambre et une fausse chambre, celle-ci où siégent les gouvernements et qui est un rempart contre les innovations libérales que pourrait proposer et recommander la chambre élective, l'autre nommée par le suffrage universel, formée de Prussiens pour les quatre cinquièmes, et qui est chargée de proposer toutes les extensions de compétence, tous les acheminements au régime unitaire, la suppression graduelle, au profit de la Prusse, de tout ce qui reste aux petits États d'indépendance et de quant à soi. M. de Bismarck a pensé à tout. L'article 9 assure à tout membre du conseil fédéral le droit de paraître dans la chambre élective et d'y soutenir les propositions de son gouvernement, alors même qu'elles auraient été repoussées par la majorité du *Bundesrath*. S'il

arrivait que M. de Bismarck introduisît dans le conseil fédéral un projet de réforme constitutionnel dans le sens unitaire, et que ce projet fût écarté, le chancelier en saisirait la chambre basse, il lui exposerait ses raisons, il organiserait dans cette majorité prussienne une pression parlementaire, à laquelle les petits gouvernements auraient quelque peine à résister. Ainsi le *Bundesrath* est bon pour empêcher certaines choses qui déplaisent au chancelier, le *Reichstag* n'est pas moins bon pour en proposer d'autres qui lui agréent. Dans cette campagne, il pourrait compter sur ce qu'on appelle en Allemagne « le parti ». Dès qu'il s'agit de politique étrangère et de l'agrandissement de la Prusse, il est l'homme des nationaux-libéraux, à la barbe des féodaux et de la chambre des seigneurs, qui en gémissent tout bas, quelquefois tout haut.

Les nationaux-libéraux ne sont point difficiles à vivre. Si on leur faisait quelques petites concessions, ils en feraient de plus grandes. Que ne sont-ils les collègues de M. de Bismarck dans le ministère prussien! Malheureusement le roi a, sur le choix de ses ministres, des idées très-arrêtées; il ne les cherche pas où on les trouve, il se plaît à les trouver où il les cherche. De son côté, M. de Bismarck prend un malin plaisir à se servir des nationaux sans les employer. Ils ont

une qualité précieuse, une étonnante facilité à se consoler de tout; optimistes jusque dans la moelle des os, ils voient le bon côté des choses, même de leurs déconvenues. Un des hommes de grand mérite que compte le parti disait récemment : « Tout pesé, la constitution fédérale a du bon. Les préventions du roi nous mettent dans l'impossibilité de faire arriver quelques-uns de nos chefs dans le ministère; mais on nous fait la gracieuseté de placer dans le *Bundesrath* quelques commissaires qui nous sont presque agréables et presque à moitié libéraux. C'est toujours cela de gagné. » Ce qui leur sourit plus encore, c'est que la confédération du nord leur sert à introduire en Prusse, par voie fédérale, des réformes économiques et civiles que la chambre des seigneurs n'eût jamais acceptées. Ils font d'une pierre deux coups : chacune de ces réformes établit une conformité de plus entre les petits États et la Prusse. Aussi ont-ils adopté cette devise, ce programme, qu'on peut lire aujourd'hui sur leur drapeau : Extension indéfinie de la compétence fédérale. Ils s'en étaient cachés tant qu'ils avaient pu croire que l'Allemagne du midi viendrait à eux; mais ils ne se flattent plus qu'un coup de sympathie, un miracle de la grâce ou je ne sais quels soudains repentirs amèneront prochainement dans leurs filets ces âmes indociles

et réfractaires. Un jour que la France et l'Autriche seront occupées chez elles, on menacera, on ordonnera, et la force dira son dernier mot. En attendant, on peut se dispenser désormais de ménager les petits États du nord. Que la Saxe s'inquiète, que Mecklembourg murmure, les nationaux en seront fort aises. Il est doux à ce parti, composé pourtant d'honnêtes gens, de se revancher sur autrui des mortifications qu'il essuie.

La chambre des députés prussiens vient d'exprimer par deux fois le vœu que la compétence fédérale soit étendue au droit civil. On verra la question se poser dans une prochaine session du *Reichstag*. Ce point gagné, il ne restera plus qu'à transformer en cour civile ce haut tribunal de commerce qu'on a récemment institué, et qui n'était point prévu par la constitution. S'il en faut juger par le langage qu'a tenu dans le parlement prussien le ministre de la justice, les nationaux peuvent compter sur la complicité du gouvernement. Ils espèrent mener lestement cette partie, et, si la victoire couronne leur entreprise, bien habile qui pourra dire dans quelques années en quoi un sujet du prince de Lippe peut différer d'un sujet du roi Guillaume. A la vérité il restera aux Lippois cette consolation de penser qu'ils n'ont pas été annexés, qu'ils se sont annexé la Prusse. — « De quoi vous plaignez-vous? di-

sent en effet les nationaux à leurs confédérés. Nous ne vous imposons pas nos lois ; au contraire, nous voulons nous servir de vous pour nous délivrer des vieilleries de notre *Landrecht*, si cher à notre chambre des seigneurs. Nous profiterons en même temps de cette précieuse occasion pour vous débarrasser de tout ce qui vous fait encore différer de nous. N'écoutez pas les mauvaises langues qui nous accusent de vous *prussifier;* vous ne serez pas des Prussiens, nous médiatiserons la Prusse, nous serons tous des Allemands. Un seul code, une seule bourse, un seul cœur ! » Médiatiser la Prusse ! N'était-ce pas le roi Louis XV qui, dans un moment de crise financière, reprochait à un de ses gentilshommes de ne pas faire à l'État le sacrifice de sa vaisselle ? « J'ai envoyé la mienne à l'hôtel des monnaies, lui disait-il. — Sire, repartit le gentilhomme, quand Notre-Seigneur mourut, il était bien sûr qu'il ressusciterait le troisième jour. »

Mais, dira-t-on, le *Bundesrath* n'est-il pas là pour s'opposer à ces extensions de compétence à la faveur desquelles on se propose de transformer la confédération du nord en empire unitaire et les petits États en provinces prussiennes ? Les petits gouvernements siégent tous dans le conseil fédéral, et matériellement ils y ont la majorité. Quelque puissant que soit sur eux

l'ascendant de la Prusse, si un projet leur était présenté qui mît en question leur existence, ils se coaliseraient tous contre l'ennemi commun. Au surplus, il y a un article 78 qui déclare formellement que tout projet de changement constitutionnel doit réunir les deux tiers des voix dans le *Bundesrath*, article dont sans doute on comptait se servir pour déjouer les projets parlementaires des libéraux, et qui pourrait bien se retourner contre ceux qui l'ont inventé.

La Prusse a pensé et paré à tout, la plupart de ses confédérés sont désormais à sa merci et hors d'état de résister à ses fantaisies. « Sauf les cas imprévus, nous disait un diplomate, c'est le caractère de la politique prussienne de ne dévaliser personne. Elle se contente de vous enlever un à un tous les boutons de votre habit, et, quand il ne peut plus vous servir, elle vous en soulage. » Le roi Guillaume déclarait, en clôturant le premier *Reichstag*, que le pouvoir central avait été suffisamment nanti par la constitution, qu'il n'avait plus rien à réclamer. Cependant le pouvoir central ne s'est point contenté de la part de lion que lui faisait le pacte fédéral. Il n'a pas suffi à la Prusse d'avoir à sa nomination tous les employés du *Bund* et de clouer ses aigles à la porte de tous les bureaux de poste de ses confédérés ; elle a profité des em-

barras financiers que leur causait l'introduction dans leurs États du système militaire prussien pour obtenir d'eux de nouvelles concessions, pour les dépouiller encore de quelques-uns de leurs droits de souveraineté. La Saxe royale a éventé le piége, elle s'est empressée de se mettre en règle, de remplir toutes ses prestations constitutionnelles, moyennant quoi son armée forme un corps à part, organisé sans doute à la prussienne et inspecté chaque année par le roi de Prusse, mais dont le commandant en chef est seul nommé par celui-ci. Grâce à Dieu, le roi de Saxe possède encore le droit de nommer ses officiers; il choisit aussi ses généraux, la ratification du suzerain réservée. Brunswick, Hesse-Darmstadt et Mecklembourg se mirent aussi en mesure; on n'eut rien à leur réclamer au delà de ce qu'exige la constitution[1].

Il en fut autrement pour les autres États; ils se voyaient dans l'impossibilité de fournir leur quote-part. C'est sur quoi l'on avait compté. La Prusse s'empressa de les rassurer. De quoi s'inquiétaient-ils? Elle ne voulait la mort de personne. Saxe-Weimar ne pouvait payer sa cote de

1. Plus tard, le grand-duc de Mecklembourg a conclu à son tour avec la Prusse une convention militaire par laquelle il renonce à quelques-uns des droits que lui laissait la constitution.

225 thalers par tête de soldat. On lui fit remise d'une partie de la somme, on l'autorisa à ne verser pendant sept ans dans la caisse fédérale que 162 thalers; mais elle dut signer une convention par laquelle elle s'engageait à laisser aux Prussiens le soin d'organiser sa landwehr et de faire eux-mêmes le recrutement de ses soldats. Elle s'engageait aussi à considérer tous ses officiers comme appartenant à l'armée prussienne et à charger le roi Guillaume de les nommer, de les avancer, de régler les permutations et d'exercer le droit de grâce. Elle devait adopter encore pour ses troupes l'uniforme prussien; on lui laissa toutefois le droit de déterminer la coupe et la couleur de ses cocardes. A cette convention, passée entre Berlin et Weimar, accédèrent par nécessité tous les États thuringiens, les trois autres petites Saxes, les deux principautés de Reuss et celle de Schwarzbourg-Rudolstadt. Avec d'autres gouvernements, Oldenbourg, les deux Lippes, les villes hanséatiques, on conclut d'autres conventions plus nettes et plus concises : on incorpora tout simplement leurs troupes dans l'armée prussienne. Hambourg n'a plus de soldats; mais deux bataillons prussiens tiennent garnison dans ses murs. Hormis les États qui ont pu faire face à leurs obligations, d'un bout à l'autre du territoire fédéral le roi de Prusse est chez lui,

et c'est à savoir si ses confédérés sont encore chez eux. Qu'est-ce qu'un souverain qui a perdu jusqu'au droit de nommer l'officier du poste qui monte la garde à la porte de son palais? Ce factionnaire qui passe, c'est la Prusse; ces tambours qui battent aux champs, c'est encore la Prusse, la cocarde exceptée. Et à qui donc appartient le palais lui-même? « Notre prince n'en est que le locataire, se disent tout bas les peuples. Le propriétaire, c'est l'autre, celui qui est à Berlin, celui qui a les bras si longs, que sans sortir de chez lui il expédie nos lettres et nos dépêches, celui qui nous recrute, nous habille à ses couleurs et nous fait grâce, celui qui nous prête de l'argent que nous lui rendrons, et à qui nous prêtons en retour un serment d'obéissance qu'il ne nous rendra jamais. »

Les petits princes du nord connaissent trop le monde et la Prusse pour conserver la moindre illusion; ils savent ce qui les attend, et qu'ils n'existent plus que par intérim. Nous ne parlons pas de Brunswick, dont le sort est depuis longtemps écrit dans les étoiles. Il n'a pas d'héritier direct, son bien doit passer à ses agnats du Hanovre; mais qui détient aujourd'hui le Hanovre? Elle est perdue pour les Guelfes, la ville gothique que fonda Bruno, que l'Ocker enlace de ses bras, qui se glorifie de son *Collegium Carolinum* et

de son dôme, bâti par Henri le Lion. L'héritier de Berlin attend, et déjà il conteste au possesseur de Brunswick la faculté d'aliéner ses chemins de fer; d'avance il s'arroge un droit de contrôle sur tous les effets de la succession; il apposerait volontiers les scellés aux armoires. Le duc de Brunswick doit se le tenir pour dit. Le sait-il assez? Le roi Guillaume lui a témoigné cette année son royal déplaisir en refusant d'aller chasser chez lui. Et que sert, après tout, d'avoir des héritiers? Ni la veuve ni les orphelins n'attendriront l'inexorable destin. Assiégés des plus sombres pressentiments, les petits princes s'occupent de mettre en ordre leurs affaires. Ils n'entendent pas que, quand sonnera l'heure de la grande expropriation, l'événement les prenne au dépourvu. On vivait tellement en famille dans ces petits États, où régnait un laisser-aller patriarcal, que tout, pour ainsi dire, y était en commun, domaine de l'État, domaine de la couronne, domaine privé. Depuis 1866, on s'est hâté de débrouiller, de régler cette question du domaine, question de savoir ce qui doit revenir à la Prusse, ce qu'on pourra sauver pour vivre à son aise sans trop regretter sa couronne.

Dans tous ces arrangements les appréhensions se trahissent par des paroles significatives, qui

renferment des abîmes de mélancolie. En proposant à sa diète une loi sur le domaine, le duc d'Anhalt déclare qu'elle est rendue nécessaire « par les dangers possibles de l'avenir. » Schaumbourg-Lippe ajoute, comme apostille, à un des articles de sa Constitution ces mots : « aussi longtemps que la principauté sera régie comme État indépendant par la maison régnante. » Plus explicite encore est la convention qu'ont passée ensemble le duc de Saxe-Meiningen et ses États conformément à une décision de la cour d'appel de Dresde. « Si le gouvernement de ce pays, y est-il dit, tombe aux mains d'un héritier qui ne soit pas un ayant droit à la succession de la fortune domaniale, la famille ducale recevra vingt fois le montant de sa liste civile en propriété privée, dont les deux tiers en biens-fonds, l'autre tiers en espèces; le reste sera bien d'État. » C'est ainsi que dans une partie de l'Allemagne du nord on entend comme un bruit sourd de départ et de déménagement, ce bruit qui ne ressemble à rien, des allées et des venues, des consultations sur ce qu'on emportera, sur ce qu'on laissera, des buffets qu'on vide, des malles qu'on remplit, et tout à l'heure le piétinement et les grelots des chevaux.

Parmi les vingt-deux États dont se compose la Confédération du nord, il en est un où le démé-

nagement est chose faite, consommée. Curieuse histoire, grand exemple de sage philosophie donné par un prince qui a préféré devancer les temps, parce qu'il estime que la peur du mal est pire que le mal.

La principauté de Waldeck, à laquelle est adjoint le comté de Pyrmont, est une des plus charmantes contrées de l'Allemagne du nord. Enclavée dans la Westphalie et dans la Hesse-Électorale, arrosée par l'Éder et la Diemel, affluents de la Fulda et du Weser, elle offre un agréable mélange de montagnes et de plaines, de prairies et de forêts. Elle a 20 milles carrés et 60 000 âmes, en général des âmes honnêtes et laborieuses, presque toutes évangéliques et plus riches que bien d'autres en connaissances primaires, les écoles de Waldeck tenant leur rang parmi les meilleures de l'Allemagne. Ce petit pays a ses richesses; sans parler de son bétail, il produit du cuivre, du fer, du plomb et même de l'or; il a produit aussi de célèbres capitaines et un illustre diplomate, qui fut longtemps le conseiller, le bras droit du grand électeur[1]. Waldeck, divisé en trois districts, avait une voix

1. L'histoire du comte de Waldeck vient d'être racontée dans un livre savant et curieux qui fait bien connaître les origines de la grandeur prussienne : *Graf Georg Friedrich von Waldeck, ein preussischer Staatsmann im* 17 *ten. Jahrhundert*, von B. Erdmannsdörffer. Berlin, 1869.

dans les séances plénières de la diète de Francfort. La maison qui le gouverne fait remonter, dit-on, ses origines jusqu'à Witikind, l'illustre vaincu de Detmold. Le prince George-Victor succédait à son père en 1845; il gouverna d'abord sous la tutelle de sa mère, la princesse Emma. En 1853, il épousa une princesse de Nassau. En 1866, il fit un autre mariage, un mariage forcé, moins heureux que le premier : il dut épouser la Prusse, lui vingt et unième, et, comme on ne l'épouse pas sans lui apporter un douaire, il se trouva fort empêché. Malgré sa mine d'or, la charmante principauté avait plus de dettes que de revenus; on allait cependant, mais à peine parvenait-on à joindre les deux bouts. Or le douaire que réclamait la Prusse montait à 132 000 thalers de dépense militaire annuelle. Augmenter les impôts, on n'y pouvait songer; bon an mal an, les propriétaires de biens-fonds payaient déjà, y compris les contributions de commune et de district, le 30 pour 100 de leur revenu. Aussi, quand le prince George-Victor soumit la nouvelle constitution fédérale à la ratification de sa diète, elle fut rejetée à l'unanimité des voix moins une. Les députés déclarèrent que la situation financière de la principauté, qui jusqu'alors permettait à peine de fournir aux besoins les plus pressants de l'État, rendait impossible aucun surplus

de dépenses, qu'il fallait à tout prix s'entendre avec la Prusse, en obtenir un dégrèvement.

Le prince ne se le fit pas dire deux fois. Le gouvernement prussien accueillit ses ouvertures avec une cordialité, une bienveillance toutes paternelles. « Pourquoi vous mettre martel en tête? lui fut-il répondu. Nous sommes gens de bon secours et de bon conseil, et qui n'avons pas l'habitude de laisser nos amis dans l'embarras. Vous savez que nous faisons tout ce qui concerne notre état et même l'état des autres. Nous épargnons à plusieurs de vos voisins la peine de recruter eux-mêmes leurs soldats, de choisir leurs officiers. Par amitié pour vous, nous ferons en votre faveur plus encore. Nous allons prendre à forfait l'administration de Waldeck, et vous nous céderez tous les pouvoirs qui vous ont été conférés par votre petite constitution, que nous respectons infiniment, constitutionnels jusque dans l'âme, comme vous savez. Seulement nous nous permettrons de réorganiser vos services publics, vos tribunaux, et dorénavant tous vos fonctionnaires seront des sujets prussiens, qui nous prêteront le serment d'obéissance. Pour occuper vos loisirs, nous vous laisserons en propriété privée votre consistoire, que vous gouvernerez comme vous l'entendrez, à la seule condition de pourvoir de vos deniers à ses petites dépenses, et, si la

fantaisie nous vient de remanier votre constitution, nous vous promettons de vous en toucher un mot. Quant au reste, ce sera l'affaire d'un directeur que nous vous enverrons de Berlin, homme de propos civil et de douces manières.

Son abord n'aura rien, je crois, qui vous déplaise ;
Il viendra pour un fait dont vous serez bien aise.

Il concentrera sur sa tête toutes les responsabilités ministérielles inscrites dans votre petite charte. Les responsabilités illimitées ne nous ont jamais fait peur, nous ne déclinons que les autres. »

Ce qui se passa dans le cœur du prince, nous renonçons à le deviner. Ce que pensèrent ses sujets appartient à l'histoire. Ce fut le 9 septembre 1867 que le projet de convention fut présenté à la diète de Waldeck. Les députés, tout ahuris, s'entre-regardaient. Ils pesaient le pour et le contre; comme tous les irrésolus, ils cherchaient à gagner du temps. Le 15 septembre, ils se prorogèrent. Le prince, à qui ces atermoiements déplaisaient, fit ses paquets sans attendre leur décision, et partit avec sa famille pour l'Italie. Il s'en allait rêver parmi les orangers à la différence qu'il peut y avoir entre un confédéré de la Prusse et un annexé, à l'étrange situation d'un souverain qui n'a plus qu'un consistoire à gouverner.

Ses sujets ne savaient quel parti prendre, à quel saint se vouer. La Prusse voulut les aider à se décider : quelques jours plus tard, un bataillon prussien entrait, enseignes déployées, dans leur petite capitale, Arolsen, bourg de de 2000 habitants, célèbre par sa collection d'antiquités herculanéennes et pompéiennes, — célèbre aussi pour avoir donné le jour au grand sculpteur Rauch, au grand peintre Kaulbach ; — en Allemagne, les petits endroits produisent souvent de grandes choses. — C'est un argument bien décisif qu'un bataillon prussien. La convention fut votée par la diète en première lecture par treize voix contre une, au second tour par douze voix contre trois, et on vota en bloc, par-dessus le marché, tous les articles d'une convention militaire qui mettait Waldeck sur le pied des deux Lippes et des villes hanséatiques : incorporation simple et nette de son contingent dans l'armée prussienne. Le 29 octobre 1868, le directeur envoyé de Berlin, M. de Flottwell, ouvrait une nouvelle session de la diète au nom de Sa Majesté le roi de Prusse, et le 31 décembre de la même année ce même M. de Flottwell était nommé plénipotentiaire de Waldeck dans le *Bundesrath*, ce qui procurait à la Prusse une dix-huitième voix en attendant les autres. Voilà l'histoire de Waldeck.

L'on dit et l'on répète que les affaires allemandes sont au *statu quo*. Cela est vrai du Midi de l'Allemagne et de la question du Mein; mais au Nord les choses marchent et marchent vite. On est impatient d'achever son œuvre, de réaliser des desseins savamment conçus et machinés; on a hâte de pouvoir dire : Notre pseudo-confédération n'est plus qu'une ombre, elle a vécu, et la Prusse s'est agrandie de vingt et un petits États allemands. Avertis par les journaux et les clameurs du « parti, » ces petits États croient s'apercevoir depuis quelque temps que les sacrifices de souveraineté qu'on leur imposa en 1866, et que le roi Guillaume lui-même déclarait suffisants, n'étaient que le commencement de leur dépossession, que la Prusse a voulu faire après Sadowa deux espèces d'annexions, les unes directes et à ciel découvert, qui lui ont procuré quatre millions et demi de nouveaux sujets, les autres indirectes et clandestines, qui lui en procureront près de six millions. Ils se doutent que ce qu'ils ont gardé leur sera chaque jour plus âprement disputé, que les garanties qu'on leur a données ne valent pas le papier où elles furent écrites, et que, selon les fortes expressions d'un publiciste allemand, la constitution fédérale est, dans la pensée de ses

auteurs, la révolution de 1866 en permanence[1].

C'est un des grands principes de M. de Bismarck qu'il faut toujours faire des traités séparés, parce que des conditions communes créent des intérêts et des griefs communs, qui tôt ou tard se coalisent. Il a conclu avec ses confédérés des conventions différentes et habilement graduées, afin que la dissemblance de leurs fortunes les empêchât de jamais s'unir. L'homme qui a perdu trois boutons tient encore à son habit; celui qui les a tous perdus est disposé à jeter sa défroque aux orties. Nombre des États du Nord ont essuyé des pertes trop graves et trop irréparables pour être fort

1. Voir dans la *Gazette d'Augsbourg* du 18 décembre 1869 un article intitulé : *Die Fortschritte zum Einheitsstaat* L'auteur commence par rappeler la déclaration que prononça le roi Guillaume en clôturant le premier *Reichstag*. « C'était en 1867, ajoute-t-il; nous écrivons en 1869, et nous demandons ce que vaut encore cette parole royale. » Il énumère à ce sujet les usurpations de pouvoir déjà consommées, celles qui se préparent, les plans de campagne des nationaux libéraux, la demi-promesse que leur a faite le ministre de la justice touchant la transformation du tribunal de commerce fédéral en cour de justice. L'article se termine par ces mots : « Le roi Guillaume ne peut se dissimuler qu'il s'agit ici d'une affaire européenne. Les États voisins ne savent que trop qu'ils ont reconnu la confédération du Nord à titre d'association d'États autonomes, et que cette association n'existe plus dès que ces États ne sont plus autonomes que de nom. On sait, hors d'Allemagne comme ici, que des œufs vidés ne sont plus des œufs. »

attachés à ce qui leur reste; ils s'abandonnent, ils se résignent aux exigences croissantes, aux décisions hautaines de leurs suzerains, — et sur quoi s'appuieraient-ils pour leur résister? — Il en est d'autres qui n'ont pas encore renoncé à tout, qui s'opposeront résolûment à ces dangereuses extensions de compétence fédérale par lesquelles un gouvernement heureux, assisté d'un parti qui a besoin de consolations, achèverait de les dépouiller. Or voici le point : la confédération repose sur un contrat. Pour éviter les hasards d'une constituante démocratique, on a préféré s'arranger au préalable avec les gouvernements, on leur a donné des signatures qui ne sont pas des promesses sous seing privé, de simples cédules, mais des traités authentiques et en forme. Ils ont consenti à certains sacrifices, en retour desquels on leur a garanti la possession de ce qu'on leur laissait de souveraineté. Leur imposer après coup de nouveaux abandons, c'est les délier de leurs engagements, et ils ont quelque sujet de soutenir que les changements constitutionnels prévus par l'article 78 de la constitution ne sauraient s'entendre de mesures emportant extension de compétence, que cette extension a été d'avance écartée et prohibée par le pacte fédéral attendu que le pouvoir législatif se trouve partagé à titre égal entre le *Bundesrath* et le *Reichstag*,

et que d'après la teneur de l'article 23, le *Reichstag* n'a le droit de proposer des lois que dans les limites de la compétence du *Bund*. En tant que loi commune, disent-ils, la constitution peut être modifiée; en tant que contrat, elle ne saurait l'être que moyennant le consentement de outes les parties contractantes. Déjà la Saxe a éprouvé le besoin de sauvegarder son droit contre les menées qu'elles pressent, contre les prétentions des nationaux, qui semblent avoir juré qu'ils rapporteraient de leur prochaine campagne parlementaire quelques-uns de ces trophées dont la Prusse s'applaudit, et que la liberté déplore. Le roi Jean a déclaré, en ouvrant ses chambres, qu'il serait attentif à préserver son peuple de nouveaux empiétements, et son peuple lui a répondu par une voix autorisée qu'il entendait remplir ses engagements envers ses confédérés, qu'il entendait aussi rester maître chez lui et ne point livrer les clés de sa maison. Devenir un grand Waldeck! L'ombre de Frédéric le Sage doit se remuer dans son tombeau. La fantaisie des gros bataillons décidera-t-elle encore? Sera-t-il dit que la foi des traités n'est que chimère, qu'il n'est point de recours contre l'empire de la force, qu'elle domine souverainement sur les rois et les peuples, et que le bon droit des petits sera l'éternel jouet des insolences de l'épée? Espérons et

croyons qu'en Prusse le gouvernement sera plus sage et plus scrupuleux que le « parti. » Dieu préserve l'Europe d'apprendre un matin à son réveil que, tandis que la question du Mein continue de dormir, il vient de naître une question de Saxe!

Quelque sort qui l'attende, Dresde, la Florence de l'Allemagne, est triste, et comme pour ajouter à ses mélancolies, son admirable théâtre a brûlé, ce chef-d'œuvre de Semper. Dresde est chagrine, elle est songeuse ; elle se rappelle ce qui fut, elle cherche à deviner ce qui sera. En parcourant ses rues, nous pensions à cette jeune et charmante femme qui, secrètement atteinte d'une affection de poitrine, inquiétait son médecin par ses langueurs, affligeait ses amis par ses longues et muettes rêveries. A quoi rêvez-vous? lui demandait-on. Elle répondait : Je me regrette.

IV

LES ÉTATS ALLEMANDS DU SUD, LES PARTIS ET LES GOUVERNEMENTS.

I

Grandes furent les perplexités, les angoisses des États secondaires de l'Allemagne dans les premiers mois de l'année 1866. Une lutte terrible allait s'engager, et, quelle qu'en fût l'issue, l'Allemagne avait beaucoup à perdre, elle n'avait rien à gagner. A Dresde, à Munich, à Stuttgart, on pouvait dire avec un personnage de Gœthe : « Deux mondes prêts à s'entre-choquer nous écrasent de leur poids. Les puissances qui nous gouvernent réclament un sacrifice, et nous sommes la victime désignée par le destin. » Quel parti prendre dans cette crise ? Se croiser les bras, rester neutre, ou, un rameau d'olivier à la main,

s'interposer entre les contendants? L'une et l'autre conduite étaient bien hasardeuses. De tous les droits de ce monde, les droits des neutres sont les plus contestés, et quant aux arbitrages, pour qu'ils aient quelque chance d'aboutir, il faut que l'arbitre soit fort, il faut aussi que les plaideurs désirent la paix. En vain la diète de Francfort pouvait-elle se prévaloir de cet article 11, qui obligeait tous les États germaniques à porter leurs différends devant elle pour qu'elle les conciliât ou les jugeât. Les lois sont faites pour les petits, les grands les ignorent. La diète ne pouvait se flatter que son verdict fût respecté ; à peine entendait-on sa voix dans cet orageux tumulte ; il n'y avait pas d'apparence que des ambitions si échauffées et de si longues épées s'inclinassent devant sa toque et sa simarre.

Deux sentiments dominaient dans les États allemands du Midi : on craignait l'Autriche et on n'aimait pas la Prusse. On craignait l'Autriche parce qu'on était habitué à la craindre, parce qu'avec toute l'Europe on la croyait plus préparée qu'elle ne l'était, parce qu'enfin la puissance qui possède la Bohême et le Tyrol commande l'Allemagne du Midi, la tient dans une sorte de dépendance géographique. On n'aimait pas la Prusse, et il est à peine besoin d'en rappeler les raisons. Le cabinet de Berlin avait pris à tâche

de s'aliéner et les peuples et les gouvernements. Depuis des années on voyait M. de Bismarck aux prises avec sa chambre et le règne des lois remplacé par les ukases. Le vernis constitutionnel dont s'était revêtue quelque temps la royauté prussienne était tombé écaille par écaille; on apercevait à découvert une monarchie militaire et de droit divin, qui ne croyait qu'à sa mission et à son épée. Comme la liberté, l'Allemagne avait de cuisants griefs contre Berlin. La question des duchés avait été résolue sans elle et contre elle. Droits légitimes, vœux des populations, la Prusse faisait bon marché de ces niaiseries; elle déclarait dans les termes les moins ambigus qu'elle avait fait la guerre du Danemark pour s'agrandir, et, comme si elle avait eu des rancunes à satisfaire, en notifiant ses intentions à ses confédérés, elle s'était plu à leur prodiguer les hauteurs. Les plus candides adeptes du *Nationalverein* savaient désormais l'usage qu'elle ferait de la victoire, si la fortune favorisait ses armes[1].

Les États secondaires n'écoutèrent pas seulement leurs ressentiments, leurs craintes ou leurs aversions; leur conduite fut conforme au

1. Cette histoire a été retracée de main de maître par M. Julian Klaczko dans les remarquables articles intitulés *les Préliminaires de Sadowa*. Voir la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre et du 1er octobre 1868.

seul principe qui pût déterminer leur choix dans des circonstances si embarrassantes. Ce principe fut exposé très-nettement par le plus important de ces États, la Bavière, dans une dépêche qu'elle adressa, le 8 mars, à la Saxe, au Wurtemberg, à Baden, à Hesse-Darmstadt et à Nassau. M. de Pfordten y déclarait que si l'Autriche et la Prusse s'obstinant à récuser l'autorité de la confédération, entendaient vider leur querelle en tête à tête, le devoir de l'Allemagne était de rester neutre, que si au contraire l'une des parties invoquait l'arbitrage de la diète, celle-ci devait s'empresser d'appeler la cause à son tribunal. En même temps, le ministre bavarois avertissait le cabinet de Vienne qu'il eût à se replacer sur le terrain légal dans la question des duchés, qu'à cette condition seulement il aurait qualité pour saisir la diète de ses griefs. Cet avertissement fut entendu. L'Autriche commençait à se repentir d'avoir trop longtemps joué le jeu de M. de Bismarck; elle abjura ses longues et déplorables erreurs, elle se ressouvint qu'il y avait une confédération germanique, elle lui déféra le jugement souverain du procès. Dès lors les États allemands ne pouvaient plus hésiter sur la conduite à tenir; en restant neutre, la diète eût abdiqué, renoncé à l'existence, et elle se flattait d'exister; c'était à M. de Bismarck de lui prouver le contraire. Tout

en s'occupant de rassembler les éléments de cette démonstration, la Prusse s'efforçait d'embrouiller la question et de troubler les esprits par des propositions de réforme fédérale ; elle en appelait de la diète de Francfort à une autre confédération germanique dont elle avait le plan en portefeuille. Les contradictions ne lui coûtaient guère. Elle avait accusé l'Autriche de pactiser avec la démagogie en parlementant avec les populations du Holstein, et le lendemain elle proposait la convocation d'un parlement fédéral, puis la création d'un nouveau *Bund* dont l'Autriche serait exclue, et où l'hégémonie militaire du Sud serait attribuée à la Bavière. Qui pouvait croire encore à son libéralisme, à ses concessions? Les États secondaires étaient tentés de lui répondre ce que disaient à Faust et à Méphistophélès les braves habitués du caveau d'Auerbach : « Je vous en prie, regardez-nous en face, car nous croyons nous apercevoir que vous vous moquez de nous. »

Nein, Herren, seht mir ins Gesicht!
Ich seh' es ein, ihr habt uns nur zum Besten.

Quoi qu'on en dise à Berlin, l'Allemagne fit en 1866 la seule chose qu'elle pût faire. Elle prit parti pour celui des belligérants qui lui faisait l'honneur de reconnaître son existence, et qui

tardivement avait mis le bon droit de son côté. En politique, il ne suffit pas d'être correct, il faut être heureux, et la fortune est moins capricieuse qu'il ne semble : elle dispense volontiers ses faveurs à ceux qu'elle trouve en état de grâce, c'est-à-dire attentifs et prêts. Or depuis bien des années on avait fait à Munich et à Stuttgart de grandes économies sur le budget de la guerre, et l'on n'était pas prêt. On le fit savoir à Vienne, on demanda du temps. Le cabinet autrichien, dans sa superbe confiance, déclara fièrement qu'il répondait de tout, que ses alliés pouvaient s'en rapporter à lui, qu'au besoin il se chargeait à lui seul de mettre la Prusse à la raison, — après quoi les canons eurent la parole et donnèrent un éclatant démenti à ces hautaines assurances. L'Autriche fut à ce point humiliée qu'elle dut se résigner à ne traiter que pour elle-même ; au mépris de ses engagements, elle ne put rien stipuler pour ses alliés, elle dut les abandonner à la discrétion du vainqueur, et chacun des États du sud envoya son ministre dirigeant à Nikolsbourg pour y mendier un armistice et des préliminaires de paix. La Prusse se complut à tenir en suspens ces inquiets solliciteurs, à leur donner des alarmes, des dégoûts, à leur faire sentir la pesanteur de ses victoires et de ses pardons. — Dur et pénible nous fut le voyage de Nikolsbourg, — di-

sait un jour le président du ministère wurtembergeois, M. de Varnbüler.

Les frais de guerre que durent acquitter les gouvernements du sud montèrent pour Baden à 6 millions de florins payables en deux mois, pour le Wurtemberg à 8 millions, pour la Bavière à 13 millions, plus une parcelle de territoire, pour le grand-duché de Hesse à 3 millions, plus le landgraviat de Hesse-Hombourg, dont il avait hérité depuis quelques mois à peine. La carte à payer mise à part, on peut se demander si la neutralité eût fait aux États du Sud une meilleure situation que leur malheureuse campagne. La Prusse nourrissait l'espoir que, s'effrayant de leur isolement, ils bifferaient de leur main l'article 4 du traité de Prague, qu'avant peu ils consommeraient son triomphe en se donnant volontairement à elle. Il importait de ne point décourager leur bonne volonté par des froissements et des rigueurs inutiles. On avait bien pu se donner le plaisir d'humilier leurs ministres à Nikolsbourg; mais peuples et gouvernements, la politique commandait de ménager ces 9 millions d'Allemands du Midi qu'on ne pouvait prendre et qui pouvaient être tentés de s'offrir[1]. Aussi, de-

1. La Prusse avait d'abord exigé de la Bavière le paiement de 20 millions de thalers et la cession de territoires situés dans le nord du Palatinat et dans la Franconie, et compre-

puis 1866, la Prusse n'a guère eu que de bons procédés à leur égard; on a beau les traiter, dans le laisser aller d'une conversation, de *non-valeurs politiques*, on est bien forcé de convenir que le couronnement de l'édifice dépend d'eux avant tout, et que, s'ils le voulaient bien, dès demain la Prusse n'aurait plus rien à désirer. Cependant le cabinet de Berlin entendait pousser ses acheminements aussi loin que possible et imposer à toute l'Allemagne son hégémonie militaire et économique, se flattant que le reste se ferait de soi-même. Il n'avait pas tenu compte dans ses calculs des résistances morales et de la clairvoyance de ce bon sens populaire qu'on trompe rarement, qu'on endort quelquefois, mais dont les réveils inattendus déconcertent souvent les prévisions des habiles.

Par les traités secrets d'alliance que la Prusse conclut à Nikolsbourg avec les États du sud, les parties contractantes se garantirent réciproquement l'intégrité de leurs territoires, et s'engagèrent, le cas échéant, à réunir toutes leurs forces sous le commandement suprême du roi de Prusse. Ces traités ne furent portés à la connaissance de

nant au moins 500 000 habitants. Le gouvernement bavarois invoqua dans sa détresse les bons offices de la France, qui ne lui furent point inutiles; mais il est probable que la Prusse avait demandé beaucoup afin d'avoir bonne grâce en se contentant de peu.

l'Europe que le 19 mars 1867. La grosse affaire du Luxembourg venait de s'engager; on espérait sans doute faire réfléchir la France. Dans le Midi de l'Allemagne, l'impression fut très-vive; l'opposition accusa les gouvernements d'avoir porté atteinte au traité de Prague dans ce qu'il avait de favorable à l'indépendance du Sud et de s'être faits les vassaux militaires de la Prusse. La Souabe surtout se récria, protesta, et l'on vit le moment où le parlement wurtembergeois refuserait la ratification qu'on lui demandait. En Prusse, on éprouva d'abord une satisfaction sans mélange, on porta aux nues l'habileté du grand ministre qui, d'un coup de baguette, venait de supprimer le Mein. Après réflexion, ce grand enthousiasme se refroidit; on ne vit plus dans les traités d'alliance qu'une demi-mesure et un demi-succès. On jugea que ce fameux coup de partie n'était, à le bien prendre, qu'un coup de théâtre. Passe encore si des conventions annexées aux traités avaient soumis à la surveillance et au contrôle prussiens l'organisation militaire des États du Sud ;mais ces États restaient les maîtres absolus de leurs armées en temps de paix, et, qui plus est, la teneur des obligations qu'ils avaient contractées était bien vague. A quoi s'étaient-ils engagés? A reconnaître la paix de Prague et à faire cause commune avec la Prusse contre quiconque

attenterait au nouvel ordre de choses. Or qui peut bien songer à biffer le contrat de Prague ? Ce n'est pas l'Autriche, dont la politique consiste à en recommander la fidèle observation. Ce n'est pas la France non plus, qui a collaboré de son mieux à ce grand œuvre de la diplomatie. La paix de Prague n'est incommode qu'à ceux dont elle n'a satisfait qu'à moitié l'ambition et qui la considèrent, non comme le dernier terme de leurs espérances, mais comme une étape qu'ils ont hâte de laisser derrière eux pour atteindre le but. Ceux-là peuvent être tentés d'en éluder les dispositions ou tout au moins de les interpréter à leur façon. Les États du Sud n'ont point juré de considérer la casuistique prussienne comme parole d'Évangile, et si on voulait les entraîner dans quelque ambitieuse entreprise où les intérêts de l'Allemagne, tels qu'ils les comprennent, ne se trouveraient point engagés, ils rappelleraient au cabinet de Berlin qu'ils ont conservé le droit d'apprécier les circonstances et de déterminer le *casus fœderis*[1]. C'est ce qu'ont déclaré

1. Les traités d'alliance portent que les contractants se garantissent réciproquement l'intégrité de leurs territoires respectifs, et s'engagent, en cas de guerre, à mettre *à cet effet*, *zu diesem Zwecke*, toutes leurs forces à la disposition les uns des autres. Il en résulte que les États du Sud ne se sont engagés que pour le cas d'une guerre qui aurait pour objet de sauvegarder l'intégrité de l'Allemagne, et qu'ils se sont ré-

tour à tour M. de Varnbüler et le prince Hohenlohe aux parlements de Bavière et de Wurtemberg. « Quand j'ai dit, s'écriait ce dernier dans la séance du 23 janvier 1867, que la Bavière placerait, en cas de guerre, son armée sous le commandement du roi de Prusse moyennant garantie de sa souveraineté, il s'entend de soi-même que j'ai supposé le cas d'une guerre où l'intégrité de l'Allemagne dans ses limites actuelles serait menacée de quelque côté que ce soit. » Cela revient à dire que, si la Prusse était jamais appelée à défendre par les armes les intérêts allemands, elle pourrait compter sur le concours actif des États du Sud. Que la France étende le bras pour s'emparer du Rhin, l'Allemagne se lèvera comme un seul homme. Était-il besoin d'un traité pour cela! Seulement, à Munich comme à Stuttgart, on n'a pas renoncé à distinguer les intérêts allemands des intérêts prussiens, ce qui prouve qu'il y a encore un Mein, que la confédération du Nord n'embrasse pas toute l'Allemagne. Jadis

servé le droit d'examiner si tel cas qui pourrait se présenter est vraiment un *casus fœderis*. Depuis peu, les feuilles officielles de Berlin leur contestent ce droit : elles ne s'en étaient pas avisées jusqu'à ce jour. M. de Varnbüler déclara, en 1867, que le cabinet prussien l'avait consulté pour savoir s'il estimait que l'affaire du Luxembourg fût un *casus fœderis*. M. de Bismarck reconnaissait ainsi implicitement le droit d'examen des États du Sud.

M. de Kaunitz, dans un moment d'humeur contre la France, qui se refusait à suivre le cabinet de Vienne dans son aventure bavaroise et disputait sur le *casus fœderis*, s'écria : « Il est inutile de faire des traités, si l'explication de leurs engagements devient arbitraire. » Il faut reconnaître en effet que les traités généraux d'alliance, par lesquels on croit engager l'avenir, sont d'une médiocre utilité. L'application qu'on en peut faire dépend toujours de la conformité des vues et des intérêts. On le sait bien à Berlin, et on y doute de l'efficacité de l'instrument de Nikolsbourg ; mais on y sait aussi qu'il est avantageux de n'avoir pas l'air d'en douter, tout en se disant, avec le prince de Ligne, « qu'on ne peut s'en rapporter qu'à soi, et qu'on n'a des alliés que pour être sûr de n'avoir pas tout à fait des ennemis de plus. »

La Prusse remporta un avantage plus effectif par le renouvellement du Zollverein et par la métamorphose qu'elle lui fit subir. Sur ce terrain, la Prusse était forte ; elle avait pour elle la conspiration secrète ou déclarée des intérêts économiques, plus puissants dans ce siècle que dans tout autre. Les marchandises n'ont pas d'opinions politiques ; le seul principe qu'elles admettent est que tout ce qui entrave la faculté d'aller et de venir et le droit de libre circulation est perni-

cieux et funeste. La frontière politique du Mein serait devenue insupportable aux populations du Sud, si elle s'était transformée tout à coup en ligne de douanes. Il y parut bien quand en Bavière la chambre haute fit mine de rejeter le traité douanier; la boutique et le comptoir s'émurent; les *meetings* succédèrent aux *meetings;* effrayée de cet orage, la chambre des pairs courba la tête : la raison d'État est bien forcée de capituler quand elle a contre elle les affaires et ceux qui les font.

Le cabinet de Berlin, qui connaissait l'état des esprits, en profita pour faire ses conditions, pour prendre tous ses avantages et pour investir le roi de Prusse de l'hégémonie économique de l'Allemagne. Amoureux, non sans raison, de la constitution qu'il venait de donner au Nordbund, M. de Bismarck ne put rien imaginer de mieux que de l'étendre à l'union douanière. Le nouveau Zollverein se trouvait ainsi nanti d'un président, qui était le roi de Prusse, et de deux chambres, dont l'une n'était que le *Bundesrath* agrandi et l'autre le *Reichstag* avec une rallonge. Cette organisation ne pouvait produire que d'excellents résultats. Commissaires et députés du Sud devaient faire dorénavant, à époques réglées, le voyage de Berlin pour venir siéger dans le Zollbundesrath ou dans le Zollparlament. Il était

bon que ces Souabes, ces Bavarois, si casaniers, si attachés à leurs habitudes, fussent obligés de respirer de temps à autre l'air de la Prusse, le pays le plus parlementaire de l'Europe, puisqu'il possède désormais trois parlements et six chambres, toutes gouvernées par M. de Bismarck. On pouvait se flatter de commencer ainsi le dressage politique du Sud, de l'initier par un laborieux noviciat aux institutions du Nord, de lui en faire prendre l'esprit et le pli. Qui ne sait qu'en fait d'éducation les commencements sont tout? Les Allemands du Midi n'acceptèrent pas sans effroi des conditions qui leur paraissaient menaçantes pour leur indépendance. Ce qui les inquiétait le plus, c'étaient les priviléges conférés à la présidence, c'est-à-dire à la Prusse, le droit qu'elle s'arrogeait de conclure de son chef, sauf ratification du parlement, des traités de commerce et de navigation avec l'étranger, le *veto* qui lui était attribué en matière de lois et de règlements administratifs, l'atteinte dangereuse qu'on portait à l'autonomie des États en englobant dans les objets de législation commune l'imposition du sel et du tabac indigènes. La Bavière s'efforça d'obtenir de Berlin quelques concessions. On lui octroya six voix au lieu de quatre daus le *Bundesrath*, et la promesse que, nonobstant le droit d'initiative réservé à la Prusse

dans les conventions qui pourraient être conclues avec l'Autriche et la Suisse, les États du Sud seraient admis à participer aux négociations; mais en vain réclama-t-elle une part dans le droit de *veto*. La Prusse savait tout ce qu'il lui était permis d'oser; les gouvernements du Midi en étaient réduits à subir ses conditions ou à sortir du Zollverein. Après d'orageux débats, les parlements bavarois et wurtembergeois ratifièrent le traité douanier comme les traités d'alliance, non sans regret, à leur corps défendant, se disant, avec un moraliste, que, c'est une violente maîtresse d'école que la nécessité, ou, pour emprunter le langage de l'un de leurs hommes d'État, « qu'en politique ce qui n'est que mauvais est quelquefois acceptable, et qu'il ne faut rejeter que le pire. »

Le Zollverein n'a pas eu toutes les conséquences politiques qu'on en attendait. Il n'a justifié jusqu'à ce jour ni les inquiétudes du Midi, ni les espérances du Nord. Les unitaires ne craignaient pas de déclarer que le Zollparlament était une boîte à surprise d'où allait sortir, au grand effarement de l'Europe, l'unité de l'Allemagne, ou, pour parler plus net, la création définitive d'une grande Prusse s'étendant des rivages de la Baltique jusqu'aux frontières de l'Autriche. Il pouvait arriver en effet que le parlement

douanier, composé des députés de l'Allemagne entière, résolût, dans un élan d'enthousiasme national, de reculer les limites marquées à sa compétence et de se transformer en assemblée politique. Sur quoi se fussent appuyés les gouvernements du Sud pour réprimer cette insurrection parlementaire du suffrage universel? Aussi les élections douanières, qui eurent lieu dans les mois de février et de mars 1868, furent-elles envisagées d'avance par tous les partis comme un événement qui déciderait du sort de l'Allemagne. On se demandait avec anxiété ce qui allait sortir de cette urne mystérieuse autour de laquelle toutes les espérances, tous les intérêts, toutes les passions s'étaient donné rendez-vous. Le parti prussien mit tout en œuvre pour gagner cette bataille décisive; il se flatta pendant quelques jours qu'il tenait la victoire : accoutumé au bonheur, un échec lui semblait impossible. Le résultat ne répondit pas à son attente. Dans le grand-duché de Hesse, il est vrai, les nationaux eurent gain de cause; à Baden, ils n'obtinrent qu'un demi-succès; en Bavière, ils essuyèrent une éclatante défaite, et en Wurtemberg leurs dix-sept candidats restèrent sur le carreau.

Les nationaux eurent quelque peine à se résigner. La première session du parlement douanier fut troublée par les efforts qu'ils firent pour

arracher à cette assemblée une déclaration conforme à leurs vues, efforts malencontreux qui soulevèrent des orages. Le Bavarois, quand on le provoque, devient âpre et violent ; le Souabe a des fougues, des élans et des libertés de parole qui démontent le flegme prussien. Berlin s'étonna de ces véhémences, de ces incartades méridionales. Dans la séance du 7 mai, les nationaux présentèrent un projet d'adresse qui, sous une forme indirecte, conviait le parlement douanier à réaliser par l'extension de sa compétence l'union politique de l'Allemagne. C'était vouloir mettre le feu aux étoupes. L'assemblée conjura l'incendie en enterrant cette motion par un ordre du jour pur et simple.

Le 22 mai, la session terminée, les membres du parti *sudiste* adressèrent à leurs commettants un manifeste par lequel ils déclaraient qu'ils avaient profité de leur séjour à Berlin pour étudier de près les choses et les hommes, qu'ils avaient pu se convaincre que dans le Nordbund les intérêts militaires passaient avant tout, et que la politique traditionnelle de la Prusse ne pouvait manquer d'imposer à ses confédérés des charges toujours croissantes, qu'aussi bien cette confédération n'était qu'un établissement transitoire, et que les États qui la composaient se trouveraient tôt ou tard absorbés dans une grande

Prusse unitaire, que partant l'accession des états du Sud serait un malheur et pour l'Allemagne et pour la liberté, qu'il leur importait de sauvegarder énergiquement leur indépendance, tout en remplissant loyalement leurs devoirs nationaux. « Nous atteindrons ce but, ajoutaient-ils, par une politique franchement libérale et en établissant entre nous une entente ferme et durable. »

Ce manifeste fournit aux journaux du parti national une occasion de plus de déclamer contre la phraséologie des Allemands du Midi, *die Süddeutschen Phrasen*, ce qui signifie simplement qu'au nord et au sud du Mein on ne parle pas la même langue politique.

II

Pour se faire une idée exacte de la situation politique des États allemands du Sud et de la conduite qu'ont suivie leurs gouvernements depuis 1866, il importe d'examiner tour à tour ce que ces États ont de commun et par quoi ils diffèrent.

Un patriotisme local très-vif et un indestructible attachement à la grande patrie, ces deux sentiments se retrouvent partout, sous une forme ou sous une autre, dans l'Allemagne du Midi. Qu'y reproche-t-on à la Prusse? D'avoir déchiré l'Allemagne par sa politique de conquêtes, d'avoir traité avec l'étranger pour qu'il reconnût ces conquêtes faites sur des Allemands, d'avoir créé une situation telle que désormais il a le droit de dire son mot sur les affaires allemandes. Quand elles apprirent les clauses du

traité de Prague, les populations du Sud éprouvèrent une véritable consternation. L'Allemagne divisée en trois tronçons! Leur patriotisme ne pouvait se résigner à ce déchirement, elles se sentaient comme délaissées et condamnées à l'isolement politique, et il est à croire que, si les traités douaniers et militaires avaient été proposés sur-le-champ à leur acceptation, elles les eussent votés d'enthousiasme, tant elles avaient besoin de se rattacher à quelque chose, de sortir d'une position louche et équivoque, d'échapper aux incertitudes de l'avenir! Avec le temps, les esprits se remirent; à mesure qu'on se rendit mieux compte de ce qui se passait à Berlin, on fut moins tenté d'envier les destinées des États du Nord, plus disposé à s'accommoder de son isolement pour sauver son autonomie. Il s'agissait pour les États du Sud ou de rester ce qu'ils étaient ou de devenir les vassaux de la Prusse en attendant de devenir ses sujets. — Est-il de notre intérêt, se demandèrent-ils, de renoncer à notre indépendance pour que l'Allemagne devienne une grande Prusse? Le bon sens populaire répondit non. Ce n'est pas à dire qu'on se résignât à jamais au *statu quo*, que, pour sauver la petite patrie, on renonçât à la grande. Les choses ne se passent pas ainsi dans les têtes germaniques; elles répugnent aux options, parce

que tout choix suppose un sacrifice. Nombre d'Allemands ressemblent à cet évêque qui croyait aimer la campagne et qui possédait une maison de plaisance où il n'allait jamais. Un de ses amis le priant instamment de la lui céder : — Permettez, repartit le prélat, ne savez-vous pas qu'il faut toujours avoir un endroit où l'on ne va point et où l'on croit qu'on serait heureux, si on y allait? — Tel Souabe serait inconsolable, si on parvenait à lui démontrer qu'il n'y a de possible qu'une grande Prusse, que la grande Allemagne est un rêve. Il sait que son programme est d'une exécution difficile, que ses espérances, avant de s'accomplir, essuieront bien des contretemps et des lassitudes, que dans l'histoire les payements se font rarement aux échéances convenues. Que lui importe? Il ne doute pas qu'un jour tous les peuples germaniques ne forment une vaste communauté où les Souabes seront des Allemands sans cesser d'être des Souabes. Seulement il a résolu d'attendre des conjonctures plus favorables, et que le militarisme prussien soit remplacé par des constellations plus bénignes et plus propices. Il tient à son rêve, mais il n'entend pas en être la dupe.

Partagés entre des intérêts contraires, les Allemands du midi s'en remettent à l'avenir du soin de les concilier; cependant il est difficile qu'une

âme sollicitée par deux passions tienne la balance égale entre elles. Dans tous les États du Sud s'est formé un parti nombreux, qui a fait résolûment son choix, et dont le programme peut se formuler ainsi : — Il faut prendre les situations telles qu'elles sont ; les récriminations et les doléances ne servent de rien. La Prusse, constituée et gouvernée comme elle l'est, ne nous inspire ni confiance ni sympathie; mais sa suprématie est un fait que nous devons accepter ou subir. Unissons-nous dès aujourd'hui à la Prusse pour doter enfin l'Allemagne de cette unité politique à laquelle elle aspire. — Ce parti d'unitaires quand même qui se recrute surtout dans la classe commerçante, dans certaines couches de la bourgeoisie des grandes villes et dans les universités, se compose d'éléments très-divers et de gens qui s'entendent, par des motifs différents, à vouloir à peu près la même chose. Ceux-ci voient avant tout l'étranger et la nécessité de se fortifier contre lui, de lui imposer, de le décourager d'avance des entreprises qu'il pourrait former. Ceux-là subissent l'entraînement du succès, ils ont un goût naturel pour ce qui est fort; ils estiment qu'il y a quelque gloire à relever de Berlin, que les puissants communiquent un peu de leur lustre à ce qu'ils protégent. D'autres sont impatients du provisoire, ils éprou-

vent le besoin de régulariser leur position et de fixer leurs destinées; convaincus qu'un jour la Prusse mettra la main sur eux, ils sont disposés à anticiper sur l'avenir, à s'abandonner aux événements pour n'avoir plus à les redouter. — Ces timides, disait un grand personnage du Midi, sont semblables à un soldat qui se brûlerait la cervelle avant la bataille de peur d'y être tué. — Il en est d'autres encore qui font passer avant tout les intérêts et les facilités qu'assure aux transactions commerciales l'unité de législation; les grandes patries sont favorables aux grandes affaires. Dans cette phalange bigarrée et bariolée figurent aussi des hommes d'université, affranchis par vocation ou par esprit de métier de tout patriotisme local. Depuis longtemps, il n'existe plus de frontières intérieures pour les professeurs d'outre-Rhin. Tribu nomade, ils ont l'humeur voyageuse, le pied léger, et l'Allemagne leur appartient tout entière. Ont-ils acquis quelque renom, tous les gouvernements les recherchent à l'envi, se les disputent, et ces inconstants s'envolent du sud au nord, emportant leur chaire sur leur dos. Ces aventures ont quelquefois un air de roman; on a vu s'opérer des rapts de philosophes, des enlèvements de physiciens; il n'y manquait que l'échelle de soie. Comment s'étonner que Tubingen et Heidelberg

soient des foyers de *prussianisme?* On y trouve réunis des hommes venus de tous les coins de l'Allemagne, et qui ne sont que des Badois ou des Souabes d'occasion.

Ce qui fait la faiblesse du parti *grand-prussien,* c'est qu'il y règne bien des dissidences. On est d'accord sur le but, on exprime des vœux et des souhaits communs, on a plus de peine à s'entendre sur la conduite à tenir. Les uns disent : Commençons par nous donner ; coalisés avec les États du Nord, nous contraindrons la Prusse à compter avec nous. D'autres, plus nombreux, leur répondent : — Dieu nous garde d'une telle imprudence ! Commençons par faire nos conditions à la Prusse, par lui demander des garanties, — à quoi les premiers répliquent, non sans raison, qu'il est de l'essence de la politique prussienne de dicter des conditions et de n'en point accepter, — que M. de Bismarck croirait acheter à trop haut prix l'accession des États du Sud, si elle le condamnait à modifier sa constitution fédérale, cette savante machine construite pour certaines fins, et dont on ne saurait relâcher les ressorts sans tout compromettre. D'autres enfin, plus indifférents ou plus naïfs, estiment qu'il faut se donner sans conditions, parce que tout est bien, parce que la confédération du Nord est une vraie confédération, parce que la Bavière et le

Wurtemberg n'auraient rien à désirer, si on leur faisait le même sort qu'à la Saxe, dont l'indépendance, en dépit des méchants propos, ne court aucun danger. Ces naïfs, à la vérité, sont rares dans le Midi. Du lac de Constance jusqu'aux bords de l'Inn, on raconte aux petits enfants l'histoire de Waldeck.

Le parti *grand-prussien* est tenu en échec dans le Wurtemberg et la Bavière par une majorité peu disposée à transiger avec lui, et qui est elle-même une combinaison d'éléments divers. On y trouve rassemblés et associés des conservateurs dont le principal mobile est le sentiment dynastique, des patriotes qui tiennent à leurs souvenirs et à leurs traditions, des catholiques qui se défient beaucoup des avances que leur fait Berlin, des constitutionnels qui ne croient pas à la constitution prussienne, des démocrates qui ne sauraient se contenter des libertés berlinoises. Si différentes que soient leurs visées, ces hommes ont une passion commune : ils désirent la chute de Babylone et le rétablissement de Jérusalem.

Depuis 1866, plusieurs circonstances ont accru et renforcé cette majorité. Le prestige des grandes victoires diminue avec le temps ; on les commente, on les explique, on fait sa part à la fortune. Les *Sudistes* sont frappés aussi de ce que

les populations annexées restent hostiles, de ce que la Prusse a quelque peine à digérer ses conquêtes. Sa résignation dans l'affaire du Luxembourg leur a fait quelque impression ; sa politique, jadis étourdissante d'audace, leur paraît plus tâtonnante, moins sûre de son fait. — On ne sait plus très-bien ce que veut la Prusse, disait un politique du Sud, et ce qu'elle est capable d'oser. — Il faut mettre encore en ligne de compte la transformation qu'a subie l'Autriche, la popularité qu'elle a reconquise par son libéralisme, qui donne lieu à des comparaisons peu flatteuses pour Berlin. Il ne faut pas oublier non plus la sagesse de la diplomatie française, qui a soigneusement évité de donner aux Allemands du Sud des inquiétudes et des ombrages dont la Prusse eût profité. Assurément la France ne saurait renoncer à s'occuper des affaires d'Allemagne : elle n'est point absente de Munich ; mais elle n'y gêne que ceux qui ont quelque chose à lui cacher. Discrète, conciliante, réservée, quoique attentive, acceptant loyalement les faits accomplis et leurs inévitables conséquences, voyant les choses avec cette élévation d'esprit qui n'a garde de grossir les détails et qui préserve des tracasseries, elle ne permet point cependant qu'on oublie qu'elle est là, que ce qui se passe l'intéresse, et que, si elle respecte tous les droits, elle

ne reconnaît à personne celui de la tromper. La révolution pacifique, sinon paisible, qui vient de s'accomplir à Paris a contribué également à diminuer ou à dissiper les défiances de l'Allemagne à l'endroit de la France. L'Europe est convaincue que les institutions parlementaires sont une garantie de paix, un préservatif contre la politique d'aventures, de surprises et de coups de main. — Il y a quelques mois encore, nous écrivait un Allemand, la France semblait vouée à jamais au gouvernement personnel, ce qui était d'autant plus grave qu'il semblait vraiment qu'il n'y eût plus personne. Il nous paraît prouvé aujourd'hui qu'il y avait quelqu'un; mais il ne nous fait plus peur. S'il réussit dans ce qu'il vient d'entreprendre, il n'aura plus besoin du Rhin, et nous n'aurons plus besoin de la Prusse.

La réforme militaire, qui fut pour les États du Sud l'une des conséquences les plus incommodes de la paix de Prague, est encore un de leurs griefs contre la Prusse, bien qu'elle n'en soit qu'indirectement responsable. Tant que subsista l'ancienne Confédération germanique, les petits et moyens États, qui vivaient en sûreté sous le double protectorat de la Prusse et de l'Autriche, avaient pu se permettre de diminuer leur armée et d'affecter aux travaux de la paix les économies qu'ils opéraient sur les baïonnettes. Le plus

admirable résultat qu'aient jamais produit les virements budgétaires, c'est Munich. Les églises, les palais, les musées, les chefs-d'œuvre de tout genre qui en font une ville européenne, un lieu de pèlerinage pour les artistes, sont en grande partie la création d'un roi dilettante qui, pour fournir à ses nobles plaisirs, taillait et rognait dans le budget de la guerre. Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il préférait une fresque à une revue. Sadowa et Nikolsbourg imposèrent aux gouvernements du Sud de nouvelles et pressantes nécessités, auxquelles ils ne pouvaient se dispenser de pourvoir. Livrés à eux-mêmes, ils devaient songer à leur sûreté, se rendre assez forts pour être pris au sérieux, pour faire, le cas échéant, respecter de tout le monde la liberté de leurs résolutions. Comme ils avaient prévu par les traités d'alliance le cas où ils s'uniraient à la Prusse pour défendre l'intégrité du territoire allemand, il était naturel qu'en réformant leurs institutions militaires ils prissent modèle sur le puissant allié qui, un jour peut-être, serait appelé à commander leurs troupes. Toutefois ils ne pouvaient se dissimuler que l'introduction du système prussien provoquerait dans les populations bien des résistances. Les Allemands du Midi savent très-bien que le service obligatoire et universel n'est une institution libérale qu'à la

condition que la caserne ne garde pas longtemps son monde, et qu'elle ne le reprenne que par intervalles; ils n'ignorent point la différence qu'il y a entre une armée citoyenne et une nation de soldats[1]. Rien de plus contraire que le caporalisme à leurs habitudes et à leurs goûts. Le maître d'école est en honneur chez eux; mais, s'ils ne demandent pas mieux que de se laisser élever, ils souffrent difficilement qu'on les dresse, qu'on les enrégimente, qu'on les encadre. Il leur plaît d'avoir leurs coudées franches, et ils ne savent respecter que ce qu'ils aiment.

Les gouvernements du Sud ne purent obtenir l'acquiescement des chambres à leurs projets de réforme militaire qu'à la faveur de transactions, de compromis, que Berlin leur reproche sévèrement. En Bavière, la durée du service fut limitée à six ans. dont trois ans sous les drapeaux pour l'infanterie, quatre pour la cavalerie. Encore les écrivains militaires de Prusse accusent-ils le gouvernement bavarois d'entendre le service actif autrement qu'on ne le fait à Berlin, où on ne le réduit qu'exceptionnellement par des congés; ils ne lui pardonnent point non plus d'avoir conservé ses règlements particuliers

1. Un homme d'État hanovrien, Rehberg, écrivait au commencement de ce siècle ; « La Prusse n'est pas un pays qui a une armée, c'est une armée qui a un pays. »

d'exercice et de manœuvres, d'être resté fidèle à son système d'administration militaire, et surtout d'avoir sacrifié à l'idole du *séparatisme* en préférant au fusil prussien une arme de sa façon, le fusil Werder. « La Bavière, disent-ils, s'est ellement appliquée à conserver à ses troupes un caractère particulier, qu'aujourd'hui il n'y a pas plus de ressemblance entre l'armée bavaroise et celle du *Nordbund* qu'entre les armées prussienne et française[1]. » Ils ne peuvent adresser au Wurtemberg le même reproche; il n'a point fait difficulté d'adopter le fusil prussien, mais il a réduit de trois années à deux la durée du service actif, et sa landwehr n'existe encore que sur le papier. Quant au grand-duché de Baden, la Prusse n'a qu'à se louer de lui; il a fait tout ce qu'on lui demandait, son budget l'atteste, et cependant, comme leurs voisins, les Badois ont peu de goût pour les dépenses improductives. Chose curieuse, chaque année les chambres badoises expriment des vœux en faveur de l'accession du Sud à la Confédération du Nord, et chaque année elles protestent contre les dépenses militaires exagérées, et invitent le gouvernement à réduire de fait le temps de service en multipliant abondamment les congés. On ne se régé-

1. *Süddeutsches Heerwesen und Süddeutsche Politik von einem Norddeutschen.* Berlin, 1869, p. 23.

nère pas en un jour. A Carlsruhe comme ailleurs, le vieil homme *sudiste* montre le bout de l'oreille.

L'amour de l'économie, que Mirabeau qualifiait de seconde providence du genre humain, une aversion prononcée pour les gros budgets militaires, une façon un peu bourgeoise, c'est-à-dire très-moderne et très-sensée, d'entendre les devoirs de l'État et le gouvernement des peuples, le sentiment que la prospérité d'un pays fait plus pour sa vraie gloire que le nombre de ses baïonnettes, la haine instinctive de toutes les gênes inutiles, voilà des traits communs à toutes les populations allemandes du Sud, dont les propensions et les habitudes politiques diffèrent beaucoup de celles du Nord. La vie constitutionnelle, qui a pénétré si tard en Prusse et qui a tant de peine à s'y acclimater qu'on l'y traite encore en étrangère, a pris pied depuis un demi-siècle dans l'Allemagne méridionale; c'est dire qu'elle y est déjà une coutume, une tradition. Heureux les peuples qui ont eu le temps d'acquérir les mœurs et les préjugés de la liberté! Le Wurtemberg, où l'autorité du prince fut presque toujours tempérée par le pouvoir des États, possède une constitution depuis 1819, Baden et la Bavière depuis 1818. A l'origine, ces constitutions laissaient sans doute beaucoup à désirer;

elles étaient un compromis passé entre les traditions historiques et les idées nouvelles, système mixte où le régime représentatif se trouvait concilié tant bien que mal avec le maintien des corporations, la séparation des classes, les distinctions hiérarchiques et les priviléges. Toutefois, si imparfaites qu'elles fussent, ces chartes ont pris racine dans le sol, et à travers bien des crises, des temps d'arrêt, des réactions, elles ont porté leurs fruits. Réparant ses défaites, se retrempant dans ses adversités, la liberté grandissait et se sentait maîtresse de l'avenir. Depuis dix ans surtout, elle a fait de grandes conquêtes dans les États moyens de l'Allemagne; l'esprit moderne y a renouvelé des institutions surannées, démoli bien des abus, sapé bien des priviléges, opéré d'importantes réformes civiles, administratives et politiques. Ce mouvement s'est encore accéléré depuis 1866. Comme l'Autriche, les gouvernements du Sud ont pris à tâche de se faire pardonner leurs échecs par des concessions libérales, et ils ont rendu plus acceptable la réorganisation militaire que leur imposaient les circonstances en l'accompagnant d'autres réformes plus populaires. On les prenait pour des malades condamnés par leur médecin; ils étaient bien aises de prouver qu'ils en appelaient.

Ce n'est pas à dire que le système de gouver-

nement qui prévaut encore dans l'Allemagne du Sud soit le pur régime parlementaire. Qui dit parlementarisme dit trois choses : — une royauté toujours prête à sacrifier ses préférences et ses idées personnelles aux oscillations de l'opinion publique dont elle accepte les arrêts, — un gouvernement pris dans la majorité des chambres et qui en est l'expression fidèle, — par suite un ministère homogène et solidairement responsable. Le régime parlementaire est au régime personnel ce qu'est au dogmatisme en matière de sciences le système expérimental, qui leur a rendu de si grands services. Les peuples libres font des expériences, et la royauté s'y prête en s'appliquant à en conjurer les périls. Si l'expérience réussit, le souverain en profite; si elle échoue, il se sert des mécomptes de la nation pour la ramener à ses propres idées. Dans l'Allemagne du Sud, où le sentiment dynastique a conservé je ne sais quoi de patriarcal, la royauté ne se croit point obligée aux sacrifices et aux abstentions qu'elle s'impose en Angleterre et en Belgique. Si constitutionnel qu'y soit le souverain, il y a en lui du père de famille, qui se fait un devoir, dans les cas graves, de dire hautement ce qu'il pense, ce qu'il redoute, ce qu'il désire, et de donner à ses sujets les avertissements et les conseils que lui inspire sa prudence.

C'est ainsi qu'on a vu dernièrement, lors de la discussion des traités, le roi de Wurtemberg peser de toute son influence sur les députés pour vaincre une opposition qu'il croyait funeste aux intérêts du pays. C'est de plus un principe reçu dans ces États que le choix des ministres est une prérogative de la couronne, ce qui rend impossible l'homogénéité rigoureuse et la responsabilité collective des ministères. Les Allemands, qui ne craignent pas les complications, ne cherchent pas à simplifier la politique. Ceux du Midi ne sauraient admettre le régime personnel, ils ne professent point non plus dans sa rigueur la doctrine de la souveraineté du peuple. Le pied sur lequel vivent chez eux les princes et les parlements est un respect réciproque, qui les empêche d'entreprendre les uns sur les autres et résout par des compromis les difficultés qui peuvent surgir : système bien différent de celui qu'on voit dans un pays où le gouvernement porte des défis à ses chambres, parce que dans ce pays il n'y a de vraiment solide que l'administration et l'armée, et que les libertés octroyées n'y ont encore qu'une existence précaire et toute de tolérance. « L'âme de la Prusse, a dit récemment un Prussien, est la royauté, et cette royauté est essentiellement militaire et féodale. Les événements de 1866 ont

prouvé qu'il n'y avait de populaire chez nous que le roi et l'armée[1]. » Un seul fait suffit souvent pour définir des situations. Le roi Louis de Bavière annonçait dernièrement à ses chambres que son gouvernement leur présenterait un projet de loi sur la réorganisation de la garde nationale, « afin d'assurer pour l'avenir les services méritoires que la bourgeoisie bavaroise a su rendre avec un dévouement digne de gratitude au maintien de la paix et de l'ordre public. » Une garde nationale en Prusse! Se trouverait-il un Prussien pour la prendre au sérieux?

Le tempérament politique des Allemands du Midi offre un remarquable mélange de féauté dynastique et de franchise démocratique. La démocratie est une puissance dans des contrées naturellement riches, où la propriété est divisée, où la fortune est plus également répartie que dans le nord, où règnent l'esprit communal et le génie de l'association. Dans le système mixte, auquel sont soumis aujourd'hui les États du sud, les droits très-effectifs des parlements sont restreints par les prérogatives de la couronne ; mais d'autre part ces prérogatives ont pour contre-

1. *Deutschland um Neujahr* 1870, *vom Verfasser der Rundschauen*. Berlin 1870. L'auteur de cette brochure, qui a fait grand bruit à Berlin, est l'un des chefs du vieux parti prussien, M. de Gerlach.

poids une opinion publique très-vigilante, dont le pouvoir a pour garanties des élections libres et une presse libre. Que si cette presse a des griefs a faire valoir, elle exprime ses plaintes, ses mécontentements, dans un langage souvent acerbe, âpre, véhément, parfois grossier, car, s'il est vrai, comme on l'a dit, que l'exagération est le tort commun des partis sous le régime représentatif, cela s'applique surtout aux pays à tendances démocratiques. Fortement organisés, les partis qui divisent le duché de Baden, la Bavière et le Wurtemberg n'agissent pas seulement par la presse; l'Angleterre et la Suisse n'ont rien à leur apprendre sur l'usage qu'on peut faire du droit d'association et de réunion. Dans les cas graves, quand une grosse question est pendante, par voie de *meetings*, de pétitions, d'adresses, ils organisent dans les villes et dans les campagnes une *agitation* avec laquelle les gouvernements doivent compter. Si les parlementaires purs peuvent trouver à redire aux institutions de l'Allemagne du Sud, ils ne sauraient nier qu'elle ne soit un pays de forte vie politique, ce qui n'étonne pas ceux qui savent qu'elle est un pays de forte vie communale. Partout où la commune est libre, le peuple acquiert à la fois l'habitude et la faculté de faire lui-même ses affaires.

Quelque vigueur de tempérament que déploient

les partis politiques du sud, ils sont trop nombreux et trop divisés pour posséder toute la puissance d'action à laquelle ils prétendent. Très-forts pour empêcher ce qu'ils ne veulent pas, s'agit-il de vouloir, ils se partagent, se décomposent, s'affaiblissent par leurs discordes intestines. Il en faut chercher la raison dans la nature de l'esprit allemand, qui unit au goût des abstractions l'esprit de détail et se résout difficilement à sacrifier les accessoires à l'essentiel. Ajoutez l'excessive complication des problèmes depuis 1866 et la difficulté de s'entendre à la fois sur la question allemande et sur les questions intérieures. Tel progressiste national se joint aux démocrates pour demander certaines réformes civiles, sociales ou politiques; mais il désire l'accession au *Nordbund*, et cette accession fait horreur à ceux-ci, qui s'accordent avec les conservateurs pour réclamer énergiquement le maintien du *statu quo*. C'est ainsi que dans les États du Sud il est également difficile de trouver un parti où l'on s'entende sur tout et deux partis qui ne s'entendent pas entre eux sur quelque chose. Les couleurs n'existent pas dans la nature : elle n'offre au regard que des nuances qui se lient les unes aux autres par une dégradation insensible. Tel est à peu près l'état des esprits dans l'Allemagne du Sud, ce qui, joint aux prérogatives de la

couronne, y rend malaisée l'introduction du pur régime parlementaire. Peut-on demander que la majorité du parlement gouverne, lorsque le plus souvent ce parlement n'a point de majorité, ou que cette majorité n'a point de programme commun, qu'unanime aujourd'hui sur une question, se divisant demain sur une autre, elle déroute les calculs par l'infinie variété de ses groupements? C'est affaire au gouvernement de constituer de son mieux dans ces chambres flottantes un tiers parti, *eine Mittelpartei*, centre droit ou centre gauche, qui se préoccupe d'assurer par une politique d'accommodement la bonne marche des affaires. Cette minorité ministérielle prend sur les fractions modérées des partis extrêmes l'ascendant qu'exerce toujours le bon sens, et, grâce à son appui, le ministère leur fait agréer des transactions qui satisfont la majorité du pays.

Dans de telles conditions, les partis sont impuissants à gouverner; mais les gouvernements doivent compter sérieusement avec eux, sous peine de voir se former de fortes et dangereuses coalitions qui les renverseraient. Ces coalitions, qui jouent un grand rôle dans le mécanisme constitutionnel des États du Sud, ont plus d'une fois déconcerté les projets de la Prusse et de ses partisans. Que la question d'indépendance vienne à

se poser, on voit démocrates et catholiques se former en phalange serrée pour faire face à l'ennemi commun. Le parti prussien n'a rien négligé pour rompre cette redoutable alliance, il a usé de toutes les armes que pouvaient lui fournir les événements. Au printemps de 1869, dans son grand *meeting* de Worms, il poussa un cri de guerre contre le concile, s'en servant comme d'un épouvantail pour effrayer les libéraux et les protestants du Sud et les jeter dans les bras de la Prusse. On espérait, par cette manœuvre, réveiller les passions religieuses dans le Sud; on se flattait qu'en évoquant devant les populations le fantôme de l'ultramontanisme, on leur ferait faire de salutaires réflexions, et que le despotisme spirituel de Rome se chargerait de les réconcilier avec la dictature militaire de Berlin. Cet espoir a été déçu. Les Allemands du Midi ont de bonnes raisons pour n'avoir pas trop peur de l'ultramontanisme; bien qu'il s'agite chez eux comme partout, ils le savent impuissant. Qu'est-ce que le catholicisme jésuitique? Une conception grossière de la religion, les croyances converties en moyens de gouvernement, une dévotion machinale ou mécanique, de laquelle les habiles font jouer à leur gré les ressorts. Les Allemands sont protégés contre le jésuitisme par des défenses naturelles. Ils sont la

race religieuse par excellence, et on leur persuadera difficilement qu'on peut avoir une religion sans y mettre un peu de soi, un peu de son âme, un peu de ce cœur pensant auquel ils ont donné le nom de *Gemüth*. Leurs croyances leur sont chères, parce qu'elles les aident à vivre; elles ne sont pas à la merci d'une bulle ou d'un rescrit. Qu'est-ce que Luther, ce grand Allemand? Le tribun de la conscience; la sienne lui semblait valoir un monde, et la proclamant inviolable, il mettait Rome et l'empereur au défi de la lui prendre. Au surplus, l'Allemagne est un pays de forte culture scientifique. Les jésuites ne seront les maîtres et les directeurs du clergé allemand que lorsqu'ils auront détruit les universités et les facultés théologiques d'où sont sortis les Wessenberg, les Moehler, les Dollinger, les les Hefele, les Haneberg, ces doctes et vénérables représentants du catholicisme libéral.

L'attitude qu'a prise au concile l'immense majorité des prélats allemands prouve assez que les démocrates avaient bien jugé de la situation, et qu'ils ont bien fait de ne pas trop s'émouvoir du *meeting* de Worms. Que si les nationaux leur font un crime de se coaliser avec Rome, ils répondront qu'une coalition est immorale quand deux partis font campagne ensemble pour renverser un gouvernement qu'ils ne sauraient rem-

placer sans que l'un des deux regrette ce qu'il a contribué à détruire : dans de telles alliances, il y a toujours un trompeur et une dupe ; mais qu'y a-t-il de répréhensible dans une ligue formée pour conserver ce qui est, chacun des deux partis le préférant à l'inconnu redoutable qu'on lui propose ? Lors des élections au parlement douanier, catholiques, ministériels et démocrates wurtembourgeois pouvaient signer tous, sans sacrifier aucun de leurs principes, ce commun manifeste : « l'accession au *Nordbund* signifie un surcroît de dépenses annuelles de 6 millions de gulden, un an de service de plus, nos droits constitutionnels compromis, la liberté de la parole et de la presse mise en péril, notre prospérité et notre bonheur menacés par les charges toujours croissantes qu'impose au peuple un gouvernement militaire, lequel demande des soldats et encore des soldats, de l'argent et toujours de l'argent. »

III

Ce qui ajoute aux difficultés de la question allemande, c'est que les deux royaumes et les deux grands-duchés dont se compose l'Allemagne du Midi sont bien liés entre eux par des relations d'amitié et de bon voisinage, par des traditions, par des intérêts semblables, mais que cependant ils diffèrent trop les uns des autres pour pouvoir s'associer et faire corps. Ils se ressemblent tous en ceci, que chacun d'eux ressemble fort peu à la Prusse, et que le régime prussien, transporté chez eux, choquerait leurs habitudes et leurs idées. Toutefois, si le voyage est long de Berlin à Munich, on voyage aussi en se transportant de Munich à Stuttgart, et le Wurtemberg réserve bien des étonnements à celui qui penserait y retrouver les mœurs et le tour d'esprit bavarois. Si l'on veut juger impartialement la politique qu'ont

suivie les États du sud depuis 1866, il faut se rendre compte du caractère particulier des peuples et de la nature des difficultés qu'avait à surmonter chacun de leurs gouvernements.

Il serait permis, dans cette revue, de ne citer Hesse-Darmstadt que pour mémoire à cause de la situation toute spéciale que lui ont faite les traités en incorporant dans la confédération du nord la partie du grand-duché située sur la rive droite du Mein, c'est-à-dire la province de la Hesse supérieure et les communes de Kastel et de Kostheim, soit une population de 250 000 âmes sur 800 000. La province de Starkenbourg, dont Darmstadt est le chef-lieu, et la Hesse rhénane gardaient leur indépendance, mais écornée, amoindrie et compromise par des conventions que le vainqueur avait dictées. L'administration des postes et des télégraphes du grand-duché a passé aux mains de la Prusse, et ses troupes font partie intégrante de l'armée fédérale. Organisées à la prussienne, elles sont, en temps de paix comme en temps de guerre, sous le commandement du roi de Prusse, avec cette seule restriction, que la nomination des généraux, hormis celle du commandant divisionnaire, n'a pas besoin d'être sanctionnée par lui, et qu'en temps de paix il renonce à l'exercice de sa juridiction militaire. Ajoutons que le grand-duché a dû cé-

der Mayence à la Prusse; non-seulement elle y tient seule garnison, elle s'est subrogée à tous les droits qu'exerçait la confédération germanique à l'égard du gouvernement territorial. Ce *modus vivendi* n'a pas un caractère strictement juridique; mais la Prusse a la possession de fait, et l'on ne voit pas trop qui pourrait la lui contester. La Hesse se trouve ainsi enlacée de toutes parts dans un réseau qui gêne singulièrement la liberté de ses mouvements, une partie de son territoire relevant de la confédération du nord, le reste ne s'appartenant qu'à moitié : situation difficile et périlleuse, qui semblait faite pour ne devoir durer et qui dure encore, grâce surtout à la patiente ténacité de l'habile président du ministère hessois, le baron Dalwigk, dont les résistances ont plus d'une fois mécontenté Berlin. On le lui a fait sentir. Le 24 novembre 1867, le chancelier fédéral lui adressait une note amère et sèche pour le blâmer de s'être laissé inviter par la France à une conférence européenne sur la question romaine. Au mois d'avril 1868, M. de Bismarck frappa un second coup; il se plaignait que le grand-duché procédât trop lentement à la réorganisation de son armée et à l'exécution des traités. Il s'en prit au général divisionnaire, le prince Louis, qui rejeta la faute sur le ministre de la guerre. Le cabinet de Berlin menaçait, si

on ne lui donnait satisfaction, de transporter à Cassel les troupes de la Hesse supérieure et de remplacer le prince par un général de division prussien. Le prince donna sa démission. Cette pression, habilement concertée, ne manqua point son effet : la Hesse dut faire son *peccavi*, et le 21 avril des officiers prussiens arrivaient à Darmstadt pour y prendre en main l'administration militaire. Le ministre de la guerre avait reçu son congé, mais M. Dalwigk est toujours là.

Le génie français est rectiligne de sa nature, et les situations fausses lui sont insupportables; il est prêt à tous les sacrifices pour en sortir. L'esprit allemand en prend mieux son parti, il en fait le tour, il en examine les bons côtés, et cherche à s'y établir le plus commodément possible. A son obstination naturelle, qui le rend capable de longues résistances, il joint le talent de la procédure, et alors même qu'il a perdu le principal, il multiplie les incidents ; il plaidera jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus rien à perdre. L'histoire d'Allemagne en offre une foule d'exemples, grands et petits, et ce qui se passe à Darmstadt en est un. Il semblait que la population hessoise ne pourrait supporter longtemps de se voir partagée par le Mein en 250000 Allemands du nord et en 600000 Allemands du sud. La destinée des premiers paraissant irrévocable, on

pouvait croire que les seconds ne tarderaient pas à les rejoindre et à se fondre avec eux dans la confédération du nord. Peut-être l'espérait-on à Berlin. C'eût été une première entorse donnée au traité de Prague, et un tel exemple aurait pu devenir contagieux. Quand la convention militaire fut présentée au parlement hessois, les nationaux et quelques conservateurs de la seconde chambre se réunirent pour demander l'accession. Ils faisaient valoir des raisons de convenance, d'utilité, de nécessité politique, de patriotisme allemand, et représentaient qu'au surplus le principal était fait, qu'il ne valait guère la peine de se débattre pour conserver un semblant d'indépendance. M. Dalwigk repoussa énergiquement cette motion; il s'efforça de démontrer que les inconvénients de la situation n'étaient pas aussi grands qu'on se plaisait à le dire; il allégua aussi le traité de Prague, et que l'Autriche, consultée par lui, avait déclaré qu'elle prenait au sérieux l'article 4 et la frontière du Mein. En dépit de son éloquente plaidoirie, la proposition fut votée par 32 voix contre 15; mais le gouvernement avait pour lui la chambre haute, qui la rejeta tout d'une voix, après une discussion vive où la politique prussienne fut traitée sans ménagement. L'un des orateurs déclara que, si jamais il était forcé de voter pour l'accession, il atten-

drait qu'un jour plus heureux vînt à luire pour l'Allemagne, et qu'il voterait alors des deux mains la dissolution du *Nordbund*. La même proposition a été remise récemment sur le tapis sans plus de succès, et jusqu'à ce jour le grand-duché a maintenu obstinément le *statu quo*. Les Hessois n'ont pas encore rempli la mission que leur assignait Berlin, ils ne se sont pas faits « les pionniers de l'unité. » Les nationaux prussiens s'en prennent à M. Dalwigk, à son savoir-faire, à ce qu'ils appellent ses intrigues; en vérité ne se sont-ils pas appliqués à lui rendre sa tâche plus facile?

La Bavière, qui traverse en ce moment une crise parlementaire et ministérielle dont l'Europe s'occupe, est, par l'étendue de son territoire, le plus important des États du sud. Il y a des pays qui sont en quelque sorte embarrassés de leur taille. Trop grands pour accepter des dépendances humiliantes et une existence de satellite, pas assez pour dominer les événements, ils courent le risque d'avoir des prétentions qui excèdent leurs forces; essuient-ils des catastrophes, se voient-ils condamnés aux abaissements et aux soumissions, ils ne s'accommodent pas longtemps de leur déchéance, une sourde inquiétude les pousse à recouvrer leur rang par de nouvelles entreprises. L'histoire des derniers siècles nous

montre la Bavière tantôt entraînée par des passions religieuses dans l'orbite de l'Autriche et gravitant autour d'elle, tantôt sentant le péril de cette alliance et s'appuyant sur la Prusse pour résister aux menaçantes convoitises des Habsbourg, tantôt liant à deux reprises partie avec la France, dont l'amitié lui fut utile, mais risqua de lui devenir fatale, ou bien enfin visant à jouer, dans le sein de la confédération germanique, un rôle proportionné à son importance, s'efforçant de grouper autour d'elle les États secondaires de l'Allemagne et caressant des rêves de *triade* que les événements ont jusqu'ici condamnés. Dans les diverses péripéties de cette politique oscillante, qui essayait de tout, la Bavière a connu les extrémités des choses humaines. Maximilien-Emmanuel, pour avoir épousé la cause de la France dans la guerre de succession, fut, après la bataille d'Hochstett, mis au ban de l'empire et ne rentra dans ses droits qu'après la paix de Baden. Son successeur, le fameux Charles VII, conquit l'Autriche et ceignit la couronne impériale; mais, par un revers de fortune, il perdit du même coup et l'empire et la Bavière. La paix de Fussen la rendit à son fils. Plus tard, quand Maximilien-Joseph fut mort sans enfants et que le chef de la branche cadette de la maison palatine, Charles-Théodore, fut appelé à recueillir son héritage,

l'Autriche étendit de nouveau la main sur cette proie, et ce fut l'intervention prussienne qui sauva la Bavière. L'alliance française devait, au commencement de ce siècle, l'ériger en royaume; cet honneur l'eût perdue, si elle n'eût sacrifié à la fortune et acheté par un brusque retour l'indulgence des vainqueurs de Leipzig. C'est ainsi qu'on a vu la Bavière guettant d'un œil inquiet les occasions, cherchant à tâtons sa destinée sur tous les chemins de l'Europe, et tour à tour croyant la tenir, ou réduite à disputer son existence. « Certaines gens, a dit un homme d'État, s'imaginent que la Bavière ne représente rien. Elle a échappé à tant de chances de destruction, elle existe depuis si longtemps, qu'il faut qu'il y ait de bonnes raisons pour cela. »

Ce n'est pas seulement dans ses relations avec l'étranger que la Bavière a des choix à faire et que ces choix l'embarrassent. Sa situation intérieure présente des difficultés qui ne peuvent être surmontées que par un gouvernement habile, dont la main soit à la fois ferme et légère. Pays essentiellement agricole et catholique, la Bavière, avec le temps, est devenue autre chose encore; elle se compose aujourd'hui d'éléments distribués à doses inégales dans les diverses parties de son territoire et réfractaires les uns aux autres. Ses villes industrieuses et commerçantes

renferment une bourgeoisie riche, éclairée, ouverte à toutes les idées modernes; elle a trois universités, — et dans le nombre l'une des plus prospères et des plus fréquentées de l'Allemagne; un quart de ses 5 millions d'habitants professe la religion protestante, répandue surtout en Franconie et dans le Palatinat. Le parti bourgeois, jaloux d'assurer à la Bavière toutes les institutions et les garanties libérales, forme des groupes épars au milieu d'une vaste population agricole, qui se dérobe à son influence et dont les intérêts sont absolument opposés aux siens. Pour mesurer la distance qu'il y a des idées de cette classe moyenne à celles de ce peuple des campagnes, il suffit de parcourir un numéro de la *Gazette d'Augsbourg*, qui, à travers les vicissitudes de sa politique, est demeurée l'un des organes les plus éclairés de l'esprit moderne en toutes choses, et de lire ensuite l'un de ces petits carrés de papier qui s'impriment à Munich et dans lesquels un bon sens gausseur ou des préjugés surannés s'adressent, dans le langage qu'il peut comprendre, à un public de villageois. Un peu lourd de tempérament, rude d'écorce et de manières, tout juste assez instruit pour mêler un peu de raisonnement à ses préventions et à ses instincts, organisé en associations puissantes qui couvrent tout le pays de leur réseau, vivant sur une terre grasse et

fertile qui récompense abondamment les sueurs de l'homme, et dans un pays où il y a du bonheur, le paysan bavarois est très-attaché à ses habitudes, à ses souvenirs; il est conservateur avec passion. L'esprit moderne l'inquiète, le trouble, parce qu'il se présente à lui sous les traits de la bureaucratie et que les bureaux sont ses plus grands ennemis. La liberté, telle qu'il l'entend, est celle qui le soustrait autant que possible au contrôle et aux tracasseries de cet être invisible qu'on nomme l'État, lequel n'entre guère en conversation avec lui que pour lui demander de l'argent, lui intimer des ordres ou lui signifier des défenses. Il n'obéit volontiers qu'à certaines autorités qu'il peut aimer, parce qu'elles ont un visage, ou parce qu'il sait nettement à quoi elles servent : son roi, sa commune, son curé. Voilà, dans sa pensée, les rouages qui font aller le monde. Les lois et les fonctionnaires sont des inventions bourgeoises; quand ses meneurs veulent lui échauffer la tête, ils lui représentent que le gouvernement dont il se plaint, qui lui augmente chaque année sa cote, est un gouvernement de bourgeois. Ce mot dit tout; il n'en demande pas davantage, il sait ce qu'il doit faire et comment il doit voter.

La Bavière est l'un des pays où le clergé a conservé le plus longtemps ses priviléges et son

omnipotence. Livrée aux jésuites, lorsque le joséphisme vint à régner en Autriche, elle se gara de cette contagion, sa foi demeura vierge et incorruptible. Ce fut l'électeur-roi Maximilien-Joseph qui, le premier, revendiqua les droits de la société civile. En 1817 et 1818, la Bavière reçut tout à la fois une constitution et un concordat. Une lutte sourde s'engagea entre les deux puissances, lutte mêlée d'alternatives diverses. Tantôt l'État concédait trop, tantôt il faisait prévaloir avec ses intérêts ceux de la science, de la tolérance et de la civilisation. Depuis dix ans surtout, il a fait des pas décisifs; il lui serait difficile de retourner en arrière. Quand le clergé ne peut plus disposer de l'État, qu'il n'a plus le gouvernement à sa dévotion, il se fait peuple. C'est à quoi il a réussi en Bavière plus encore qu'ailleurs. S'appuyant sur le paysan, épousant ses passions, lui parlant sa langue, qu'il savait de naissance, il s'est fait le représentant de ses instincts à la fois conservateurs et démocratiques, de son aversion pour le régime bourgeois. Sans laisser dormir dans leur fourreau les vieilles armes ecclésiastiques, il s'en est forgé de nouvelles; il a usé avec habileté de tous les moyens d'agitation inventés par la démocratie, la presse, les assemblées, les associations. Le clergé bavarois constitue aujourd'hui une sorte de tribunat

en soutane, passé maître dans l'éloquence populaire, et agissant en même temps par le confessionnal et par le journal. Les événements de 1866 l'ont servi à merveille. Il a su exploiter l'attachement du pays à son indépendance, les antipathies que le nom prussien inspire au patriotisme bavarois, les défiances du peuple des campagnes, son humeur soupçonneuse, qui découvre partout des machinations et des trames. S'emparant de ces inquiétudes, les fomentant et les envenimant, incriminant les intentions, dénonçant avec acrimonie et les actes du pouvoir et les arrière-pensées qu'il lui imputait, — de tous ces griefs, les uns plus ou moins fondés, les autres chimériques, il a composé un volumineux dossier où il puise à pleines mains dans les jours d'élections. Il est donc pour quelque chose dans l'organisation de ce *parti patriote* qui possède aujourd'hui la majorité dans les chambres, et qu'on désigne à tort en France et ailleurs sous le nom de *parti ultramontain*. Les conservateurs ou patriotes bavarois, qui ont à leur tête des hommes éclairés et de grande valeur, sont moins un parti qu'une coalition, et cette coalition se recrute dans toutes les classes. A côté des champions du *Syllabus* et de la curie, on y trouve des hommes de gouvernement, des catholiques libéraux, presque tous les orthodoxes

protestants. L'intérêt commun est la conservation de la Bavière; mais les uns estiment qu'il est des progrès et des changements conciliables avec cette conservation ; d'autres, incapables de ces distinctions, s'attachent à tout conserver, craignant que la muraille ne s'écroule, si on en détache une pierre; d'autres encore s'occupent moins de sauver la patrie que de faire leurs propres affaires, et, avides du pouvoir, ils comptent que les patriotes voudront bien leur tenir l'échelle. L'indépendance nationale est le mot d'ordre commun du parti; mais ce qui pour la plupart est le but, pour quelques-uns n'est qu'un moyen, et le paysan est leur instrument[1].

1. Il est permis de douter que la majorité des paysans bavarois soient ultramontains. En tout cas, les définitions théologiques sont le moindre de leurs soucis; ils n'entrent pas dans le détail, ils voient les choses en gros. Dans la séance du 3 février 1870 de la chambre des députés de Bavière, l'un des représentants de la droite, M. de Hafenbrädl, a déclaré qu'il était faux que les associations de paysans ou *Bauernvereine* fussent au service de Rome et des jésuites, que leur mot d'ordre était : Dieu, le roi et la patrie. « Dites aux paysans, s'est-il écrié, que la Bavière doit devenir une province romaine, et vous verrez comme ils feront volte-face. » Répondant ensuite à ceux qui lui reprochaient d'être allé pendant la période électorale à la chasse du paysan, *auf den Bauernfang :* « Nos paysans ne sont pas si faciles à attraper que vous croyez, ajouta l'honorable député. Essayez de cette chasse, il est probable que vous en reviendrez bredouille. La grosse affaire pour le paysan, avant de se laisser prendre, c'est de savoir qui est le chasseur. »

Si on en jugeait par sa lourdeur apparente, par son indolence habituelle, on pourrait croire que la grande occupation du Bavarois est d'exister et de se sentir exister. Pourquoi ne jouirait-il pas de la vie? Il n'a pas à se plaindre de son lot dans ce monde. Toutefois sous ce flegme couvent des passions mal endormies et de véritables fougues politiques. Il y a dans le Bavarois le plus placide un électeur primaire qui a la tête près du bonnet, et ses longues tranquillités sont interrompues par des fièvres électorales à tout consumer. Heureusement il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour la maison; elle est bâtie à chaux et à sable. Au demeurant, dans les pays libres, les agitations de la vie publique ne sont pas un mal; elles sont tout au plus l'un des inconvénients nécessaires de la liberté. Ceux qui les maudissent ou qui les redoutent doivent se chercher un maître et le charger de vouloir pour eux. Il n'est pour la Bavière qu'un danger sérieux; ses hommes d'État doivent veiller à ce que la lutte des partis ne dégénère pas en une lutte de classes, et la question politique en une question sociale. La bourgeoisie bavaroise est trop nombreuse, trop influente, et ses idées sont trop d'accord avec celles du siècle pour qu'elle ne les impose pas à son gouvernement; mais il doit tenir grand compte des instincts et des préven-

touchant la liberté d'industrie, le mariage, les associations, la réforme judiciaire, sont des lois de progrès, destinées les unes à garantir les droits de l'État, les autres à supprimer de vieilles institutions et de vieux règlements qui ne répondent plus aux besoins d'activité et de libre expansion des sociétés modernes[1].

Le seul reproche qu'on puisse adresser à la politique honnête et éclairée du ministère bavarois, c'est qu'il a donné prise à ses adversaires par des imprudences, des précipitations, par un certain luxe de mouvements et de démarches propres à exciter des inquiétudes. Il n'a rien fait de mauvais, mais il a trop fait, et pour un gouvernement toute action superflue est une faute. Il s'est attiré un échec en proposant une loi scolaire qui dérobait l'école à la surveillance du clergé, et qui, excellente en soi, devançait les temps, choquait bien des catholiques modérés,

1. On peut s'étonner que le ministère bavarois n'ait pas proposé une loi de réforme électorale. La Bavière élit sa chambre des députés par un système d'élection à deux degrés; d'autre part, elle nomme par le suffrage universel ses députés au parlement douanier. Une telle anomalie semble ne pouvoir durer; mais l'épreuve qui a été faite en 1868 du suffrage universel a démontré qu'il était une arme puissante entre les mains du parti patriote. Le système bourgeois par excellence, celui qui garantit le mieux l'influence des classes moyennes, est l'élection directe avec un cens. Ce n'était pas une chose à proposer, le pays n'en voudrait pas. Cette grave difficulté réclame sa solution.

et avait peut-être ce défaut suprême d'être impraticable. Poursuivant au dedans une politique vraiment libérale, il s'est trop préoccupé de petits incidents qu'il aurait dû ignorer; il a trop prodigué les circulaires, les adresses, les avertissements au pays. Il a eu le tort que le Christ reprochait à Marthe, il s'est occupé et inquiété de trop de choses. Dans sa politique extérieure, il a commis la faute de ne pas s'en tenir à ce qui était net, précis et pratique. Il a compliqué son programme de regrets et d'aspirations dont il était inutile d'entretenir les chambres, puisqu'on n'avait rien à leur proposer. On leur a trop souvent répété que l'isolement compromettait l'existence du pays, qu'on avait hâte de trouver un moyen de renouer le lien fédéral de l'Allemagne et de sortir du provisoire alarmant où l'on vivait. Il faut savoir subir le provisoire et attendre les occasions; ce n'est pas en en parlant qu'on les fait naître. Le prince Hohenlohe a un idéal, lequel assurément est très-avouable. Il a la fibre allemande, il est très-attaché à l'unité nationale, et il serait étrange qu'on lui en fît un crime. Il déplore la politique d'annexion qui a brisé le faisceau de la famille allemande, et, s'il ne tenait qu'à lui, la Prusse aurait déjà restitué ses conquêtes, et s'en dédommagerait par l'hégémonie de l'Allemagne. D'un autre côté, il s'in-

quiète de sentir derrière lui une Autriche détachée des intérêts germaniques, et qui, en toute question qui se présentera, ne prendra conseil que de sa propre sûreté. Ne pouvant supprimer les traités de Prague, ni défaire ce qu'a fait la Prusse, le programme d'avenir qu'il caresse, qu'il a souvent exposé dans un noble langage, peut se résumer ainsi : — union fédérative entre les États du sud, entente cordiale entre ces États et la Confédération du nord et règlement commun des affaires communes, réconciliation et alliance de la Prusse et de l'Autriche. — Mais aujourd'hui encore ce programme n'est qu'un rêve, et, en y revenant si souvent, on courait le risque d'alarmer inutilement le pays, de lui faire croire que ces plans d'avenir étaient déjà en voie d'exécution, qu'outre les traités militaires et douaniers, on en avait fait un autre auquel on cherchait à le préparer : soupçons injustes qu'une déclaration royale vient de condamner, mais que les animosités et les jalousies ont su exploiter. Que reprochent ses ennemis au prince Hohenlohe? Non des actes, mais des arrière-pensées et des intentions, ou, pour parler bavarois, *sein tendenziöses Schaffen und Handhaben.* Or il ne sert de rien à un gouvernement d'avoir des tendances; elles le compromettent en pure perte.

L'espérance du prince Hohenlohe était que le

parti sur lequel il s'appuyait rallierait à lui peu à peu les esprits modérés de la droite et de la gauche. Il n'en fut rien, le ministère vit son corps d'armée s'affaiblir, se disperser et se fondre. Les élections du printemps de 1869 donnèrent à la Bavière une chambre où les patriotes et les progressistes se balançaient, et où le tiers-parti ne formait qu'une infime minorité. On sait l'étrange spectacle que donna cette chambre quand elle voulut constituer son bureau et choisir son président. Deux partis exactement égaux luttèrent front contre front dans sept votations successives sans qu'il se fît aucune défection d'un côté ou de l'autre, — rare exemple de discipline et d'opiniâtreté. En vain le prince Hohenlohe interposa ses bons offices pour concilier cet insoluble différend et ménager un accommodement; il fallut dissoudre cette chambre impossible et en appeler au pays. La dissolution n'ayant point été provoquée par une question de cabinet, le ministère aurait dû garder une stricte neutralité; quel que fût le résultat du scrutin, il n'aurait point eu de part dans la défaite. Il eut le tort de remanier les circonscriptions électorales, et il paye aujourd'hui cette imprudence. Les patriotes sortirent de la lutte vainqueurs, très-échauffés et disposés à pousser jusqu'au bout les conséquences de leur victoire. Dans le remarquable discours

que prononça le roi Louis à l'ouverture de la session, il engagea les partis à la conciliation et à la concorde. Les deux chambres lui ont répondu par des adresses qui renfermaient un vote de méfiance pour le ministère, et le jeune roi en a marqué son déplaisir; ce vote lui a paru porter atteinte à sa prérogative. Il lui en coûtait de se séparer d'un ministre qui a sa confiance; il sentait d'ailleurs qu'une politique prudente est la seule qui convienne à la Bavière dans la situation délicate et troublée de l'Allemagne, qu'une rupture avec la Prusse ou tout éclat fâcheux pourrait avoir d'inquiétantes conséquences, et, bien qu'il lui fût aisé de trouver un ministère à sa convenance dans les rangs des patriotes, qui ont beaucoup d'hommes à lui proposer, il redoutait la queue du parti, ses fins secrètes et ses menées occultes.

Il est une réponse à faire aux exagérés qui accusaient le prince Hohenlohe de trahir les intérêts bavarois et de livrer la Bavière à la Prusse. Le discours de la couronne reproduit, quant au fond, le programme qu'il n'a cessé de proposer et de défendre, et ce discours a excité à Berlin un vif mécontentement. Toutefois, dans l'intérêt du régime constitutionnel, on ne peut regretter que l'injustice des chambres bavaroises ait eu gain de cause. Quelque sympathie qu'on ressente pour un

homme d'État, on ne saurait lui souhaiter un succès que lui reprocherait sa conscience politique. En définitive la victoire des institutions tourne au profit de tout le monde, et même des vaincus. Le prince Hohenlohe peut se dire que l'opinion publique se ravisera, que tôt ou tard son pays aura besoin de ses services et devra revenir à une politique modérée et libérale, à laquelle on ne peut reprocher que de s'être trop agitée et de représenter la raison sans en avoir tout le sang-froid.

IV

Parler du Wurtemberg, c'est parler de l'un des pays les plus prospères et les plus libres qui soient au monde. C'est parler aussi de l'État qui représente avec le plus d'énergie les deux passions communes à toute l'Allemagne du midi, un attachement égal à la petite et à la grande patrie. Un Prussien a dit du Wurtembergeois qu'il ne connaissait que deux choses, la Souabe et le ciel. Cette boutade ne porte point. Le Wurtembergeois ne peut séparer dans ses rêves la conservation du Wurtemberg et le rétablissement de la grande Allemagne. Il se sent à la fois très-Souabe et très-Allemand. Et quelle province a donné davantage à la commune patrie, a fait produire au génie germanique plus de fruits exquis et savoureux? Si le Souabe aime trop l'Allemagne pour se réconcilier avec la paix de

Prague, il est trop libéral pour se donner à M. de Bismarck ; il craindrait que le remède ne fût pire que le mal. C'est à ce double titre que Stuttgart est le foyer de la résistance à la Prusse et qu'il a mérité d'être surnommé l'anti-Berlin.

S'il est vrai que la santé soit l'équilibre, le Wurtemberg est aussi l'un des pays de ce monde qui se portent le mieux. On n'en trouve guère qui visent davantage à cet idéal de la civilisation complète où aucun intérêt n'est sacrifié. Pays d'agriculture et d'industrie, de démocratie et de classes moyennes instruites et influentes, de liberté municipale et d'excellente administration, d'enseignement populaire et de haute culture scientifique, il n'est pas de société mieux pondérée et qui s'applique davantage à se développer dans tous les sens. Nulle part l'instruction n'est plus répandue et ne répond mieux à tous les besoins; l'éducation va chercher tout le monde en Wurtemberg, mais elle respecte le naturel, elle ne lui fait point faire pénitence. Le Souabe possède ce qui est rare dans le nord : l'abandon, l'expansion, la vivacité, le charme, et sa capitale s'en ressent; elle n'est pas la plus belle des résidences allemandes, elle en est la plus charmante. Ce naturel qui résiste à tout est aussi la qualité souveraine des poëtes et des écrivains souabes, arbres à qui les soleils du midi ont

permis de croître et de mûrir en plein vent sans avoir à subir la gênante discipline de l'espalier. Ouverts à toutes les influences, à toutes les idées, ces poëtes n'ont pas à craindre de cesser d'être eux-mêmes. Qu'est-ce que Schiller? Un Souabe qu'a greffé la Grèce et qui a humé les vents orageux de la révolution française. Le passé, le présent, son cœur a tout fondu dans une harmonie forte à la fois et délicieuse. Il n'est pas d'écrivain qui soit plus homme; bien habile qui distinguerait son génie de son âme : il avait une âme de génie. Moins grands que lui, ses successeurs de l'école souabe lui ont ressemblé en ceci, que l'art pur ne leur a point suffi, qu'un jour ou l'autre ils ont servi d'interprètes aux grandes passions qui remuent le monde. « Que ne puis-je, s'écrie le plus parfait d'entre eux, respirer de nouveau dans le royaume doré des songes et des légendes! Un souffle plus sévère fait vibrer les cordes de ma lyre. Ma fée s'appelle aujourd'hui la liberté, mon chevalier s'appelle le droit. Debout, chevalier, et résiste de pied ferme aux sauvages assauts des dragons. »

Un Zurichois ou un Bernois qui voyage en Wurtemberg ne s'y sent point dépaysé; tout lui rappelle que le Souabe est son parent, qu'ils sont sortis l'un et l'autre d'une tige commune. Il retrouve dans cette Suisse monarchique tout ce qui

se voit chez lui, le même penchant à se gouverner soi-même, la liberté communale, une ardeur passionnée pour les affaires publiques, l'esprit de parti tout-puissant, l'usage illimité du droit de réunion et d'association, une police qui n'impute à personne des délits d'opinion. Cependant les deux pays ne se ressemblent pas en tout point. La Suisse, en raison de sa petitesse et de la division pour ainsi dire parcellaire de son territoire, se compose de cantons qui ne sont la plupart que des municipes souverains; il en résulte que les opinions et les idées y prennent des proportions municipales, et que de grands talents politiques y sont employés souvent à régler des questions de ménage. Les Souabes joignent à l'avantage de former un pays à part, qui s'administre et se régit lui-même, celui de se rattacher à une grande vie nationale, dont ils ressentent les contre-coups et les courants; ils ne sont pas claquemurés chez eux; tout en s'occupant activement de leurs affaires, ils ont vue sur le monde, et débattent avec leurs intérêts privés ceux de 40 millions d'Allemands. Aussi n'ont-ils pas l'esprit positif et renfermé du Suisse. Le Wurtemberg a produit non-seulement des Schiller et des Uhland, mais des métaphysiciens, des Schelling et des Hegel. En revanche, le Suisse, se mouvant dans un cercle plus étroit et ne s'occupant

que d'intérêts dont il peut faire le tour, apprend à se défier des utopies; son bon sens politique, qui le préserve de bien des entraînements dangereux, est le correctif de l'absolue liberté dont il jouit. En sa qualité d'idéaliste, le Souabe a le goût de faire grand; il cherche l'absolu dans la politique, — délicate entreprise. Ajoutez qu'il tient trop à ses idées pour se résigner facilement à en rien sacrifier; il aime mieux s'isoler que de s'amoindrir. N'est-ce pas un poëte souabe qui a dit : « Je ne jurerai jamais par le nom de personne, car moi aussi je suis quelqu'un? »

En Wurtemberg, les difficultés politiques sont d'une tout autre nature qu'en Bavière; elles n'y sont point compliquées d'oppositions de classes et de confessions. Le Wurtemberg est un État essentiellement protestant; sur 1 800 000 habitants, il a 540 000 catholiques, et sur cette terre protestante l'État moderne se développe sans crises violentes; le terrain lui est favorable, il plonge ses racines dans des consciences émancipées. L'esprit libéral domine parmi les catholiques du Wurtemberg. Le clergé souabe fait ses études à Tubingen, il s'y familiarise avec les sciences, l'histoire et les idées nouvelles; partant il est disposé à vivre en de bons termes avec les protestants et avec l'État, et quelques efforts qu'une nonciature italienne, qui ne comprend rien aux

instincts élevés de l'esprit allemand, ait pu tenter pour brouiller les cartes, elle n'y a pas réussi.

Nous avons vu qu'en Bavière le plus grand embarras pour un gouvernement libéral est une démocratie rustique, ennemie dn bourgeois, par trop conservatrice et endoctrinée par ses curés. En Wurtemberg, le danger est la formation d'un parti républicain, auquel semble incliner une fraction de la bourgeoisie. Les Souabes ont la république à leurs portes, ils ne sont séparés d'elle que par la largeur du lac de Constance, elle est pour beaucoup d'entre eux un idéal qu'ils souhaitent d'acclimater chez eux. Le parti républicain, qui a pour organe le *Beobachter* de Stuttgart[1], ne réclame pas ouvertement la république, il se contente de demander les institutions républicaines. Il a déjà obtenu le suffrage universel; ce qu'il poursuit en ce moment, c'est l'abolition de la chambre des pairs et le remplacement de l'armée permanente par des milices organisées et exercées comme en Suisse. De telles prétentions ont paru excessives à plusieurs des hommes de valeur du parti démocratique ou *Volkspartei*. Ils sentent qu'une propagande ré-

1. Le *Beobachter* a pour rédacteur en chef M. Karl Mayer, écrivain de grand talent, d'un esprit élevé, d'un cœur chaud, et l'une des plumes de guerre les mieux taillées de l'Allemagne.

publicaine, couverte ou déclarée, donnerait beau jeu à la Prusse. L'attachement qu'ont les populations du sud pour leur indépendance est un faisceau de sentiments, d'habitudes et de traditions auquel il serait dangereux de toucher; l'amour du pays s'unit étroitement dans leur esprit à l'affection qu'elles portent à la maison de leurs princes. Est-il sûr qu'elles soient mûres pour la république?

Le président du ministère wurtembergeois, le baron de Varnbüler, n'est pas de ceux que les difficultés effrayent ou rebutent. Si c'est le caractère des grands poëtes de faire difficilement des vers faciles, c'est le propre des hommes d'État qui ont la vocation de faire facilement les choses difficiles. Esprit supérieur et ironique, M. de Varnbüler a de l'homme d'État le coup d'œil juste et prompt, le sentiment vif et net des situations, le parfait sang-froid et cette belle humeur qui assure à l'esprit toute sa liberté. Administrateur consommé, il possède aussi la tactique et le maniement des assemblées. Il sait, selon les occasions, agir ou faire agir, se montrer ou s'effacer, parler ou se taire. On l'a vu, dans les grandes crises, assister silencieux pendant des séances entières à des débats passionnés où s'agitait une question de cabinet, attendre son moment, et, profitant d'une manœuvre imprudente,

d'un mot malheureux, faire une soudaine trouée dans les rangs ennemis et enlever la victoire quand tout semblait perdu. Au surplus, le moins doctrinaire des hommes, faisant peu de cas des politiques spéculatifs et de ces rêveurs que Napoléon Ier appelait des *têtes à tableaux*, il ne croit guère aux idées, mais il croit beaucoup aux situations, et il s'applique à se servir le mieux possible des cartes qu'il a en main. Il connaît mieux que personne les conditions et les nécessités du gouvernement des sociétés modernes; aristocrate d'instinct, il est orateur d'assemblée populaire comme de parlement, et il se prête aux réformes, même à celles qui ne lui plaisent guère, lorsqu'elles lui paraissent réclamées par l'opinion. Ses adversaires lui reprochent sa versatilité et de n'avoir que des principes de circonstance; il pourrait répondre qu'en politique ce qui est faux aujourd'hui sera vrai demain, et que le premier principe d'un homme d'État est d'avoir une montre qui marche bien.

M. de Varnbüler, qui était déjà le pilote du Wurtemberg dans les tempêtes de 1866, n'eut pas de peine à se justifier après l'événement de la politique qu'il avait suivie. C'était celle du pays, et les Souabes n'avaient point changé d'avis après Sadowa; ils ne se repentaient de rien, leur conscience n'étant pas à la merci de la for-

tune. Il fut plus difficile à l'habile ministre de leur faire agréer les engagements qu'il avait souscrits à Nikolsbourg. Il a le malheur des hommes d'État dont la réputation d'esprit est faite, on lui prête des mots. On assurait qu'il avait dit à M. de Bismarck : « Nous croyions l'Autriche forte, nous nous sommes alliés à l'Autriche ; nous savons aujourd'hui que vous êtes forts, vous pouvez compter sur nous. » On prétend aussi que l'idée première des traités d'alliance lui appartient, que c'est lui qui les a proposés. Peut-être se disait-il que l'empressement à offrir sert quelquefois à empêcher qu'on ne vous demande plus que vous ne voulez donner. Peut-être aussi pensait-il qu'il fallait ôter au provisoire ce qu'il avait de plus inquiétant, que c'était le meilleur moyen de le faire durer. Quoi qu'il en soit, M. de Varnbüler eut de la peine à défendre le traité d'alliance contre une opposition acharnée qui le qualifiait d'attentat à l'indépendance du Wurtemberg, et il lui fut difficile aussi de faire accepter la réforme militaire qui en était la conséquence indirecte. Les discours qu'il prononça dans ces importantes discussions sont des chefs-d'œuvre d'éloquence parlementaire. Un instant la Prusse et les nationaux se flattèrent qu'il se donnerait à eux ; mais il s'était d'avance tracé sa ligne et n'était pas homme à s'en écarter. Aussitôt que les

traités furent votés, on le vit, dans les élections douanières, déclarer la guerre au parti prussien, et, se liguant avec les démocrates, remporter avec eux une éclatante victoire, — peu après, toujours prompt dans ses décisions et agile à la manœuvre, leur rompre en visière dans les questions intérieures et résister énergiquement à leurs demandes de réformes radicales. Il ne croit pas aux milices suisses; il n'accordera pas non plus la suppression de la chambre haute, mais il désire qu'elle représente des intérêts et non des priviléges; s'il ne tenait qu'à lui, il en ferait une chambre de grands propriétaires. Quant à la question allemande, il n'a garde de compliquer son programme par de trop longues prévoyances, par de précoces inquiétudes. Il estime que les petits États n'ont qu'un moyen de sauvegarder leur indépendance : c'est de prouver qu'ils vivent et qu'ils aiment à vivre en faisant de bonnes lois, en attachant surtout une extrême importance aux intérêts économiques et aux réformes administratives, et ce ne lui est pas une médiocre satisfaction d'avoir réussi à doter le Wurtemberg d'un réseau de chemins de fer supérieur à ce qui se voit ailleurs, entreprise qu'il a conduite avec une habileté financière que personne ne conteste. « Après tout, dit-il, et ceci n'est pas un des mots qu'on lui prête, pourquoi sacrifier le pré-

sent à l'avenir? Tout dans ce monde est provisoire. Si la grande crise qu'on redoute éclate, elle remettra en question toutes les existences, petites ou grandes, à commencer par celle de l'assureur. »

Arrivons enfin au grand-duché de Baden, qu'un publiciste appelait le pays des imbroglios et des mystères. S'il s'est trouvé un État du nord pour reprocher à la Prusse d'avoir trop respecté les droits de souveraineté de ses confédérés, parmi les États du sud il en est un à qui son indépendance pèse, qui a hâte de se délivrer de sa liberté, qui sollicite incessamment et opiniâtrément son accession au *Nordbund*, comme s'il ne lui était possible de vivre et de respirer que sous le sceptre tutélaire de la Prusse. La politique badoise a donné lieu à bien des appréciations diverses; on en a cherché le secret. Les uns prétendent que le grand-duché n'est qu'un instrument entre les mains de la Prusse, qu'il ne fait qu'exécuter les ordres qu'il reçoit de Berlin, — enfant perdu qu'on lance en avant, quitte à le désavouer, s'il devient compromettant. Quoi que fasse le gouvernement grand-ducal, quoi qu'il désire, quoi qu'il propose, ces esprits soupçonneux voient toujours M. de Bismarck derrière le ministère Jolly, lequel ne ferait que répéter les paroles du grand souffleur, et se chargerait de demander à

ses voisins ce que la Prusse n'ose demander elle-même. N'a-t-on pas vu dernièrement, dans les conférences sur les forteresses du sud, la Bavière et le Wurtemberg obligés de rejeter des propositions de Carlsruhe qui eussent réduit l'Allemagne du sud à reconnaître en temps de paix la suzeraineté militaire de Berlin? Baden nous donne beaucoup d'ennuis, disait à ce propos un homme d'État.

D'autres assurent au contraire, avec plus de raison, que Baden ne reçoit point son mot d'ordre de Berlin, qu'il agit et parle de son chef; ils ajoutent que ses instances indiscrètes ont souvent embarrassé la Prusse, que maintes fois ce solliciteur intempestif a frappé secrètement à la porte et que cette porte ne s'est point ouverte, qu'en 1867 M. Matthy, le prédécesseur de M. Jolly, a mis en quelque sorte M. de Bismarck en demeure, et que M. de Bismarck n'a pas même daigné répondre, estimant que l'annexion isolée de Baden lui procurerait peu d'avantages et de grands embarras. Ils soutiennent encore que cette convention, récemment passée, par laquelle les Badois ont acquis le droit de faire leur service militaire en Prusse, loin d'avoir été désirée à Berlin, y fut d'abord repoussée, et que le cabinet prussien ne céda que malgré lui à d'opiniâtres obsessions, dont il ne se pouvait délivrer. Ceux

qui pensent ainsi ne voient dans les agissements de la cour de Carlsruhe que les conséquences naturelles de relations de famille, et ils expliquent tout par une politique de sentiment[1]. Ils allèguent que ce que femme veut, Dieu et les ministères le veulent aussi, et qu'une princesse charmante, spirituelle et d'une rare intelligence prend bien de l'ascendant sur tout ce qui l'entoure. Il faut convenir en effet qu'il y a dans la politique badoise je ne sais quoi d'agité, de nerveux et de passionné qui donne beaucoup à penser. Quand on palpe et qu'on ausculte cette politique, on croit sentir le battement fébrile et précipité d'un cœur de femme.

Que l'esprit de famille exerce quelque influence sur la conduite des affaires, cela s'est vu trop souvent pour qu'on s'en étonne, et de tels mobiles sont trop respectables pour qu'on les discute ; mais on ne saurait admettre que dans les affaires badoises tout s'explique par une politique de sentiment : — à la raison de famille se joint la raison d'État. S'il est naturel que le gouvernement grand-ducal désire l'accession de Baden à la confédération du nord, il reste à expliquer pourquoi, en dépit des froideurs de Berlin, il poursuit l'accomplissement de son désir

1. Le grand-duc de Baden a épousé en 1856 la princesse Louise, fille du roi Guillaume.

avec de fiévreuses impatiences qui embarrassent tout le monde, comme s'il y avait péril en la demeure, et qu'il sentît la terre lui manquer sous les pieds. Est-ce à dire que, limitrophe de la France, il se sente plus exposé, qu'il tremble chaque soir de voir le lendemain à son réveil un régiment français entrant dans Carlsruhe enseignes déployées ? A supposer qu'il fût en proie à des craintes aussi chimériques, ne peut-il s'endormir en paix sur cet oreiller qui s'appelle le le traité d'alliance, lequel, en pareille occurrence, serait valable et très-valable ? Qu'ajouterait donc à sa sécurité son adjonction politique à la Prusse ? Non, ce n'est pas la France qui excite ses alarmes ; c'est la question intérieure, ce sont les embarras du dedans.

La maison de Zæhringen a traversé, en 1849, des crises et des orages qui ne se sont point effacés de son souvenir. La révolution l'avait dépossédée ; c'est l'épée de la Prusse qui lui a rendu sa couronne et ses États. De telles épreuves prédisposent à l'inquiétude. Assurément la maison de Zæhringen n'a pas à craindre le prochain retour de dangers si pressants ; mais elle gouverne un pays où les passions sont vives, où les partis sont violents, et quand on a pris l'habitude de craindre, on redoute non-seulement les périls, mais les difficultés et les embarras. Baden est un

État mixte de 1 million 500 000 habitants, dont les deux tiers sont catholiques et se partagent en libéraux et en ultramontains. Les rapports de l'Église et de l'État sont dans le grand-duché la question principale et dominante, problème plus difficile à résoudre en pays catholique qu'en pays réformé. Ce que l'Église demande à un gouvernement protestant, c'est la liberté; ce qu'elle demande à un gouvernement catholique, c'est de la laisser gouverner. — De là d'inévitables conflits, plus graves dans les petits États où le pouvoir impose moins, et, se défiant de sa force, se protége quelquefois en attaquant. Baden est un aimant dont les deux pôles sont l'archevêché de Fribourg et l'université de Heidelberg; mais cet aimant n'a pas de ligne moyenne. Ce qui manque au grand-duché, c'est un tiers-parti, qui, se posant en arbitre entre des prétentions extrêmes, ferait sa part à la minorité, et appliquerait les principes dans un esprit de sagesse politique. Craignant de ne pouvoir maîtriser une situation tendue, redoutant ces agitations de la vie publique, qui sont, après tout, la marque et l'honneur d'un pays libre, la cour inquiète de Carlsruhe ne rêve que de s'atteler à plus fort qu'elle; il lui tarde de se sentir protégée par le bras puissant de la Prusse, et au besoin par cet article 68 qui autorise le président de la confédération du nord

à rétablir la sûreté publique dans les États où l'ordre est compromis. Quand pourra-t-elle atteindre à ce port, où il lui sera permis de se reposer et de respirer à l'abri des tempêtes, sans avoir à redouter les anathèmes de l'archevêque de Fribourg et les violences des feuilles ultramontaines, sans avoir aussi à compter avec les hommes de Heidelberg, dont elle a dû rechercher l'appui, amitié de circonstance qui lui est souvent incommode ?

Entre les deux partis qui se disputent le grand-duché, le choix de la cour ne pouvait être douteux. Le nom prussien est en horreur aux ultramontains comme aux démocrates. Il fallait avoir pour soi les libéraux et s'assurer leur concours. Donnant donnant ; une telle alliance ne pouvait reposer que sur des concessions réciproques, et plus d'une fois elle a été pour le gouvernement grand-ducal un fardeau lourd à porter. Ce qu'on désirait dans les hautes régions de Carlsruhe, c'est de contracter avec la Prusse tous les engagements possibles, de se modeler sur elle, d'adopter son système militaire dans son immaculée pureté, de confier à un Prussien le portefeuille de la guerre, d'envoyer les cadets badois faire leur noviciat dans les écoles militaires d'outre-Mein. En attendant qu'on pût s'unir politiquement à la Prusse, on aspirait à se rapprocher d'elle, à lui

ressembler, à diminuer dans la mesure du possible la différence qu'il peut y avoir entre un Prussien et un Badois. Le malheur est que les libéraux n'entendaient pas se donner sans conditions, et, quoi qu'ils en disent, ils sont Allemands du sud, comme leurs voisins de Stuttgart et de Munich. Ils acceptaient le programme de la cour dans la question allemande, ils votaient la réforme militaire, le surcroît de dépenses, qu'elle allait faire peser sur le pays. En retour, il fallut leur accorder bien des choses dont on se souciait peu. On promettait, on ne se pressait pas de s'acquitter ; mais ils revenaient à la charge, et il fallait finir par céder. Ils ont demandé et obtenu l'extension des prérogatives parlementaires, le droit d'initiative substitué au simple droit de motion, une loi sur la presse, une loi sur la responsabilité ministérielle, un commencement de réforme électorale. Étrange effet d'une alliance contre nature ! Un cabinet qui aurait voulu faire du grand-duché une annexe politique de la Prusse s'est vu contraint, dans la question capitale, celle du *modus vivendi* de l'État et de l'Église, de faire tout le contraire de ce qui se fait en Prusse. A Berlin, l'État s'unit étroitement à l'Église, la protége et lui assure une part considérable d'influence dans le gouvernement des esprits et de la société, estimant que l'Église est une grande

école de respect et d'obéissance, et que le dogme est le vrai fondement du principe d'autorité. C'est un système tout opposé que les libéraux badois ont fait triompher dans le grand-duché. Ils professent le principe de la séparation absolue des deux puissances. Ils entendent renfermer l'Église dans le cercle des affaires ecclésiastiques et lui interdire toute immixtion dans les affaires civiles ; leur mot d'ordre est l'État moderne, neutre en religion ou laïque, formule qui épouvante Berlin. La sécularisation de l'état civil, le mariage civil obligatoire, l'école entièrement soustraite au contrôle de l'Église, les institutions de bienfaisance distinguées rigoureusement des établissements religieux et remises aux mains des communes ou de l'État, voilà les réformes qu'ils ont obtenues, et c'est ainsi qu'une cour prussienne de cœur a inauguré une politique qui prend en toutes choses le contre-pied de la Prusse.

Cette alliance n'a pas seulement l'inconvénient d'être onéreuse, elle est précaire. Bien des orages l'ont troublée et la troubleront encore. Au commencement de l'année 1868, le gouvernement badois présenta aux chambres une série de projets de loi qui avaient pour objet d'introduire dans le grand-duché la législation militaire prussienne, code pénal, procédure, loi sur les tri-

bunaux d'honneur des officiers. La commission parlementaire chargée d'examiner ces projets déclara au gouvernement que l'introduction des lois prussiennes ne lui paraissait pas une conséquence nécessaire des traités, que l'entrée de Baden dans le *Nordbund* résoudrait la question, que jusque-là il n'y avait pas de raison d'adopter un code qui inspirait aux populations une insurmontable répugnance, qu'en tout cas il le faudrait considérablement amender, et que mieux valait s'abstenir de débats compromettants et dangereux pour la politique nationale qu'on entendait suivre. Le ministère retira ces projets; mais peu après il promulguait une loi provisoire de procédure militaire. Le pays se récria, tout fut remis en question. Ainsi finissent les lunes de miel.

Au défi qu'on leur portait, les libéraux répondirent par l'assemblée d'Offenbourg et par une circulaire qui fit du bruit. Ils déclaraient dans ce manifeste que désormais l'ultramontanisme n'était plus le seul péril à conjurer, que le parti libéral avait d'autres craintes et d'autres soucis, qu'en prêtant les mains à l'augmentation du budget militaire et des impôts il avait compromis sa popularité, que le gouvernement, trop peu reconnaissant des services rendus, avait manqué d'égards aux chambres, qu'on l'avait vu récem-

ment remanier le cabinet sans daigner se mettre d'accord avec le parti libéral, que la confiance réciproque était morte et que l'alliance était rompue. Les signataires du manifeste ajoutaient que l'accession de Baden à la confédération du nord serait toujours l'objet de leur plus cher désir; mais que, cette accession n'étant point prochaine, la grande affaire était de poursuivre activement l'œuvre commencée des réformes intérieures, en revenant à des traditions de sage économie et en se gardant de copier ou d'imiter la Prusse, dont les traditions et les errements, en tout ce qui touche à la question des cultes, étaient jugés par eux « contraires à l'esprit du siècle, propres à compromettre les intérêts intellectuels de la nation allemande. » Irrité de ce vote de méfiance qui ressemblait à une déclaration de guerre, le gouvernement répliqua d'abord par des hauteurs, par des défis. Cependant, l'agitation croissant, on entra en pourparlers : on tâcha de s'entendre ; les promesses et les sourires réussissent quelquefois où les menaces ont échoué. Dans la seconde assemblée qu'ils tinrent à Offenbourg le 27 décembre 1868, les libéraux firent entendre un langage plus conciliant : ils s'engageaient à ne point faire d'opposition systématique; ils soutiendraient le ministère dans toutes les mesures conformes à leurs prin-

cipes, ils le combattraient dans les autres. On ne se boudait plus, on ne devait pas tarder à se réconcilier, grâce à l'imprudence des ultramontains, qui, trop ardents à profiter des dissentiments de leurs adversaires, conclurent un pacte avec les démocrates, et, entrant en campagne, organisèrent une agitation populaire pour obtenir la réforme de la Constitution et l'élection d'une Constituante par le suffrage universel[1]. Cette levée de boucliers de l'ennemi commun produisit un effet magique ; on se tendit la main, et le raccommodement dure encore, les libéraux votant à regret les dépenses militaires, le gouvernement leur proposant des lois qui ne lui plaisent qu'à moitié, les deux alliés se consolant de leurs amertumes par des mesures de rigueur contre leurs communs adversaires, lesquelles sont souvent impolitiques, et ne sont pas toujours conformes à la justice.

Il est regrettable, dans l'intérêt du grand-duché, que la tentative d'Offenbourg ait avorté. Elle aurait mis fin à la coalition forcée d'un gouvernement et d'un parti qui ne s'entendent guère et ne s'aiment que par intermittence. Elle au-

1. Dans le duché de Baden, démocrates et ultramontains, unis par un éloignement commun pour la Prusse, réclament le suffrage universel et direct, qui modifierait la représentation des partis dans la chambre élective. Les élections douanières en font foi.

rait pu donner à Baden ce qui lui manque, un tiers-parti, un centre parlementaire et une assiette politique plus solide. Le premier devoir d'un gouvernement est d'avoir l'esprit gouvernemental; ce serait un bonheur pour le grand-duché que la formation d'un ministère qui, dans les affaires allemandes, concilierait le patriotisme avec la sagesse, et au dedans inaugurerait une politique de ménagement et d'apaisement. Les passions compromettent les principes; on ne résout rien en fermant des couvents, en multipliant les poursuites judiciaires et les procès de presse, en refusant aux corporations religieuses la faculté d'ouvrir des écoles, et en proposant une loi sur les fondations qui passe le rouleau sur les droits acquis. C'est aux petits pays à donner l'exemple de la justice, et la justice n'est sauvegardée que par les grandes réformes; les demi-mesures la mettent en péril. Le parti libéral badois et les hommes distingués qui sont à sa tête rendraient service à toute l'Europe, s'ils se proposaient de résoudre les premiers le grand problème de la séparation de l'Église et de l'État. Ce qui ne s'est pas fait se fera peut-être. Baden n'est pas seulement le pays des imbroglios, mais des réactions subites, des remous politiques, des flux et des reflux. En attendant de savoir quel effet y produiront les changements apportés

récemment au système électoral, il est intéressant de remarquer ce qu'il y a d'artificiel dans la situation présente du grand-duché et les ressorts secrets qui y font mouvoir la machine politique. Il est curieux aussi de constater que le seul des États du sud qui réclame sa part dans les bienfaits de l'hégémonie prussienne est celui qui aurait le plus de peine à s'accommoder du régime prussien, car, s'il est quelque chose qui diffère plus encore de la Prusse que le conservatisme bavarois et le libéralisme souabe, c'est le radicalisme badois.

V

LES AMBITIONS ET LES DANGERS DE LA POLITIQUE PRUSSIENNE.

I

Hegel cite quelque part un proverbe souabe dont il fait une application très-osée que nous n'avons pas à discuter. Ce proverbe, qui ressemble à un paradoxe, est plus raisonnable qu'il n'en a l'air. Les Souabes, en parlant de vieilles histoires et d'aventures du temps jadis, ont coutume de dire : «Cela est vrai depuis si longtemps que cela n'est bientôt plus vrai. » Combien de découvertes scientifiques qui ont fait époque ne sont plus aujourd'hui que des demi-vérités ou des demi-mensonges! Combien d'institutions politiques et sociales, enfantées par l'esprit de progrès, sont devenues à la longue de grands obstacles au progrès! Combien de traités interna-

tionaux, qu'ils eussent été conclus à Osnabruck, dans l'île des Faisans ou à Vienne, ont donné la paix au monde, et plus tard, par l'invincible effet d'un ferment caché, ont engendré de nouveaux litiges et de nouvelles tueries ! Les Souabes ont raison : la géométrie exceptée, les vérités humaines ont, comme la lune, leurs phases et leurs quartiers.

La paix de Prague n'est pas vieille ; elle n'a pas quatre années d'existence. Est-elle encore une vérité ? Sans vouloir incriminer personne, il faut bien reconnaître que, parmi les clauses de l'instrument de Nikolsbourg, les unes ne sont plus vraies, les autres ne l'ont jamais été. Si l'on ramène ces clauses à leur plus simple expression, qu'en devait-il sortir ? Une nouvelle Allemagne d'où l'Autriche était exclue et qui aurait compris deux confédérations distinctes, l'une au nord du Mein, l'autre formée des États allemands du midi, et à laquelle on garantissait « une existence indépendante et internationale. » Or la première n'est qu'une confédération fictive et transitoire dont le véritable caractère devient d'année en année plus manifeste ; la seconde n'a jamais existé, et, selon toute apparence, n'existera pas de longtemps.

Pourquoi le *Südbund* s'est-il dissipé en fumée ? Ce n'est la faute de personne, disent les uns, il

ne faut s'en prendre qu'à la résistance des choses. C'est la faute de tout le monde, disent les autres, mais surtout de Baden et de la Prusse, bien que sur ce point la Prusse réclame quittance et décharge. Il semble, à la vérité, qu'il était dans son intérêt de faire avorter un projet qui fortifiait l'indépendance du sud, et sanctionnait le partage de l'Allemagne. Il faut convenir cependant que, quels que fussent ses désirs ou ses appréhensions secrètes, le cabinet de Berlin n'a pas eu besoin de se remuer ; les circonstances travaillaient pour lui. Ce n'est pas que le *Südbund* n'eût ses partisans et ses avocats. Vienne a de bonnes raisons pour souhaiter l'entière exécution du traité de Prague ; il ne peut lui convenir d'en laisser certains articles en suspens et en souffrance ; il lui importait que toutes les situations fussent définitivement réglées, que les populations du midi eussent un domicile fixe et assuré ; il lui déplaisait qu'elles demeurassent dans la rue, soucieuses du lendemain et en quête d'un gîte. La France aussi était favorable en principe au *Südbund*, ne pouvant voir que de bon œil tout ce qui est propre à garantir la durée du *statu quo ;* mais son désir n'était pas une de ces passions de feu qui affrontent les difficultés et les périls pour se satisfaire. Tout compté, la confédération du midi, à s'en tenir aux termes

du contrat, n'était pas faite pour inspirer à ceux-ci des craintes sérieuses, pour être souhaitée ardemment par ceux-là; à la bonne heure si l'on eût stipulé à Nikolsbourg que cette confédération, à laquelle on reconnaissait une existence internationale, jouirait aussi, comme la Suisse ou la Belgique, d'une neutralité cautionnée par l'Europe. Non-seulement les traités se taisaient sur cet article; de peur qu'on n'arguât de leur silence même, la Prusse se hâta de conclure une alliance offensive et défensive avec les gouvernements du sud. Bien qu'elle ne s'abusât point sur l'utilité pratique de cette alliance, elle était bien aise de poser en principe que le midi de l'Allemagne n'était pas un territoire neutre, de couper court aux illusions dont on aurait pu se bercer. Elle disait aux Souabes et aux Bavarois en passant contrat avec eux : « Mettez-vous en mesure et laissez à la Suisse ses milices. L'Europe l'a dispensée de prendre parti dans les compétitions à main armée des grandes puissances. C'est une sûreté et un privilége auxquels vous ne pouvez prétendre. Toutes les fois que je ferai la guerre pour l'Allemagne, vous serez derrière moi et avec moi. »

Au surplus, pour se confédérer il faut s'entendre, et les États du sud ne s'entendaient pas. L'une de ses provinces ayant été incorporée au

Nordbund, le grand-duché de Hesse se souciait peu de se partager entre deux confédérations, craignant, non sans raison, de s'exposer à bien des embarras, à un excès de dépendance, et de se trouver un jour tiré à deux chevaux. Impatient d'accéder au *Nordbund*, le grand-duché de Baden désirait ne point aliéner la liberté de ses résolutions en les soumettant à l'agrément de confédérés moins impatients que lui ; il ne voyait dans ce monde qu'une confédération désirable, il méprisait les autres comme Israël les idoles des Moabites. Quant au ministère wurtembergeois, sa sagesse un peu narquoise était plus frappée des difficultés que des avantages ; il considérait la diversité des caractères et des intérêts nationaux, l'impossibilité de trouver un compromis qui satisfît tout le monde, la prépondérance qu'exercerait la Bavière dans le gouvernement commun, les sacrifices d'indépendance qu'il faudrait s'imposer sans profit évident. La Bavière seule montra quelque disposition à entrer dans la voie qu'ouvrait aux États du sud l'article 4 du traité de Prague, estimant qu'il leur importait de s'unir et de faire corps pour se dérober au conflit des influences, aux dangers de l'isolement. Dans la pensée du prince Hohenlohe, une confédération du sud, reliée au *Nordbund* par un acte conventionnel, et entretenant d'autre part

avec l'Autriche des relations amicales, eût servi de trait d'union entre Vienne et Berlin, remédié en quelque mesure au déchirement de l'Allemagne. Le prince ne tarda pas à se convaincre que les circonstances étaient contraires à ses désirs, que la Hesse ne pouvait pas, que Baden ne voulait pas, que le Wurtemberg, plus accommodant, consentait à discuter, à raisonner, mais qu'il abondait en objections et que ses objections étaient solides. Il ne s'obstina point, personne n'étant de son avis, et lui-même après tout n'en étant peut-être qu'à moitié ; mais il est singulier que certains partisans du *Südbund* s'en prennent à lui de leur mécompte ; il a tout fait pour le leur épargner ; il a parlé, agi. Le gouvernement bavarois peut dire à ses voisins ce que disait à son parlement le Salomon de l'Angleterre, Jacques Ier : « J'ai joué de la flûte, et vous n'avez pas dansé. »

On ne voit pas que les populations aient témoigné dans cette affaire plus d'empressement que les cabinets. Le grand *meeting* que le parti démocratique tint à Stuttgart en septembre 1868 démontra que le *Südbund* n'avait guère d'amis fervents que parmi les Souabes, race généreuse, à la tête et au cœur chauds, qui s'éprend fortement des idées, sans se laisser refroidir par les difficultés. Les délégués des autres États objec-

taient qu'une confédération du sud était une chimère tant que le grand-duché de Hesse n'avait pas recouvré son entière indépendance et que le royaume de Saxe demeurait incorporé au *Nordbund.* Le moyen de soustraire Darmstadt et Dresde à la suzeraineté de la Prusse, qui, en les enchaînant à ses destinées, avait prouvé une fois de plus son habileté, la justesse de ses combinaisons, ses longues prévoyances? Les démocrates wurtembergeois répondaient que les commencements sont tout, que l'exemple est contagieux, que les minorités qui ont la foi gouvernent le monde, qu'opposer à la confédération militaire et centralisée du nord une autre confédération qui consacrerait toutes les libertés, c'était travailler pour l'avenir, ébaucher l'Allemagne nouvelle, empêcher le sud de se donner à Berlin. — L'Allemagne, disaient-ils, ne peut demeurer éternellement dans l'état où elle est, ses tronçons tendent à se rejoindre; un jour, Berlin lui imposera la monarchie militaire, ou elle imposera à Berlin la démocratie fédérative. La Prusse déclare et répète qu'il n'y a de possible que ses institutions brevetées par Sadowa; montrons, en faisant autre chose, qu'autre chose est possible ; comme le philosophe, prouvons le mouvement en marchant.

Malheureusement pour les démocrates, le ca-

binet wurtembergeois n'a pas goûté leurs raisons; il considère leur programme comme une utopie dangereuse. M. de Varnbüler sait toujours très-bien ce qu'il veut et pourquoi il le veut. Il disait à quelqu'un : « Ceux qui désirent le *Südbund* me font l'effet de gens qui souhaiteraient un rhumatisme, faute de bien comprendre ce que c'est. » Non-seulement il estime qu'en l'état des choses la confédération du sud est impossible; fût-elle possible, il n'en voudrait pas. Elle compromettrait, selon lui, la cause même qu'elle est destinée à défendre, et son raisonnement peut se résumer ainsi. « Vous voulez opposer une barrière aux empiétements de la Prusse, répondait-il aux partisans du *Südbund*. Votre projet pourrait bien aller à contre-fin. Berlin est obligé de traiter aujourd'hui avec plusieurs gouvernements qui ont tous le sentiment net de leurs intérêts et auxquels il est difficile de faire prendre le change. Qui vous dit que Berlin ne trouverait pas plus commode d'avoir affaire à un directoire dont les désunions pourraient donner prise à ses habiletés? Aussi bien toute confédération demande des sacrifices d'autonomie; les États dont elle se compose subrogent le pouvoir central à quelques-uns de leurs droits de souveraineté, ils grèvent leur bien d'une hypothèque, et l'hypothèque est un

commencement d'aliénation. Demander aux Souabes de n'être plus tout à fait Souabes, aux Bavarois d'être un peu moins Bavarois, n'est-ce pas les préparer à de plus grands changements, leur donner des habitudes de renoncement dont la Prusse pourrait un jour profiter? Les traités nous ont rendus à nous-mêmes; jouissons du moins de notre pleine indépendance, du droit que nous possédons de régler nos affaires de ménage comme il nous plaît. Nous avons des voisins; entretenons avec eux des relations cordiales et intimes; délibérons ensemble sur tous les intérêts communs, entendons-nous et donnons de l'éclat à notre entente. C'est la seule politique sage et pratique. »

M. de Varnbüler ne se flattait pas de convaincre les démocrates. Ils ont une arrière-pensée dont ils ne font pas mystère. Au nord du Mein, les petites couronnes et leurs petits parlements ont été médiatisés par la Prusse au profit de sa dictature militaire; le rêve des démocrates est de médiatiser les couronnes du sud au profit d'un parlement fédéral, qui pourrait bien quelque jour se transformer en un parlement républicain. « Ce que vous désirez est possible, leur dit M. de Varnbüler dans une séance qui est

une page mémorable de l'histoire parlementaire du Wurtemberg. Une république de l'Allemagne du sud, se rattachant peut-être à la confédération suisse et peut-être aussi invoquant plus tard le protectorat d'une grande puissance, n'est pas un rêve irréalisable. Il suffit pour cela de sacrifier quelques couronnes; mais je me souviens d'un serment que j'ai prêté, et, quel que soit mon désir de vous être agréable, je ne puis, en vérité, disposer de la couronne de mon roi. » Ce procès est toujours pendant, chacune des deux parties ayant raison à son point de vue. Les démocrates continueront de soutenir dans la chambre des députés de Stuttgart les trois articles de leur programme : dénonciation du traité d'alliance, l'armée permanente remplacée par des milices, fondation d'un *Südbund.* Ce qu'ils proposent est une aventure ou, pour ne rien dire de trop, un essai, et depuis 1866 l'Allemagne du midi est peu disposée aux essais. Elle éprouvait naguère comme un étonnement de vivre dont elle n'est pas tout à fait remise; elle se dit que le mieux est l'ennemi du bien et qu'il est bon de s'en tenir à ce qu'on a. Il en est des peuples comme des individus : il y a des jours où tout leur semble facile ; le lendemain tout leur paraît malaisé, ils ne se fient plus à la fortune, et l'inconnu les effraye.

Chose remarquable, personne en Europe ne s'est étonné de voir que plusieurs des clauses du contrat de Prague ne s'exécutaient point, que la confédération du sud n'existait que sur le papier, que d'année en année celle du nord ressemblait un peu moins à une confédération, que la Prusse n'avait garde non plus de prendre au sérieux l'article 5 et de restituer au Danemark les districts du Slesvig dont elle avait promis de se dessaisir. Et pourtant ce contrat avait été placé, comme tant d'autres, sous le patronage de la très-sainte Trinité et déclaré valable jusqu'à la fin des siècles, — vaine formalité, la politique n'admettant pas les engagements indéfinis, les vœux perpétuels. Toutefois l'histoire nous offre l'exemple de nombreux traités qui ont été non-seulement exécutoires, mais exécutés, et qui ont procuré à l'Europe de longues années de repos. Ce n'est pas un médiocre avantage que de croire à la paix, les affaires s'en trouvent bien; pour prospérer, elles ont besoin d'être assurées du lendemain. Jamais contrat international ne fit moins illusion à l'Europe que celui de Prague. On l'a tenu dès le principe pour une sorte de cote mal taillée qui avait le mérite de mettre un terme à l'effusion du sang, mais qui ne prescrivait de limites certaines à aucune prétention. Étrange effet d'un traité de paix! les plumes qui l'avaient

signé n'étaient pas encore sèches que toutes les puissances s'occupaient de perfectionner leurs fusils et d'accroître le nombre de leurs baïonnettes. De toutes parts on s'armait jusqu'aux dents, non qu'on fût pressé de remettre en question ce qui venait d'être décidé; la sagesse prévalait à Berlin comme à Paris et à Vienne. On pensait d'un côté : « Nous avons les mains nanties, nous pouvons attendre. Abstenons-nous de tout ce qui pourrait ressembler à une provocation. Profitons de notre victoire sans paraître en abuser, et soyons assez modérés et assez adroits pour qu'on n'ait contre nous que des demi-griefs. » Ailleurs on se disait : « Nous ne tirerons l'épée que si l'offense en vaut la peine. Fermons les yeux sur l'inexécution de certains articles, sur des empiétements sourds et clandestins, sur des délits d'interprétation que nous ne saurions absoudre, mais qui peuvent invoquer en leur faveur une opinion probable. Bien que nous soyons résolus à ne rien ignorer, il nous convient de laisser grossir silencieusement notre dossier; si jamais il est plein, nous aviserons. » C'est ainsi que depuis 1866 on vit en paix, se faisant bon visage, mais s'observant les uns les autres et l'arme au pied; paix précaire qui est à la merci d'une imprudence, paix bien différente de celle que glorifiait Aristophane, de cette

déesse « qui verse dans les esprits le breuvage divin de l'amitié, qui les dispose à la douceur et réprime l'humeur soupçonneuse, mère des injurieux bavardages. »

II

On a prétendu que la paix de Prague était venue trop tôt, que la guerre qu'elle a terminée avait été trop courte, que les belligérants n'avaient pas eu le temps de donner la vraie mesure de leurs forces, que par un concours inouï de circonstances favorables, la Prusse avait eu trop aisément gain de cause, que des victoires peu disputées enflent le cœur et poussent à de nouvelles entreprises. On a soutenu que la médiation française, utile en apparence au vaincu, avait tourné à l'avantage du vainqueur, qu'elle l'avait préservé de ses propres témérités, et lui avait épargné les difficultés qui l'attendaient. Cette campagne de sept jours, a-t-on dit, n'a rien prouvé, sinon que l'armée prussienne était excellente et que l'Autriche n'était pas prête; mais le succès qui l'a couronnée est la plus

éclatante surprise qu'aient enregistrée les fastes militaires : la paix de Prague est le résultat d'un accident. Il s'ensuit que le vainqueur, ébloui des rapidités de sa fortune, s'est grisé de son triomphe et s'abandonne à des ambitions démesurées, se flattant que désormais rien ne lui est impossible. Qu'y a-t-il de vrai dans ce jugement? Se demander ce qu'il serait advenu si l'Autriche, après Sadowa, obéissant à de mâles conseils, s'était résolue à une résistance désespérée, c'est ouvrir le champ aux conjectures, et en pareille matière les conjectures sont bien trompeuses. Après tout, si l'on n'avait à reprocher à la guerre de 1866 que d'avoir été trop courte, à la paix de Prague que d'avoir été prématurée, puissent toutes les guerres et toutes les paix à venir mériter le même reproche!

Prématurée ou non, la paix de Prague est entachée d'un vice grave et malheureusement irrémédiable. Aucun traité ne fut conçu dans des termes plus vagues, plus louches, plus élastiques. Un philosophe amoureux des idées claires a déclaré que les idées confuses étaient la source de toutes les misères, de tous les désordres qui affligent la pauvre humanité. Le traité de Prague est un chef-d'œuvre de confusion. Ceux qui l'ont inventé et qui en profitent ont sans contredit l'esprit très-clair et très-lucide; il faut croire

que leur habileté trouvait son compte à équivoquer. En dictant leurs conditions, ils se sont étudiés à parler tour à tour deux langues et à brouiller toutes les idées, parce qu'ils y voyaient un moyen de concilier toutes leurs ambitions.

Les partis ont une singulière façon d'écrire l'histoire : ils assouplissent les faits, les accommodent à leurs vues. Si l'on en croyait certains publicistes du parti national, il n'y aurait pas de distinction à faire entre les intérêts prussiens et les intérêts allemands. A les entendre, la Prusse fut dès l'origine le champion dévoué de l'Allemagne, qu'elle s'appliquait à rendre forte et libre ; ses princes, électeurs ou rois, ont tous eu l'âme allemande, *das deutsche Bewusstseyn*, ils ont toujours représenté l'*idée nationale*, avant même que l'on eût découvert ce que c'est qu'une âme allemande ou qu'une idée nationale, dans un temps où l'habile conseiller du grand-électeur, le comte Waldeck, écrivait : « Ne laissons pas soupçonner aux petits princes allemands que, sous le nom d'alliance, nous aspirons à la domination, » — ou alors que le grand Frédéric, ayant le pied à l'étrier pour aller conquérir la Silésie, disait à l'ambassadeur de France, le marquis de Beauvau : « Je vais jouer votre jeu ; si les as me viennent, nous partagerons. »

Il n'est pas douteux que la Prusse n'eût des intérêts communs avec les princes allemands; elle les aidait à défendre *les libertés du corps germanique*, c'est-à-dire leurs droits de souveraineté, garantis par la paix de Westphalie, contre les envahissements de la maison d'Autriche et ses aspirations *à la monarchie*. Toujours attentifs à déjouer les intrigues de l'empire, on vit les électeurs de Brandebourg et les rois de Prusse se réconcilier parfois avec leur grand ennemi et l'assister dans ses détresses pour en obtenir quelques faveurs, plus souvent brider ses convoitises, traverser ses plans, lui susciter des embarras. Tirant parti des querelles religieuses, s'érigeant en patrons de la cause protestante tout en rassurant les catholiques par leur tolérance, tantôt ils projetaient d'enlever aux Habsbourg la couronne impériale et de la transférer à la Bavière, tantôt ils s'appliquaient à grouper autour d'eux les États allemands du nord, et rêvaient de substituer à ces rapprochements passagers une ligue permanente qui eût brisé à jamais l'unité politique de l'Allemagne. Cela s'appelait, du temps du grand électeur, *une union des princes;* du temps de Frédéric II, *un projet de ligue entre les princes allemands;* plus tard, *une union étroite;* — et le but de ces unions et de ces ligues était toujours le même. La Prusse aspirait

à détacher de l'empire le nord de l'Allemagne, à le faire graviter tout entier autour d'elle, à l'enchaîner à sa politique, en attendant de se l'incorporer. Qu'importait à un Frédéric II l'unité allemande et l'*idée nationale?* Il travaillait à faire la Prusse et non l'Allemagne, il se proposait de construire l'édifice dont ses ancêtres avaient jeté les fondements, et dans cette vue, après avoir enlevé la Silésie à l'Autriche, il dépeçait la Pologne, afin de réduire en un tout compacte toutes les provinces orientales et slaves de son royaume. Ses alliés, il les cherchait où il s'en présentait; France, Angleterre ou Russie, son âme allemande ne le gênait point dans ses choix. Qui peut expliquer mieux que lui sa politique? — « Ce qu'il y avait de fâcheux, a-t-il dit, c'est que l'État n'avait point de forme régulière. Des provinces peu larges et pour ainsi dire éparpillées tenaient depuis la Courlande jusqu'au Brabant. Cette situation entrecoupée multipliait les voisins de l'État sans lui donner de consistance, et faisait qu'il avait bien plus d'ennemis à redouter que s'il avait été arrondi. La Prusse ne pouvait agir qu'en s'épaulant de la France ou de l'Angleterre. »

Fonder dans le nord de l'Allemagne une grande puissance européenne, en reculer les limites aussi loin qu'on pouvait porter ses désirs et ses bras,

prendre au midi tout ce qui était prenable pour assurer fortement ses derrières et pour réduire la partie de l'empire qu'on abandonnait à la domination de l'Autriche; d'autre part, conquérir de proche en proche tout le littoral de la Baltique et pousser de toutes ses forces vers la mer du Nord, parce que la mer c'est le chemin du monde et qu'il n'est point de grande puissance sans marine : voilà ce que les Hohenzollern ont voulu faire, voilà ce qu'ils ont fait. La conquête de la Silésie et le partage de la Pologne avaient donné à la Prusse, du côté de l'orient, une ferme assiette et la consistance territoriale; à l'occident, elle était encore loin de compte, elle avait trop d'enclaves, trop de voisins, et des voisins assez puissants pour lui créer de sérieux dangers. Elle avisa, et tous les moyens lui furent bons. Après s'être détachée de la coalition, en 1795, par le traité de Bâle, et avoir laissé l'Allemagne poursuivre seule le procès commun, elle cultiva la bienveillance de la république française et de son héritier, évitant toutefois de s'engager, prête à s'arranger avec qui lui offrirait davantage. A la veille d'Austerlitz, Frédéric-Guillaume III était sur le point de s'allier à la Russie et à l'Autriche contre la France; le lendemain, il traitait avec Napoléon et acceptait de lui le Hanovre, inappréciable présent. A la vérité, il

l'acceptait en pleurant; mais on n'a jamais su s'il pleurait d'être obligé de le prendre ou du dépit de n'avoir pu obtenir en outre les villes hanséatiques. Les temps n'étaient pas encore mûrs : la Prusse perdit le Hanovre à peine acquis ; elle vit s'évanouir aussi le rêve un instant caressé de réunir l'Allemagne du nord dans une confédération placée sous son protectorat. Son étoile ne l'abandonna pas longtemps. Les traités de Vienne lui rendirent tout le patrimoine du grand Frédéric, lui donnèrent plus de la moitié du royaume de Saxe, la portion de la Poméranie qui restait encore aux mains des Suédois et tout ce qui lui manquait pour posséder en leur entier la Westphalie et la province du Rhin. En 1866, la Prusse a consommé son travail séculaire, grâce à la neutralité bienveillante de la France. Ce qui fermentait sourdement dans la tête de ses électeurs et de ses rois, ce qu'ils osaient à peine entrevoir dans leurs plus audacieuses rêveries s'est accompli. S'appropriant les États qu'il lui importait le plus de posséder et faisant reconnaître à tous les autres sa suzeraineté, du Memel jusqu'au Rhin, la Prusse est maîtresse c ez elle. La cinquième grande puissance s'est débarrassée de tout ce qui pouvait gêner ses mouvements, elle possède des ports dans la Baltique et dans la mer du Nord, désormais elle a les mains libres

et une autorité égale à ses prétentions. Depuis Sadowa, la Prusse est faite.

Si la paix de Prague n'avait pas eu d'autres résultats, elle eût été maudite par les populations qu'on a annexées sans les consulter, elle n'eût point agréé non plus aux esprits jaloux qui se sentent diminués par les agrandissements d'autrui; mais l'Europe serait tranquille et rassurée sur l'avenir. Malheureusement la Prusse n'avait pas achevé son œuvre qu'elle s'est mis en tête d'en commencer une autre. Elle ne s'est pas contentée de *faire la Prusse* aux dépens de l'Allemagne, elle se réserve de *faire l'Allemagne* aux dépens du repos public.

Le patriotisme germanique existait à peine au dix-huitième siècle et Frédéric II n'a pas eu à compter avec lui. Il est né avec la grande littérature allemande, parce que les grands écrivains ont pour patrie leur langue, et qu'en les lisant leur nation acquiert le sentiment et l'orgueil de son génie; il a été fortifié par la politique napoléonienne, par les sécularisations, par la suppression d'une foule de petites souverainetés qui morcelaient l'Allemagne; il a été surexcité par de communs revers, par une haine commune pour le commun oppresseur, par le besoin de s'unir pour se mettre désormais hors d'insulte. Plus tard, l'idée nationale trouva un puissant

allié dans le libéralisme, qui ne pouvait espérer de vaincre les résistances aveugles et obstinées des princes qu'en formant des liens plus étroits entre les peuples. La constituante révolutionnaire de Francfort se proposait de donner à l'Allemagne un parlement national qui tiendrait les souverains en bride, et assurerait à tous les États les garanties constitutionnelles. A la majorité de quatre voix, elle décerna la couronne impériale à la Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume IV recula devant les hasards de cette aventure. La constitution à laquelle il aurait dû prêter serment n'était pas de son goût. Il refusa ce dangereux présent, et, reprenant la politique traditionnelle de sa maison, il essaya de fonder une union étroite des princes du nord, projet que l'Autriche fit avorter. Après Sadowa, la Prusse, forte de ses annexions directes et de ses annexions déguisées, se sentait en état de dicter des lois à l'Allemagne et de réaliser à son profit l'idée nationale sans lui rien sacrifier. Le nord du Mein et la politique du grand Frédéric ne lui suffisent plus; elle brûle de porter ses aigles au delà du Danube; elle dit tout haut : L'Allemagne, c'est moi.

La Prusse joue deux personnages différents et les joue à merveille. Elle est tout à la fois l'une des cinq grandes puissances et un État allemand.

En sa qualité de grande puissance, elle est cosmopolite, les questions d'origines et de races la touchent peu; Polonais, Danois, tout lui est bon pour s'arrondir; elle n'a pas de préjugés, elle fait passer les affaires avant tout; elle l'a bien prouvé en s'alliant avec l'Italie contre l'Autriche et contre la diète. En sa qualité d'État germanique, elle est animée de tout autres sentiments; elle a la fibre allemande, l'idée nationale lui est chère; elle ne pourrait se résigner à demeurer à jamais séparée de ses frères du midi, son cœur saignerait si l'Allemagne était condamnée à une éternelle scission.

En 1866 et depuis, le cabinet de Berlin s'est montré maître passé dans l'art des contradictions volontaires et utiles. On fait des conquêtes en Allemagne comme en pays étranger, et on se pose en protecteur naturel des intérêts allemands. Ne pouvant détruire l'Autriche, on l'exclut de l'Allemagne, on retranche de la communion des fidèles plusieurs millions d'Allemands très-authentiques, et d'autre part, malgré leurs vives réclamations qui se renouvellent chaque année, on y englobe de force des Danois et les provinces polonaises de la Prusse qui ne faisaient point partie de l'ancienne confédération germanique. On a réalisé au nord du Mein l'*union étroite*, et, la rendant chaque année plus étroite,

on travaille à la convertir en une grande monarchie unitaire au moyen d'une constitution à nœud coulant qui aura bientôt raison de ce qui reste d'autonomie aux petits États; en même temps on appelle à soi tous les États du midi, on leur déclare que tous les Allemands sont frères, et on traite d'amis de l'étranger ceux qui s'avisent de demander des garanties. On a reconnu à ces États, par l'article 4, *une existence indépendante et internationale ;* mais on a eu soin d'ajouter qu'on pourrait se lier avec eux non-seulement d'amitié, mais *nationalement* (*eine nationale Verbindung bleibt vorbehalten*), véritable amphigouri, aussi ténébreux pour le moins que la grâce suffisante qui ne suffit pas et que la grâce nécessitante qui ne contraint pas. On en conclut que, le traité ne s'expliquant point, on le peut expliquer à son gré et que les États du sud sont libres de se donner à la Prusse. — Mais, répondent les ergoteurs, que devient alors leur existence internationale? — Nous ne sommes pas chargés de vous le dire, réplique la casuistique prussienne. Il y a en tout cas quelque chose de supérieur à la foi des traités, ce sont les liens de famille et le droit naturel. Malheur à qui voudrait séparer ce que la nature elle-même a uni!... Cependant que les États du sud s'avisent de prendre la Prusse au mot, qu'ils lui disent :

De votre aveu, nous sommes frères. Nous vous reconnaîtrons, si vous le voulez, le droit d'aînesse, et nous nous contenterons d'une portion de cadets; mais votre confédération du nord est une vraie société léonine : si vous avez à cœur de nous y faire entrer, modifiez-en les clauses. Vous avez trop d'esprit de famille pour vouloir nous traiter en vassaux ou en sujets ! — Permettez, leur répond la Prusse. Je ne suis pas seulement l'un de vos frères et le plus considérable des États allemands; je suis aussi la Prusse, l'héritière du grand Frédéric et l'une des cinq grandes puissances. A ce titre, j'ai mes intérêts propres et mes ambitions particulières, j'entends rester absolument maîtresse de ma politique étrangère et employer mes soldats, Prussiens ou Allemands, comme je le voudrai, sans avoir à consulter personne. J'ai fait accepter cette clause aux petits États du nord, il faudra bien que vous l'acceptiez à votre tour, et que vos princes reconnaissent avec ma dictature militaire le droit que je m'arroge de les engager dans telle entreprise qu'il me plaira, sans leur permettre de discuter mes plans. Je suis trop allemande pour ne pas désirer m'unir des liens les plus étroits avec Baden, le Wurtemberg et la Bavière; je suis trop prussienne pour vous admettre à discuter ce que la Prusse doit faire des soldats de l'Alle-

magne. J'entends que vous vous battiez pour moi, à ma manière et sur mon ordre.

On sait toutes les difficultés, toutes les controverses que souleva dans l'Église la définition des deux natures miraculeusement unies dans la personne du Christ, les hérésies qu'elle fit naître et à quel point elle exerça la subtilité des théologiens et des conciles. La Prusse offre un mystère pareil; elle réunit en elle deux natures, et partant deux ambitions, l'une qui ne reconnaît d'autre loi que les intérêts prussiens, l'autre qui invoque les droits des familles et du sentiment. Si la Prusse se considérait simplement comme une puissance allemande, ce serait un grand repos pour le Danemark, à qui elle se fût empressée de restituer le Slesvig; mais point: non-seulement elle l'a gardé, il pourrait lui convenir de s'emparer du Jutland tout entier. Et que la Hollande aussi se tienne pour avertie! On lui a déjà donné des inquiétudes, on lui a témoigné, selon l'expression biblique, qu'on avait tourné vers elle « le regard de son désir ». La Prusse a une marine, il lui plairait d'avoir des colonies. La Hollande est la Hollande, ce qui est déjà beaucoup; elle est aussi Java, Sumatra, Bornéo, et le reste. Le même jour où la Prusse demandera Java, elle aura de bonnes raisons à faire valoir pour réclamer également le Tyrol. En tant que chef de la

grande famille allemande, elle a des devoirs domestiques à remplir, des questions d'hoirie à vider. En vertu du droit sacré des nationalités, elle aura, le cas échéant, quelque chose à prétendre en Courlande, et les États du sud sont ses appartenances naturelles; quand elle les aura pris, qui l'empêchera d'introduire une action pétitoire en revendication des provinces allemandes de l'Autriche? C'est pousser, dira-t-on, les choses à l'extrême. Sans doute, il est rare dans ce monde qu'on aille jusqu'au bout de son raisonnement; mais la Prusse a-t-elle rien fait pour tranquilliser les esprits inquiets? A-t-elle rempli ses engagements envers le Danemark? A-t-elle déclaré nettement ce qu'elle entendait par l'Allemagne et où s'arrêteraient ses revendications? Comment s'étonner que ses voisins surveillent avec quelque perplexité cette politique hybride qui a deux visages, qui parle tour à tour allemand et prussien, et tour à tour se donne pour l'héritière du grand Frédéric ou pour le fidéicommissaire des Hohenstaufen, qui s'attribue une mission qu'elle n'a garde de définir et concilie les prétentions les plus opposées? N'attendez pas qu'elle choisisse; elle veut tout, pareille à ces enfants auxquels on propose d'opter entre deux plaisirs et qui les demandent tous les deux. Ajoutez qu'il lui suffit de frapper la terre du

pied pour en faire sortir un million de baïonnettes. Voilà qui justifie les inquiétudes et condamne l'Europe aux charges pesantes de la paix armée.

Le traité de Prague ne pouvait rassurer personne. Dès le lendemain du jour où il fut signé, on s'aperçut que, s'il était pour ceux-ci un arrêté de compte définitif, les autres le considéraient comme la feuille de route de leur ambition, et que la seule question qui s'agitait en Prusse était de savoir si l'on ferait halte à l'étape, ou si on la brûlerait.

III

L'inévitable conséquence des fausses solutions est d'engendrer des situations fausses. C'est là qu'en est l'Europe en ce qui regarde les affaires d'Allemagne. La Prusse veut tout et trouve des raisons pour tout vouloir; à l'appui de ses prétentions, elle invoque tour à tour l'ancien droit et le nouveau, sans avoir peur de se contredire. Aussi la paix de Prague n'est pas seulement une source d'anxiétés et d'alarmes, elle a répandu beaucoup de trouble dans les esprits et dans les idées. Impossible de s'engager envers un adversaire qui lui-même décline tout engagement. Il ne reste qu'à vivre au jour le jour, attendant les événements et se promettant de régler sa conduite sur les circonstances. Elles sont aujourd'hui les maîtresses de l'Europe. Plaise à Dieu que leur règne soit bénin et pacifique!

En tout ce qui touche à leurs relations réciproques, les peuples en sont encore plus ou moins au simple droit de nature, qui n'est que le droit des habiles et des forts. L'Europe a un droit social et politique, lequel se résume dans ce qu'on appelle les principes de 89 : non que la France de 1789 ait inventé ces principes ; mais elle les a gravés sur des tables d'airain et proposés à l'univers au milieu des éclairs et des tempêtes d'un nouveau Sinaï. Malheureusement la révolution n'a point tenu école de droit international. Le terrible dictateur qui a fini par la confisquer à son profit n'a jamais servi d'autres principes que ceux qui servaient ses intérêts, — étonnant génie qui avait une admirable intelligence de certaines conditions vitales des sociétés modernes, mais qui dédaignait trop de choses, ayant appris de la révolution à faire bon marché des droits héréditaires et historiques, de sa fortune à mépriser les idéologues et les idées, et de son ambition à profiter de tout pour travailler, comme le disait Lafayette, *à la construction de lui-même.*

Faute d'un droit international, on recourt aux traités, lesquels sont des contrats fondés sur des faits accomplis et reconnus de tous. Ces contrats créent un droit provisoire, ils substituent pour quelque temps le règne de la loi aux caprices et

aux témérités des intérêts. Tel a été pendant près d'un demi-siècle le rôle des traités de Vienne. Si critiquables qu'ils fussent, quelques abus qu'ils aient sanctionnés, ils ont servi de règle à l'Europe et lui ont procuré de longues années de paix, qu'elle a utilement employées à travailler, à s'enrichir et à penser. Comme toute chose, les traités vieillissent, quand toutefois on leur en laisse le temps ; ils se cassent, s'affaissent, deviennent caducs. Avant de les violer, on les élude clandestinement, il se commet des fraudes, des dols, et les abus l'emportent sur la somme des avantages.

On avait fini par ne plus croire qu'à moitié aux traités de Vienne ; mais on n'osait les dénoncer, on craignait, en les ébranlant, de provoquer quelque écroulement. Cependant on éprouvait le besoin de mettre quelque chose à la place. Les uns adoptaient pour règle l'équilibre européen, règle incertaine, mouvante, l'état de l'Europe ayant changé de siècle en siècle sans qu'elle cessât de se trouver en équilibre. D'autres se réfugiaient dans le principe des nationalités ; mais qu'est-ce que les nationalités ? à quoi les reconnaît-on ? ont-elles toutes les mêmes droits ? Que deviendrait l'Europe, si on adoptait la division par races ou par langues comme la norme suprême de la politique ?

Un Provençal et un Alsacien sont-ils de moins bons Français qu'un habitant de l'Ile-de-France ? Et ne voit-on pas au centre de l'Europe un petit pays très-prospère, habité par trois races qui ont toutes les trois leur langue, leurs mœurs, leur caractère, leurs usages, et dont chacune a moins d'affinités d'humeur avec les deux autres qu'avec l'étranger son voisin ? Le Suisse a pour patrie ses institutions, qu'il préfère à tout ce qu'il voit ailleurs. D'autres enfin pensaient résoudre toutes les difficultés par le principe de la souveraineté populaire ; ils professaient que les peuples étaient majeurs et en conséquence maîtres de leurs destinées; que, libres de se constituer chez eux comme ils l'entendaient, ils étaient libres aussi de se donner à qui ils voulaient : doctrine très-contestable. Si l'on reconnaît aux peuples le droit absolu de décider de leur sort, il faut leur reconnaître aussi, sous peine de limiter leur liberté, le droit de se repentir de leurs résolutions et d'en changer, car les peuples ne sont pas des individus, ils ne sauraient engager leur avenir. Une nation devenue majeure peut, par l'exercice de ses droits légaux, modifier son gouvernement intérieur; mais si elle accepte une dépendance étrangère et qu'elle s'en trouve mal, lui permettra-t-on de se dédire? Son nouveau maître s'oblige-t-il à tenir compte de ses repentirs ? Si

l'on admet que le Tyrol aurait le droit, s'il le voulait, de se donner par un vote à la Prusse, admettra-t-on en retour que les 2 500 000 Polonais qu'elle retient malgré eux dans sa puissance ont aussi le droit de reprendre par un vote leur liberté? Qui se chargera d'en aller faire la proposition à Berlin?

C'est la France qui a pris sur elle de déclarer qu'elle tenait les traités de Vienne pour périmés. Ils avaient été faits contre elle, et ceux qui les avaient faits les avaient violés à ses dépens. C'est elle qui, la première, proclama ce qu'elle appelait le droit nouveau. Quand, après la guerre d'Italie, elle se paya de ses dépenses d'hommes et d'argent par un agrandissement, elle y mit toutes les formes anciennes et nouvelles. Jamais conquête ne fut plus correcte : on avait pour soi la cession volontaire du possesseur, un transfert de propriété en toute règle, le principe des nationalités et de l'unité de langue, le vote des populations. Le tort du gouvernement français fut de vouloir remplacer les traités de Vienne par des dogmes encore mal approfondis et dont on n'avait pas prévu toutes les conséquences. Il professa publiquement son droit nouveau, il se piqua de l'enseigner à l'Europe. Professer des doctrines, c'est quelquefois travailler pour le compte d'autrui. Parmi les auditeurs que la

France endoctrinait, il s'en trouvait un qui a l'oreille fine, l'esprit souple et délié, et qui suivit le conseil du moraliste : « Écoutez tout, et retenez ce qui vous est utile. » Son intelligente docilité l'a conduit à de merveilleux résultats. Il n'a pas appliqué les nouvelles maximes à tort et à travers, il les a accommodées à ses convenances ; il a distingué soigneusement les cas. C'est au nom du principe des nationalités qu'il a revendiqué le Holstein ; mais il ne songe point à le pratiquer dans le Slesvig. Est-il bien sûr que les Danois soient une nation ? C'est au nom du principe de la volonté nationale qu'il dénie à l'Europe le droit d'empêcher les Allemands du sud de se donner à lui ; mais il n'a eu garde de consulter les Hanovriens et les Hessois avant de les prendre ; il n'a voulu les posséder que par le droit de l'épée. Est-il bien sûr que le Hanovre et la Hesse-Électorale aient une volonté ? Il est vrai qu'en revanche il a promis aux Slesvigois de les faire voter ; mais les traités n'ayant rien stipulé sur le mode de votation, on ne s'est pas mis en peine de le trouver. Est-il bien sûr après tout que les votations prouvent quelque chose ?

La paix de Prague n'a pas seulement détruit les traités de Vienne sans les remplacer, attendu que ceux à qui elle profite ne l'ont acceptée que sous bénéfice d'inventaire ; elle a aussi enterré

toutes les doctrines nouvelles par lesquelles on cherchait à suppléer à ces traités désormais prescrits et caducs. La paix de Prague est une grande école de scepticisme. En 1866, l'Europe a eu d'instructifs étonnements; elle a vu la même main détrôner le vieux droit dans la personne de trois princes légitimes et fermer la bouche au nouveau en bâillonnant 200 000 Danois qui ne peuvent oublier qu'on a juré de les rendre au Danemark. En matière de droit international, l'Europe n'admet plus qu'une chose vieille comme le monde, à savoir qu'il y a des puissants et des petits, des habiles et des dupes. Elle admet aussi que les visées ambitieuses d'un prince mystique qui ne croit qu'à sa mission sont bien redoutables quand il se laisse diriger par un ministre sceptique qui a toutes les opinions utiles.

Aux premiers jours de printemps, on voit sortir les papillons; survient-il une brouée, ils disparaissent et se tiennent cachés. C'est ainsi qu'après Sadowa s'est éclipsé brusquement le droit nouveau, qui s'était trop hâté de croire au printemps. Les principes ont été discrédités par l'usage qu'on en a fait, par celui qu'on se propose d'en faire. Ceux qui ont pâti de la paix de Prague ou qui ont sujet d'en redouter les conséquences ont compris qu'il n'y a de possible et de convenable qu'une politique de simple bon

sens et de sagesse pratique, décidée à ne point compromettre la paix pour des vétilles, très-résolue aussi à ne se point laisser jouer, sachant d'avance où s'arrêteront ses concessions, ne se piquant pas de dogmatiser, prenant conseil de ses intérêts, s'efforçant de les concilier avec les intérêts généraux, et d'avoir pour soi l'opinion publique de l'Europe.

L'Autriche a sa voie toute tracée : il s'agit pour elle de se conserver. Par la constitution nouvelle qu'elle s'est donnée, elle s'est mise hors d'état de revenir sur le passé, de défaire ce qui est fait. Le régime dualiste qu'elle expérimente repose sur une sorte d'équilibre intérieur ; si elle reprenait pied en Allemagne, cet équilibre serait rompu aux dépens de la Hongrie, et la Hongrie ne le souffrirait pas. En revanche, l'Autriche ne peut souffrir que le midi de l'Allemagne soit transformé en province prussienne. Qui veut se conserver ne se contente pas de rester chez lui et de clore sa porte ; il ne faut pas confondre les frontières d'un pays avec sa ligne naturelle de défense, et ce n'est pas assez de garder la place, il faut en protéger aussi les approches. La Bavière et le Wurtemberg sont les approches de l'Autriche, et sa ligne de défense est sur le Mein. Le jour où Munich serait une ville prussienne, la Bohême et le Tyrol seraient en l'air, et Vienne ne

s'appartiendrait plus. Menacée d'un procès en expropriation ou d'un démembrement, que pourrait-on offrir à l'Autriche pour la dédommager? Est-ce avec des Roumains et des Serbes qu'on la consolerait de perdre 6 ou 7 millions d'Allemands? Ceux qui lui proposent bénévolement de vider les lieux et de se replier à l'est en parlent à leur aise. Une Autriche-Hongrie est l'une des quatre grandes puissances civilisées de l'Occident, une Hongrie-Valachie serait à peine en Europe, et son action dans le monde se bornerait à disputer à la Russie, au milieu d'embarras sans nombre, ces terrains vagues où finit l'Orient, où commence l'Europe.

L'existence de l'Autriche est un intérêt européen. La France le sait bien, elle sait aussi que tout ce qui menace l'Autriche la menace elle-même, elle sait encore que son gouvernement s'est abusé dans ses calculs, elle l'approuve d'en avoir pris philosophiquement son parti, d'avoir fait bonne mine à mauvais jeu, parce qu'après tout erreur n'est pas compte ; mais elle désire qu'il ne se trompe pas deux fois. Assurément il y a en France des esprits jaloux qui ont peine à se consoler des succès et des Marengos d'autrui, des esprits courts qui posent hardiment en principe que la France ne peut être grande que si ses voisins sont faibles, des amateurs d'aventures

qui convoitent le Rhin, qui rêvent d'attacher aux flancs de leur pays une Vénétie allemande, éternel objet d'inquiétudes et de revendications. Le gros de la nation pense autrement. Consultez le bon sens français, demandez-lui si la France doit faire la guerre pour mettre à néant les résultats de 1866, pour empêcher qu'il n'y ait dans le nord de l'Europe une Prusse forte, maîtresse de ses mouvements et du choix de ses alliances, assez puissante pour que désormais il soit impossible de rien régler en Europe sans compter avec elle : le bon sens français répondra que non. Demandez-lui si d'autre part son gouvernement, le cas échéant, devrait s'opposer par la force à l'établissement d'une grande Allemagne fédérative et constitutionnelle, assez unie pour assurer son indépendance contre toute ingérence étrangère et donnant aussi, par ses institutions, des garanties à la paix de l'Europe : il répondra qu'il n'aurait garde, pourvu que cette grande Allemagne s'engage à ne chercher à personne des querelles d'Allemand; mais livrer le centre de l'Europe à une ambition obscure, tortueuse et sophistique, qui refuse de se lier, qui s'applique à ne rassurer personne, et dont le rêve est peut-être de s'étendre de la Baltique à l'Adriatique, voilà ce que le bon sens français ne saurait admettre. Aussi conseille-t-il à son gouvernement

d'être attentif et de se joindre à l'Autriche pour dire à la Prusse : « Nous ne discuterons plus vos principes, vous en avez trop ; mais vous avez signé un contrat, nous l'interprétons au pied de la lettre, comme il convient. Vous nous avez fait descendre de nos nuages, nous avons pris terre ; nous nous en tiendrons avec vous à une politique de légiste ou de procureur. »

Ce n'est pas seulement en France que le traité de Prague a dérangé les idéologues et fait tort aux doctrines. L'Allemagne aussi est désorientée; son ciel est vide, elle n'y trouve plus d'étoile qui lui marque son chemin. L'histoire a ses cruautés. Il arrive souvent que les peuples nourrissent pendant de longues années certaines aspirations dont ils se font comme une idole ; ils attendent, ils espèrent, et quand leur rêve s'accomplit enfin, l'idée qu'ils aimaient se montre à eux sous des traits grimaçants et difformes; ce n'est plus elle, c'en est la parodie ou la caricature. Les Allemands appelaient de leurs vœux une nouvelle Allemagne, forte et libre à la fois; en 1848, ils avaient cru la posséder, mais elle s'était refusée à leurs désirs. Ils n'avaient point perdu courage, ils comptaient sur leur fortune; qu'ils étaient loin de s'attendre à ses trahisons! Cette unité après laquelle ils soupiraient, leur apparaît aujourd'hui incarnée dans un gouvernement mili-

taire qui, tel qu'il est, n'a rien à leur donner que le service universel, un nouveau fusil et la manière de s'en servir.

Ce n'est pas tout. L'Allemand porte en lui deux instincts qui semblent contraires et qu'il sait accorder. Il joint au goût des théories, à la liberté souvent téméraire de la pensée, un grand respect, un pieux attachement pour les antiques maximes et pour les vieilles coutumes qui réglaient la vie de ses pères et qui règlent encore la sienne. C'est par quoi sa littérature ne ressemble à aucune autre. Elle ouvre à l'intelligence des horizons infinis, des échappées lumineuses à perte de vue, et l'on y respire cependant un esprit d'ordre quelquefois minutieux, je ne sais quoi de patriarcal et de casanier, l'amour des sentiments réguliers, des innocents souvenirs et des longues habitudes. Les poëtes et les philosophes de l'Allemagne laissent leur pensée courir librement et déployer ses ailes dans l'espace; mais eux-mêmes sont assis et bien assis. Comme les Kant et les Hegel, les Schiller et les Gœthe sont des bourgeois olympiens. En politique aussi, l'Allemand se complaît aux systèmes, aux spéculations, ce qui ne l'empêche pas d'avoir la religion du passé, de l'histoire. Dans aucun autre pays, le sentiment, non de la justice, mais du droit traditionnel, n'était si vivace ni si profond.

Et voici qu'un monarque de droit divin, invoquant le principe jacobin de la raison d'État et du salut public, a brisé sans scrupule trois couronnes légitimes! Le roi Guillaume y a-t-il bien songé? n'a-t-il pas craint de porter atteinte à ce culte de la légitimité qui était le principal rempart de l'Allemagne contre la révolution? Quel exemple il a donné! quelles réflexions dangereuses il a fait faire! Au point de vue du droit, il n'y a pas de grandes et de petites couronnes, elles ont toutes le même poids, et l'or en est au même titre. La Prusse était un gouvernement fondé sur le respect; mais on n'est respecté qu'à la condition d'être fidèle à son principe et de le respecter dans autrui. Ces couronnes brisées en mettent d'autres en péril; ces poussières parlent et prophétisent. La main qui a frappé ce grand coup n'a-t-elle éprouvé ni frémissement ni remords? Les anciens croyaient à Némésis, déesse des représailles; il est permis aux modernes de croire que les principes se vengent et qu'il est des souvenirs funestes. Dans les cœurs allemands, le respect est en baisse : l'Allemagne a vu ce qu'elle pensait ne voir jamais, quelque chose d'étrange et de peu séduisant, — le droit divin devenu révolutionnaire et la révolution sans la liberté.

C'est en Prusse surtout que le traité de Prague

a porté le trouble dans les idées, la confusion dans les partis, et produit une situation qui ne saurait être durable. Pendant les quarante premières années de ce siècle, la Prusse, sans avoir une Constitution, jouissait d'une assiette solide, de cette liberté de fait que créent les contre-poids et les garanties tacites, de ces franchises de l'esprit que protége un gouvernement éclairé. Père de ses peuples, le roi de Prusse était aussi leur chef militaire et leur évêque ; mais sa puissance était limitée par les prérogatives de la noblesse, par les priviléges octroyés aux villes, par les droits des corporations bourgeoises et industrielles ; son pouvoir épiscopal était balancé par cette liberté philosophique qui a fait la grandeur de Berlin, et l'on voyait une maison croyante favoriser l'autonomie de la science et de la raison. La Prusse était une grande famille sagement et équitablement gouvernée ; elle possédait à sa manière ce bonheur politique qui, selon le mot d'un publiciste, « est le fils de la paix, de la tranquillité, des mœurs, du respect, des anciennes maximes de gouvernement et de ces coutumes vénérables qui tournent les lois en habitudes et l'obéissance en instinct. » La révolution avortée de 1848 troubla cet équilibre. Contrainte à des concessions qui lui pesaient, anxieuse, voyant l'avenir en noir, la royauté prussienne se

tint sur le qui-vive, sur le pied de guerre. Ce qu'elle avait jusqu'alors toléré ou protégé lui devint suspect; elle fit de la conservation à outrance, et s'appuyant fortement sur ces deux grands étais d'une monarchie menacée, l'armée et le clergé, elle engagea une lutte sourde avec la Constitution qu'elle s'était laissé imposer. Les débats suscités par la réforme militaire transformèrent cette lutte sourde en un conflit déclaré. C'était une situation gâtée; cependant c'était encore une situation nette et franche. Le gouvernement avait contre lui les libéraux, qui étaient de vrais libéraux; il avait pour lui la chambre des seigneurs et tout ce grand parti conservateur que nous avons essayé de dépeindre, et qui met au service de son roi, de ses priviléges, de ses préjugés d'un autre âge, l'autorité que donnent des convictions fortes, la vigueur du caractère, un dévouement actif à la chose publique.

La guerre de 1866 et ses conséquences ont tout changé. La Prusse est en proie aux incertitudes; toutes les doctrines y sont vacillantes, tous les intérêts y sont inquiets et soucieux. Les événements ont déchiré le parti libéral, rejetant à gauche les progressistes, qui estiment que la liberté est le premier des biens et que rien n'en peut tenir lieu, à droite les nationaux, qui pro-

fessent que, si le bonheur est la liberté, il est des consolations plus précieuses encore que le bonheur. Conséquence plus grave, le gouvernement a perdu ses alliés naturels, il n'a plus personne derrière lui. Sa conduite inspire à ses vieux amis du parti conservateur d'invincibles appréhensions, d'insurmontables défiances. Leur royalisme ne se croit point tenu d'approuver indistinctement tout ce que fait leur roi. La royauté qu'ils vénèrent et pour laquelle ils ont livré de si rudes combats, c'est une monarchie par la grâce de Dieu, légitimiste et féodale, « dans laquelle on ne saurait trouver le plus petit grain des idées de 1789, de 1848, de 1866, » une couronne jalouse de ses droits, esclave de ses devoirs et de sa parole, qui honore la chambre des seigneurs « comme un époux honore son épouse légitime, » et qui consulte la chambre des députés « comme un père consulte ses fils devenus majeurs. » Cette royauté, et nulle autre, représente la Prusse qu'ils aiment, leur vieille Prusse élevée et dressée par ses souverains et par ses malheurs, avec ses souvenirs, ses lois particulières, sa hiérarchie, ses corporations, l'antique constitution de ses villes et de ses villages. La politique que suit leur roi depuis 1866 froisse tous leurs sentiments, heurte toutes leurs idées. Ils ne peuvent admettre que la Prusse répudie

son caractère et ses traditions pour s'unir à l'Allemagne et la conquérir subrepticement; c'est à leurs yeux un commerce illicite, une sorte d'adultère politique. L'éloquent pamphlétaire[1] qui s'est chargé d'exprimer leurs chagrins, leurs anxiétés déclare qu'il veut vivre et mourir à l'ombre du vieux drapeau blanc et noir, que la Prusse est la Prusse et ne peut pas être autre chose, qu'elle a été créée de toutes pièces par des princes qui n'avaient cure de l'unité allemande, qu'elle est faite pour protéger l'Allemagne, non pour se confondre avec elle, que cette confusion leur serait fatale à l'une et à l'autre et les perdrait. Aussi ne croit-il pas à l'avenir de la Confédération du Nord; il lui prédit de courtes et fâcheuses destinées. Un gouvernement joue gros jeu quand il inquiète et aliène ses amis sans pouvoir s'en faire de nouveaux, et le gouvernement prussien mécontente les conservateurs par des changements qui les menacent, sans réussir à se concilier les libéraux, auxquels il refuse les garanties constitutionnelles.

Ce qui atténue le vice et la gravité de cette situation, c'est que la Prusse a le bonheur de posséder l'un de ces hommes qui dominent les circonstances et qui remplacent pour un temps les

1. *Deutschland um Neujahr* 1870, vom Verfasser der Rundschauen, Berlin 1870.

institutions. Les partis prussiens offrent, dans leurs rapports avec M. de Bismarck, un spectacle qui touche par instant à la haute comédie : ce ne sont que chamailleries, reproches aigres, récriminations amères, puis des rapatriements, des réconciliations, des baisers de paix bientôt suivis de nouvelles brouilles. Tantôt les conservateurs rompent en visière au grand chancelier, et les feuilles nationales chantent victoire et se pavoisent; le lendemain, elles murmurent, elles gémissent, elles ont essuyé quelque mécompte ou quelque avanie, et c'est au tour des conservateurs de triompher. Quant à lui, ce jeu le fatigue, mais ne laisse pas de lui plaire; il se tire de ces imbroglios en citant son Shakspeare, le poëte de la passion fiévreuse et de l'ironique fantaisie. Parfois il se fâche, il menace; il dit à ses anciens amis : « Nous pourrions bien nous devenir si étrangers les uns aux autres que nous ne nous reverrions plus. » Avec les nationaux, il le prend sur un ton moins grave, il les traite en écoliers mutins : « Qui d'entre vous, leur demande-t-il, se chargera d'être chancelier à ma place? » Et ce mot termine tout. Le secret de sa puissance, c'est qu'il est nécessaire à tous les partis, les conservateurs craignant que, s'il succombe, il ne les enveloppe dans sa ruine, les nationaux jugeant que lui seul est capable de parachever

le grand œuvre, de guider à travers les récifs, les bas-fonds et les orages la barque qui porte le césar allemand et sa fortune.

Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement prussien est comme suspendu dans le vide; il n'a pas réussi à former un parti ministériel. Vivant au jour le jour, il en est réduit à une politique, non de conciliation, mais de bascule.

M. de Bismarck a son but et son outil; mais il est à lui-même son seul ouvrier, et son œuvre est de longue haleine. Il sait très-bien que les agrandissements qu'il a procurés à son pays et ceux qu'il lui promet encore lui imposent des conditions nouvelles d'existence. Peut-être, s'il s'écoutait, refondrait-il hardiment toutes les institutions civiles et religieuses, il les remettrait au creuset, il infuserait du sang américain dans les veines de la vieille Prusse étonnée; mais une volonté supérieure à la sienne le lui interdit. Aussi bien il faudrait s'appuyer sur la liberté, et il n'en veut pas; il ne peut non plus toucher à l'arche sainte de l'armée; il importe à ses desseins que la Prusse ait la libre disposition de son épée et un budget militaire qui ne dépende point des votations d'un parlement. Il se voit ainsi contraint à conserver beaucoup de choses qui désagréent à son libre génie; il ne fait pas assez de changements pour satisfaire les uns, il en fait trop pour

ne pas alarmer les autres. Cet homme qui dans sa politique étrangère procède par surprises, par grands coups, au dedans est condamné à un éclectisme timide, aux demi-mesures, à la demi-révolution et à la demi-conservation. Il est obligé de respecter les gros murs; mais, s'il n'a garde de tout renverser, il ébranle tout. — M. de Bismarck, disait un Prussien, aura passé au milieu de nous comme un redoutable météore. Ses créations ne sont que des expédients provisoires, *mais ses désorganisations dureront*. Il nous laissera tout à la fois agrandis et détruits, ne sachant à quoi nous prendre, avec des institutions ruinées, l'armée seule debout.

Il y a quelques années encore, la Prusse était un pays remarquable et original; en attendant mieux, elle est aujourd'hui un pays étonnant, qui ne représente plus rien, mais qui possède un homme qui lui tient lieu de tout. Par malheur, les hommes nécessaires ne sont pas immortels. Si celui-ci venait à manquer, Berlin serait le théâtre d'une crise plus grave et plus orageuse que celles qui agitent la France et l'Autriche. On peut dire de l'héritage du grand Frédéric ce que Wellington disait jadis de l'Espagne : « on travaille à détruire dans ce pays-là tous les vieux moyens de gouvernement, et on ne les remplace par aucun autre. »

IV

C'est une chose bien hasardeuse que les futuritions. Il faut en croire le vainqueur de Rossbach. « Que sont les projets des hommes ? a-t-il dit. L'avenir leur est caché ; ils ignorent ce qui doit arriver demain ; comment pourraient-ils prévoir les événements que l'enchaînement des causes secondes amènera dans six mois ? » Il disait encore : « Le monde ne se gouverne que par compère et par commère. Quelquefois, quand on a assez de données, on devine l'avenir ; souvent on s'y trompe. » Il en concluait qu'il est bon de se défier de soi et de compter avec les caprices « de sa sacrée majesté le hasard. »

Il est cependant des probabilités qui équivalent à des certitudes. On peut affirmer, par exemple, qu'une situation qui ne satisfait personne, ni les intérêts ni la logique, a peu de chances de se per-

pétuer. On peut affirmer aussi que la clé ou le nœud des affaires d'Allemagne est à Berlin, qu'il dépend de la Prusse de modifier entièrement l'état de la question allemande. Si Berlin venait à changer, tout changerait. Berlin changera-t-il? Il lui est impossible de ne pas changer. Quand changera-t-il? Ceci est du ressort de sa majesté le hasard.

Les vrais libéraux prussiens, dont nous avons parlé plus d'une fois, groupe d'excellents esprits, intelligente galerie qui assiste aux événements sans y prendre part, qu'on traite de boudeurs ou de frondeurs parce que Sadowa ne les a pas grisés et qu'ils sont réfléchis et clairvoyants, se préoccupent de l'avenir que l'homme nécessaire prépare à leur pays. Ils sentent tout ce qu'il y a d'irrégulier, de menaçant dans la situation présente, les contradictions où l'on s'est engagé, l'impossibilité d'étendre à toute l'Allemagne un régime de haute pression, qui n'assure de garanties sérieuses ni à la souveraineté des États, ni à la liberté. Ils tiennent pour maxime qu'il faudra se résoudre à faire le choix qu'on n'a pas voulu faire à Nikolsbourg, à savoir, détacher nettement la Prusse de l'Allemagne, garder sous sa main les petits États qui sont dans la dépendance naturelle de Berlin et laisser à lui-même le reste en l'aidant à s'organiser, — ou bien défaire en

partie l'œuvre et la constitution de M. de Bismarck, renoncer à la dictature et se placer à la tête d'une Allemagne réunie sous des institutions libres et vraiment fédératives.

On assure que ce dernier choix est en faveur dans l'entourage de celui qui héritera un jour de la couronne de Prusse, et que lui-même y incline. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la droiture de son esprit et de ses intentions, la générosité de son caractère, ont inspiré de chaudes espérances au libéralisme prussien. Quelqu'un a dit de lui : « C'est un Hohenzollern, mais un Hohenzollern qui se cherche et qui se trouvera. » En se cherchant, il a rencontré son siècle et il a fait connaissance avec lui. Berlin, en 1857, célébra son mariage comme un événement propice, comme un favorable augure. Ce mariage amenait en Prusse une princesse qui joint aux grâces de la femme une âme forte, une intelligence élevée, et la Prusse n'ignore point que dans ce sage pays d'Angleterre, — où la liberté est non une fièvre intermittente, mais le battement régulier d'un pouls ferme et bien portant, — les princesses royales sucent avec le lait de leur nourrice le respect des idées constitutionnelles. Dans un certain monde, on reprochait autrefois au prince royal de Prusse de ne pas porter aux choses militaires cet intérêt exclusif ou domi-

nant qu'on attend d'un Hohenzollern; son esprit chercheur était occupé d'autres questions. Depuis la guerre de 1866, on ne saurait l'accuser de n'être pas un soldat; le courage brillant qu'il y a déployé, l'importance du commandement qui lui était confié, son arrivée opportune et décisive sur le champ de bataille de Kœnigsgraetz, tout le dispense de démontrer qu'il sait la guerre, et qu'il est capable de l'aimer. Il pourra impunément donner des gages à la paix et à la liberté; la Prusse lui en saura gré comme l'Europe. Nous avons rapporté ce que disent les sceptiques : « ne changera-t-il pas d'idée? trouvera-t-il des hommes? peut-on défaire ce qui s'est fait? » Il est aussi téméraire de trop douter que de trop croire; mais supposez qu'un jour la Prusse se mît à parler un langage libéral et pacifique, qu'elle se montrât désireuse de rétablir le concert européen, — supposez qu'appuyant ses paroles par des actes, on la vît réparer son odieuse injustice envers le Danemark en réglant avec lui la question du Slesvig, entreprendre courageusement la réforme de la constitution fédérale, remanier ses lois, et, pour commencer, soumettre ses tribunaux militaires au régime de la publicité, cette sauvegarde de la justice [1], les sentiments des

1. Dans le courant de l'été 1869, un lieutenant de l'armée prussienne s'est pris de paroles pour un motif futile avec un

peuples et des gouvernements ne tarderaient pas à changer. La question allemande prendrait une face nouvelle, et les nouvelles questions demandent de nouvelles solutions.

C'est un long chapitre que celui des futurs contingents. Puisse l'Europe les attendre en paix, c'est-à-dire dans le *statu quo!* Aujourd'hui la Prusse est un homme, et l'on sait que cet homme a de bonnes raisons pour être pacifique; mais on sait aussi que, son parti fût-il pris là-dessus, il devrait se garder le secret, et qu'à ceux qui lui demandent ou la liberté ou l'Allemagne, il ne peut répondre : « Vous n'aurez ni l'une ni l'autre. » Quelques-uns de ses ennemis se plaisent à dire que son sac est vide, qu'il a osé tout ce qu'il est capable d'oser. Propos imprudents et légers! M. de Bismarck se plaignait récemment au *Reichstag* que les hommes de ce siècle sont prompts à censurer autrui, mais qu'ils craignent d'agir et d'avoir des comptes à rendre, que la peur des responsabilités est la

employé de chemin de fer et l'a tué raide d'un coup d'épée. Il a été jugé secrètement par un tribunal militaire, la sentence a été secrètement revisée ou confirmée par le roi. On sait que le condamné doit passer quelques mois ou quelques années dans une forteresse, mais on ne sait comment le tribunal a qualifié son action, ni ce que porte l'arrêt, ni à quoi se monte la peine. Le docteur Gneist a-t-il tort de prétendre que l'armée forme en Prusse un État dans l'État?

grande maladie de notre époque de critique et d'impuissance. A coup sûr, c'est une contagion qu'il n'a pas subie. Il est peu d'hommes dans l'histoire qui aient tant pris sur eux, qui aient consenti à répondre de tant de choses devant leurs contemporains et devant la postérité ; mais ses audaces ont pour contre-poids une merveilleuse intelligence politique. Il voit clair dans les situations, il sait tout ce qu'elles permettent, et l'événement a justifié ses apparentes témérités. On lui peut appliquer le mot de Polonius : il a de la méthode dans sa folie. Sadowa en fait foi. Au dix-septième siècle, les Turcs étaient de grands maîtres en diplomatie, et le chevalier Quirini, baile de Venise à Constantinople, les admirait fort. Il avait remarqué que leur politique n'était point renfermée en des maximes et des règles, qu'elle consistait toute dans le bon sens, que cette politique, qui n'avait ni principes ni théories, était comme inaccessible, — et il avouait de bonne foi « que la conduite du vizir Achmed-Pacha était un abîme pour lui. » — Ce grand vizir, ajoute Chardin, qui nous a rapporté ce jugement, avait un esprit étendu, pénétrant, ouvert; *il allait droit aux choses.* Qui a-t-il peint par ce mot, Achmed-Pacha ou M. de Bismarck?

« Je n'irai pas chercher les Allemands du

sud, disait un jour à un diplomate le chancelier de la confédération du nord; mais, s'ils viennent à moi, je les recevrai, dussé-je me mettre toute l'Europe sur les bras! » C'est à peu près ce qu'il a répété devant le *Reichstag* dans la séance du 24 février 1870. Interpellé à l'improviste par l'un de ces impatients qui demandent l'accession immédiate de Baden, par l'un de ces imprudents dont on a dit qu'ils mettraient le feu à deux maisons pour se faire cuire deux œufs, que lui a-t-il répondu? A-t-il allégué le traité de Prague? Il n'aurait garde. Il s'est contenté de déclarer que, dans l'intérêt même de l'unité allemande, il importait d'avoir patience et de ne point ressembler à ce personnage de comédie qui, après avoir tué une douzaine d'Écossais, se plaignait de son désœuvrement, trouvait la vie monotone et ennuyeuse. Il a représenté au *Reichstag* qu'il est de mauvaise politique « d'écrémer le pot au lait et de laisser s'aigrir le reste, » que dans l'état des choses Baden était à même d'exercer une heureuse influence sur ses voisins et de rendre des services dans toutes les affaires que les États du sud peuvent avoir à traiter soit entre eux, soit avec la confédération du nord, — ce qui revient à dire qu'on est bien aise de se servir de Baden pour avoir des nouvelles et pour donner des conseils. M. de Bis-

marck est convenu que la Bavière et le Wurtemberg n'exécutaient pas leur réforme militaire avec tout l'empressement désirable, et qu'il était à croire que leur zèle se ralentirait d'autant plus que *les vents d'ouest* leur paraîtraient moins menaçants; mais il a déclaré nettement que l'union de l'Allemagne devait s'accomplir sans menace, sans pression, et que, plutôt que d'employer la contrainte, « il préférerait attendre tout le temps qui s'écoule d'une génération à l'autre. » Que faut-il inférer de cet éloquent discours, assaisonné d'une agréable ironie? Pour emprunter un mot que le concile a mis en circulation, M. de Bismarck est *opportuniste*, et ce fut probablement en son temps la politique d'Achmed-Pacha.

Ce n'est pas sans raison que l'Europe suit d'un œil attentif ce qui se passe à Munich et à Stuttgart. La paix et la guerre dépendent des États du sud. Le traité de Prague les a investis d'une périlleuse dignité, il a mis dans leurs mains les plus graves intérêts. Leurs gouvernements l'ont senti dès la première heure; ils ont été avisés et prudents, à quoi les a aidés le bon sens des populations. Après tout, ils ont traversé les années difficiles, ils ont eu le temps de s'accoutumer à ce qu'avait d'étrange leur nouvelle situation. « Nous commençons à nous

reconnaître et à nous asseoir, » disait un de leurs ministres dirigeants. Ce qui peut rassurer l'Europe, c'est que les intérêts allemands sont d'accord avec les siens. Si les États du sud, dans un aveugle entraînement, avaient consenti à se donner sans conditions, c'en était fait de l'avenir de l'Allemagne. En supposant qu'il se fût trouvé une majorité pour solliciter l'accession du Wurtemberg et de la Bavière à la confédération du nord, les opposants seraient encore si nombreux et si redoutables que la Prusse, pour garder le midi, devrait le tenir pendant un demi-siècle sous le régime du sabre. Triste résultat et pour l'Allemagne, et pour l'Europe, et pour la Prusse elle-même! Les gouvernements du sud ont compris qu'ils ne peuvent entrer en arrangement qu'avec une Prusse libérale et disposée à respecter la liberté d'autrui, que leur rôle est d'attendre, d'encourager par leur attitude les résipiscences de Berlin. Que deviendrait la patrie des grands penseurs et des consciences hardies, si elle se résignait à faire litière de ses franchises et des droits de souveraineté de ses États? Nous trouvons dans un livre plein de vérités neuves et exquises sur le génie de la Grèce antique[1] les lignes que voici : « Ce qu'il

1. *Philosophie de l'architecture en Grèce*, p. 14, par Émile

faut bien comprendre, c'est que tout ayant en Grèce les proportions municipales, rien n'y était municipal par le fond et par la manière de voir. Le plus petit bourg se sentait un peuple. La Grèce n'était pas une grande nationalité compacte, enserrant une foule de petites villes bornées dans leurs vues, mesquines dans leurs passions. C'était plutôt une grande famille disséminée, enveloppant et reliant par l'unité de langue une foule d'États complets. » Aucune nation moderne ne s'est plus rapprochée que l'Allemagne de cette constitution de l'ancienne Grèce, et l'Allemagne représente en ce siècle deux grandes choses, l'instruction populaire et la liberté intellectuelle. Quiconque la connaît sait qu'elle a beaucoup à perdre. Puisse-t-elle ne pas lâcher la proie pour l'ombre! Que lui parle-t-on *des vents de l'ouest*, qui, grâce à Dieu, sont rentrés dans l'outre? Si les vents du nord lui apportaient le despotisme militaire, ils la dessécheraient jusqu'à la moelle des os.

Mais ce n'est pas seulement de leur avenir et des destins de l'Allemagne que répondent en ce moment le Wurtemberg et la Bavière. Le sort de tous les petits États de l'Europe est attaché et comme suspendu au leur. Si le rêve du *parti*

Boutmy, professeur à l'école spéciale d'architecture, Paris, 1870.

s'accomplissait, si Baden devenait un grand Waldeck, si Munich et Stuttgart étaient convertis un jour en préfectures prussiennes, les voisins de l'Allemagne, coûte que coûte, prendraient leurs sûretés : l'on verrait se réaliser cette politique des *grandes agglomérations*, qui nous a été proposée comme un idéal, et qui serait un recul et un péril. Il est naturel assurément de souhaiter l'union toujours plus intime des peuples, l'abaissement des frontières, la facilité croissante des transactions, l'unité des poids, des mesures et des monnaies, l'émancipation des marchandises, l'échange plus fréquent et plus rapide des inventions et des idées; mais c'est aussi le caractère original de l'Europe moderne que, partagée en un grand nombre d'États indépendants, on y voit une civilisation générale et commune affecter les formes les plus variées. Elle mérite cet éloge qui a été fait de la Grèce de Périclès : « son génie avait la féconde chaleur qui sort de foyers multiples, la majesté d'une seule grande flamme battant de l'aile à découvert. » Unité, multitude, disait Pascal en parlant de l'Église, et il traitait de confusion la multitude qui ne se réduit pas à l'unité, de tyrannie l'unité qui ne dépend pas de la multitude.

Les petits États ont beaucoup fait jadis pour la civilisation et le progrès; ceux qui subsistent en-

core auraient mauvaise grâce à se rappeler trop leur passé, à nourrir des prétentions égales à la grandeur de leurs souvenirs ; mais ils ne sont pas au bout de leur rôle. En vérité, l'Europe gagnerait-elle beaucoup si l'on supprimait d'un trait de plume, avec Baden, le Wurtemberg et la Bavière, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suisse ? Ces pays ne lui donnent-ils rien et n'a-t-elle rien à apprendre d'eux ? Sa paix intérieure sera-t-elle plus affermie quand elle ne comptera dans son sein que quatre ou cinq empires se touchant coude à coude et n'ayant plus de neutres à ménager ? Sa politique sera-t-elle plus humaine ou plus barbare quand elle n'aura plus à exercer cette vertu suprême des grandes nations, la générosité dans l'emploi de la force, les égards pour les faibles et le respect des petites légitimités ? Dans un temps où les peuples, devenus exigeants, donnent la première place à l'épineuse question du bonheur, n'est-il pas désirable qu'on puisse juger à l'œuvre et comparer entre elles les pratiques diverses et les diverses solutions ? Aujourd'hui que la liberté est un besoin universel et que le va-et-vient des événements la condamne dans les grands pays à une existence incertaine ou à de redoutables éclipses, n'est-il pas heureux qu'elle possède un asile assuré chez les petits peuples, qui ne s'en peuvent passer ?

Ils en vivent, et rien ne les dédommage de sa perte.

— C'est là le point, nous disait récemment l'un des hommes d'État de l'Allemagne du sud. A l'Europe de savoir si elle peut sans inconvénient pour elle-même sacrifier les États secondaires et tertiaires. S'accordera-t-elle à les exproprier pour cause d'utilité publique? Ou lui semble-t-il avantageux de les conserver, royaumes, principautés ou républiques, parce qu'ils sont à la fois des coussinets de sûreté dans le grand jeu de la machine européenne, des laboratoires politiques et sociaux dans un temps d'inquiétudes, de recherches, d'essais et d'expériences?

FIN.

TABLE.

I. La paix de Prague et ses conséquences..... 1

II. Le caractère prussien, la monarchie constitutionnelle et la royauté de droit divin..... 89

III. Les mystères de la confédération du nord et de la constitution fédérale..... 169

IV. Les États allemands du sud, les partis et les gouvernements..... 263

V. Les ambitions et les dangers de la politique prussienne..... 347

11332 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.